THE J. PAUL GETTY MUSEUM LIBRARY

MEMOIRES
POUR
L'HISTOIRE
DES SCIENCES
ET
DES BEAUX ARTS.

Janvier 1718.

CES MEMOIRES ONT commencé au Mois de Janvier 1701. & se vendent 15 s. le mois en blanc, & broché 16 s.

Année	1701.	9. vol.
——	1702.	12. v.
——	1703.	12. v.
——	1704.	13. v.
——	1705.	12. v.
——	1706.	12. v.
——	1707.	12. v.
——	1708.	12. v.
——	1709.	12. v.
——	1710.	12. v.
——	1711.	12. v.
——	1712.	12. v.
——	1713.	12. v.
——	1714.	12. v.
——	1715.	12. v.
——	1716.	12. v.
——	1717.	12. v.
——	1718.	1. v.

Coll. Billom Soc Jesu Cat. Inscript.

MEMOIRES POUR L'HISTOIRE

Des Sciences & des beaux Arts.

Recüeillis par l'Ordre de Son Altesse Serenissime Monseigneur Prince Souverain de Dombes.

Janvier 1718.

A TREVOUX,
Chez ETIENNE GANEAU, Libraire de Paris, & Directeur de l'Imprimerie de S. A. Serenissime Monseigneur Prince Souverain de Dombes.

M. DCC XVIII.
Avec Privilege & Approbation.

MEMOIRES
POUR L'HISTOIRE des Sciences & des beaux Arts.
Janvier 1718.

ARTICLE I.

LA VIE DE SAINT CYPRIEN, Docteur de l'Eglise, Evêque de Carthage, & Martyr, dans laquelle on trouvera l'abregé des ouvrages de ce Pere, des notes critiques & historiques, & des Dissertations Théologiques sur les differentes contestations de son tems. A Paris, chez Jacques Etienne, ruë Saint Jacques, à la vertu. 1716. *in* 4°, *p.* 656. sans la table.

L'Auteur, qui cache son nom, a regardé avec raison la vie de S. Cyprien comme une des parties de l'histoire Ecclesiastique les plus in-

tereſſantes; il l'a étudiée, & en l'étudiant il a conçu le deſſein de l'écrire : tout le monde convient que ni les actes du martire de S. Cyprien, ni l'abregé que Ponce, Diacre de Carthage, nous a laiſſé de ſa vie, ne ſuffiſent pas pour faire connoitre ce grand homme, ni pour éclaircir les fameuſes conteſtations dans leſquelles il s'engagea, quoique Meſſieurs Lombert, Baillet, De Tillemont, Dupin, ayent plus approfondi cette matiere, leurs écrits n'ont point ſatisfait l'Auteur, & ne l'ont point detourné du deſſein d'entreprendre une vie complete de S. Cyprien, tirée des ſources mêmes, & qui expoſât tout entier aux yeux des fidelles un objet ſi digne de leur curioſité.

C'eſt des ſources que l'Auteur a tiré une infinité de particularitez qui avoient échapé aux recherches de tous les ſçavans qui ont travaillé avant lui ſur le même ſujet ; il a profité de leur travail, mais il ne les a pas pris pour modeles. Loin d'éviter les details, il a voulu diſtinguer ſon ouvrage, en le rendant plus de-

taillé & plus circonſtantié que les autres vies du Saint Evêque de Carthage ; il ne s'eſt pas borné aux faits racontez exactement, il donne une Analiſe des lettres & des ouvrages du Saint aſſez étendue pour en former une juſte idée, & pour faire apercevoir ce qui merite dans chacun d'être remarqué pour le dogme, pour la morale, pour la diſcipline, pour l'hiſtoire ; il range ces lettres & ces traitez ſelon l'ordre de la vraye chronologie, & montre en quel tems préciſément ils ont été compoſez. Cette exactitude, dit-il, étoit neceſſaire pour déſabuſer ceux qui avoient crû juſqu'ici que S. Cyprien n'avoit écrit aucune lettre pendant la premiere année de ſon Epiſcopat, & pour ſuppléer à la negligence de ceux qui deſeſperant de trouver la veritable date de pluſieurs lettres & de quelques traitez, les avoient (pour éviter la difficulté) rejettez à des tems incertains : l'Auteur s'applique encore à découvrir les vûës du S. dans la compoſition de chaque ouvrage, & les effets qu'ils ont produits.

Il ne s'est point laissé imposer par titre, il a distingué en habile Critique les veritables ouvrages du Saint Docteur de ceux qu'on lui a supposez, mais Critique équitable, il lui en a restitué qu'on ne lui avoit ôté que sur des conjectures mal fondées, *les traitez contre les Spectacles & contre les Novatiens*, par exemple, & *la lettre au Pape Etienne, pour faire deposer Marcien Evêque d'Arles*; il n'a pas voulu passer legerement sur les lettres, les traitez que nous avons perdus, il en a cherché les fragmens, il les a réünis, & tâché à la faveur de ces precieux restes de suppléer à la perte de l'ouvrage entier, & de le retablir en quelque façon.

La celebre dispute sur la validité du baptême des heretiques a été, si nous l'en croyons, traittée trop superficiellement par les historiens de l'Eglise & les Ecrivains de la vie de S. Cyprien, anciens & modernes; il reprend cette grande affaire dès son origine, il en develope tout le progrès, & il l'a conduit jusqu'à sa fin, beaucoup au delà de la vie de S. Cyprien. On ne peut nier qu'il

ne l'ait fort éclaircie, mais trop prévenu pour le S. dont il écrivoit la vie, il ſemble avoir oublié qu'il étoit Hiſtorien, on ne reconnoit plus dans cette partie de ſon ouvrage la ſage reſerve, le diſcernement qui paroiſſent dans les autres livres; cette partie n'eſt qu'une apologie, & une apologie peu meſurée, tant il eſt dangereux de s'entêter de ſon Héros, fût-ce un Saint.

C'eſt ſans doute Dieu qui a permis les perſecutions de l'Egliſe, c'eſt le Demon qui les a excitées; mais le Demon s'eſt ſervi pour les exciter des vices des Empereurs & des paſſions des courtiſans. L'Auteur dévelope habilement ce que les intrigues de Cour ont eû de part à ces grands évenemens menagez par la Providence pour la ſanctification des martyrs & la gloire de ſon Egliſe.

L'Auteur n'auroit pû éclaircir certaines queſtions de diſcipline, certains paſſages obſcurs des écrits du S. Docteur, des faits qu'on a ſuppoſez comme indubitables, quoiqu'ils n'ayent pas même de vraiſem-

blance, ſans interrompre trop ſon hiſtoire; c'eſt ce qui l'a determiné d'éxaminer dans cinq diſſertations ſéparées de la vie. I. Le pouvoir des Diacres dans l'adminiſtration du Sacrement de Penitence. II. Le droit de ſe retirer dans les tems de perſecution. III. La pretenduë prélature de Novat. IV. le celibat des Prêtres. V. La nature du crime des Libellatiques. Ces diſſertations, & la diſpute de S. Cyprien avec S. Etienne, feront la matiere de mon extrait.

L'affaire de ceux qui étant tombez dans l'apoſtaſie pendant la perſecution demandoient à être exemptez des rigueurs de la penitence ſur la recommendation des Martyrs & des Confeſſeurs, le ſchiſme de Feliciſſime, & ſur tout celui de Novatien, premier Antipape, que nôtre Auteur a parfaitement éclairci, meritent ſans doute l'attention des Lecteurs, mais les bornes preſcrites à nos extraits m'obligent d'omettre ce qu'on lira dans le livre même avec plaiſir & avec fruit. Je ſuivrois volontiers le ſçavant Auteur dans la critique judicieuſe & modeſte de

plusieurs fautes de Baronius, de Messieurs de Tillemont, Baillet, Lombert & Dupin, la même raison de n'être pas trop long m'empêche d'entrer dans le détail de cette critique.

Extrait du cinquiéme livre, qui contient l'histoire de la dispute sur la validité du Baptême des heretiques.

L'Auteur a promis de reprendre cette grande affaire dès son origine; il tient plus qu'il n'a promis, il remonte au delà de sa veritable origine. Il ajoute foi, ou peu s'en faut, aux allegations hardies de Firmilien, qui s'autorisoit de je ne sçai quelle tradition des Eglises d'Orient, dont il ne produisoit aucune preuve, dont il ne paroit aucun vestige, & qu'Eusebe de Cesarée * nie expressément. Un homme aussi violent que Firmilien ne doit pas en être crû dans sa propre cause.

C'est en suivant le même penchant d'excuser S. Cyprien, que son nouvel Historien fait Agrippin,

* *Hist. Eccles. lib.* 11. *cap.* 2.

veritable Auteur de la pratique de rebaptiser les heretiques, plus ancien qu'il n'est en effet : on ne peut douter que l'ancien usage n'eût déja changé dans l'Eglise de Carthage au tems que Tertullien y vivoit, mais Agrippin peut avoir vécu en même tems, & le changement de discipline qu'il introduisit n'est pas apparemment plus ancien que Tertullien. On ne rebaptisoit pas encore les heretiques en Orient ; les Montanistes qu'on y appelloit Cataphrygiens prévinrent les Catholiques. Tertullien, qui sortit de l'Eglise pour s'attacher à leurs erreurs, leur inspira probablement ce mépris orgueilleux pour toutes les autres sectes, qui leur faisoit regarder comme nul le baptême qu'on y avoit reçû ; les Evêques Catholiques voulûrent leur rendre la pareille ; mais on étoit si persuadé, même dans les Eglises de l'Asie mineure, que les heretiques conferoient validement le Baptême, s'ils ne changeoient rien au rit essentiel, que pour rejetter le Baptême des Montanistes on se fonda sur ce qu'ils

croyoient que Montan étoit le Saint Eſprit, d'où l'on concluoit qu'ils baptiſoient au nom de Montan : ce ne fut qu'au Concile national de Synnade, ou d'Icone, qu'on alla plus loin, & qu'on ſe détermina à rebaptiſer tous ceux qui avoient été baptiſez par des heretiques. Ces deux Conciles ſe tinrent vers le commencement du troiſieme ſiecle; les Canons de ces deux Conciles ont été mis dans la Collection des anciens Canons des Conciles d'Orient qu'on appelle les Canons Apoſtoliques. L'Auteur, qui s'appuye ſur l'autorité de ces canons, prétendus apoſtoliques, comme s'ils étoient differens des canons de Synnade & d'Icone, ignore t il ce que tous les ſçavans penſent aujourd'hui de cette ancienne collection?

Voilà donc l'époque de la rebaptiſation des heretiques, qui ne changeoient ni la matiere, ni la forme du Sacrement, & la preuve de ſa nouveauté bien marquée; l'Egliſe entiere avoit ſuivi pendant deux ſiecles une pratique contraire.

Un doute des Evêques de Numi-

die ſur cet uſage donna lieu au grand éclat qu'elle cauſa, ils étoient frappez de ce que les Novatiens rebaptiſoient, & ils craignoient cette conformité avec une ſecte naiſſante qui ſe repandoit beaucoup. Saint Cyprien tint deux Conciles, on y renouvella le decret d'Agrippin. * S. Auguſtin a parfaitement refuté les raiſons ſur leſquelles ces deux Conciles appuyerent leur déciſion.

Saint Cyprien écrivit au Pape S. Etienne au nom du ſecond Concile tenu à Carthage l'an CCLVI. de Jeſus-Chriſt. Le Pape repondit à cette lettre du Concile de Carthage par un decret qu'il envoya à tous les Evêques, il ne nous en reſte que quelques fragmens dans la lettre de S. Cyprien à Pompu, dans l'hiſtoire Eccleſiaſtique d'Euſebe, dans le livre de Saint Auguſtin touchant le baptême contre les Donatiſtes. S. Etienne décidoit *qu'il ne falloit rien innover dans la maniere dont on avoit reçû juſqu'alors les heretiques lorſqu'ils ſe réuniſſoient à l'Egliſe*; il s'exprimoit fortement ſur l'autorité de la tradi-

* *de Baptiſm. lib. v.*

tion, & sur celle du siege apostolique; il y menaçoit d'excommunication ceux qui rebaptiseroient les heretiques. Saint Cyprien ne put retenir le chagrin que ce decret lui causa, il s'en explique dans sa lettre à Pompu, Evêque de Sabrate, d'une maniere assurément trop vive & nullement mesurée; les Saints sont hommes. L'Auteur trouve dans cette lettre de S. Cyprien tant d'onction, & une moderation si Chrétienne, jointe à un ardent amour de la verité, qu'il a senti, & croit que les autres sentiront dans leur cœur en la lisant un desir secret que Saint Cyprien eût raison & que le Pape eût tort. Franchement, je ne sçai quelle idée de douceur & de moderation auroient ceux qui seroient édifiez de ce que S. Cyprien parlant du Vicaire de Jesus-Christ dit, qu'il *a ignoramment & imprudemment écrit beaucoup de choses impertinentes, contradictoires, & qui marquent dans lui un grand orgueil, qu'il deffend la cause des heretiques contre l'Eglise Catholique. Ejus errorem denotabis qui hæreticorum causam contra Ecclesiam Dei asserere*

conatur.. inter cætera vel ſuperba, vel ad rem non pertinentia, vel ſibi ipſi contraria, quæ imperitè atque imprudenter ſcripſit. Ce langage eſt-il celui de la charité, de l'humilité? Eſt-ce même le ſtile des Sages du paganiſme? Cependant l'endroit qu'on vient de lire n'eſt pas une ſaillie échapée à l'Evêque de Carthage, le même emportement regne dans toute la lettre; Eſtienne eſt, ſi l'on croit ſon adverſaire, juge en ſa propre cauſe, *un ami des heretiques, obſtiné, préſomptueux*; on lui prêche la docilité, étoit-ce à lui d'en donner l'exemple? Qu'avoit-il ordonné? *qu'on n'innovât rien.* Il falloit pour attaquer ſon decret lui montrer que l'on n'innovoit pas. Saint Cyprien le fait-il? Il convient que la pratique qu'il deffend a commencé long-tems après les Apôtres, qu'elle eſt particuliere à quelques Egliſes. N'eſt-ce pas convenir de l'innovation? Cependant comment traite-t-il le Pape? *Si c'eſt ainſi,* dit-il, *abandonnons au diable les regles de l'Evangile, les Commandemens de Jeſus-Chriſt, les ſaintes Ordonnances de Dieu, violons tous les ſermens de la mi-*

lice ſpirituelle, livrons les divins Sacremens à nos ennemis, que l'Egliſe cede aux heretiques, la lumiere aux tenebres, la foi à la perfidie, l'eſperance au deſeſpoir, la raiſon à l'erreur, l'immortalité à la mort, la charité à la haine, la verité au menſonge, Jeſus-Chriſt à l'Antechriſt; voilà ſans doute, s'écrie l'Auteur, un *beau feu & bien ſpirituel; on apperçoit au milieu de ces ſaints tranſports, un cœur tout brûlant de l'amour de Dieu.* L'Auteur a ſans doute le don d'appercevoir la charité où elle paroit le moins. Diſons le encore une fois, les Saints ſont hommes, S. Cyprien a été dans cette occaſion homme, & même Affricain.

L'Auteur veut s'appuyer de l'exemple de S. Auguſtin pour faire paſſer plus aiſément le jugement favorable qu'il porte de la lettre à Pompu: il cherche en vain à ſe mettre à couvert ſous un nom ſi reſpectable, qu'on liſe *le Chapitre vingt-cinquiême du livre cinquiême du Baptême contre les Donatiſtes*, on verra combien les invectives contre ſaint Etienne, dont la lettre à Pompu eſt

pleine, embarraſſoient S. Auguſtin ; il declare qu'il faut les oublier, il avoüe que S. Cyprien a écrit avec trop de chaleur, *commotiùs,...irritatus effudit.* Il conclut enfin qu'on approuve dans les Saints ce qu'ils ont reçu de Jeſus Chriſt, & non pas ce qu'ils ſont d'eux mêmes : il ajoute, il eſt vrai, que l'indignation de S. Cyprien eſt l'indignation d'un frere contre un frere, mais dans la neceſſité où mille raiſons le mettoient d'excuſer S. Cyprien, pouvoit-il le condamner ſans ménagement ? après tout, il l'excuſe ſeulement, & nôtre Auteur le loüe. La difference eſt grande, l'Auteur loüe même Firmilien, dont S. Auguſtin n'auroit pas excuſé la lettre plus violente que celle de S. Cyprien.

Nôtre Auteur croit ſur la foi d'un temoin ſi recuſable que Saint Etienne avoit decidé, que les heretiques donnoient l'effet & la grace du baptême à ceux qu'ils baptiſoient, on n'a aucune preuve que ſaint Etienne l'ait dit, ni qu'il ait eû ſur cette matiere des ſentimens particuliers, & differens de ceux

de toutes les Eglises, hors l'Eglise d'Afrique, celles de Capadoce & de Phrygie, de Galatie, de Cilicie. I. L'Auteur lui impute, après Firmilien, des consequences odieuses qu'il n'avoüoit pas. L'Auteur voudroit, il l'a declaré, que saint Etienne eût tort, afin que saint Cyprien eût la gloire d'avoir defendu la verité. Telle est sa partialité. Au defaut de preuves solides, il hazarde les conjectures les plus foibles : il attribue à saint Etienne un libelle sans nom, dans lequel en combattant les rebaptisans, l'Ecrivain inconnu tombe dans l'erreur contraire. C'en seroit assez pour nier qu'il fût de saint Etienne, qui n'en vouloit qu'à la nouveauté, c'en est assez pour que nôtre Auteur le lui attribue, il veut absolument que saint Etienne ait erré, il le veut, & ne peut le prouver. Refusera-t il de s'en raporter à Firmilien, *ce qu'ils croyent est absurde*, ce sont les paroles de cet ardent adversaire du S. Pape, *ils pensent qu'il ne faut point s'informer qui a baptisé, parce qu'il suffit pour obtenir la grace d'être baptisé au nom du*

Pere, du Fils & du S. Eſprit, voilà le veritable point de la diſpute, ce que ſaint Etienne croyoit, l'Egliſe univerſelle le croit. Mais, dira-t-on, l'Auteur ne condamne ſaint Etienne d'excès & d'erreur qu'après le Pape Benoiſt XII. *dont la doctrine a été*, dit-il, *adoptée par les Papes ſes ſucceßeurs.*

Il y a ici une ſupercherie de ſtile, un tour artificieux qu'il faut démêler, dût l'Auteur en être mortifié. Ces autoritez reſpectables de Benoît XII. & de ſes ſucceſſeurs ſe reduiſent à peu de choſe. Benoiſt XII. étant encore le Cardinal Blanc a dit, dans un écrit contre les Fraticelles qui n'eſt pas imprimé, que le Concile de Nicée corrigea les opinions de ſaint Etienne & de ſaint Cyprien, *Concilium Nicænum utramque opinionem ſancti Cypriani & Stephani Papæ correxit.* L'Auteur prétend que le Cardinal Blanc s'eſt trompé, en attribuant la déciſion de cette queſtion au Concile de Nicée; cependant il embraſſe avec joye un ſentiment ſur l'erreur de ſaint Etienne. Si Benoît XII. encore Car-

dinal s'eſt trompé ſur un de ces faits, il a pû ſe tromper ſur l'autre, & d'ailleurs de quel poids eſt un témoin poſterieur de plus de dix ſiecles au tems dont il s'agit? Mais, dit nôtre Auteur, la doctrine de Benoît XII. *a été adoptée par ſes ſucceſſeurs*, c'eſt-à-dire, que Nicolas Eymeric, Auteur peu eſtimé, dans *ſon directoire des Inquiſiteurs*, a copié ces paroles du Cardinal B'anc. Voilà le ſeul fondement qu'allegue l'Auteur lui même de ce qu'il dit, avec plus de hardieſſe que de ſincerité, que la doctrine de Benoît XII, c'eſt-à-dire, comme on vient de le voir, le ſentiment particulier du Cardinal Blanc, a *été tellement adoptée par les Papes ſes ſucceſſeurs, qu'ils l'ont fait inſerer dans les inſtructions qu'ils donnent aux Inquiſiteurs.* Où a-t-il pris que l'ouvrage particulier d'Eymeric ſoit revêtu de toute l'autorité du Saint Siege? Cela eſt auſſi faux, qu'il eſt vrai que les Théologiens Catholiques traitent communément d'erreur le ſentiment du Cardinal copié par Eymeric. L'Auteur n'a qu'à lire le Pere Alexandre, qu'on n'accuſera

pas d'avoir flaté la Cour de Rome.

Toujours partial, le nouvel Historien de S. Cyprien assure qu'Etienne excommunia ce Saint, & les autres rebaptisans ; il nie absolument la retractation de saint Cyprien attestée par saint Jerôme, & que saint Augustin a crû probable. Enfin, il assure positivement que saint Xiste rendit la paix aux rebaptisans, & condamna par sa conduite celle de saint Etienne. Commençons à le refuter par l'excommunication pretenduë. Contraint d'en apporter des preuves qu'il n'a point, il s'explique, & il la reduit au refus que fit saint Etienne de donner audiance aux deputez de S. Cyprien & à ceux de Firmilien, refus qui porta les fideles de Rome à n'avoir point de commerce avec eux. On convient de ces deux faits, en est ce assez pour établir que saint Etienne ait veritablement excommunié les rebaptisans, & qu'il ait effectué les menaces de son decret? Non sans doute.

A l'égard de l'histoire que l'Auteur fait de la paix de l'Eglise sous

ſaint Xiſte, ſucceſſeur de ſaint Etienne, elle a encore moins de fondement que l'excommunication lancée par ſaint Etienne; auſſi ne trouvera-t-on que le Pere Mabillon & Monſieur Baillet citez à la marge. Ils ont imaginé cette prétenduë réünion ſur ce que ſaint Denis d'Alexandrie écrivit à Xiſte pour le porter à vivre en paix avec le parti de ſaint Cyprien, & ſur ce que l'on faiſoit la fête de ſaint Xiſte en Afrique; deux preuves de cette eſpece n'ôtent pas la gloire de l'invention.

J'accorde ſans peine que la retractation de ſaint Cyprien eſt douteuſe; mais je ne vois rien qui oblige de la nier, & ſi on ne la croit pas, avec ſaint Jerôme, on doit au moins s'en tenir aux conjectures probables de ſaint Auguſtin, ſur ce qu'on a perdu les monumens, & la regarder comme vraiſemblable.

La fermeté, pour ne pas dire l'obſtination de ſaint Cyprien & de Firmilien, avoit un principe qui l'excuſe en quelque ſorte; ils étoient perſuadez qu'il ne s'agiſſoit point

de la foi, mais ſeulement d'un point de diſcipline. On eſt ſurpris qu'ils n'apperçuſſent pas combien la pratique qu'ils vouloient ſuivre avoit de liaiſon avec la foi ; mais enfin ils ne le voyoient pas. Voyoient-ils la conſequence naturelle de leur principe, qui emportoit la nullité du Baptême conferé par les pecheurs, conſequence que les Donatiſtes en tirerent ? Sans chercher donc par quels raiſonnemens ils s'étoient convaincus qu'il ne s'agiſſoit point de la foi, recherche évidemment inutile, je me contente de montrer qu'ils ont regardé le point de la diſpute comme un point de diſcipline.

Saint Cyprien, & les Conciles d'Afrique où il a préſidé, declarent qu'ils veulent demeurer dans leur ancien uſage, mais qu'ils ne forcent point les autres Evêques de changer la coutume de leurs Egliſes ; qu'il faut conſerver la paix, & ſuivre chacun la pratique de ſon Dioceſe. Parleroient-ils ainſi, s'ils croyoient la foi attaquée, s'ils la croyoient en peril ? La diverſité d'uſages de ceremonies ne rompt point la paix,

 mais

mais ſaint Cyprien, ſi zelé contre les heretiques, peut il être ſoupçonné d'avoir donné dans la plus honteuſe tolerance, d'avoir permis à chacun de ſuivre ſon opinion dans une diſpute ſur la foi? c'eſt une ſuppoſition certainement impoſſible, & ſaint Jerôme employe cette raiſon pour montrer aux Luciferiens que ſaint Cyprien n'a pas cru que la foi fût bleſſée par ceux qui ne rebaptiſoient pas les heretiques.

On penſoit en Aſie comme en Afrique. Firmilien compare la conteſtation ſur le Baptême des heretiques à la conteſtation ſur le jour qu'on doit celebrer la Pâque; queſtion de pure diſcipline s'il en fût jamais, & ſaint Baſile, ſucceſſeur de Firmilien, & qui maintenoit dans ſon Egliſe l'uſage de rebaptiſer, aſſure nettement dans ſa ſeconde épitre à Amphiloque, qu'il n'y a entre ſon Egliſe & celle de Rome qu'une difference de diſcipline, *propter œconomiam*; il reconnoit que les autres Egliſes d'Aſie avoient renoncé à la pratique de rebaptiſer les heretiques, il ne les blâme pas. Par-

leroit-il ainsi s'il s'agissoit de la foi? Peut-on le penser?

On ne distinguoit pas encore autant qu'on l'a fait depuis, l'administration valide des Sacremens de l'administration licite, l'effet du Sacrement, de la substance du Sacrement. Enfin, les Conciles qui ont décidé la question, la décident sans anatheme, & comme une question de discipline.

Ces Conciles sont le premier Concile d'Arles, le premier Concile de Nicée, le premier Concile de Constantinople. L'Auteur prétend que le premier Concile d'Arles est le Concile plenier, auquel saint Augustin attribue la conclusion de ce grand differend. Nous ne renouvellerons pas une dispute si long tems & si vivement agitée entre le sçavant Pere Nicolaï Dominicain, & le fameux M. De Launoy. Le Pere Nicolaï a prouvé sans replique que saint Augustin en parlant du Concile plenier de toute la terre qui a terminé la dispute sur le baptême des heretiques, n'a entendu & n'a pû entendre que le Concile Œcumenique de Nicée : il est vrai que le Concile d'Arles deffend de rebapti-

ſes les heretiques ; mais ce n'étoit pas un Concile de toute la terre ; S. Auguſtin marque clairement qu'il parle d'un Concile General. Le Concile de Nicée l'eſt certainement, & ſaint Auguſtin a pû penſer qu'il avoit défini la validité du baptême des heretiques, pourveu qu'ils obſervaſſent le rit eſſentiel ; il l'a pû penſer ſur ce que les Peres de ce Concile admettent le Baptême des Novatiens, & rejettent celui des Paulianiſtes. Cette définition indirecte n'avoit pas paru à ſaint Baſile auſſi claire qu'elle le parut à ſaint Auguſtin, l'Evêque de Ceſarée attendoit & ſouhaittoit qu'un Concile terminât l'affaire ; le premier Concile de Conſtantinople la termina, l'Egliſe de Ceſarée ſe ſoumit, & tout le monde Chrétien revint à l'uſage de l'Egliſe Romaine.

Je ne m'arrêterai point aux paſſages de ſaint Athanaſe, de ſaint Cyrille de Jeruſalem, de ſaint Epiphane, que l'Auteur cite, pour montrer que l'erreur de ſaint Cyprien n'a point été éteinte par le Concile de Nicée ; on a dejà repondu que

ſaint Athanaſe dit ſeulement que les Ariens ne croyant pas la ſainte Trinité, il eſt à craindre que leur Bapteme ſoit inutile ; on a repondu qu'on peut entendre ſaint Cyrille de Jeruſalem des heretiques qui changeroient la forme du Baptême. Saint Epiphane blâme dans le paſſage qu'on cite ceux qui rebaptiſoient les Ariens. Que ſert donc ce paſſage au nouvel Hiſtorien de ſaint Cyprien ? L'erreur de ceux que ſaint Epiphane condamne étoit differente de celle de ſaint Cyprien, ils croyoient nul le baptême des heretiques qui erroient ſur la Trinité. Saint Baſile appuye beaucoup ſur cette raiſon de rebaptiſer quelques heretiques. L'Egliſe rejetta cette erreur, comme elle avoit rejetté celle de ſaint Cyprien, & s'en tint à la doctrine reprochée à ſaint Etienne par Firmilien, *que l'invocation de la très ſainte Trinité ſuffit pour obtenir la grace, & qu'il ne faut pas s'informer qui a baptiſé.*

L'Auteur rend fort vraiſemblable que les reliques de ſaint Cyprien ſont à Compiegne dans l'Abbaye

de ſaint Corneille, & dans la même chaſſe que les reliques de ce ſaint. Nous ſouſcrivons de tout nôtre cœur aux loüanges qu'il donne au S. Evêque de Carthage, ſes vertus, ſa doctrine, les ſervices qu'il a rendus à l'Egliſe, meritent les honneurs qu'elle lui rend; Dieu a permis qu'il ſe ſoit égaré, dit ſaint Auguſtin, pour montrer que l'eſprit humain a des bornes, que les plus grands génies doivent peu compter ſur leurs lumieres, que l'infaillibilité n'eſt pas le privilege des particuliers, même des plus grands Docteurs, & qu'il n'y a qu'une ſoumiſſion ſans reſerve à l'Egliſe qui mette à couvert de l'erreur. S'il avoit été ſeparé de l'Egliſe, s'il avoit combattu la foi, le martyre ne l'auroit pas ſauvé; mais ſon ſang verſé pour l'Egliſe, & dans le ſein de l'Egliſe, a lavé les fautes que lui avoit fait commettre un attachement à la diſcipline de ſon Egliſe trop opiniâtre & trop peu reſpectueux envers le chef de l'Egliſe.

Extrait de la dissertation sur l'absolution donnée par les Diacres.

C'est un article de foi defini expressément dans la session XIV. chapitre VI. du Concile de Trente, que le pouvoir d'absoudre est un privilege reservé de droit divin aux Prêtres : tous les Peres l'ont enseigné, & l'Eglise d'Afrique l'a reconnu dans ses Conciles : on ne peut nier cependant que dans de certains tems, & dans certains lieux, on ne se soit imaginé que dans le cas de necessité les Diacres, & même les laïques, pouvoient entendre les confessions & absoudre ; & ces erreurs ont eû quelque cours. Quand Saint Cyprien se seroit trompé encore sur ce point ; son opinion particuliere ne l'emporteroit pas sur la tradition commune : mais on peut l'excuser de cette erreur, quoique son nouvel Historien la lui impute, après Rigaut, Ecrivain laïque fort temeraire ; le Pere Morin, connu par son goût pour les paradoxes, & Monsieur Du Pin.

Janvier 1718.

Le passage sur lequel ils se fondent est dans la lettre aux Prêtres & aux Diacres de Carthage, touchant ceux qui étoient tombez dans l'apostasie. *Je crois*, dit-il, selon la traduction du nouvel Historien, *je crois qu'il est à propos d'avoir quelque condescendance pour nos freres. Si donc ceux qui ont des billets des Martyrs tombent dans quelque maladie qui les mette en danger, ils pourront faire la confession de leur crime, sans attendre que nous soyons de retour, au premier Prêtre qui se trouvera, ou s'il ne s'en trouve point, & que le mal presse, à un Diacre; afin que leur ayant imposé les mains pour les absoudre, ils aillent au Seigneur avec la paix que les Martyrs ont souhaitté qu'on leur accordât.*

L'Auteur, & ceux dont il suit l'opinion, sont étonnez que tout le monde ne voye pas dans ce passage la confession sacramentale faite à un Diacre, l'absolution sacramentale donnée par un Diacre; le reste des Théologiens pourtant ne les y apperçoit pas, il y voit que Saint Cyprien permet aux Diacres d'accorder aux mourans la paix de l'Egli-

ſe, de les abſoudre de l'excommunication mineure, attachée à l'état de la penitence publique, dans lequel étoient certainement ces apoſtats repentans, de les abſoudre, dis-je, non de leurs pechez ſecrets, ni d'en entendre la confeſſion, mais de les abſoudre de leur apoſtaſie publique, après qu'ils en auront fait en preſence du Diacre l'*exomologeſe*, c'eſt-à-dire, l'aveu & la déteſtation; c'étoit le dernier acte de la pénitence publique qui precedoit immédiatement l'impoſition des mains, ſigne de la reconciliation du pénitent: voilà le ſens naturel du paſſage, qui ne contient rien d'extraordinaire. Quoique le pouvoir d'excommunier & d'abſoudre de l'excommunication appartienne de droit divin aux Evêques, les Prêtres, & même les Diacres, peuvent le recevoir d'eux, & ils l'ont exercé plus d'une fois par commiſſion.

Ceux qui voyent dans le paſſage de ſaint Cyprien une veritable confeſſion & une veritable abſolution ſacramentale, ne veulent point entendre parler d'excommunication

mineure, d'abſolution des cenſures diſtincte de l'abſolution des pechez; ce ſont, diſent ils, des pratiques inconnuës aux premiers ſiecles; s'ils diſoient que les noms d'excommunication majeure & mineure n'étoient pas encore en uſage, s'ils diſoient qu'il ne nous reſte pas de formule ancienne d'abſoudre des cenſures, on en conviendroit; mais on ne peut leur paſſer que les choſes ſignifiées par les noms d'excommunication majeure & mineure ne fuſſent dèſlors connuës, uſitées. Il eſt ſûr qu'on donnoit l'abſolution des cenſures & des peines canoniques longtems après avoir donné l'abſolution des pechez; car voici l'ordre de la penitence publique, on ſe confeſſoit d'abord ſecrettement de ſes pechez, on en recevoit ſouvent l'abſolution dèſlors, mais le Prêtre en la donnant impoſoit la penitence publique. Ainſi la derniere impoſition des mains n'étoit qu'une abſolution du reſte des peines que le peché meritoit s'il étoit puni dans la derniere rigueur; c'étoit le ſigne de la parfaite reconciliation du penitent

avec l'Eglise ; je dis avec l'Eglise, car il avoit été reconcilié avec Dieu, & ce qu'on appelle *la coulpe du peché* lui avoit été remis avant qu'il entrât en penitence. En un mot, la penitence publique n'étoit proprement qu'une separation de l'autel, une interdiction de la sainte Communion, un éloignement de l'assemblée des fidelles, & elle n'étoit pas toujours jointe au délai de l'absolution sacramentale ; on ne mettoit pas en penitence des pecheurs d'habitude, on y mettoit de grands pecheurs, mais dont la conversion n'étoit pas douteuse : la penitence publique étoit plus expiatoire que medicinale.

Les preuves de ce que je dis s'offrent d'elles mêmes à ceux qui ont quelque connoissance de l'histoire Ecclesiastique, mais elles paroissent évidentes dans le cas dont il s'agit ; les apostats repentans étoient reconciliez en quelque façon à l'Eglise, l'Auteur l'avouë, il le prouve même contre ses adversaires ; il n'y avoit donc plus de coulpe à remettre, plus d'absolution sacramentale à donner ; l'imposition des mains

que ſaint Cyprien permet au Diacre n'eſt donc qu'un ſigne de la parfaite reconciliation du penitent avec l'Egliſe, de la fin de ſa penitence, que le peril où il eſt obligé d'anticiper ; ce n'eſt qu'une declaration qu'il a la permiſſion de communier : mais communioient-ils, ces pecheurs, en péril de mort, ſans ſe confeſſer, dit l'Auteur ? Non ſans doute, s'ils étoient en peché mortel. Y étoient-ils ? Non, ſelon toute apparence, le peché d'Apoſtaſie leur étoit remis, & il n'eſt pas vraiſemblable qu'ils euſſent commis des pechez griefs pendant leur penitence publique, les exercices de ce ſaint état étoient un préſervatif bien ſûr contre le peché. Ce ſyſteme ſimple, naturel, & qu'il n'eſt pas aiſé de détruire, fait tomber toutes les objections de l'Auteur ; il a ſçu leur donner un tour vif, impoſant ; il parle avec confiance, il badine même agreablement ; mais la plus belle imagination ne peut donner de la ſolidité à des objections qui n'en ont pas.

Qu'il repete donc que le Diacre

ſait là ce que feroit le Prêtre, ou l'Evêque preſent, on ne le nie pas; ils impoſeroient les mains pour déclarer que la penitence publique eſt finie, le Diacre le fait, le moindre Clerc pourroit le faire, dit l'Auteur, il ne le pourroit que par une commiſſion ſpeciale de l'Evêque, & le Diacre, ni le Prêtre même, ne le pouvoient faire en preſence de l'Evêque, ni en ſon abſence, que comme ſes Députez. Les canons III^e^ & IV^e^ du ſecond Concile de Carthage ſont formels ſur la neceſſité de cette députation du Prêtre pour impoſer la main aux penitents publics en ſigne d'une parfaite reconciliation.

Monſieur Habert a tenté une nouvelle maniere de repondre à ces objections; l'impoſition des mains que ſaint Cyprien permet au Diacre eſt, ſelon lui, la premiere impoſition qu'on faiſoit aux pecheurs, lorſqu'on les mettoit en pénitence publique; l'Auteur le réfute invinciblement, & montre que les apoſtats repentans dont il eſt queſtion étoient déja dans la penitence publique, il ne s'arrête pas là, il s'égare, il ne

peut souffrir qu'on mette un mourant en penitence publique, quoique les exemples de cette pratique soyent frequens dans l'histoire Ecclésiastique.

Il ajoute que saint Cyprien en permettant aux Diacres d'absoudre sacramentalement n'auroit rien fait de si extraordinaire; ç'a été, dit-il, l'usage de quelques autres Eglises, les exemples anciens qu'il cite s'expliquent comme celui de saint Cyprien, plusieurs des passages qu'il a citez sont exprimez d'une maniere qui ôte toute obscurité, on y lit que ce pouvoir communiqué aux Diacres n'est que le pouvoir de recevoir les penitens à la Communion, *suscipere pœnitentem.* Il est vrai que l'Auteur en a porté de plus recens, qui prouvent qu'au douziéme siecle en France & en Angleterre les Diacres entendoient les confessions & imposoient des penitences dans l'absence du Prêtre, lorsque le penitent étoit en peril de mort, ce qui ne doit pas surprendre, puisque dans le même tems & longtems après on se confessoit même aux laïques, &

à plus forte raiſon aux Clercs, quand on manquoit de Prêtres ; Saint Thomas loüe cette pratique, mais l'Auteur & les écrivains qu'il ſuit, n'apportent qu'une preuve que dans le douziéme & treiziéme ſiécle on ait permis aux Diacres d'abſoudre ſacramentalement ; elle eſt tirée des ſtatuts de Nicolas Gelant, & Guillaume le Maire, Evêques d'Angers, ſur la fin du treiziéme ſiécle : ces Prelats défendent ſeverement aux Diacres d'entendre les confeſſions, d'abſoudre, & de porter la communion aux malades, hors le cas de neceſſité. Dans les mêmes ſiécles pluſieurs Evêques, pluſieurs Conciles, leur deffendent d'entendre les confeſſions hors le cas de neceſſité, parce qu'ils n'ont pas le pouvoir d'abſoudre, *quia claves non habent.* Il n'y a que les Evêques d'Angers qui leur permettent d'abſoudre dans le cas de neceſſité ; ainſi la peine que ſe donne l'Auteur pour montrer que l'Egliſe a pû & peut encore aprés le Concile de Trente, donner aux Diacres le pouvoir d'abſoudre en certains cas, comme elle a donné en

Janvier 1718.

certains cas aux Prêtres la permission de confirmer, & à des Abbez la permission de donner les moindres Ordres ; cette peine est inutile, l'Eglise ne l'a jamais fait, quelque necessité qu'il y eût de l'accorder, elle n'a donc pas cru pouvoir l'accorder.

Extrait de la dissertation sur la retraite des Pasteurs dans le tems de la persecution, & de la dissertation sur la Prélature de Novat.

L'Auteur prouve solidement dans l'une, I. que Saint Cyprien ne s'est retiré de Carthage pendant la persecution de Dece qu'après que Dieu lui ordonna dans une revelation de fuir & de se cacher. II. Que quand Dieu ne le lui auroit pas ordonné specialement, il le pouvoit, & qu'il devoit même le faire. Dans l'autre il détruit absolument l'explication que Baronius a donnée à un passage de la lettre de Saint Cyprien au Pape Corneille touchant Novat, & il démontre que ce brouillon n'a jamais été Evêque.

Janvier 1718.

Extrait de la diſſertation ſur le célibat des Prêtres.

Novat fut accuſé d'avoir donné un coup de pied à ſa femme qui l'avoit fait avorter ; l'Auteur employe ce fait pour établir qu'avant le Pape Sirice les Prêtres ne gardoient point le celibat en occident, non plus qu'en orient, l'argument qu'il en tire n'eſt pas preſſant. Novat a pû commettre ce crime avant ſon ordination ; un fourbe adroit, tel qu'il étoit, aura ſçû en éviter la peine, le cacher même, & ſe faire ordonner Prêtre malgré cet empêchement, que l'Evêque aura ignoré ; ſes nouveaux crimes ayant obligé d'informer de ſa conduite, on aura découvert ce crime ; voilà des conjectures qui ſont auſſi probables que celles de l'Auteur.

Pour le fond de la queſtion, il ne prouve nullement qu'il ait été auſſi libre dans l'Egliſe Latine, que dans l'Egliſe Grecque, aux Prêtres & aux Diacres, d'avoir commerce avec les femmes qu'ils avoient épouſées

avant leur ordination ; il faut excepter l'Afrique. L'exemple de Tertullien, le ſtile du decret du Pape Sirice pour l'Afrique, fort different de ſon decret pour l'Eſpagne, le ſecond Concile de Carthage en 390, portent à croire que l'Afrique n'imitoit pas la continence de l'Egliſe Romaine avant ce Concile.

Les Critiques de nos jours ne ſont pas conſtans dans leurs principes, l'Auteur en ſervira d'exemple ; il appuye fort ſur l'autorité du Concile d'Elvire, dans la diſſertation ſur le pouvoir d'abſoudre; dans celle ci où un canon de ce Concile l'embarraſſe il fait de grands efforts pour prouver qu'il n'y a jamais eû de Concile d'Elvire.

Extrait de la diſſertation ſur les Libellatiques.

Il eſt fort parlé de Libellatiques dans la vie de Saint Cyprien, Mr. Rigaut en a imaginé quatre eſpeces, ſans aucun fondement. L'Auteur demontre que les Libellatiques, dont ſaint Cyprien parle, étoient

des Chrétiens qui avoient évité de ſacrifier aux idoles en gagnant le Magiſtrat par argent, & donné ou reçû un billet qui marquoit qu'ils avoient ſacrifié. Le Pere Alexandre a cru que pour être Libellatique il ſuffiſoit d'avoir donné de l'argent pour n'être point recherché, & que c'étoit un crime de ſe redimer ainſi de la perſecution. Tertullien, Montaniſte, a penſé comme le Pere Alexandre; l'Auteur penſe autrement, après ſaint Pierre Martyr, Patriarche d'Alexandrie.

ARTICLE II.

ORAISON FUNEBRE DE très haut & très-puiſſant Prince, Henry de Bourbon, Prince de Condé, premier Prince du Sang, prononcée le 2^e de Septembre 1717. dans l'Egliſe de la Maiſon Profeſſe des RR. PP. Jeſuites, par Meſſire Edme Mongin, Abbé de ſaint Martin d'Autun, l'un des quarante de l'Academie Françoiſe, & ci devant Précepteur de leurs AA. SS. Monſeigneur le Duc & Monſeigneur le Comte. A Paris, chez

Janvier 1718.

Jean-Baptiste Coignard, ruë S. Jacques 1717. *in 4°. pages* 33.

LE zele d'un domestique fidele qui a donné à nôtre siécle un modele de reconnoissance envers son maître & son bienfacteur aussi beau qu'il est rare, ce zéle qu'on ne peut trop loüer, a fourni à Monsieur l'Abbé Mongin l'occasion favorable de faire éclater le sien pour l'auguste Maison à laquelle il est attaché depuis plusieurs années, par le soin qu'il a eû de l'éducation de Monseigneur le Duc & de Monseigneur le Comte.

Feu Monsieur le President Perraut a voulu laisser un monument de la confiance qu'avoit eû en lui Henri second, Prince de Condé, il a érigé à son cœur un mausolée magnifique, & d'un goût exquis, dans l'Eglise de la Maison Professe des Jesuites de Paris, & il a voulu que l'on y fit tous les ans l'oraison funebre de ce sage & Religieux Prince, se substituant ainsi une suite continuelle de grands Orateurs, pour perpetuer les témoignages de sa gratitude.

Janvier 1718.

Le Pere Bourdaloüe remplit le premier ce devoir, ſon diſcours eſt imprimé ; Monſieur l'Abbé Mongin, qui lui ſuccede après tant d'années, a trouvé l'art de traiter la même matiere ſans copier un ſi grand modele, de prendre une autre route que cet excellent Orateur, ſans s'éloigner de ſon ſujet, ni de la veritable eloquence ; enfin, de ſe faire admirer par ceux qui ont admiré le Pere Bourdaloüe dans la même occaſion : accoutumé à contempler les vertus de ſon Héros dans les differens caracteres de ſes deſcendans, il l'a peint tout entier, & le panegyrique qu'il a prononcé eſt un portrait deſſiné avec beaucoup d'art, d'un coloris merveilleux, mais qui n'eſt point flaté, quelque beau qu'il ſoit.

Monſieur l'Abbé Mongin a pris pour texte ces paroles du livre de la Sageſſe, *les juſtes vivront éternellement.* Il commence ſon diſcours par une oppoſition très-éloquente de la deſtinée des impies & de la deſtinée des juſtes ; il montre que jamais Prince ne fut plus digne de nos éternels éloges que Henri de Bourbon, ſecond

du nom, Prince de Condé. I. *Parcequ'il a toujours courageusement deffendu la Religion Catholique, malgré les préjugez de sa naissance.* II. *Parcequ'il en a toujours religieusement pratiqué tous les devoirs, malgré tous les obstacles de sa grandeur.*

Le commencement de la premiere partie frape : l'Orateur y developpe parfaitement un mystere de la providence divine digne de toute nôtre attention.

„ Jamais l'heresie ne donna de plus
„ fortes atteintes à la Religion, que
„ lorsqu'elle infecta de ses dogmes
„ empestez le sang de nos Rois : jus-
„ ques-là, tremblante & timide,
„ elle se contenta de s'insinuer dans
„ les esprits sous l'appas du libertina-
„ ge ; elle disputoit, mais elle n'o-
„ soit encore se revolter ; soumise &
„ respectueuse tant qu'elle se sentit
„ foible & sans chef, elle repandoit
„ ses erreurs, sans faire éclater son
„ audace ; mais quand elle eut ac-
„ quis à son parti les premieres têtes
„ de l'Etat, elle y suscita bientôt les
„ seditions & les guerres civiles ; &
„ de la même bouche qu'elle distil-

„loit son venin, elle soufloit par-
„tout la revolte. Ce fut dans ces
„conjonctures fatales que la provi-
„dence fit naître Henri de Bour-
„bon, pour arrêter les funestes pro-
„grès de l'heresie, pour reparer les
„malheurs de ses peres, qui en
„avoient été les deplorables victi-
„mes, & pour venger l'Eglise ou-
„tragée par l'infidelité de ses plus
„chers & de ses plus precieux en-
„fans. Né lui même dans le sein de
„l'erreur, sa naissance causa à tout
„le parti une joye universelle. *Quis
„putas puer iste erit* ? Quel pensez-
„vous que sera cet enfant, se di-
„soient ils les uns aux autres ? fils
„& petit fils de nos glorieux défen-
„seurs, il en aura le zele & le cou-
„rage ; & bientôt séduit comme
„eux, il achevera d'entraîner par
„son exemple tous ceux dont nous
„aurons déja ébranlé la foi.

„Vous vous trompez, esprits sé-
„ducteurs, cet enfant sur qui vous
„fondez de si flateuses esperances,
„Dieu le reserve à être dans ce
„Royaume le premier instrument
„de vôtre ruine & de vôtre entiere

„ destruction. Oüi, c'est à toi de
„ pleurer , heresie malheureuse ;
„ percer, si tu le peux , le fatal ave-
„ nir qu'un grand Roi te prépare ;
„ regarde tes temples démolis & tes
„ superbes remparts abbatus , cet
„ enfant qui vient de naître en sap-
„ pera bientôt les fondemens, il se-
„ ra le précurseur de Loüis le Grand :
„ & tous ces malheurs qui t'atten-
„ dent, sont, pour ainsi dire, ca-
„ chez & renfermez dans ce même
„ berceau que tu couronnes aujour-
„ d'hui de fleurs, & qui va devenir
„ pour toi le premier écueil où ton
„ orgueil viendra se briser.

„ En effet, Messieurs, à peine le
„ jeune Henri eut les yeux ouverts à
„ la lumiere du jour, qu'il les ouvrit
„ à celle de la grace : le premier usa-
„ ge de sa raison fut de reconnoitre
„ l'autorité de l'Eglise. Catholique
„ d'abord par un mouvement pres-
„ que involontaire, il le devint par
„ choix , dès qu'il fut capable d'en
„ faire. Revenu de ses erreurs, com-
„ me par inspiration , il les detesta
„ par connoissance & par conviction,
„ dès qu'il put discerner la verité

„ d'avec le menſonge. Fidele à l'E-
„ gliſe, parcequ'il y fut reporté
„ comme ſur les aîles de la provi-
„ dence, il le fut par affection, dès
„ que ſon cœur fut ſenſible, il le fut
„ avec zele, dès qu'il put parler; il
„ le fut avec autorité, dès qu'il put
„ agir; & il commença à l'être avec
„ éclat dans cette celebre députation
„ où l'on vit un Prince de neuf ans,
„ chargé de la foi de toute l'Egliſe
„ Gallicane, garant de la converſion
„ du Roi [a], & interprete de ſa ſou-
„ miſſion envers le S Siege, ſoute-
„ nir auprès du Legat [b] Apoſtolique
„ qu'il alloit recevoir, & toute la
„ majeſté du Souverain au nom du-
„ quel il parloit, & toute la gloire
„ du trône, dont il étoit alors l'he-
„ titier préſomptif, & toute la ſain-
„ teté de la Religion dont il rendoit
„ témoignage.

Ce qu'on vient de lire remplit les auditeurs, & remplira les lecteurs d'une grande admiration pour la ſageſſe de Dieu : ce qu'on va lire fait admirer

[a] *Henri IV.* [b] *Alexandre de Medicis, envoyé par Clement VIII.*

admirer la Religion du Prince de Condé, les vertus, la prudence, le courage qu'il a fait paroître, en la deffendant dans les conseils, & dans les combats.

„ L'heresie en fremit, & desespe-
„ rant dèslors de pouvoir jamais se
„ rapprocher du Sang Royal, elle
„ connut toutes ses pertes, & sen-
„ tit les coups mortels, que ce jeune
„ Prince devoit lui porter un jour;
„ aussi fit-elle les derniers efforts
„ pour regagner sa confiance, & le
„ faire rentrer dans son parti. Les
„ conjonctures en étoient favora-
„ bles, & la mort déplorable de
„ Henri le Grand ayant jetté la
„ Cour & l'Etat dans une confusion
„ qui en troubloit toute l'harmonie,
„ l'heresie sembla respirer, du deses-
„ poir public : elle sentit renaître
„ son esperance, & voyant le Prince
„ de Condé jeune & susceptible
„ d'ambition, elle crut que des idées
„ d'autorité & de commandement
„ flateroient son courage. Dans ce
„ dessein, on fait briller à ses yeux
„ tout ce qui peut tenter ses pas-
„ sions, & même tenter sa vertu.

„ D'abord on le ſollicite par les en-
„ gagemens de ſa naiſſance, & par
„ tout ce qu'il doit aux deux der-
„ niers Héros dont il tient le jour.
„ On lui expoſe ſon ayeul expirant
„ dans les plaines de Jarnac, & ſon
„ pere ſecondant la valeur de l'in-
„ vincible Henri, & partageant avec
„ lui la gloire de la celebre journée
„ de Coutras. On lui reproche ſa
„ nouvelle haine pour un parti, où
„ de ſi grands hommes avoient ac-
„ quis tant de gloire. On lui repre-
„ ſente qu'il les déshonore, s'il ne
„ les imite, & qu'il ſe déshonore
„ lui-même, s'il ne les venge pas;
„ qu'il y a de l'ingratitude à un fils
„ à faire ainſi le procès à la memoire
„ de ſes peres; de la lâcheté à aban-
„ donner leurs amis, de la préſomp-
„ tion à ſe croire plus éclairé & plus
„ habile qu'ils n'ont été; & qu'enfin
„ une opinion déja ſi repanduë &
„ qu'ils avoient ſcellée de leur pro-
„ pre ſang, lui devoit être aſſez che-
„ re, pour l'adopter & la recevoir
„ comme ſon plus précieux patri-
„ moine.

„ A ces reproches, Meſſieurs, le

» Prince de Condé répond, qu'il
» doit plus à Dieu & à sa Religion,
» qu'à son pere & à son ayeul; qu'il
» déplore leurs malheurs, & les
» maux qu'ils ont causez à l'Eglise;
» mais qu'il doit les reparer; que
» leur bonne foi dans l'erreur, &
» leur courage à la soutenir, peu-
» vent bien sauver leur gloire, mais
» non pas justifier leur cause; qu'il
» veut bien écouter la voix du sang,
» mais qu'il veut remonter à sa sour-
» ce; que par respect pour les deux
» derniers Princes à qui il doit la vie,
» il ne veut pas renoncer à tous ses
» autres ayeux; que S. Loüis, chef
» de sa maison, lui a montré d'au-
» tres routes; que ce n'étoit pas
» pour aller semer dans la Palestine
» les erreurs du Calvinisme, qu'il
» avoit passé deux fois les mers, mais
» pour aller planter sur les bords du
» Nil & sur les murs de Tunis, la
» Croix de JESUS-CHRIST; que c'é-
» toient là les exemples domestiques
» qu'il vouloit suivre, & les seuls
» ancêtres qu'il devoir imiter. Sedi-
» tieuse heresie, n'es-tu pas assez
» confonduë? & qu'espere-tu d'un

„ Prince trop éclairé, pour ne pas
„ voir les pieges que tu lui tends ;
„ & trop ferme dans sa foi, pour se
„ rendre à tes vaines séductions?

„ Cependant, Messieurs, les no-
„ vateurs n'ayant pû rien gagner sur
„ son esprit, par la voix du sang ;
„ s'efforcent de l'irriter sur les in-
„ justices du ministere, & le peu
„ d'égards que l'on a pour son rang,
„ & pour ses importans services. On
„ lui fait sentir qu'on le neglige &
„ qu'on l'oublie, que la qualité de
„ premier Prince du Sang se flétrit
„ entre ses mains, par le peu de cré-
„ dit & d'autorité qu'on lui laisse.
„ On déploye avec art aux yeux de
„ son amour propre tout ce qui peut
„ l'aigrir, & on lui fournit tout ce
„ qui peut le venger. On lui ouvre
„ les places, les tresors & les cœurs
„ de tout le parti : on le conduit dans
„ toutes les villes qui servoient d'a-
„ ziles à l'erreur. La Rochelle mê-
„ me, ce boulevart de la rebellion,
„ lui est ouverte, on tombe à ses
„ pieds pour le supplier d'en accep-
„ ter le commandement, mais il en
„ sort avec toute sa fidelité & toute

» ſa vertu. Ce Prince ſollicité par » tant de conſiderations preſſantes, » attiré par de ſi puiſſans interêts, » maître de faire éclater ſes reſſenti» mens, ayant ſous ſa main des ar» mées entieres, tient plus que ja» mais à ſa Religion. Ce nœud ſacré » lie & enchaîne toutes ſes paſſions, » ſemblable au doigt de Dieu, qui » retient la mer agitée, & l'empê» che de paſſer ſes bords. Arbitre de » ſa deſtinée, il aime mieux venir ſe » livrer ſans défenſe à la diſcretion » de ſes ennemis, que de chercher » ſa ſureté chez les ennemis de l'E» gliſe; & il trouve plus de gloire à » riſquer ſa liberté, qu'à laiſſer dou» ter de ſa foi & de ſa Religion. O » vous qui ſacrifiez tous les jours les » interêts de vôtre conſcience à vô» tre fortune, admirez du moins la » force, & la fermeté du Prince que » je loüe.

» Mais le Prince de Condé, non » content de ſe refuſer aux ſollicita» tions des rebelles, ſe déclara ou» vertement contre eux dans toutes » les occaſions, où ſon zéle pût

« éclater, [a] ſur tout quand au ſujet
» de la fameuſe entrepriſe de la Ro-
» chelle il fit ſentir la neceſſité qu'il
» y avoit de réduire cette ville ſedi-
» tieuſe. Et tel que parut autrefois
» ce genereux Guerrier [b] dans l'aſ-
» ſemblée des forts & ſages d'Iſraël,
» quand il fut queſtion de s'ouvrir
» par le fer & par le feu l'entrée de
» la terre promiſe : vous craignez,
» diſoit-il, quand il faut obéïr à
» Dieu, vous redoutez les habitans
» de cette terre barbare, & vous
» ne voyez pas qu'ils ſont ſans force
» & ſans défenſe, puiſque le Sei-
» gneur n'eſt pas de leur côté. *Nolite*
» *rebelles eſſe contra Dominum, neque*
» *timeatis populum terræ hujus.* Tel pa-
» rut le magnanime Condé, quand
» il repréſenta dans le Conſeil du
» Roi, qu'il ne convenoit ni à la
» pieté du fils aîné de l'Egliſe de pro-
» teger l'hereſie dans ſes Etats, ni à
» la ſageſſe & à la grandeur d'un Roi
» puiſſant, d'y ſouffrir des factieux;
» que tant de ſeditions toujours par-

a *Le Prince de Condé repreſente la neceſſité de reduire la Rochelle.* b *Caleb.*

„ données avec trop de condefcen-
„ dance, & toujours renouvellées
„ avec tant de perfidie, faifoient
„ bien voir, combien il eft dange-
„ reux de flater, quand il faudroit
„ punir; que c'étoit autorifer la re-
„ volte que de lui donner des places
„ de fureté; que celles qu'on avoit
„ déja cedées, étoient le fcandale
„ de la Monarchie, & la honte des
„ Rois qui les avoient accordées;
„ que rien n'eft plus capable de rui-
„ ner les Etats & de bouleverfer
„ les Empires, que d'y renfermer
„ ainfi des ennemis domeftiques,
„ qui exigent des graces, les armes
„ à la main, & qui ne les veulent re-
„ cevoir que par des traitez, & des
„ édits injurieux à l'autorité du Sou-
„ verain. Vous craignez, difoit ce
„ Prince, quand il faut combattre!
„ Où eft donc vôtre courage? vous
„ craignez des rebelles! Mais ne
„ voyez-vous pas que le tems les
„ rendra plus forts, & l'impunité plus
„ audacieux? Vous craignez des
„ hommes; & vous ne craignez pas
„ Dieu! Qu'avez-vous donc fait de
„ vôtre religion? Ha! puifque le

» Seigneur eſt avec nous, prenons
» courage, & ne craignons pas ſes
» ennemis. *Nolite rebelles eſſe contra*
» *Dominum, neque timeatis populum*
» *terræ hujus* *. Vous allez donc bien-
» tôt ceſſer d'être redoutables, eſ-
» prits factieux & mutins; le ſage,
» l'intrepide Condé eſt écouté, la
» guerre eſt réſoluë! nouvelle Jéri-
» cho, ta perte eſt jurée, tes ſuper-
» bes murs vont tomber, non au ſon
» des fatales trompettes, mais par la
» force des paroles d'un autre Joſué;
» paroles pleines de vertu, & qui
» inſpirerent le courage qu'elles
» avoient conſeillé; paroles terri-
» bles, qui allerent porter la crainte
» & l'épouvante dans les cœurs de
» tous les rebelles; paroles embra-
» ſées, qui allumerent le feu qui de-
» ſola leur ville impie; paroles fou-
» droyantes, qui renverſerent & re-
» duiſirent en cendre ſes orgueilleux
» remparts; paroles plus puiſſantes
» & plus abſoluës que tant d'édits
» qui n'avoient encore pû ſoumet-
» tre ſes fiers habitans; paroles ſa-
» lutaires, qui ramenerent de l'er-

* *Num.* 14. 9.

„ reur tant d'ames ſeduites ; paroles „ ſaintes, qui rétablirent le culte des „ autels, & qui firent triompher la „ Religion, par la demolition & la „ ruine entiere de cette citadelle „ formidable qui avoit tant de fois „ ſervi d'azile à l'hereſie !

„ Voilà, Chrétiens, continuë l'é- „ loquent Orateur, ce que la Reli- „ gion doit à la ſageſſe des conſeils „ du Prince de Condé. Mais que „ ne doit-elle point à la gloire de ſes „ armes ? auſſi heureux à combattre „ pour elle, qu'habile à perſuader, „ ſes exploits militaires valurent à „ l'Egliſe autant de triomphes, que „ ſa prudence lui en avoit procurez. „ Son épée fut auſſi fatale à l'hereſie „ que ſes paroles avoient été puiſ- „ ſantes pour la ſoumettre ; & ce „ qu'il y eut d'avantageux pour ce „ Prince, & de favorable pour tous „ les Orateurs évangeliques qui au- „ ront à le loüer dans tous les tems ; „ c'eſt que cette épée victorieuſe *lui* „ *fut donnée comme un preſent de Dieu* * „ qui en conſacra lui même l'uſage,

* *Accipe ſanctum gladium munus à Deo* 2. *Mac.* 15. 16.

„ & en borna presque le succès aux
„ seuls ennemis de son Eglise. Quel-
„ quefois vaincu quand il n'eut à
„ soutenir que la gloire de l'Etat, il
„ fut invincible tant qu'il combattit
„ pour sa Religion, & jamais l'infi-
„ dele Samarie ne lui fournit que
„ des palmes & des triomphes. Soyez
„ brave & genereux, disoit autrefois
„ Saül à David, mais employez
„ principalement vôtre valeur dans
„ les guerres du Seigneur. *Esto vir*
„ *fortis, & præliare bella Domini* *. Le
„ Prince de Condé, fidelle à cette
„ leçon, n'en fut pas moins fidelle à
„ sa gloire. Sa valeur pour être sain-
„ te n'en fut que plus éclatante, la
„ foi qui l'animoit, le zele qui con-
„ duisoit son bras, l'Ange de Dieu
„ qui combattoit à ses côtez, ne le
„ rendoient que plus terrible. Tou-
„ tes les Provinces du Royaume où
„ l'heresie avoit semé ses erreurs, il
„ n'eut besoin pour les reduire que
„ de les parcourir; le Berry, le
„ Poitou, le Dauphiné, la Guyen-
„ ne, & le Languedoc, furent les
„ théatres de ses victoires. Vingt-

* 1. *Reg. v.* 5.

„ neuf villes prises par force, ou par „ d'humiliantes compositions, lui „ rendent encore graces de leur re„ duction & de leur obéïssance : en „ moins de cinq ans son zéle devo„ ra, pour ainsi dire, tout le fruit „ de plus de soixante ans de revolte ; „ & semblable à l'Ange extermina„ teur, il ne remit l'épée sanglante „ dans le fourreau, qu'après avoir „ vengé sur le peuple sacrilege, les „ injures du Seigneur, & le viole„ ment de sa loi.

„ Il est vrai que tant de violen„ ce & tant de sang coûterent cher „ à son cœur : doux & pacifique par „ inclination, combien de fois ne „ gemit il pas lui même de la dure „ necessité où il se voyoit d'être in„ flexible & inéxorable ? Quelle fut „ sa douleur, de voir dans la ville „ de saint Sever le feu attaché à ses „ murailles par les mains de ses pro„ pres habitans, qui par un horrible „ desespoir aimerent mieux s'ense„ velir dans leurs cendres, que de „ se soumettre à la force de ses ar„ mes ? Combien de larmes ne re„ pandit-il pas en voyant Castel-

„ nau, qui ſe croyoit à l'abri de ſes „ coups par la hauteur de ſes mon- „ tagnes, ſouffrir toutes les horreurs „ d'un aſſaut ſanglant? Rebelle he- „ reſie! tu meritois tous ces châti- „ mens, mais meritois-tu les larmes „ de ton vainqueur?

Il faudroit copier tout le diſcours, ſi je voulois en offrir à nos Lecteurs toutes les beautez. Reſſerré par le peu d'eſpace qui doit occuper nos extraits, j'omets à regret le portrait du Marechal Danire, & ceux des Princes & des Princeſſes de l'Auguſte branche de Condé: on ſent en les liſant que le cœur de Monſieur l'Abbé Mongin parle; mais il parle avec beaucoup d'eſprit, & comme il eſt toujours vrai lors même qu'il loüe les vivans, le public ſouſcrira ſans peine à tous les éloges qui terminent l'oraiſon funebre.

ARTICLE III.

ACTA SANCTORUM Junii ex Latinis, Græcis, aliarumque gentium monumentis, servatâ primigeniâ scriptorum phrasi collecta, digesta à Conrado Janningo è Societate Jesu Presbytero Theologo tomi VI. pars I. complectens supplementum addendorum, mutandorum, corrigendorum in quinque tomis de Actis Sanctorum ejusdem mensis. C'est-à-dire, *Actes des Saints du mois de Juin tirez des monumens Grecs, Latins, & des autres nations, en conservant le style des Auteurs, mis en ordre avec des éclaircissemens & des remarques. Par le Pere Conrad Janning, Prêtre & Théologien de la Compagnie de Jesus. Premiere partie du tome sixieme, qui comprend le supplement des cinq premiers tomes du même mois.* A Anvers, chez Jean Paul Robyns, MDCCXV. *in folio, pages* deux cent quatre vingt sept.

SI les tomes précedens de ce vaste & important ouvrage ont fait

connoitre l'érudition des Auteurs, celui-ci est un monument de leur modestie, autant que de leur sçavoir : on y apprend que sans se laisser imposer par les suffrages des Critiques les plus éclairez, & par l'estime generale qu'on fait de leurs travaux, ils s'examinent eux-mêmes plus severement qu'on ne les examine, & repassent avec soin sur des écrits déja publiquement applaudis, pour y ajouter, pour les corriger, pour les éclaircir. Parmi les additions que contient ce volume, il y en a de considerables, plusieurs vies originales de Saints & de Saintes, des dissertations curieuses sur la primatie de Magdebourg, sur la translation du corps de saint Norbert à Prague, sur les reliques de S. Jean Baptiste. Dans une de ces dissertations le Pere Janning prouve que S. Bruno, Apôtre de Prusse & martyr, est le même que saint Boniface, Religieux de Camaldoli, Apôtre de Prusse & martyr. Dans une autre addition le Pere Bapebrok avoüe que la dissertation de Monsieur Saxi l'a convaincu que les

corps des Saints Gervais & Prothais ſont à Milan, & que la tranſlation qu'on ſuppoſe en avoir été faite à Briſac, doit paſſer pour une fable. Il rapporte à cette occaſion des reflexions très - judicieuſes de Monſieur Saxi, ſur le culte qu'on rend aux reliques ; le ſçavant Milanois ne nie pas qu'on ne ſe ſoit trompé en propoſant aux fidelles des reliques ſous le nom d'un Saint plus illuſtre que celui dont eſt la relique, mais il montre que les mépriſes ne rendent la devotion des fidelles ni vaine, ni ſuperſtitieuſe : la relique n'eſt pas l'objet principal & direct de nôtre culte, c'eſt le Saint regnant dans le Ciel avec Jeſus-Chriſt que nous honorons, que nous invoquons; l'opinion que la relique préſente eſt ſon ſacré corps, ou une partie de ſon ſacré corps, ou quelque choſe enfin qu'il a conſacré par l'uſage qu'il en a fait; cette opinion, vraye ou fauſſe, ſuffit pour exciter la devotion, & pour rendre agréable au Saint, & à Dieu même, le culte que nous rendons à ce que nous croyons les reliques du Saint; Dieu n'éxige

pas de nous une critique ſevere, mais un pieux penchant à honorer ce qu'il honore, & à l'honorer à proportion de ce qu'il l'honore; & c'eſt peut être, dit S. Gregoire Pape, pour nous inſtruire d'une verité ſi utile & ſi conſolante, que Dieu a fait des miracles dans des lieux où les corps des Saints qu'on invoquoit n'étoient pas, *Diverſiſſima cum Saxio dicimus alterum, quod miracula fiant ad invocationem Sanctorum quorum reliquias præſentes eſſe putamus, alterum quod fiant in atteſtationem earumdem reliquiarum, ac quaſi divinum ſignum ut conſtet eas eſſe verè ejuſdem Sancti quem affuſis precibus imploramus, ut plurimum mirabilis in ſanctis ſuis ſcrutator-que cordium Deus ſervorum ſuorum gloriæ & ingenuæ ſupplicantium fidei beneficia immenſæ liberalitatis largitur, nec dona quæ ultra omne naturæ meritum effundit præſentibus reliquiis alligat. Unde optimè ſanctus Gregorius libro 2°. dialog. Cap. ultimo notat quod Sancti ad majus fidei noſtræ meritum ſæpè illic majora ſigna faciunt ubi minimè per ſemetipſos jacent.*

Voici l'autre remarque, très-pro-

pre à détromper le Proteſtans des fauſſes idées qu'ils ont de l'honneur que l'Egliſe Romaine rend aux Saints. *Cum unus ſit Deus quem primò colimus in Sanctis ſuis, Sanctos verò ipſos feliciſſima æternæ vitæ ſocietas ita nectat, ut nulla invidiæ aut æmulationi pateat rima, quid mali ſi ignoto vel ſub alieno nomine affundamus obſequium noſtrum cœleſtibus animis; dummodò quæ præſentia colimus depoſitæ mortalitatis ſpolia verè ſint alicujus Sancti. Etenim nec vocibus nec ſyllabis affigimus ſuperſtitioſum cultum, neque intra venerabiles lipſanothecas concludimus ſiſtimuſque preces ac vota, ut falsò blaterant noſtræ fidei hoſtes, ſed mente animoque provolamus ad cœlum, opemque & patrocinium imploramus adſtantium divino throno Sanctorum ejuſdemque regni indiſſolubili conſortio gaudentium; nihil igitur aut eorum gloriam aut religionem noſtram lædit innocens nominis lapſus, immò ſi intimè rem ſpectemus tum Sanctorum cultus, tum pietas populorum ex his opinionum conflictibus quoddam recipit incrementum, dum enim plures de eodem corpore Eccleſiæ diſputant, unaquæque interim vires om-*

nes impendit ut eximiis religionis officiis testari studeat venerationem suam ergà Sanctos quorum sacras exuvias custodire se existimat, atque in hoc uno concors discordia est quod sanctâ æmulatione omnes succensæ multiplicata veluti obsequii materie ad gloriam ipsorum amplificandam augendamque in nobis fiduciam ac virtutum imitationem conspirant. Le P. Papebrock a fait la même remarque sur le 23[e] d'Avril dans l'Article de S. Adalbert.

Parmi plusieurs choses dignes de l'attention de tous ceux qui aiment l'histoire Ecclesiastique, j'ai cru devoir m'arrêter à la dissertation du Pere Janning sur l'année de la mort de saint Alexandre Archevêque de Constantinople.

Extrait de la dissertation sur la mort de saint Alexandre Evéque de Constantinople.

L'époque de la mort de saint Alexandre, Evêque de Constantinople, est le point fixe de la chronologie de cette grande Eglise & de l'histoire de l'Arianisme. Le Pere

Janning, traitant cette matiere sur
e 4[e] de Juin, avoit suivi, après Ba-
ronius, les Peres Labbe, Riccioli &
& Pagi, la supputation de Socrate,
de Sosomene, de Theophane; &
marqué, comme ces anciens Histo-
riens, la mort de saint Alexandre à
l'année trois cent quarante de Jesus-
Christ. Le sçavant Monsieur De Va-
lois, Monsieur Hermant dans la vie
de saint Athanase, Monsieur de Til-
lemont, & les Reverends Peres Be-
nedictins, éditeurs de saint Atha-
nase, abandonnent Socrate & Soso-
mene; ils prétendent que saint Paul
a succedé à saint Alexandre avant
l'année 338. mais ils ne déterminent
point positivement quelle année S.
Alexandre est mort, Monsieur De
Valois s'écarte plus que les autres
de la chronologie reçûë; saint Paul,
si on l'en croit, étoit déja Evêque
de Constantinople l'année 335. Il
avance même qu'il l'étoit dès l'an-
née trois cent trente un; il établit
une opinion si singuliere sur deux
preuves qu'il a cru invincibles, &
que le Pere Janning refute ici fort
exactement.

Janvier 1718.

Monsieur De Valois tire sa premiere preuve de la lettre de saint Athanase aux Solitaires ; on y lit que saint Paul avoit été relegué par Constantin dans le Pont ; Mr. De Valois fonde l'autre preuve sur les souscriptions du Concile de Tyr, le nom de saint Paul s'y trouve parmi ceux qui ont approuvé la deposition de saint Athanase.

Le Pere Janning fait d'abord remarquer que Monsieur De Valois convient que saint Paul a succedé à saint Alexandre, & que saint Alexandre étoit envie quand l'heresiarque Arius mourut. C'est donc l'époque de la mort d'Arius qui doit décider la question sur le tems de la mort de saint Alexandre. Monsieur De Valois s'appuye sur la lettre de saint Athanase aux Solitaires, & le Pere Janning fait voir que cette lettre détruit absolument les conjectures de ce sçavant homme. Saint Athanase y dit clairement que le dessein des Evêques Ariens du Concile de Jerusalem en 335. étoit de faire recevoir Arius dans la communion de l'Eglise, il étoit donc

ncore en vie après le Concile de
Tyr qui préceda celui de Jerusa-
em, il étoit donc encore en vie
an 335. Alexandre n'étoit donc
as encore mort, saint Paul ne lui
voit pas succedé. Monsieur De Va-
ois avoit prevû ce coup, & pour
éviter il a entassé beaucoup de rai-
ons, dont son adversaire découvre
isément la foiblesse, je ne rappor-
erai que celles qui ont quelque ap-
arence capable d'éblouïr les per-
onnes peu instruites.

Saint Athanase, dit Monsieur De
Valois, nie qu'Arius soit mort dans
Communion de l'Eglise, il n'a
onc pas cru que les Conciles de
yr & de Jerusalem l'eussent reçu
la Communion : la reponse à cette
istance s'offre d'elle même, saint
thanase n'a pas reconnu l'autorité
e ces deux Conciles injustes, où les
riens avoient dominé ; pourquoi
onstantin, ajoute Mr. De Valois,
ourquoi Constantin auroit il ap-
ellé Arius à Constantinople, afin
éxaminer sa cause, si elle avoit été
igée dans ces deux Conciles ? Cons-
ntin, repond le Pere Janning, ne

fit venir Arius à Constantinople que dans la vûë d'appaiser les troubles qu'Arius excitoit à Alexandrie.

Le Pere Janning repousse avec la même facilité le premier des deux argumens que Mr. De Valois a cru invincibles ; quand j'accorderois, dit il, que saint Paul a soûscrit au Concile de Tyr, il ne s'ensuivroit pas qu'il y a souscrit comme Evêque, il a pû y souscrire sans être Evêque, comme Deputé de saint Alexandre. Mais tout l'argument porte à faux, saint Paul n'a jamais souscrit à la condamnation de saint Athanase; les Evêques Ariens separez du Concile de Sardique avancent cette calomnie parmi beaucoup d'autres, dans la lettre qu'ils firent courir sous le nom du Concile, & ils ne la rendent pas croyable. C'étoit la coutume de ces scelerats de mettre aux actes qu'ils faisoient en faveur de leur heresie les signatures des Evêques & des Prêtres les plus considerez parmi les Catholiques ; le Concile d'Alexandrie avertit dans sa lettre synodale tous les Evêques Catholiques de ce lâche artifice des Ariens.

L'autre argument de Monsieur De Valois renferme une vraye difficulté, saint Athanase dit, dans sa lettre aux Solitaires d'Egypte, qu'il étoit à Constantinople quand Macedonius accusa saint Paul son Evêque, & qu'il y avoit été témoin que l'accusateur par un étrange renversement de la discipline demeura dans la Communion de l'accusé. S. Athanase parle ensuite de ce que S. Paul a souffert pour la foi, & il dit que premierement Constantin le relegua dans le Pont.

Le Pere Janning montre que saint Athanase ne met point de liaison entre l'accusation de Macedonius & le premier exil de saint Paul; qu'il est probable que S. Paul n'étoit pas encore Evêque, mais Prêtre de Constantinople, quand Constantin le relegua dans le Pont; il ne voit donc rien qui oblige de renverser la chronologie que Socrate a suivie après avoir consulté soigneusement les écrits de S. Athanase, & reformé son histoire sur ces écrits.

Le Concile d'Alexandrie en faveur de saint Athanase, & celui de

Rome ſous le Pape Jule, ont tant de liaiſon avec la queſtion agitée dans cette diſſertation, que le Pere Janning n'a pû ſe diſpenſer de rechercher le tems précis de l'un & de l'autre Concile, il découvre l'embarras où Monſieur De Tillemont s'eſt jetté, en mettant le Concile de Rome ſous Jule, vers le milieu de l'année 361. Le Pere Janning montre que le Pape ſaint Jule écrivit trois fois aux Euſébiens, que ſes premieres lettres ne furent point portées par Elpide & par Philoxene, que le ſéjour de ſaint Athanaſe que Jule aſſure avoir été de dixhuit mois, ne fut point interrompu, & qu'on ne peut ſuppoſer qu'il l'ait été; que ce n'eſt pas Euſebe de Nicomedie, dont le nom ſe trouve parmi ceux des Evêques Ariens qui écrivirent au Pape Jule après le Concile d'Antioche, mais un autre brouillon de même nom que les Ariens firent Evêque d'Emeſe. Ces faits mis hors de doute renverſent toutes les preuves de Monſieur De Tillemont. Ainſi le Pere Janning ramêne ſes Lecteurs à la chronologie de

 Socrate

Socrate, de Sosomene & de Theophane,& il établit solidement qu'Arius mourut sur la fin de l'an 336, ou au commencement de l'année suivante, que Constantin mourut le vingt deuxieme de Mai de l'année 337, que saint Alexandre mourut l'an 340, que saint Paul son successeur fut accusé la même année par Macedonius, saint Athanase étant à Constantinople, sur la fin de la même année saint Paul fut exilé, & Eusebe de Nicomedie envahit le siege de Constantinople, pendant que saint Athanase tenoit le Concile d'Alexandrie. Le saint Patriarche arriva vers la Pentecôte à Rome, où le Pape Jule l'appelloit, il y demeura dixhuit mois sans revenir à Alexandrie. Incontinent après l'arrivée de saint Athanase à Rome le Pape Jule écrivit aux Evêques Ariens pour la seconde fois, & ses lettres leur furent portées par Elpide & par Philoxene, que les Ariens, qui tenoient alors le Concile d'Antioche, retinrent jusqu'au mois de Janvier 342, à leur retour ils trouverent le Concile de Rome assemblé.

Monſieur De Valois & les Reverends Peres Benedictins ont penſé ſur l'époque du Concile de Rome ſous Jule comme le Pere Janning, & ſur ce point il n'a eû que Meſſieurs Hermant & De Tillemont à combattre.

J'ajoute une obſervation ſur un endroit de la traduction de la lettre de ſaint Athanaſe aux ſolitaires, par quelqu'un des Reverends Peres Benedictins éditeurs de ſaint Athanaſe page 632. le Saint expoſe les raiſons qui l'engagerent d'aller à Rome l'an 341. & dit qu'il y alla, *pour qu'on tint un Concile ſelon ce qui avoit été reglé*. Voilà tout ce que porte le Grec.

Le traducteur a ajouté dans le Latin *ibi*, qui n'eſt pas dans le Grec, *afin qu'on y tint un Concile*: c'eſt faire dire à ſaint Athanaſe ce qu'il ne dit point; c'eſt lui faire dire le contraire de ce qu'il dit, puiſqu'à la page précedente, il marque qu'on lui avoit laiſſé le choix du lieu où ſe tiendroit le Concile. Cet exemple montre combien un Traducteur doit être fidele, & quelle attention il doit avoir à ne pas ajouter un ſeul mot

au texte ; la plus legere addition peut alterer le ſens, & préſenter aux Lecteurs les idées, les opinions du Traducteur, à la place de celles de l'Auteur.

Le Pere Janning donne dans cette diſſertation de juſtes éloges à la critique modeſte de Monſieur De Tillemont, qu'il merite lui même. Il ſe défend, il réfute avec cette moderation & ces égards pour la reputation de ſes adverſaires, que tant de ſçavans oublient, & qui ſont préferables à la plus vaſte érudition : rien de plus eſtimable, rien de plus utile à la Republique des Lettres, qu'un Sçavant de ce caractere ; il eſt propre à en bannir les erreurs ; il ſe fait aimer de ceux même qu'il critique ; il leur fait aimer la verité : rien au contraire de plus fâcheux qu'un Sçavant orgueilleux & farouche, qui veut regenter ſes Lecteurs, & annéantir, s'il pouvoit, ſes adverſaires ; qui ne répond que par des injures : la verité même eſt odieuſe dans ſes écrits, quand elle s'y trouve ; mais elle s'y trouve rarement. Rien de ſi mépriſable qu'un Sçavant

de cette eſpece, qui ſe connoit peu lui même, & les bornes de l'eſprit humain ; un ignorant modeſte eſt plus eſtimable.

ARTICLE IV.

ELOGE DU R. P. DANIEL *Papebrock de la Compagnie de Jeſus, tiré de ſa vie écrite en Latin par le Pere Jean Piens, de la même Compagnie, & imprimée au commencement du ſixieme tome de Juin.*

QUoique le Pere Papebrock ſoit né à Anvers, Hambourg peut pretendre à quelque partie de la gloire que les vertus religieuſes & le merite literaire de ce ſçavant homme donnent à ſa patrie ; ſes ancêtres étoient originaires de cette celebre ville d'Allemagne ; ſon grand pere, Catholique zelé, ne la quitta pour s'établir à Anvers qu'après qu'elle eût quitté la Religion de ſes peres. Son petit fils naquit à Anvers l'an 1628. le dix ſeptieme de Mars, de Laurent Papebrock & de Marie Mariſſac. Daniel & ſes trois

freres entrerent dans la Compagnie de Jesus. Ses deux sœurs ont passé leur vie dans le célibat & dans les exercices d'une pieté constante : la vertu des enfans est une grande preuve de la sainte éducation qu'ils avoient reçüe, & de la vertu de leurs parens, vertu dont-on a d'autres preuves. Bollandus, invité par le Pape Alexandre VII. d'aller à Rome, s'excusa sur son grand âge, & fit agréer à sa Sainteté que le Pere Henschenius, son compagnon, allât sous les auspices du très Saint Pere chercher dans les bibliotheques d'Italie les materiaux necessaires pour le grand ouvrage des Actes des Saints. Il joignit le Pere Papebrock au Pere Henschenius; ils partirent au mois de Juillet de l'an 1660. L'Auteur de la vie Latine suit le Pere Papebrock dans ses voyages en Allemagne, en Italie, en France, & il marque dans un grand détail la part qu'il a eûë dans les mois de Mars, Avril, Mai & Juin, des Actes des Saints. Une dispute où il fut engagé contre son inclination, & qui le commit avec un Ordre qui me-

rite d'être conſideré, & qu'il conſideroit lui même beaucoup, a eû de fâcheuſes ſuites. Ses adverſaires aigris firent de grands efforts pour faire condamner à Rome les Actes des Saints, ils ne pûrent y réüſſir, & leur accuſation ne ſervit qu'à faire mieux connoitre l'exactitude de ce grand ouvrage.

L'Inquiſition d'Eſpagne fut en cette occaſion plus facile à ſurprendre, elle porta contre les Actes des Saints un decret fort injurieux, qu'elle a revoqué ſolemnellement depuis quelques années; cette querelle eſt le ſeul évenement remarquable dans une vie toute religieuſe, toute dévoüée au travail, mais unie & toujours égale. Dieu la prolongea, pour la gloire des Saints, à laquelle le Pere Papebrock a tant contribué. Il mourut l'an 1714. la veille des Apôtres S. Pierre & S. Paul, âgé de quatre vingt ſept ans.

Soit qu'on regarde cet excellent Jeſuite comme un ſçavant, ou comme un Religieux, on ne peut lui refuſer une eſtime particuliere: né avec de grands talens pour les ſcien-

ces, il les a cultivez par un travail incroyable; les fruits de ce travail ſont connus, & admirez de tous ceux qui aiment l'hiſtoire & l'érudition Eccléſiaſtique. Critique penetrant, mais reſervé & ſage, il a traité la partie de l'hiſtoire la plus obſcure, la plus embarraſſée par des fictions & des ouvrages ſuppoſez, & il l'a éclaircie & purgée, ſans donner dans les excès où tant d'autres Critiques ſont tombez. Habile à démêler le vrai du faux, mais timide à prononcer ſur de ſimples conjectures, il ôte toute créance aux pieces dont la ſuppoſition ſe peut prouver, & laiſſe aux autres une autorité que la raiſon rend ſuſpecte, mais qu'elle ne détruit pas. Combien a-t-il éclairci la Chronologie, la Geographie! Outre les tomes des Actes des Saints qu'on lui doit, & ce qu'il a écrit pour les deffendre, il a laiſſé manuſcrites les annales d'Anvers, depuis la fondation de cette ville juſqu'à l'an mil ſept cent; l'ouvrage eſt achevé.

Quelque gloire qu'il ait merité par ſon érudition, les vertus mora-

les, chrétiennes & religieuſes, le rendent encore plus recommandable. Doux, affable, aimable dans la ſocieté; modeſte, humble, au milieu des applaudiſſemens de toute l'Europe ſçavante, ignorant ſeul ſon merite, il ſe critique plus ſeverement que ſes adverſaires, il ſe blâme ſans detour, il ſe retracte ſans peine; quelque amour qu'il eût pour l'étude, il n'a point balancé ſon amour pour la priere, il récitoit ſouvent l'office de Nôtre Dame & le Chapelet, il viſitoit tous les jours plus d'une fois le ſaint Sacrement, on l'a trouvé la nuit proſterné à la porte de l'Egliſe fermée; ſon zele ménageoit des momens pour les employer au ſalut des ames; il a converti des heretiques, & même des apoſtats; ſa tendreſſe pour les pauvres le tiroit de ſon cabinet pour les conſoler au moins quand il ne pouvoit les ſoulager. La ville d'Anvers fut affligée l'an MDCLXXV. d'une maladie contagieuſe, le Pere Papebrock, plus ſoigneux de ſecourir les mourans, que de ménager ſa vie ſi pretieuſe, s'expoſa à ſervir les ma-

lades; il fut attaqué de cette espece de peste, & réduit à l'extremité, il ne dut qu'à l'invocation de S. François Xavier une guerison que les remedes n'avoient pû lui donner.

Sa patience invincible dans les infirmitez & dans les afflictions a plus éclaté que ses autres vertus, ses travaux continuels lui ont causé plusieurs maladies dangereuses, sa vûë s'affoiblit, & il fut presque aveugle pendant cinq ans; il vit ses ouvrages accusez à Rome, condamnez en Espagne; des accidens fâcheux interrompirent, retarderent l'édition des Actes des Saints. Cependant il fut toujours égal, dans la maladie comme dans la santé, toujours insensible aux injures comme aux applaudissemens; il faut excepter le reproche d'heresie qui lui perça le cœur, l'Inquisition d'Espagne, dans le decret qu'elle a revoqué, donnoit aux Actes des Saints la qualification d'heretique parmi beaucoup d'autres, le Pere Papebrock n'oublia rien pour justifier sa foi, persuadé que la patience dans une pareille accusation n'est plus vertu, & qu'el-

le marque une indifference criminelle pour le glorieux titre de Catholique.

Sa devotion pour les Saints ne peut être douteuse, il a senti plus d'une fois les effets miraculeux de leur reconnoissance, il avoit pour la Reine des Saints un dévoüement plus parfait, une veneration plus tendre, il jeûnoit tous les samedis en son honneur; enfin, il a été le modele d'un sçavant Religieux.

ARTICLE V.

REFLEXIONS SUR LES REGLES *& sur l'usage de la Critique. Tome second, où l'on traite de differentes méthodes pour démêler les veritables traditions des fausses, & où l'on examine plusieurs pieuses créances sur la vie de Jesus Christ depuis sa conception jusqu'à sa mort, avec des notes historiques, chronologiques & critiques, par le R. P. Honoré de sainte Marie, Carme Déchaussé.* A Paris, chez Jean De Nully, ruë S. Jacques, MDCCXVII. *In quarto, pages* six cent cinquante quatre.

DEs personnes que leur propre interêt engageoit à décrier l'ouvrage du R. P. Honoré de sainte Marie, ont repandu avec affectation dans le monde, que ce sçavant Religieux en vouloit à la critique en general, & qu'il cherchoit à lui ôter toute autorité, pour mettre à couvert certains faits établis seulement sur une pieuse créance. La sagesse des regles proposées dans le premier

volume ſuffiſoit pour diſſiper les faux bruits, tous ceux qui l'ont lû ſans prévention ont reconnu que l'Auteur n'attaquoit que les Critiques outrez & temeraires ; qu'il jugeoit la critique fort utile quand elle demeure dans les bornes que la foi & la raiſon lui preſcrivent ; qu'il vouloit la regler, & non la detruire. Le ſecond volume dont je parle montre encore plus clairement combien le ſçavant Auteur s'eſt éloigné des extremitez toujours vitieuſes, en condamnant les excès des Critiques de nos jours : non, il ne veut pas qu'on reçoive indifferemment toutes les traditions, il veut qu'on les examine. Il propoſe les regles qu'on doit ſuivre dans cet examen, regles ſenſées, regles conformes à l'équité.

On ne peut trop loüer, l'Auteur en convient, on ne peut trop loüer le deſſein de purger l'hiſtoire Eccleſiaſtique des fables dont la temerité de quelques Ecrivains, & la credulité des ſiecles ignorans, l'ont infectée ; mais il faut auſſi convenir que les Critiques qui ont formé ce

desſein n'ont pas profité de la parabole Evangelique, & que par une précipitation indiſcrete, ils ont ſouvent arraché le bon grain avec l'ivraie, & proſcrit la verité avec les fables. Pour reduire dans de juſtes bornes cette critique trop ſevere, il étoit neceſſaire, dit l'Auteur, 1°. De montrer que la critique eſt encore fort defectueuſe. 2°. De prouver cette imperfection de la critique par les mécomptes, les contradictions, les variations des critiques les plus celebres de nos jours. 3°. De découvrir l'origine de ces défauts des Critiques modernes dans le peu d'égard qu'ils ont pour l'autorité des Saints Peres de l'Egliſe, & pour les maximes de la veritable critique; uniquement attentifs à ſoutenir leurs jugemens precipitez & leurs ſyſtemes, fondez ordinairement ſur des conjectures peu ſolides. 4°. D'oppoſer à cette critique indiſcrete & arbitraire une critique reglée par la raiſon, établie ſur des principes. 5°, De rendre enfin cet art plus ſûr, ſes regles moins équivoques, ſon uſage plus uniforme ;

c'eſt ce que l'Auteur a fait dans le premier tome de ſes reflexions ſur les regles de la critique.

Il lui reſtoit, 1°. A entrer dans un plus grand détail, à propoſer des regles particulieres, par leſquelles on pût diſcerner les pieuſes traditions d'avec les vieilles erreurs, 2°. à faire l'application de ces regles à des faits conſiderables de l'hiſtoire Eccleſiaſtique. C'eſt le deſſein qu'il s'eſt propoſé dans ce ſecond volume. Il a eû en vûë d'y établir des regles avec leſquelles on puiſſe defendre les faits recevables, ſans détruire dans une queſtion les principes qu'on aura poſez dans une autre, inconſtance de principes trop ordinaire aux Critiques modernes; des regles qui conſervent au temoignage des Auteurs Eccleſiaſtiques tout le poids qu'il merite, ſans lui accorder trop; des regles qui apprennent à éviter les écueils d'une défiance outrée & d'une credulité exceſſive, qui fixent l'uſage de la critique, & en corrigent les abus; voilà la matiere du premier livre de ce ſecond tome. Il contient trois diſſertations.

Janvier 1718.

Dans la premiere, le sçavant Au-
eur écarte un prejugé faux & dan-
gereux que des critiques impies &
ıeretiques ont insensiblement inspi-
'é à des Critiques orthodoxes, en
es accoutumant à regarder l'Eglise
:omme peu soigneuse d'arrêter le
:ours des erreurs populaires, & in-
lifferente sur la verité ou la fausseté
les pieuses traditions. Le Pere Ho-
ıoré en donne une idée plus juste ;
l expose les moyens dont l'Eglise
'est servie de tout tems pour étouf-
fer dans leur naissance les fables mê-
ne pieuses, & il montre qu'elle a
:oujours eû la même attention à ne
ɔoint autoriser les traditions popu-
aires, qu'après les avoir examinées
ıvec cette sagesse celeste qui ne lui
nanque jamais.

Le R. P. Honoré compare dans
a seconde dissertation les regles que
'Eglise suit dans cet examen avec
:elles que les Critiques modernes se
ont prescrites ; il n'a pas de peine à
prouver le peu de justesse des der-
ıieres, qu'elles vont trop loin, &
qu'il ne resteroit presque rien de
certain dans l'histoire Ecclesiasti-

que, si on s'attachoit scrupuleusement à ces regles, qui d'ailleurs s'accordent mal l'une avec l'autre.

La troisiéme dissertation enseigne l'art de distinguer les pieuses traditions des erreurs populaires ; l'Auteur déclare que cette distinction est necessaire, il reconnoit que l'ignorance des tems, & la temerité de certains Ecrivains, n'a pas peu alteré la sincerité de l'histoire Ecclesiastique. Quelques legendes des Saints sont fabuleuses : ce qu'on a écrit sur leurs reliques, sur l'origine de quelques Fêtes, n'est pas exempt de fiction ; mais l'Auteur soutient que les Critiques modernes rejettent sans raison des faits solidement établis, & il en apporte plusieurs exemples, dont la discussion remplit le second, le troisiéme & le quatriéme livre.

Ce plan general de l'ouvrage ne suffit pas pour remplir l'attente de nos Lecteurs, il faut entrer dans quelque détail, & ce détail doit être d'autant plus étendu, que le livre du R. P. Honoré est sans doute un des plus utiles qui ait paru de nos jours.

Il définit d'abord les pieuſes tra-
litions : *on entend*, dit il, *par ce mot,*
radition, une doctrine, un fait, ou une
ratique, qui s'eſt conſervée dans la
némoire des hommes, & qui a paſſé des
ns aux autres de vive voix, ou qui eſt
enuë juſqu'à nous par des peintures,
es ceremonies, ou d'autres monumens;
uoique les traditions ne ſoyent
oint écrites dans leur origine, elles
euvent l'être dans la ſuite des tems,
es traditions ſont ou Divines, ou
Apoſtoliques, ou Eccleſiaſtiques,
u pieuſes, ou populaires, ou fabu-
euſes. On appelle Divines, celles
ue JESUS-CHRIST a enſeignées
ſes Apôtres ; & Apoſtoliques,
elles que les Apôtres ont enſeignées
ux fidéles, & qui cependant ne
ont pas écrites dans les livres ſa-
rez, les traditions Ecléſiaſtiques
nt été introduites par les Papes,
s Conciles, les Evêques ; les tra-
itions populaires, ſont des opi-
ions répanduës parmi certains peu-
les, & dont on ne voit point les
ondemens ; les fabuleuſes, ſont
elles dont la fiction paroit : les
ieuſes traditions tiennent le milieu

entre les traditions Ecclesiastiques, & les traditions populaires; si elles n'ont pas toute l'autorité des traditions Ecclésiastiques, elles sont mieux établies, & plus dignes de croyance que les traditions populaires: quelques-unes sont appuyées sur des pratiques que l'Eglise universelle approuve; d'autres n'ont eû cours que dans quelques Eglises particulieres; toutes sont fondées sur la vraisemblance, sur l'autorité de quelques Ecrivains Catholiques, pieux, sages, qui attestent qu'elles étoient cruës de leur tems, & qu'eux mêmes les reconnoissoient dignes de croyance; toutes sont approuvées par le consentement au moins tacite de l'Eglise: ces trois conditions sont necessaires, selon l'Auteur, pour distinguer une pieuse tradition d'une tradition populaire. Il prouve que l'approbation tacite de l'Eglise doit être d'un grand poids pour autoriser ces pieuses traditions, & il le prouve par le soin qu'elle a toujours pris d'éloigner de son culte la fiction & la superstition; l'Eglise Romaine s'est distin-

uée de toutes les autres par cette
pplication à rejetter les fables pieu-
:s, les actes des Saints alterez, les
uſſes reliques : on trouvera ici un
ong détail des decrets des Papes &
es Conciles ſur ces matieres im-
ortantes, & des moyens qu'ils
nt pris pour bannir le menſonge de
out ce qui eſt l'objet de la dévo-
on des fidelles, & de ce qui ſert à
entretenir.

L'Auteur ne veut pas qu'on s'é-
arte de la pratique de l'Egliſe ; il
eut qu'on imite l'horreur qu'elle
pour le menſonge & pour la ſu-
erſtition, qu'on examine les pieu-
s traditions ; mais il ne peut conve-
ir qu'on doive rejetter toutes cel-
:s qui ne ſont pas atteſtées par des
uteurs qui ayent vécu dans le mê-
ie tems, ou dans des tems voiſins :
ette regle ſi ſevere eſt le grand
rincipe des Critiques de nos jours,
s le propoſent d'un ton fort déci-
f ; mais ils ne le ſuivent pas eux-
iêmes, & l'on réduiroit à peu de
hoſe leurs hiſtoires Eccleſiaſti-
ues, leurs vies des Saints, leurs
turgies, ſi on en retranchoit tout

ce qu'ils ont avancé ſans l'autorité d'Ecrivains contemporains, ou preſque contemporains.

Le ſecond principe des Critiques modernes n'eſt pas moins outré ; ils veulent qu'on leur montre l'origine des pieuſes traditions, qu'on leur en decouvre la ſucceſſion, & n'eſt-ce pas eux qui troublent les Fidelles dans la poſſeſſion où ils étoient de croire ces faits édifiants, de celebrer ces Fêtes, d'honorer ces reliques ? C'eſt donc à eux de prouver la fauſſeté des traditions qu'ils attaquent ; les Fidelles, pour continuer de croire, n'ont beſoin que de ſçavoir que leurs ancêtres ont crû. Ceux qui refuſent de croire, ne peuvent ſe diſpenſer de faire connoitre les raiſons qui les ont déterminez à revoquer en doute ce que l'on a cru juſqu'à eux.

Le troiſiéme principe des Critiques eſt auſſi injuſte & auſſi bizarre que les deux autres ; ils demandent des démonſtrations, des argumens certains & à l'épreuve de la plus ſcrupuleuſe cenſure, pour croire ce que nos peres ont crû ; ils ne

veulent pas voir que comme on n'éxige d'eux qu'une pieuſe croyance, ils ne doivent exiger que des preuves proportionnées à cette eſpece de croyance, des argumens probables, des vraiſemblances, des autoritez qui ayent quelque poids. Le ſçavant Auteur ſe plaint avec raiſon du peu d'égard qu'ont les Critiques pour les Saints Peres; ils déferent plus aux Ecrivains gentils; ils ménagent encore moins les breviaires, les martyrologes, ſans conſiderer que l'Egliſe n'a jamais manqué de zele pour en éloigner l'erreur: l'Auteur fait ſentir à cette occaſion dans quels inconveniens on tomberoit ſi l'on vouloit changer, refondre les breviaires au gré des Critiques; par exemple, ſi l'on vouloit reformer celui de Paris ſelon les idées de Monſieur Baillet, il y reſteroit peu d'actes des Saints. L'Auteur fait auſſi ſentir les grands avantages que l'Egliſe a retiré des moyens qu'elle employe pour maintenir la pureté de ſon culte, & les mauvais effets qu'a produit la critique outrée de quelques Sçavans modernes. Il leur op-

pose des regles fort judicieuses.

Regle I^re^. *On ne doit recevoir aucu ne tradition sans preuves proportionnée au sujet.*

Regle II^e^. *Les pieuses croyances n doivent rien contenir de fabuleux, de ri dicule, d'impossible, de superstitieux.*

Regle III^e^. *On peut raisonnablemen présumer que l'Eglise, les* Evêques, *& les autres personnes qui ont les premier reçu les pieuses croyances, ne l'ont pa fait sans fondement, quoiqu'il nous soi inconnu.*

Regle IV^e^. *On doit examiner s'il y a lieu de douter de la verité de ces faits ; mais pour douter des faits reçus, on doit avoir des preuves claires qui en démontrent la fausseté. Un fait ne doit jamais être crû parcequ'il peut être vrai, il ne doit pas non plus être revoqué en doute seulement parce qu'il peut être faux,*

Regle V^e^. *Il faut que ces traditions n'ayent rien de contraire aux usages de temps où ces traditions ont commencé, ou à l'état & à la condition des personnes qui entrent dans ces faits.*

Regle VI^e^. *On doit aussi observer s'il n'y a pas de contradictions manifestes pour le fond des choses, ou s'il y a seule-*

ment quelques circonſtances qui ne s'accordent pas avec le fait principal.

Regle VII^e^. *Il faut encore que ces traditions n'ayent pas été directement combattuës & rejettées par des Auteurs contemporains, ou par d'autres Ecrivains, qui quoique un peu éloignez de l'origine de ces traditions, ſont d'une aſſez grande autorité pour nous convaincre de leur fauſſeté.*

Regle VIII^e^. *Il faut qu'on ſatisfaſſe aux difficultez qu'on oppoſe.*

Regle IX^e^. *Quand il y auroit quelque choſe dans ces traditions qui ne conviendroit pas à ces regles, il ne faudroit les rejetter qu'après avoir ſerieuſement examiné ſi la ſuppreſſion, ou la refutation qu'on voudroit en faire, ne cauſeroit pas plus de ſcandale que l'abus qu'on voudroit ôter.*

L'Auteur explique ces neuf regles l'une après l'autre, & pour en fixer l'uſage il les applique à divers faits conteſtez, à des traditions populaires, & à de pieuſes traditions, à des narrations fabuleuſes. Il défend enſuite ces regles contre les Journaliſtes de la Haye, & je ſuis

Janvier 1718.

perſuadé que les Critiques raiſonnables les trouveront excellentes, & tout-à-fait propres pour diſcerner les fauſſes traditions des veritables.

L'examen des pieuſes traditions commence avec le ſecond livre, qui eſt partagé en trois diſſertations. Le ſçavant Auteur défend dans la premiere l'opinion commune, que les Oracles des payens ont été au moins pour l'ordinaire rendus par les Demons ; quoiqu'il ne nie pas que des Prêtres artificieux ayent feint de faux Oracles, & joué quelquefois le perſonnage des Demons.

La ſeconde diſſertation eſt employée à ſoutenir que les Sybilles, ou plûtôt la Sybille, car l'Auteur panche beaucoup vers l'opinion de Monſieur Petit, qui dans un traité exprès a prouvé qu'il n'y avoit eû qu'une ſeule Devinereſſe, nommée Herophile, née en Phrygie, & morte à Cumes, après avoir demeuré quelque tems à Samos, qui ait porté le nom de Sybille ; la ſeconde diſſertation, dis-je, eſt employée

à ſoutenir que la Sybille a parlé de l'avenement du Meſſie dans les vers qu'on gardoit à Rome.

L'Auteur avoüe que les vers Sybillins que nous avons ſont corrompus, mais il nie que ceux que les Peres ont citez ſoyent ſuppoſez, & il combat de toute ſa force les trois ſyſtêmes differens de leur ſuppoſition que les Critiques modernes ont imaginez; celui de Blondel, qui veut que Montan les ait publiez vers l'an cent trente-huit de Jeſus Chriſt; celui de Dom Petit Didier, qui les croit fabriquez par un Chrétien dès le premier ſiécle de l'Egliſe; enfin, celui d'Iſaac Voſſius, qui a conjecturé que les vers gardez à Rome y avoient été apportez par les deputez envoyez dans la Grece & dans l'Aſie après l'incendie du Capitole, pour y ramaſſer les vers Sybillins, & reparer ainſi la perte des livres de la Sybille brulez dans cette incendie, dit Voſſius : ces Deputez ſi on l'en croit, trompez par quelques Juifs, mêlerent aux prédictions de la Sybille que les idolâtres leur fournirent, quelques extraits des Prophe-

res Hébreux. Il faut avoüer que le Pere Honoré découvre clairement le foible de ces trois systemes, & qu'on ne peut refuser de penser avec lui qu'il y a eû au moins une Sybille, dont les livres gardez à Rome contenoient des prédictions de l'avenement du Messie : mais soutenir que tous les vers Sybillins citez par les Peres sont legitimes, n'est-ce point trop entreprendre? Le Pere Honoré convient que les livres Sybillins ont été corrompus, il ne determine ni le tems, ni l'Auteur de cette corruption ; elle est ancienne, & les Peres ont pû s'y méprendre.

La troisiéme dissertation montre que ce qu'on raconte des Oracles rendus à Thulis Roi d'Egypte, & à Auguste, doit passer pour des fables.

Le troisiéme livre contient cinq dissertations ; la premiere soutient que Nôtre Seigneur s'est incarné le vingt-cinquiéme de Mars, & que la sainte Maison de Nazareth a été veritablement transportée à Lorette, après avoir été transportée d'abord en Dalmatie, & ensuite en

deux endroits voiſins de celui où elle eſt. Pour moi, je ne douterois pas de cette tranſlation, quand on n'en auroit pas les preuves que l'Auteur rapporte. Cet évenement ne peut être une fiction ; peut-on ſoupçonner dans des hommes d'un côté le bizarre deſſein de perſuader qu'une maiſon, qu'une Egliſe bâtie ſur les lieux, a été tranſportée de Paleſtine en Italie; de l'autre côté, une crédulité aſſez ſtupide pour ſe laiſſer perſuader un menſonge que leurs yeux démentoient? Enfin, pourquoi imaginer quatre tranſlations ? Craignoit-on qu'un ſeul tranſport ne fût pas aſſez difficile à croire, & qu'on rendroit le fait plus recevable en l'embarraſſant davantage ? Quelque penchant que l'eſprit humain ait pour les fables, celle du tranſport de la ſainte Maiſon n'a pû ni être crüe, ni même être inventée. Sa ſingularité extraordinaire, & ſi on l'oſe dire, ce qu'elle a d'incroyable, eſt la plus forte preuve de ſa verité.

Les autres preuves de ce miracle, que l'Auteur a tirées des Hiſtoriens,

ſont ſuffiſantes pour l'établir. C'eſt une relation du voyage des Députez que la ville de Recanati envoya à Nazareth ; on en fit pluſieurs copies autentiques : une de ces copies étoit en MDLXVI. entre les mains d'un Gentilhomme de Recanati, nommé Bernardin Leopoldi. Les Deputez atteſterent que les meſures des fondemens reſtez dans la terre Sainte convenoient à la Maiſon tranſportée à Lorette. Deux perſonnes ſages & de probité témoignent avoir entendu dire à leurs ancêtres qu'ils avoient eû le bonheur de voir la ſainte Maiſon en l'air dans le tems que les Anges la tranſporterent. D'autres jurent avoir prié dans cette Egliſe lorſqu'elle étoit dans un autre endroit. Des voyageurs diſtinguez de differentes nations proteſtent qu'ils ont vû les fondemens de la ſainte Maiſon dans l'Egliſe bâtie ſur le même terrain, & que les dimenſions conviennent à la Maiſon de Lorette. Quels reproches peut-on alleguer contre ces témoins ? Leur témoignoge ne peut donc être rejetté.

Janvier 1718.

La foibleſſe des objections qu'opposent les incrédules ajoute un nouveau degré de probabilité à cette pieuſe tradition ; Bede, dit on, a écrit qu'il y avoit de ſon tems à Nazareth une Egliſe dans le lieu où la Maiſon de la Vierge étoit. Il eſt aiſé de répondre que la Maiſon tranſportée étoit en effet renfermée dans une Egliſe à Nazareth, comme elle eſt aujourd'hui à Lorette ; mais, diſent encore les Critiques, Saint Antonin qui vivoit deux cens ans après la tranſlation de la Sainte Maiſon, n'en a point parlé. Joſephe n'a point parlé de la piſcine probatique; un Hiſtorien eſt-il obligé de parler de tout ? Saint Vincent Ferrier, ajoutent les Critiques, a parlé de la Maiſon de la Vierge comme ſi elle eût encore été de ſon tems à Nazareth. Il faut remarquer qu'il a toujours vécu dans des lieux éloignez de Lorete, & le Saint Siege ayant été transferé à Avignon onze ans après ce miracle, la Sainte Maiſon demeura inconnuë pendant des tems orageux, où l'Italie fut toujours troublée par des ſchiſmes & des

guerres civiles. Au reſte, quelque poids qu'on donne à l'erreur de ſaint Vincent, au ſilence de S. Antonin, peuvent-ils balancer les témoignages irreprochables que je viens d'indiquer ?

L'Auteur prouve dans la ſeconde diſſertation que le fils de Dieu eſt né le 25ᵉ de Decembre, & que l'Egliſe Latine a toujours celebré la Fête de ſa naiſſance ce jour là ; que le Fils de Dieu eſt né dans un étable auprès de Bethléem, & qu'il fut mis dans une créche entre un bœuf & un âne. La troiſiéme diſſertation établit l'inſtitution divine de la Circonciſion, & l'antiquité de la Fête de la Circonciſion de Nôtre Seigneur. L'Auteur y parle des déſordres des Calendes de Janvier qui paſſerent des payens aux Chrétiens, & même aux Eccleſiaſtiques, il raconte comment ils furent abolis en France.

La quatriéme diſſertation traite de l'Epiphanie, ce nom commun aux Fêtes de la Naiſſance & du premier miracle de J. C. avec celle de l'adoration des Mages, eſt demeuré à cette derniere Fête. L'Auteur en découvre l'inſtitution ; il examine ſoigneuſe-

ment tout ce qui regarde les Mages, leurs noms, s'ils étoient trois, le tems de leur voyage, s'ils ont adoré l'Enfant Jesus comme Dieu. Mr. Simon, qui a osé le nier, est refuté en détail, & très solidement. Sur tout le reste l'Auteur suit & s'efforce de prouver les sentimens les plus communs.

La présentation de Jesus-Christ au temple, la purification de la Sainte Vierge, les ceremonies du jour où l'on celebre cette double Fête, la fuite du Sauveur en Egypte, sont la matiere de la cinquiéme dissertation.

Le quatriéme livre, plus ample que les autres, a huit dissertations; la premiere sur le Baptême de Nôtre Seigneur & le miracle des Noces de Cana. Il n'est pas necessaire d'avertir qu'en traitant des mysteres l'Auteur ne s'arrête pas à ce que nous sçavons certainement; il le suppose, & s'attache uniquement à examiner quelques pieuses traditions sur les circonstances & les suites de ces mysteres, traditions que les Critiques refusent de croire.

Les lettres d'Agbar à Jesus-Christ, & de Jesus-Christ à Agbar, sont rejettées par le torrent des Critiques modernes, comme des pieces supposées. Le Pape Gelase, & le Concile Romain, ont déclaré la lettre de Jesus-Christ à Agbar apocryphe, le R. P. Honoré prétend que malgré cette condamnation on peut soutenir que les lettres d'Agbar & de Jesus-Christ ne sont pas supposées; que le terme d'apocryphe n'emporte pas la fausseté de ces lettres, mais seulement la suppression de la lettre de Jesus Christ, & la prohibition de la mettre au rang des censures canoniques; que Gelase & le Concile Romain n'ont pas cru l'authenticité de cette lettre assez établie, mais qu'ils n'ont pas défini qu'elle étoit fabriquée par un imposteur. Il combat la supposition de ces lettres, & repousse avec le même zele les objections des Critiques contre l'histoire de l'image miraculeuse de Jesus-Christ honorée à Edesse. Il a moins de peine à dissiper les soupçons que Messieurs Basnage & Reistius, Protestans, ont tâché de

faire naître ſur ce qu'Euſebe raconte de la ſtatuë de bronze que l'Hemorrhoïſſe avoit fait élever à Jeſus-Chriſt proche de Pancade.

La troiſiéme diſſertation eſt un précis de la celebre diſpute ſur la derniere Pâque de Jeſus-Chriſt; l'Auteur ſe joint aux adverſaires du Pere Lamy, ſçavant Prêtre de l'Oratoire, qui a ſoutenu que le Sauveur ne mangea pas l'agneau paſcal l'année de ſa mort. Le R. P. Honoré attaque de toutes ſes forces & cette opinion en elle-même, & la maniere dont le Pere Lamy la ſoûtient. Ceux qui voudront s'épargner la peine de lire la multitude de volumes qu'on a écrits ſur cette queſtion, trouveront dans cette diſſertation les principales raiſons du Pere Lamy, & les plus fortes objections de ſes adverſaires. Il faut joindre à cette diſſertation la lettre du Pere Tournemine au Pere Honoré, & la réponſe du R. P. Honoré au Pere Tournemine. Le premier, qui étoit dans le même ſentiment que le Pere Lamy, avant que ce fameux Oratorien eût rien publié ſur ce ſujet,

donne à la diſpute un nouveau tour, & appuye ſon ſentiment par des preuves inconnuës au Pere Lamy. La lettre du Jeſuite & la réponſe du ſçavant Carme Dechauſſé ſont à la fin du volume, & l'on peut dire qu'elles finiſſent l'inſtruction de cette cauſe, ſi agitée de nos jours, & qu'elles mettent le Lecteur en état de prononcer.

Le Pere Tournemine met hors d'atteinte l'autorité de S. Hypolite, de S. Apollinaire d'Hyerapolis, & de Clement Alexandrin, dont la preface de la Chronique paſchale nous a conſervé les paſſages. Il refute invinciblement les chicanes dont on s'eſt ſervi pour ôter tout crédit à l'Auteur de cette préface. Le R. P. Honoré a propoſé de nouvelles difficultez contre l'authenticité de ces paſſages, quelques unes de ces difficultez ne regardent que le Pere Lamy ſeul; que le ſentiment de ce ſçavant homme ſur l'année, ſur le jour de la mort de Jeſus Chriſt, ne puiſſe s'accorder avec les hypotheſes chronologiques de Clement Alexandrin &

de l'Auteur de la Chronique Paſchale. Doit-on conclurre de cette contradiction que les paſſages citez dans la preface de la Chronique ne ſont pas des S[ts]. Peres ſous les noms deſquels ils ſont citez? Non certainement, voici d'autres objections. Le traité des hereſies d'où le paſſage de S. Hypolite eſt tiré, n'étoit qu'un abregé de celui de S. Irenée, maître de S. Hypolite, comment S. Hypolite y auroit-il refuté les Quartodecimans, puiſque S. Irenée leur étoit favorable? S. Apollinaire, ajoûte le Pere Honoré, eſt mort avant que le Pape Victor ait entrepris d'obliger les Aſiatiques de renoncer à la pratique où ils étoient de celebrer la Pâque le quatorzieme de la lune Paſchale, quelque jour de la ſemaine qu'il vint, ſans differer juſqu'au Dimanche; il n'a pas donc écrit contre les Quartodecimans ce que l'on cite de lui.

La reponſe ſe preſente d'elle même à cette derniere difficulté. Etoit-il neceſſaire que le Pape Victor menaçât les Quartodecimans de les excommunier, afin qu'on écrivît

contre eux? La dispute duroit depuis longtems, & étoit déja fort échauffée quand Victor fut élevé sur le S. Siége; Saint Apollinaire, Evêque d'Hyerapolis en Phrygie, a dû prendre parti dans cette dispute, il n'avoit pas pris celui des Quartodecimans; Polycrate, leur Chef, ne l'auroit pas oublié, dans l'énumeration qu'il fait des defenseurs de la prétendüe tradition asiatique. Ainsi loin qu'il y ait lieu de douter si S. Apollinaire a écrit contre les Quartodecimans, tout conspire à prouver qu'il a été un de leurs adversaires, & que le passage cité dans la Chronique Paschale est veritablement de ce S. Docteur de l'Eglise.

Les soupçons qu'on veut faire naître sur celui de S. Hypolite n'ont pas plus de fondement. S. Irenée, selon ce que remarque l'Auteur, n'a dit nulle part dans les ouvrages que nous avons de lui que Jesus Christ n'ait pas mangé l'agneau paschal la derniere année de sa vie. Cela est vrai; mais nous n'avons pas tous les ouvrages de S. Irenée; & que nous importe même de rechercher si S.

Irenée l'a dit, ou non? Il s'agit d'un paſſage de S. Hypolite, & non d'un paſſage de S. Irenée. S. Hypolite étoit diſciple de S. Irenée, j'en conviens, il a abregé les écrits de ſon Maître dans ſon traité des hereſies; je ne le nie pas, mais n'y aura-t-il rien ajouté, non pas même quelques lignes? Il faut que le R. P. Honoré le ſoutienne, il le ſoutient envain, il ne le perſuadera à perſonne. D''ailleurs, le docte Religieux ne parle pas aſſez exactement, quand il dit que S. Irenée a été favorable aux Quartodecimans; ce n'eſt pas leurs opinions, leurs pratiques qu'il a favoriſées, il ne les ſuivoit pas, & ne les a point établies dans ſon Egliſe de Lyon, il les rejetta dans un Concile; il favoriſoit leurs perſonnes, & vouloit porter le Pape Victor à la paix, & à la tolerance d'une diverſité de diſcipline qui n'intereſſoit point la foi; la qualité de diſciple de S. Irenée eſt donc compatible dans S. Hypolite avec celle d'adverſaire, & de l'opinion des Quartodecimans, & toutes les conjectures du R. P. Honoré ſur la ſuppoſition

des paſſages de Clement Alexandrin, de S. Hypolite & de S. Apollinaire, tombent.

A l'égard de S. Pierre d'Alexandrie, j'ai avoüé dans ma lettre que ce qu'on cite de lui & de S. Athanaſe n'a point de rapport à la queſtion de la derniere Pâque de Jeſus-Chriſt. J'ai fait voir là même que l'on n'a aucune raiſon de ſuppoſer que l'Auteur de la preface de la Chronique Paſchale, ou du traité qui précede cette Chronique, ait voulu paſſer pour S. Pierre martyr Patriarche d'Alexandrie, ni lui faire citer S. Athanaſe ; j'ai renvoyé les Lecteurs à la préface pour s'en convaincre.

Je n'ai pû me ſervir dans ma lettre de l'autorité de la verſion Copte du Nouveau Teſtament verſ. 15. chap. XXI. de Saint Luc, elle eſt formelle pour le ſentiment qui nie que Jeſus Chriſt ait mangé l'agneau Paſchal la derniere année de ſa vie, comme je l'ai montré dans les Memoires du mois de Novembre de l'année paſſée, & cette autorité confirme la verité du paſſage de Cle-

ment Alexandrin. Je prie mon docte adversaire de faire quelque attention aux regles si judicieuses & si necessaires qu'il a proposées pour reduire la critique dans de justes bornes : il s'appercevra bien-tôt qu'il s'en est un peu écarté dans la question dont il s'agit, & qu'il merite à son tour les reproches si justes qu'il a faits aux Critiques de nos jours, qui veulent que des conjectures l'emportent sur des faits, sur des titres, sur la foi des manuscrits. Qu'allegue-t-il en effet contre les trois passages ? des soupçons qui selon sa propre méthode sont insuffisants pour en demontrer la supposition : il l'a oubliée, cette methode, il a dans cette occasion adopté les principes des Critiques outrez qu'il a combattus ailleurs avec tant de force & de succès, il a même adopté leur langage ; *ne pourroit on pas dire, .. seroit on mal fondé de soupçonner ... seroit il surprenant que l'Auteur de la Chronique pascale eut fabriqué ces passages tirez de livres qui ne se trouvoient plus ?* Ils se trouverent encore long-tems après, le livre de

ſaint Hypolite a été lû par Photius, & l'Auteur de la Chronique Paſcale auroit été un impoſteur mal habile & inſenſé, s'il avoit cru faire quelque impreſſion ſur les eſprits en citant des livres qu'on ſçavoit être perdus. Je ne m'étonne pas que les défenſeurs de l'opinion aujourd'hui commune ſur la derniere Pâque de Jeſus-Chriſt tentent les moyens les plus hazardeux pour decrediter ces trois paſſages d'une autorité venerable : tandis qu'ils ſubſiſteront, ces paſſages, mon opinion ſera l'ancien ſentiment ; leur ſentiment ſera une opinion nouvelle en comparaiſon de la mienne. Quelque effort qu'ils faſſent, j'oſe prédire qu'ils ne réüſſiront pas mieux que l'Auteur. Il a dit contre ces paſſages tout ce qu'on peut leur oppoſer de plus ſpecieux, & paſſé de fort loin ceux qui les avoient attaquez juſqu'à preſent.

On a dans la quatrieme diſſertation un excellent abregé de tout ce que le Pere Sirmond, le Cardinal Bona, le Pere Mabillon, & Monſieur Ciampini ont écrit pour &

contre l'uſage perpetuel des azimes dans l'Egliſe Latine. L'Auteur, dans une critique ſenſée de leurs écrits, fait remarquer qu'ils ſe ſervent des mêmes paſſages pour attaquer & pour ſoutenir cet uſage ; il découvre la foibleſſe des argumens qu'ils ont employez ; il propoſe une nouvelle explication des decrets fameux de Melchiade de Sirie, & d'Innocent premier, il donne un tour nouveau & plus convaincant à cette diſpute. Enfin, non content d'avoir montré que l'Egliſe Latine n'a jamais conſacré que des pains azimes, il entreprend dans la cinquieme diſſertation d'établir contre l'opinion generale que l'Egliſe Grecque des premiers ſiecles ſuivoit le même uſage, & qu'il n'a changé du moins entierement que dans le commencement du ſchiſme. Michel Cerularius, qui en eſt le veritable Auteur, ſe plaint dans une lettre au Patriarche d'Antioche que les Patriarches d'Alexandrie & de Jeruſalem permettoient de conſacrer & conſacroient eux mêmes du pain ſans levain. L'Auteur conjecture

avec assez de vraisemblance que l'usage du pain levé dans le sacrifice commença de prévaloir dans l'Eglise Grecque vers le milieu du sixieme siecle.

Ce que S. Epiphane a écrit des Ebionites, pris dans le sens qui s'offre d'abord, & le seul qui soit naturel, ne permet pas de douter que l'Eglise entiere ne se servît alors d'azimes dans le sacrifice. *Les Ebionites*, dit S. Epiphane, *celebrent tous les ans leurs mysteres en pain azime, pour imiter les Saints qui sont dans l'Eglise.* Le R. P. Honoré prévient toutes les subtilitez auxquelles on pourroit avoir recours pour éluder la force de ce passage; il l'appuye d'autres preuves, l'attachement de l'Eglise Armenienne à rejetter l'usage du pain levé, est un fort argument. Cette Eglise a été unie à l'Eglise Grecque jusqu'au sixieme siecle, & l'usage du pain levé introduit alors chez les Grecs fut une des raisons qu'aporta leur Patriarche pour rompre l'union avec les Grecs. Enfin, on n'a aucun vestige de cet usage dans l'Eglise orientale plus ancien

que le ſixieme ſiecle. Ainſi le ſentiment que défend le R.P. Honoré, ce ſentiment ſi avantageux à l'Egliſe Catholique, eſt aſſurément plus qu'une conjecture.

La ſixieme diſſertation établit ſolidement l'antiquité des vétemens ſacrez, & fait voir toute la foibleſſe des argumens dont les Critiques modernes, & Monſieur Bocquillot entre autres, ſe ſont ſervis pour la combattre, & pour faire croire que les Apôtres & les Prêtres des trois premiers ſiecles conſacroient avec leurs habits ordinaires.

L'uſage des hymnes eſt défendu dans la ſeptieme diſſertation. L'Auteur ſe declare pour le ſentiment d'Alcuin ; il aſſure avec lui que l'hymne que ſaint Mathieu & S. Marc diſent que Nôtre Seigneur recita après l'inſtitution de l'Euchariſtie, nous à été conſervé par ſaint Jean, & que c'eſt le chapitre XVII. de ſon Evangile. Ce ſentiment eſt fort vraiſemblable.

La huitieme diſſertation ſoutient, contre Monſieur Baillet, que l'image du Sauveur qu'on appelle la ſainte Face, ou la veronique, a été ho-

norée à Rome dès le commencement du huitiéme siecle ; qu'il est au moins fort probable qu'elle est plus ancienne, & que le fond de ce qu'on raconte de son origine & de sa translation à Rome n'est pas convaincu de fausseté. A l'occasion de la sainte face envoyée de Rome par le Pape Urbain IV. à sa sœur, Abbesse de Montreüil, au bas de laquelle on voit des caracteres inconnus jusqu'ici, que le R. P. Hardouin a cru être un vers Grec écrit en lettres initiales, & que d'autres ont soutenu être du Moscovite, le R. P. Honoré embrasse ce dernier sentiment. On ne peut plus douter après les temoignages qu'il raporte des Medecins du Czar, & celui du Prince Kurakin que j'ai vû, que ce ne soit du Moscovite. Pretendroit on sçavoir leur langue mieux qu'ils ne la sçavent? Les Eglises de Moscovie sont pleines d'images semblables avec la même inscription.

Le public n'attendra pas long tems le troisieme tome d'un ouvrage si propre à reformer les abus de la Critique. On n'imputera pas à l'Au-

teur l'avis du Libraire, ce n'eſt pas par les loüanges outrées que ce Libraire donne aux vies des Saints de Monſieur Baillet, qu'il vend, qu'on doit juger de cet ouvrage ; c'eſt par les cenſures que les Evêques en ont faites, c'eſt par les fautes que des Critiques plus diſcrets & plus religieux que Monſieur Baillet y ont montrées en grand nombre.

ARTICLE VI.

LA VIE DU BIENHEUREUX Jean François Regis, de la Compagnie de JESUS, par le R. P. d'Aubenton de la même Compagnie, Confeſſeur de Sa Majeſté Catholique. A Paris, Chez Nicolas le Clerc ruë Saint Jacque, MDCCXVI. *in* 4° *pages* 350.

La même vie, à Lyon, chez Jacque Lions & Loüis Bruyſet, troiſiéme édition, revûë & corrigée, MDCCXVII. *in* 12. *pages* 470.

CE même livre auroit pû enrichir nos Memoires de l'an paſ-

ſé ; j'ai differé d'en faire l'extrait, & ce retardement a eû pour motif l'utilité des Lecteurs. La vie du Bienheureux Regis, écrite par le R. P. D'Aubenton, a été loüée par les Critiques les plus difficiles, & goûtée par les gens d'eſprit les moins dévots.

Le caractere du Saint Miſſionnaire, ſi héroïque, ſi aimable, la multitude de ſes miracles, auſſi certains qu'ils ſont ſurprenans, n'ont pas été la ſeule cauſe d'une approbation ſi generale ; la forme que le R. P. d'Aubenton a donnée à ſon ouvrage a eû beaucoup de part à ce grand ſuccès : on a reconnu dans la vie du Bienheureux Regis l'éloquence qui avoit fait admirer à la Cour de Lorraine l'oraiſon funebre du grand Duc Charles IV. & à Rome l'oraiſon funebre du Dauphin fils de Loüis le Grand. On y a, dis-je, reconnu cette éloquence ; mais temperée, & proportionnée à ce que demande l'hiſtoire d'un Saint. Le talent de peindre des graces naturelles qui plaiſent plus que les ornemens affectez, une fidelité exacte à ne

rien dire que de vrai, que d'averé, un choix intelligent des faits, des circonſtances, qui rejette les minuties; l'art de tourner les faits en inſtructions, un ſtile clair, doux, coulant, égal, pur, ingénieux ſans le trop paroître, inſinuant, ſenſé ſur tout, & plein de cette onction dont dépend le fruit de ces ſortes d'ouvrages, la narration toujours animée du même eſprit qui animoit les actions du Bienheureux Regis, voilà ce qui a réüni tous les ſuffrages. Seulement quelques perſonnes qui connoiſſent les lieux où le Saint homme a travaillé, & entre autres un de ſes parens, ont remarqué des noms propres fort alterez, des mépriſes de topographie, & quelques autres legeres fautes qu'on doit attribuer à la négligence de ceux qui ont copié les memoires ſur leſquels l'Auteur a écrit, ou à l'abſence de l'Auteur, qui n'a pû veiller ſur les Imprimeurs. J'ai cru qu'il falloit corriger ces fautes, quoique legeres, & ne laiſſer rien à déſirer dans un ouvrage ſi repandu & ſi durable; j'ai recueilli ces remarques, je les ai

fait verifier ſur les lieux, je les mets ici, pour que ceux qui ont le livre les corrigent eux mêmes, & que ceux qui auront ſoin des nouvelles éditions puiſſent les faire corriger.

Page 4. de l'édition *in* 4°. dans l'avertiſſement.

Par celle du Comte Du Fay de La Tour Maubourg, il faut mettre, par celle de Jacques du Fay, Comte de La Tour Maubourg.

Page 59. le Sieur de la Suchere eſt du *Vellai*, & *non du Vivarez*.

Page 96. mais Clavas, le Bourg d'Argenton, S. Sauveur, S. Julien, Moulins, Moulette, S. Apollonie, &c. liſez mais Clavas, le Bourg Argental, S. Sauveur, S. Julien Moulin Moulette, S. Appollinaire, S. Julien Moulin Moulette, n'eſt qu'une ſeule Parroiſſe ; le Bourg Argental eſt le 3e Bailliage du Forêt.

Page 97. liſez Marlhies au lieu de Marlhes.

Page 102. S. Pierre le Mouſtier, liſez S. Pierre le Moneſtier.

Page 204. Moniſteroles, liſez Moniſtrol, c'eſt où eſt la maiſon de campagne de l'Evêque du Puy.

Moniſtrol eſt à une lieuë de Mont-regard ; liſez à trois grandes lieuës.

Page 286. dans une litiere du Comte de Cadenac ; liſez, dans une litiere du Comte de Chadenac. Vanoſe ; liſez Vanos.

Page 296. Godefroy de Monteil, liſez du Monteil. Là même, Marcellin Beget, liſez de Beget, Seigneur de Cubleſſes ; c'eſt un Gentilhomme de Moniſtrol, dont le fils eſt à preſent Doyen du Puy, la Charge de Maire a été ſuprimée.

De Fornel, liſez du Fornel.

Tans, liſez tence. L'atte, liſez lapte.

Remarques faites ſur certains endroits de la vie du Bien heureux J. F. Regis imprimée à Lyon.

A la page 115. il eſt dit qu'il étoit à Aubenas le 21e Novembre 1635. dans la page qui ſuit on ajoute qu'après avoir écrit une lettre à Rome, il ſe rendit d'abord après à S. Agreve, où il reſta trois mois, & où il étoit au commencement de l'an 1636. v. la page 119. & cependant

il eſt dit encore à la marge de la page 123. qu'il ſe rendit à Marlhes ſur la fin de l'an 1635. qu'il y fit la Miſſion, & dans pluſieurs lieux voiſins, qu'après l'hyver paſſé dans ces Paroiſſes, il vint au Puy ſur la fin d'Avril de l'an 1636. voyez la page 130. il étoit dans le même hyver à S. Agreve, à S. André de Fangal, ou aux environs, & à Marlhes, ou près de là. Marlhes eſt pourtant à ſix lieuës & plus de S. Agreve, ou de S. André; d'ailleurs il eſt dit à la page 123. qu'il n'alla à Marlhes qu'après avoir achevé les Miſſions du Vivarez, de S. Agreve & de S. André; c'eſt-à-dire, & des environs. Pour Marlhes, il eſt en Forêts, du Dioceſe du Puy pourtant.

A la page 114. il eſt dit que Saint Agreve eſt du Dioceſe de Valence, & c'eſt de Viviers qu'il eſt.

A la page 119. il y a Rochepaille, il faut Rochepaule; & S. Barthelemy le plain ſans virgule.

A la page 121, il y a Vandenan, il faut Vandevan.

A la page 187. il y a M. Dryde, il faut M. de Brivel.

Janvier 1718.

A la page 25. il eſt dit que Jacque Gigon, il faut Guigon, étoit Conſeiller au Préſidial ; il faut mettre Controlleur ancien des Tailles, & Conſeiller du Roi, non Conſeiller au Préſidial.

A la page 233. il eſt dit que J. Pierre du Fornel eſt neveu ; il y faut frere, & non pas neveu.

A la page 133. il eſt dit qu'il employa les quatre années dernieres de ſa vie, il faut qu'il y ait les cinq dernieres années.

A la page 234. il eſt dit, Dames de la Congregation de S. Charles, il n'y en eut point de telles ; il faut dire de la Purification de Nôtre-Dame.

Autres remarques ſur l'édition in quarto.

Page 11. ligne 7. P. François Suares, ce n'eſt pas le grand Théologien ; c'eſt un autre Pere Suares d'Avignon, qui s'appelloit Jean François.

Page 16. le Pere Regis n'alla pas du noviciat à Cahors, mais à Auch, pour y prendre la place d'un Re-

gent, & il y fit les vœux le 8. de Decembre 1618. on l'envoya incontinent à Cahors.

Pages 31. & 55. Casanes, lisez la Case.

Page 51. Carret, lisez Carrel.

On n'attend pas de moi un détail des travaux & des miracles de l'homme Apostolique : si quelqu'un de ceux qui lisent ces memoires n'a pas lû sa vie, qu'il la lise, j'ose lui répondre qu'il la lira & avec plaisir & avec fruit, & qu'il admirera un homme qui uniquement occupé des besoins du prochain, & principalement de son salut, peut tout parcequ'il ose tout, supporte des travaux au dessus des forces humaines qui le consument en peu de tems, s'expose à des perils capables d'ébranler le courage le plus ferme, dévore des affronts sans nombre & sans mesure, merite que Dieu lui fasse part de sa puissance sur la nature, afin de seconder son zele & sa compassion pour les malheureux, meurt enfin victime de ce zele. La generosité la plus liberale, l'amitié la plus fidelle, l'amour de la patrie le plus ardent;

ces vertus morales que nous honorons dans des Payens jusqu'à l'adoration, paroîtront à tous ceux qui jugent sainement fort inferieures à la charité tendre, bienfaisante, infatigable du Bienheureux Regis. Ils le trouveront aussi magnanime que cet Horace qui s'opposa seul sur un pont à toute l'armée Toscane, quand ils le verront seul s'opposer à une troupe de soldats furieux, les arrêter à la porte d'une Eglise, où des paysans s'étoient refugiez, les mettre en fuite par sa seule intrépidité.

Ils admireront plus l'homme de Dieu se traînant au peril de sa vie au travers de la neige sur des penchants glacez des montagnes, sur le bord des abîmes, pour s'ouvrir un chemin à des bourgades écartées où il alloit porter la consolation, les paroles de salut & la grace de la conversion; qu'Annibal s'ouvrant une voye impratiquée au travers des Alpes, pour aller porter dans l'Italie le ravage & la misere.

Mais que penseront les incredules de nos jours de tant de miracles éclatans faits de leur tems, & pres-

que ſous leurs yeux, dont il leur eſt facile d'examiner les preuves, dont on les preſſe d'examiner les preuves? A quelle chicane, à quelle ſuppoſition bizarre auront-ils recours pour s'empêcher de les croire?

Je ne dois pas omettre dans cet extrait deux endroits, le premier eſt tiré de la préface du Pere D'Aubenton, & contient les raiſons qu'il a eû d'entreprendre la vie du Bienheureux Regis, après deux autres Ecrivains; c'eſt le Pere D'Aubenton qui parle.

„Voici la troiſiéme hiſtoire du „ Bienheureux Regis que l'on don- „ ne au public; la premiere fut im- „ primée en 1650. dix ans après la „ mort du ſerviteur de Dieu. Le Pe- „ re Claude la Broüe, qui l'a écrite, „ avoit été ſon écolier, & il avoit „ vécu enſuite familierement avec „ lui dans la Compagnie. Non con- „ tent des connoiſſances qu'il avoit „ eûës par lui-même, il conſulta „ ceux qui avoient été témoins des „ travaux Apoſtoliques de Regis „ dans les Miſſions, & qui avoient „ demeuré avec lui dans les Colle-

„ ges. Il prit ſur tout de particulie-
„ res informations de ceux qui a-
„ voient été ſes ſuperieurs, ſes Con-
„ feſſeurs, ſes amis les plus intimes.
„ La naïveté avec laquelle cette pre-
„ miere vie a été écrite en nôtre lan-
„ gue ſemble répondre de la verité
„ des faits que l'Auteur a recueil-
„ lis, & qu'il a circonſtanciez avec
„ ſoin.

„ La ſeconde vie a été compoſée
„ par le Pere Antoine Bonnet, de
„ nôtre Compagnie, homme habi-
„ le, & recommandable par d'au-
„ tres ouvrages qui ont merité l'ap-
„ probation du public. Cet Auteur
„ déclare que pour avoir une certi-
„ tude plus grande de tout ce qu'il
„ raconte, il ne s'en eſt pas tenu à ce
„ que lui ont aſſuré pluſieurs Jeſuites
„ qui avoient eû d'étroites liaiſons
„ avec le Bienheureux Regis; mais
„ qu'il a voulu lui même parcourir
„ les lieux que le Saint Miſſionaire
„ avoit ſanctifiez par ſes travaux
„ Evangeliques. Cette vie eſt écrite
„ en Latin avec beaucoup de netteté
„ & d'élegance; mais elle eſt trop

„ abregée pour ſatisfaire pleinement
„ la pieté des Lecteurs.

„ Beaucoup de faits de la vie du
„ ſaint homme ont échappé à la con-
„ noiſſance de ces deux Auteurs. Ils
„ n'ont rien dit, par exemple, ni
„ des miſſions qu'il a fait dans les
„ Dioceſes de Nîmes & de Montpel-
„ lier, ni de la viſite que l'Evêque
„ de Viviers fit de ſon Dioceſe, &
„ où il voulut que Regis l'accom-
„ pagnât, ni de la converſion de
„ Madame de Romeſins, qu'il fit
„ rentrer dans le ſeuil de l'Egliſe,
„ ni des fruits prodigieux qu'il fit
„ dans les terres du Comte de la Mo-
„ the Brion, & dans pluſieurs au-
„ tres villes, Bourgs, & villages du
„ Vivarez & du Velay, ni des cir-
„ conſtances ſi édifiantes de ſa mort.

„ Ils ſe ſont contentez de raconter
„ en general ce qui regarde ſes Miſ-
„ ſions, ſans marquer les années &
„ les lieux où il les a faites. D'ail-
„ leurs, les plus beaux traits de ſa
„ vie y ſont rapportez ſans ordre,
„ ſans faire un corps d'hiſtoire lié &
„ ſuivi; de ſorte que depuis le tems

„ de ſes études juſqu'à ſa mort on ne „ voit nul arrangement dans ſes ac- „ tions, & que tout eſt confondu „ ſous des titres generaux.

„ C'eſt là ce qui m'a principale- „ ment engagé à écrire une troiſié- „ me vie du Bienheureux Regis, „ qui fût & plus entiere & plus diſ- „ tincte. Ayant été chargé par mes „ ſuperieurs du ſoin de pourſuivre „ la béatification du ſerviteur de „ Dieu, j'ai trouvé à Rome des ſe- „ cours que les autres Hiſtoriens „ n'ont pas eûs. Les actes authenti- „ ques de la canoniſation qui ont été „ longtems entre mes mains m'ont „ donné de grandes lumieres, ils „ m'ont fourni une infinité de faits „ dont les deux premiers Ecrivains „ de ſa vie n'ont fait aucune men- „ tion, les témoins qui ont dépoſé „ dans les procès verbaux étant en- „ tré dans les moindres détails.

„ J'ai appris par la dépoſition de „ Madame de Romeſins juſques aux „ moindres circonſtances de ſa con- „ verſion, dont les deux Hiſtoriens „ n'avoient pas dit un ſeul mot; par „ celle du Comte De la Tour Mau-

„ bourg, toutes les particularitez „ des Missions du Vivarez qu'ils „ avoient à peine nommées ; par cel- „ le du Curé de Marlhes, jusqu'aux „ choses les plus legeres qui se passe- „ rent dans les trois Missions que le „ Bienheureux Regis fit dans la Par- „ roïsse de ce zelé Pasteur, & dont „ ils n'avoient rien touché en aucune „ maniere ; par celle de plusieurs au- „ tres témoins, les biens infinis qu'il „ fit dans les Missions de Fay, de „ Monfaucon, de Monregard, de „ saint Agréve, & d'autres endroits, „ sur quoi ces mêmes Ecrivains „ avoient gardé un profond silence. „ Les témoignages de plusieurs per- „ sonnes du Puy distinguées par leur „ naissance & par leur probité, „ m'ont instruit dans le plus grand „ détail, & de la vie Evangelique „ qu'il a mené dans cette ville, & „ des circonstances de sa mort.

„ Il est vrai que la plûpart des té- „ moins en rapportant fort au long „ ce qui s'est passé dans ses Missions, „ omettent pour l'ordinaire l'année „ où chaque Mission s'est faite ; mais „ les Archives de la maison professe

„ de Rome ont ſuppléé à cette omiſ-
„ ſion. Comme on y garde ſoigneu-
„ ſement les Catalogues que les Pro-
„ vinciaux envoyent tous les ans
„ au General de la Compagnie, &
„ où les emplois des Jeſuites de cha-
„ que maiſon ſont marquez avec
„ exactitude, il m'a été aiſé de de-
„ couvrir à quoi le Pere Regis a été
„ appliqué chaque année de ſa vie,
„ de placer par conſequent & de
„ ranger chaque Miſſion & chaque
„ action ſuivant le tems dans lequel
„ il les a faites. Je n'en rapporterai
„ qu'un ſeul exemple. Quelques té-
„ moins ont déposé que le fervent
„ Miſſionnaire ſouffrit beaucoup, &
„ fit de grandes choſes dans les ter-
„ res du Comte de la Mothe, ſans
„ dire en quelle année. Ayant eû re-
„ cours à ces catalogues, j'ai recon-
„ nu que ce fut en l'année 1636. que
„ le Saint homme fit la Miſſion à
„ Cheylard, & à Lachau, qui ap-
„ partenoient au Comte.

„ Ce ne ſont pas là les ſeuls ſe-
„ cours que j'ai tiré des Archives
„ de Rome. J'y ai trouvé pluſieurs
„ lettres des Provinciaux & des au-

„ tres Superieurs du Pere Regis, où
„ ils rendent un compte exact de ſes
„ travaux au General de la Com-
„ pagnie. J'ai regardé comme un
„ tréſor precieux quelques lettres du
„ Pere Pierre Verthamon, Recteur
„ du College du Puy, où il s'étend
„ beaucoup ſur les merveilles qu'il
„ plut à Dieu d'operer par le miniſ-
„ tere de cet infatigable ouvrier,
„ lorſqu'il accompagna Mr. l'Evê-
„ que de Viviers dans la viſite gene-
„ rale de ſon Dioceſe. Les lettres de
„ Regis même m'ont donné con-
„ noiſſance des inſtances vives & réï-
„ terées qu'il fit auprès du Gene-
„ ral pour obtenir la Miſſion du Ca-
„ nada.

„ Mais rien ne m'a plus ſervi, &
„ ne m'a fait plus de plaiſir, qu'un
„ écrit original qui eſt tombé entre
„ mes mains, lorſque je compoſois
„ cette vie. Il eſt du Pere Antoine
„ de Mangeon, Jeſuite Lorrain. Ce
„ Pere après avoir vécu quelques
„ années au Puy avec le Pere Regis,
„ pour exciter ſa ferveur par le ſou-
„ venir des vertus du ſaint homme,
„ fit un recüeil des actions les plus

» heroïques qu'il avoit remarquées
» en lui.

„ C'eſt à la faveur de tous ces me-
» moires que j'ai raſſemblé & rap-
» proché les uns des autres beau-
» coup de faits qui ſont ſeparez, &
» rapportez ſans aucun ordre, ni des
» tems, ni des lieux, dans les deux
» vies dont j'ai parlé, que j'ai donné
» une juſte étenduë à ceux que les
» autres Hiſtoriens racontent trop
» ſuccinctemeut, que j'ai fait une
» relation ample & diſtincte de tant
» de Miſſions que ces Auteurs n'ont
» fait qu'indiquer, que j'ai enfin
» diſtingué les années & les païs où
» le fervent Apôtre les a faites. Si
» ceux qui liront cet ouvrage ne
» trouvent pas que j'aye réüſſi dans
» la compoſition, je puis au moins
» les aſſûrer que je n'ai rien negligé
» pour avoir les connoiſſances les
» plus exactes ſur toutes les actions
» du ſaint Miſſionnaire.

Dans l'autre endroit le Pere D'Aubenton fait connoître avec combien de reſerve on procede dans la canoniſation des Saints.

» Je ne puis m'empêcher, dit il,

„ de m'élever ici contre l'une des
„ plus injuſtes calomnies des Pro-
„ teſtans contre l'Egliſe Romaine,
„ qu'ils accuſent de mettre trop fa-
„ cilement les hommes vertueux au
„ rang des Saints, & d'en multiplier
„ le nombre ſans beaucoup de diſ-
„ cernement. Pour detruire cette
„ calomnie, il ſuffit de dire que dé-
„ puis Alexandre III. qui occupoit
„ le ſiege de S. Pierre vers le milieu
„ du douzieme ſiecle, c'eſt à-dire,
„ depuis environ 600 ans, à peine
„ compte-t-on ſoixante dix de ſes
„ enfans à qui elle ait decerné les
„ honneurs ſacrez, au lieu qu'avant
„ ce tems là, & dès le premier âge
„ de l'Egliſe, les Evêques conjoin-
„ tement avec le peuple en canoni-
„ ſoient dans chaque ſiecle un très-
„ grand nombre.

„ D'ailleurs, lorſqu'il s'agit de
„ faire rendre un culte religieux à
„ quelque ſerviteur de Dieu, le S.
„ Siege eſt d'une exactitude ſi ſcru-
„ puleuſe dans l'examen qu'il fait de
„ ſes vertus, & d'une rigueur ſi ſe-
„ vere dans le jugement qu'il en
„ porte, que quand il ſeroit deſtitué

„ de l'aſſiſtance divine, il ſeroit im-
„ poſſible, à en juger ſelon les regles
„ de la prudence humaine, qu'il ſe
„ trompât dans ſes déciſions ſur ce
„ point. Non content d'une vertu
„ diſtinguée dans les hommes qu'il
„ canoniſe, il exige une vertu hé-
„ roïque ; & quelque diligence qu'il
„ apporte pour s'aſſurer de cette
„ héroïcité par la dépoſition authen-
„ tique de pluſieurs temoins ocu-
„ laires & irreprochables, il veut
„ que le temoignage que les hom-
„ mes en rendent ſoit confirmé par
„ celui de Dieu même ; ainſi ce n'eſt
„ pas aſſez que les hommes atteſtent
„ avec ſerment pluſieurs actes hé-
„ roïques des vertus les plus ſubli-
„ mes, il faut que Dieu autoriſe leur
„ témoignage, & s'en explique lui
„ même par la voye des miracles.

„ Il ne faut pas au reſte s'imagi-
„ ner que le S. Siege admette ſans
„ choix toutes ſortes de miracles, il
„ n'y a ſorte de précautions dont il
„ n'uſe pour diſcerner les vrais d'a-
„ vec les faux.

„ D'environ 100. miracles qui furent
„ propoſez à la ſacrée Congregation

„ pour la canoniſation d'un Saint du „ dernier ſiecle, elle n'en approuva „ qu'un ſeul, & la Canoniſation fut „ ſuſpendüe juſqu'à ce qu'il plût à „ Dieu d'en operer de nouveaux par „ ſon interceſſion.

„ Voici ce que j'ai appris ſur ce „ ſujet de la bouche d'une perſonne „ de la plus grande conſideration, & „ dont le témoignage en vaut plu- „ ſieurs autres. Un Gentilhomme „ Anglois étant venu à Rome, il „ arriva je ne ſçai comment qu'un „ Prélat Romain avec qui il étoit „ en liaiſon lui donna à lire un pro- „ cès qui contenoit la preuve de „ pluſieurs miracles. Le Proteſtant „ le lût avec beaucoup d'attention „ & de plaiſir; puis en le rendant, „ *Voilà certainement*, dit-il, *la plus* „ *ſure maniere de prouver les miracles;* „ *ſi tous ceux que l'on reçoit dans l'E-* „ *gliſe Romaine étoient établis ſur des* „ *preuves auſſi évidentes & auſſi au-* „ *thentiques que ceux ci le ſont, nous* „ *n'aurions aucune peine à y ſouſcrire;* „ *& par là vous vous ſauveriez de toutes* „ *les railleries que nous faiſons de vos* „ *prétendus miracles. Eh! bien*, repliqua

„ le Prélat, *ſçachez que de tous ces* „ *miracles qui paroiſſent ſi averez & ſi* „ *bien appuyez, aucun n'a été admis par* „ *la Congregation des Rites, parce qu'ils* „ *n'ont pas paru ſuffiſamment prouvez.* „ Le Proteſtant étonné de cette re- „ ponſe, qu'il n'attendoit pas, avoüa „ qu'il n'y avoit qu'une aveugle „ prévention qui pût combattre la „ canoniſation des Saints, & qu'il „ ne ſe feroit jamais figuré que l'at- „ tention de l'Egliſe Romaine allât „ ſi loin dans l'examen qu'elle fait „ de leurs miracles.

J'ajouterai l'extrait des Regiſtres de la Parroiſſe de la Louveſe. C'eſt tout ce qu'il faut oppoſer à une fable qu'on n'a oſé juſqu'ici produire, que dans la gazette de Hollande; ceux qui voudroient d'autres éclairciſſemens peuvent aller ſur les lieux mêmes; là des temoins encore vivans les convaincront que le Bienheureux Regis a vécu & eſt mort dans la Compagnie de Jeſus, & qu'il faut avoir perdu toute pudeur pour le nier. Les actes de la beatification, ces actes ſi authentiques, en fourniſſent cent preuves completes, un

ſeul témoin tel que l'Eminentiſſime Cardinal de Polignac ſuffiroit, le Bienheureux Regis, cher à ſon illuſtre famille, a bien recompenſé la protection qu'il y avoit toujours trouvée ; c'eſt à l'invocation du S. homme qu'elle doit la naiſſance de ce Cardinal ; la gloire immortelle d'une maiſon deja ſi diſtinguée, la France, l'Europe entiere, nôtre ſiecle, la poſterité, la Republique des lettres, l'Egliſe Romaine, partagent avec la maiſon de Polignac ce bienfait de Regis.

Extrait des Regiſtres des Baptêmes, Mortuaires & Mariages, tenus par Monſieur Bayle Curé de la Louveſe, Dioceſe de Vienne, en haut Vivarez.

Ce dernier jour du mois de Decembre, l'an mille ſix cent quarante, environ la minuit, eſt decedé en ma chambre & dans mon lit le R. P. Jean François Regis, Jeſuite du Puy, où il avoit été malade ſix jours, & a été enterré le deuxieme Janvier mille ſix cent quarante un dans la

Chappelle & au dessous la grande cloche de nôtre Eglise. En foi de quoi me suis soussigné, ce troisieme dudit mois & an. Baile, Curé.

Je soussigné, Vital Gibert, Sieur de Chazotte, Conseiller du Roy en l'ancien Baillage de Velay, siege de Montfalcon, y habitant, ai l'original du susdit extrait mortuaire du R. P. Jean François Regis en mon pouvoir, en qualité de fils heritier de Me Pierre Gibert Avocat audit Baillage, icelui frere & heritier de Messire Vital Gibert, Prêtre & Curé de l'Eglise Parroissiale de la Louvese, successeur dudit sieur Baile, Curé de ladite Parroïsse, lequel sieur Baile avoit été Curé de ladite Parroisse depuis l'année 1638. jusqu'à l'année 1650. comme il conste par lesdits Registres qui sont en mon pouvoir.

Le susdit Extrait mortuaire du R. P. Jean François Regis a été par moi, Notaire Royal de la ville de Montfalcon, Diocese du Puy, tiré & collationné sur l'original des registres de ladite Parroisse de la Lou-

vefe tenus par ledit feu fieur Baile Curé, lefdits Regiftres contenants 46. feüillets, fignez par ledit fieur Curé, nous ayant été exhibez par ledit Mᵉ Vital Gibert, & enfuite par lui retïrez, & demeurez en fon pouvoir; le prefent extrait fait à la requifition de Meffire Jean Reboulh, Archiprêtre & Curé de Montregard, Diocefe du Puy en Velay, & à lui delivré pour lui fervir en ce que de raifon. Fait ce 21. jour du mois de Sept. de l'année 1716.

Signé Reboulh, Archiprêtre & Curé.

J'ai l'original en mon pouvoir. Signé Gibert de Chazottes.

Extrait pris & tiré fur fon propre original, à moi Notaire Royal exhibé, & à l'inftant retiré par M. Vital Gibert fieur de Chazottes, ci devant Confeiller du Roi en l'ancien Baillage de Montfalcon, & par lui retiré, après dûë collation faite par moi Notaire Royal fouffigné, Freycenon Notaire Royal. Nous Pierre Chabanaffy, fieur de Marnas, Confeiller du Roi, Juge de la ville &

Viguerie Royale de Montfalcon en Velay, certifions à tous qu'il appartiendra que M^e Charles Matthieu Freycenon, qui a collationné le ci-joint extrait mortuaire du R.P. Jean François Regis, Jesuite, est Notaire Royal de la presente ville, & que foi publique est, & doit être ajoutée aux actes qu'il reçoit. En foi de quoi nous sommes soussignez avec nôtre Greffier ce 21. Septembre 1716.

Signé Chabanassy de Marnas, Juge susdit.

Et moi écrivant sous ledit Sieur Juge. Signé Freycenon Greffier.

ARTICLE VII.

VITA DEL B. GIO FRANCISCO Regis, della Compagnia di Giesu, tradotta dal Francese dal P. Carlo Giacintho Ferrero della medesima Compagnia, dedicata al R. P. Guglielmo D'Aubenton, Confessore di sua Majesta Catholica, Autore della medesima vita. In Torino, MDCCXVII. C'est-à-dire, *La vie du Bienheureux Jean François Regis, de la Compagnie de*

Jesus, traduite de François en Italien, par le Pere Charles Hyacinthe Ferrero, de la même Compagnie, & dediée à l'Auteur, le R. P. Guillaume D'Aubenton, Confesseur de sa Majesté Catholique. A Turin, MDCCXVI, *pages* 358. *in* 12.

LE Pete Ferrero tient un rang considerable parmi les Orateurs & les Ecrivains Italiens les plus estimez; l'ouvrage du R. P. D'Aubenton meritoit un traducteur égal à l'Auteur; ils se ressemblent parfaitement, & le P. Ferrero a transporté dans sa langue toutes les beautez, toute la force, toute l'onction de l'original.

ARTICLE VIII.

RISHETO DELLA VITA virtu e miracoli de B. Gio Francisco Regis, della Compagnia di Giesu. C'est à-dire, *Abregé de la vie, des vertus & des miracles du Bienheureux Jean François Regis, de la Compagnie de Jesus.* A Rome, MDCCXVI. *in 4°, pages 37.*

CEt abregé, publié à Rome sous les yeux du Saint Pere, & du tribunal qui a examiné pendant plusieurs années les vertus héroïques & les miracles du Bienheureux Regis, donne aux faits qu'il contient une certitude aussi grande qu'on puisse la souhaiter. Ce sont les mêmes faits qu'on admire dans la vie composée par le Pere D'Aubenton. L'abregé a d'ailleurs tout ce qui convient à un ouvrage de cette espece, une brieveté claire & élegante.

ARTICLE IX.

PANEGIRIQUE DU BIENHEUREUX *Jean François Regis, de la Compagnie de Jesus, Apôtre du Velay & du Vivarez, par le R. P..... de la même Compagnie.* A Lyon, chez Jacques Lions & Loüis Bruyset. MDCCXVII. *in 12. pages 56.*

L'Orateur cache en vain son nom; les aplaudissemens de toute la ville de Lyon l'ont fait connoitre ailleurs, & il se découvre lui même aux Lecteurs. On sent un maître de l'art, dont l'éloquence formée sur les grands modeles de l'antiquité est nourrie, enrichie de l'Ecriture Sainte, & des plus beaux endroits des Saints Peres. En un mot, on reconnoit le R. P. Dominique de Colonia. Il montre que l'Evangile annoncé aux pauvres, & authorisé par des prodiges sans nombre, donné par le Fils de Dieu comme la preuve de sa divinité & de sa mission, est la preuve qui établit l'éminente sainteté du Bienheureux Regis. Les

pauvres évangelisez, le ministere évangelique honoré par un don permanent de miracles, sont deux traits qui distinguent le Bienheureux Regis, & qui forment son vrai caractere.

ARTICLE X.

ABREGE' DE LA VIE DU Bienheureux Jean François Regis, de la Compagnie de Jesus, Apôtre du Velay & du Vivarêst; avec une pratique pour l'invoquer, & pour lui faire une neuvaine, par le R. P..... de la même Compagnie. A Lyon, chez Jacques Lions & Loüis Bruyset. MDCCXVII. *in* 12. *pages* 68. *pour l'abregé,* 86 *pour les pratiques.*

DIre que le Pere De Colonia est Auteur de ces deux petits ouvrages, c'est dire que l'abregé est exact, & bien écrit, & que les pratiques sont sensées, devotes, & propres du sujet.

Il a paru d'autres abregez de la vie du nouveau Bienheureux; j'en parlerois s'ils m'étoient tombez en-

tre les mains. On a auſſi imprimé les Relations des ceremonies de ſa Beatification à Rome, & dans les principales villes de l'Europe ; la magnificence & l'eſprit y ont éclaté, l'eſprit, dans l'invention ; la magnificence, dans l'execution. Un recueil de ces Relations ſeroit un preſent agreable au public, le Pere le Jay, qui avec beaucoup d'autres talens a un génie particulier pour ces pompes, avoit dirigé l'appareil du College de Loüis le Grand.

J'acheve par une lettre & une Hymne du R. Pere Gourdan, ce ſçavant & vertueux Chanoine regulier de ſaint Victor, c'eſt aux Saints à louer les Saints ; c'eſt à eux de juger de leurs hiſtoires.

ARTICLE XI.

LETTRE DU R. P. GOURDAN, *au R. P. Martine, Jeſuite.*

MOn très Reverend Pere,

Je vous renvoye la vie du B. Re-

Janvier 1718.

gis, que j'ai lûë avec une incomparable édification. Je n'aurois jamais pû me persuader que ce S. homme eût porté si loin sa penitence, son zele, & ses travaux apostoliques. Une vie si admirable me donne une extreme confusion ; autant qu'il a été grand devant Dieu ; autant je me trouve petit, abjet, & digne de tout mepris, par la vie negligente & miserable que je mene. Aidez moi, mon Reverend Pere, de vos prieres, à me convertir, & me proposer ce saint homme pour le modele d'une vraye & sincere humilité. J'ai été aussi charmé de la maniere solide, sage, éclairée, touchante, avec laquelle cette vie est écrite. Je ne sçai si dans ma famille paternelle, mon pere étant d'Annonai dans le Vivarez, à trois lieuës de la Louvese, où le Saint homme a fait des Missions & est mort ; je ne sçai, dis-je, si je n'ai pas part à ses benedictions, comme Levi, qui fut béni *in lumbis Abrahæ* ; car il n'est pas possible que mon pere, ou grand pere, n'ait vû ce Bienheureux & n'ait profité de ses divines paroles,

étant de ſon tems, & à portée de l'entendre. Quoi qu'il en ſoit, je benis Dieu des graces qu'il lui a faites. Je vous remercie de la belle oraiſon que vous avez la bonté de m'envoyer, que j'ai dit, & que je dirai ſouvent à cauſe de l'autorité qu'elle porte. Agréez cette ébauche d'hymne que je vous avois promiſe, non afin qu'on s'en ſerve, mais afin de marquer à ce grand Saint ma veneration, & obtenir ſa protection.

Deo optimo Maximo Hymnus.
In honorem B. Joannis Franciſci Regis, Soc. Jeſu viri apoſtolici.

Intaminatas nunc pater O Deus !
Attende cœlo Regiſii vias,
Spectans & immenſos labores
Excipe nunc data vota terris.

Supplex ab annis hic juvenilibus
Seſe ſupernis ſacrat amoribus ;
Nomenque dans inter ſequaces
Ignatii, tibi certat uni.

Complexa Chriſtum, dulcibus oſculis,
Mens, ut fruatur, membra alligat Cruci

Nunquam revellit, fixa clavis,
Perpetuis cruciat flagellis.

In mille pagos quis rapit impetus?
Quem sorte vitæ non trahit improbæ?
Quos non perennis dux salutis
Æthereas dat adire sedes.

Cursus beatos intolerabilis
Non bruma tardat, non via montium,
Inhospitalis non pruinis
Aut nivibus madefacta tellus.

Quamvis minaci fronte superbiat
Exesa rupes, vallis hiantibus
Apponat aut sese cavernis,
Hic celeres amor addit alas.

Si purpuratam sanguine non datur
Cervice dompta tollere lauream;
Mors lenta, fletus, lucta jugis
Martirii rapiunt coronam.

Verbi potentis flumine limpido
Quam tu rigasti protege Galliam,
Christi minister das in arrham
Prodigiis radians sepulcrum.

Laus summa Patri, summaque Filio,

Sit par & almo laus quoque Flamini,
Quo mira succensus Joannes
Præco novus populos docebat.

Article XII.

BATRACHOMIOMACHIE D'HOMERE, *ou combat des rats & des grenoüiles, en vers François, par le Docteur Junius Riberius Mero.* A Paris, chez Pierre François Giffart, ruë S. Jacques, *in* 8°, *pages* 38.

MOnsieur Boivin le cadet, Sous-bibliotequaire du Roi, est l'Auteur de cette traduction; il n'a pas si bien deguisé son nom que ceux qui entendent le Latin ne le reconnoissent aisement; on le reconnoitroit assez à la fidelité & à l'élegance de la traduction. C'est pour Monsieur l'Abbé de Louvois enfant que Monsieur Boivin entreprit ce petit ouvrage. La Batrachomiomachie est à la portée du premier âge, & propre à lui faire goûter l'étude de la langue Grecque. Monsieur le Fébvre de Saumur conseilloit cette maniere d'égayer le travail des enfans,

& il l'avoit pratiquée avec ſuccès. Monſieur l'Abbé de Fleury, aujourd'hui Confeſſeur du Roi, jugeant comme M. le Fébvre de l'utilité de la Batrachomiomachie, ne dedaigna pas d'en faire une traduction litterale en proſe pour Monſeigneur le Duc d'Anjou, maintenant Roi d'Eſpagne. S'il en vouloit faire part au public, & qu'on la joignît à une édition correcte du texte & aux notes que Monſieur Boivin a ſur ce petit poëme, la jeuneſſe en tireroit beaucoup de fruit. On peut en attendant ſe ſervir avantageuſement de celle que Monſieur Boivin nous donne; avec les graces de la poëſie, elle conſerve toute l'exactitude de la proſe; elle avoit déja paru dans un recueil de vers imprimé en Hollande. L'Auteur l'a revûë avec ſoin, & l'a renduë encore plus parfaite. C'eſt à Monſieur de Plimon, fils de Monſeigneur le Chancelier, âgé de quatre ans, qu'un fils de Monſieur Boivin encore au berceau dédie cet agreable ouvrage par une Epitre fort ingenieuſe, je ne ſçai pas pourquoi on n'a point imprimé la preface du

Traducteur, elle eſt tombée entre mes mains, & je ſuis ſûr que les lecteurs me ſçauront gré de la leur avoir communiquée ; elle contentera pleinement leur curioſité ſur la Batrachomiomachie.

Preface de Monſieur Boivin ſur la traduction en vers de la Batrachomiomachie. Cette Preface n'a point encore paru.

„ De tous les poëmes attribuez à „ Homere il n'y a que l'Iliade, & „ l'Odyſſée, qui ſoyent inconteſtablement de lui. Les hymnes, le margite, la Batrachomiomachie, & „ quelques autres petites pieces ſemblables, ſont des ouvrages dont „ pluſieurs ne le croyent pas Auteur. „ Euſtathius, qui au rapport de „ quelques-uns, a fait des Commentaires ſur la Batrachomiomachie, „ parle de ce petit poëme dans ſa „ preface ſur l'Iliade, ſans decider „ s'il eſt d'Homere, ou d'un autre. „ Quelques-uns l'attribuent à un „ certain Pigrés d'Halicarnaſſe, frere „ de la fameuſe Artemiſe ; comme „ il paroit par un paſſage de Suidas,

„ & par un manuſcrit de la Biliote-
„ que Royale où le nom de Pigrés,
„ ou Tigrés, ſe trouve à la tête de la
„ Batrachomiomachie ; & c'eſt ap-
„ paremment de ce manuſcrit qu'a
„ voulu parler Henry Etienne, *ſched.*
„ *lib.* 2. *cap.* 26.

„ Si nous en croyons Heinſius,
„ ceux qui font Homere Auteur du
„ combat des rats & des grenouil-
„ les, ne s'apperçoivent pas que la
„ plus grande partie de ce petit Poë-
„ me conſiſte en Parodies tirées de
„ l'Iliade & de l'Odyſſée : ce qui en
„ fait, dit-il, l'agrément : quand on
„ ſonge que ce qui a été dit ailleurs
„ des plus grands Héros eſt appliqué
„ ici à des rats & à des grenouilles.

„ Il pretend même prouver clai-
„ rement que cet ouvrage n'eſt point
„ d'Homere, par un vers qui s'y
„ trouve, & par le nom d'un rat qui
„ fait alluſion au peuple nommé
„ Troglodytes, dont Homere n'a
„ pû avoir connoiſſance ; il ajoute
„ qu'il s'y rencontre des vers negli-
„ gez, & quelques uns même vi-
„ tieux, ſoit par l'injure du tems,
„ ſoit par la faute du Poëte, quoi

„ que le reste soit à son avis, châtié
„ & plein d'agrémens.

„ Il paroit pourtant par plusieurs
„ passages des anciens qu'Homere a
„ composé une Batrachomiomachie.

„ *Perlege mæonio cantatas carmine*
„ *ranas,*
„ *Et frontem nugis solvere disce meis.*

„ *Lisez les Grenouilles d'Homere,*
„ *Et n'ayez pas toujours un front triste*
„ *& severe.*

„ Dit Martial dans une de ses Epi-
„ grammes. Il est vrai que *mæonio*
„ *carmine*, peut signifier d'un stile
„ noble, tel qu'est celui d'Homere,
„ *Dicam mæonii carminis alite.* Horace
„ s'exprime ainsi; mais cette inter-
„ pretation est moins naturelle que
„ la premiere, & je ne crois pas
„ qu'elle soit venue dans l'esprit
„ d'aucun de ceux qui ont traduit ou
„ expliqué cette épigramme.

„ Celui qui a écrit la vie d'Ho-
„ mere imprimée sous le nom d'He-
„ rodote, nous apprend qu'un hom-
„ me de l'isle de Chio ayant eû un

„ entretien avec Homere, nouvel-
„ lement arrivé en cette isle, & ayant
„ reconnu en lui beaucoup d'esprit
„ & de capacité, l'invita à demeurer
„ en qualité de Précepteur auprès
„ de ses enfans qui étoient encore
„ jeunes ; qu'Homere accepta cette
„ condition, & qu'en faveur de ses
„ disciples il composa ses Cercopes,
„ sa Batrachomiomachie, ses Epi-
„ cichlides, & tout ce qu'on dit
„ qu'il nous a laissé de pieces en-
„ jouées & à l'usage des jeunes gens.
„ Philostrate, dans ses tableaux,
„ parlant de celui où Esope étoit
„ dépeint entouré de fables d'ani-
„ maux, qui sembloient lui rendre
„ hommage, & lui marquer leur re-
„ connoissance, dit que la fable a été
„ employée par Homere & par He-
„ siode, & qu'Archiloque s'en est
„ servi aussi contre Lycambe. Il n'est
„ parlé en cet endroit que des apo-
„ logues dans lesquelles on fait par-
„ ler les bêtes. Il faut donc que ces
„ Poëtes ayent composé des Apolo-
„ gues. Mais s'en trouve-t-il aucune
„ parmi les ouvrages d'Homere au-
„ tre que la Batrachomiomachie ?

„ C'eſt donc apparemment de cette „ piece qu'il faut entendre ce qu'a „ dit Philoſtrate, ἐμέλλον μήν γὰρ καὶ „ ἑσμήσω μύθυ.

„ Cela étant, on peut dire avec „ quelque fondement qu'Homere „ a donné le premier l'idée de ces „ fables dans leſquelles on fait par- „ ler toutes ſortes d'animaux. Je dis „ l'idée, parce que la Batrachomio- „ machie n'eſt pas une fable regu- „ liere, ayant plutôt l'air d'un poë- „ me Epique que d'une Apologie; „ Héſiode, qui a vécu depuis Ho- „ mere, ſelon l'opinion de Velleïus „ Paterculus, de Porphyre, & de „ pluſieurs autres, a donné le premier „ une fable reguliere & dans toutes „ les formes : ou du moins il ne nous „ en reſte point de plus anciennes. „ En voici la traduction.

Un Epervier tenant un Roſſignol
Empriſonné dans ſes griffes cro-
chües,
Fendoit les airs, & d'un rapide
vol,
L'enlevoit au deſſus des nües.

Janvier 1718.

L'harmonieux chantre des bois,
Qui des ongles perçans éprouvoit les atteintes,
Faisoit entendre au loin ses douloureuses plaintes,
Et les tendres accents de sa mourante voix.
En vain l'Epervier plein de rage,
Lui tint cet outrageux langage;
Insensé, cesse de gemir,
Ton chant ne fait que m'étourdir.
Je suis plus fort que toi malgré ta mélodie,
Partout où je voudrai tu viendras avec moi,
Je puis ou te manger, ou te donner la vie.
Pourquoi joindre la honte aux rigueurs de ton sort?
Resister à plus fort que soi,
Je tiens, pour moi, que c'est folie.

„ Hésiode appelle cela αἶνος, „ qui est la même chose que παραίνεσις, c'est-à dire, avis, ou remontrance.

„ Homere, supposé qu'il soit l'Auteur de la Batrachomiomachie,

„ n'eſt pas ſeulement le premier qui „ ait donné l'idée de ces fables, où „ l'on fait parler les bêtes ; il eſt auſſi „ le premier qui ait fait de la poëſie „ burleſque. Il y a deux ſortes de „ burleſque : l'un qui tourne en ri- „ dicule les choſes les plus ſerieuſes „ & les plus magnifiques ; l'autre „ qui donne de la gravité & de la „ nobleſſe aux choſes les plus ridicu- „ les, comme celui-ci.

„ Le premier a fleuri pendant „ quelque-tems, mais on s'en eſt „ bientôt degoûté, comme l'a re- „ marqué Mr. Deſpreaux dans ſon „ Art Poëtique.

„ *Au mépris du bon ſens le burleſque*
„ *effronté*
„ *Trompa les yeux d'abord, plut par*
„ *ſa nouveauté.*
„ *Mais de ce ſtile enfin la Cour déſa-*
„ *buſée,*
„ *Dédaigna de ces vers l'extravagance*
„ *aiſée.*

„ On croiroit preſque qu'Horace „ condamne cette ſorte de poëſie „ quand il a dit,

" *Ne quicumque Deus, quicumque*
" *adhibebitur Heros,*
" *Regali conſpectu in auro, nuper &*
" *oſtro,*
" *Migret in obſcuras humili ſermone ta-*
" *bernas*
" *Offenduntur enim quibus eſt equus*
" *& Pater & res,*
" *Nec ſi quid fricti ciceris probat & nu-*
" *cis emptor*
" *Æquis accipiunt animis, donantve*
" *coronâ.*

„ L'autre genre de burleſque n'a „ point encore déplû, & ceux qui „ ont le plus declamé contre le pre- „ mier n'ont point fait de difficulté „ de s'appliquer au ſecond. Il eſt „ certain qu'il eſt plus du goût des „ honnêtes gens ; il eſt même plus „ difficile à traiter, parcequ'il eſt „ plus difficile de dire noblement „ quelque choſe que ce ſoit, que „ de la dire en termes bas & tri- „ viaux.

„ Nous avons peu d'ouvrages de „ ce caractere. La guerre des grües „ & celle des araignées étoient ap-

„ paramment de même stile que la „ Batrachomiomachie ; mais ces „ ouvrages, qui ont été aussi attri-„ buez à Homere, ne sont pas parve-„ nus jusques à nous. Le moucheron de Virgile n'est point à met-„ tre au nombre de ces sortes de „ piéces, non plus que son livre des „ abeilles, quoi que le stile en soit „ noble, & le sujet de peu de conse-„ quence; parcequ'il n'y a rien d'ou-„ tré, ni de ridicule, dans ces deux „ piéces : il n'y a que la *Sequia rapi-„ ta*, le Lutrin, l'Allée de la Serin-„ gue, & la Gatomachie de Lopez „ de Vega, qui soient du caractere „ dont nous parlons. On pourroit y „ ajouter la *moschæa*, ou guerres des „ mouches, & des fourmis, si le „ stile n'en étoit point burlesque, „ aussi bien que le sujet. Pour ce qui „ est du petit poëme dramatique in-„ titulé la *Galcomyomachie*, qui a été „ composée à l'imitation du combat „ des rats & des grenoüilles par un „ Grec des derniers tems, il y a un „ grand nombre de fautes & de „ puerilitez, & il ne merite pas la „ louange que lui donne un certain

„ Ariſtobule, dans la preface qu'il
„ y a jointe.

„ Il eſt vrai qu'il y a auſſi dans
„ la Batrachomiomachie quelques
„ vers foibles, quelques-uns d'inu-
„ tiles, & qu'il y a même quelques
„ puerilitez ; mais il y en a peu, &
„ il faut avoüer ou qu'Homere lui
„ même n'étoit pas exempt de ces
„ ſortes de défauts, comme Horace
„ le fait aſſez entendre dans ſon Art
„ poëtique, ou que ces vers là ne
„ ſont pas de lui, mais de quelque
„ autre qui ſe ſera donné la liberté
„ de les inſerer parmi ceux de ce
„ Poëte : ce qui n'eſt point hors de
„ vraiſemblance ; combien de me-
„ chans morceaux ont-ils été inſe-
„ rez de cette maniere dans les ou-
„ vrages des meilleurs Auteurs, de
„ leur vivant même ? Et qui ne ſçait
„ pas que le celebre Ariſtarque re-
„ trancha de l'Iliade & de l'Odyſſée
„ une grande quantité de vers qui
„ avoient été juſques-là attribuez à
„ Homere ? Ceux qui ont revû la
„ Batrachomiomachie en ont auſſi
„ retranché pluſieurs vers, comme
„ il paroit par des manuſcrits de la

„ Bibliotheque du Roi, dans lesquels on trouve des vers entiers de ce poëme qui n'ont jamais été imprimez : mais ils en ont laissé trois ou quatre qui meritoient autant d'être retranchez que les autres.

„ Au reste, soit que la Batrachomiomachie ait été composée par Homere, soit qu'on la lui attribuë faussement, il faut que les anciens en ayent fait cas, puisqu'ils l'ont jugée digne d'être mise au nombre des ouvrages d'un si grand Poëte.

„ Mr. le Febvre de Saumur, Heinsius, & plusieurs habiles Critiques, ont porté des jugemens fort avantageux sur cette piece, pour ne point parler de plusieurs traductions qui en ont été faites en diverses langues.

„ Un Grammairien de ce siecle, nommé Bartholomeus Regius, a cru que les noms des rats & des grenoüilles étoient allégoriques, & qu'ils pouvoient être appliquez aux mœurs des hommes vicieux. Il a composé un livre sur ce sujet,

„ & il l'a intitulé, *Allegoriæ in Ho-*
„ *meri Batrachomyomachiam*, l'Auteur
„ de la Turco grece a presque fait
„ la même chose. En effet, pour
„ parler aussi des moralitez qu'on
„ peut tirer de cette fable, il semble
„ qu'Homere ait voulu se mocquer
„ de la vanité humaine par les sen-
„ timens nobles & relevez qu'il don-
„ ne à de chetifs animaux, & par ce
„ grand désordre que cause la mort
„ d'un miserable petit rat.

„ Il semble aussi qu'il ait voulu
„ tourner en ridicule cette licence
„ poëtique qu'il s'est lui même don-
„ née ailleurs, de faire entrer les
„ Dieux dans les passions des hom-
„ mes.

Monsieur Boivin ne décide pas si le combat des rats & des grenouilles est d'Homere. Pour moi, je me déclare pour le sentiment de Plutarque, & je le donne à Pigrés, quoique cette satire des Dieux d'Homere soit plus delicate que les ouvrages d'un Carien ne doivent l'être. Un autre ouvrage qu'on lui attribuë convient mieux au goût grossier de sa nation. On peut appeller cet ouvra-

ge l'*Iliade double.* C'eſt un ſecond vers ajouté à chaque vers de l'Iliade.

On a joint à la traduction du poëme Grec un petit poëme François de même genre. Le Poëte Grec a transformé en Heros des rats & des grenoüilles, & chanté leurs avantures ſur le même ton qu'Homere a chanté les exploits d'Achille & d'Hector. Madame le Hay, dans le poëme François donne un air héroïque à une ſuite d'accidens cauſez par un panier *de ceriſes renverſé*. Son talent pour la poëſie, la beauté de ſon imagination, ſe font remarquer dans ce *badinage ingénieux* : la fable eſt reguliere, les deſcriptions ſont naturelles, vives. Je n'en copierai aucun endroit; des morceaux detachez de ce qui les amene & de ce qui les ſuit perdroient beaucoup de leurs graces : dans ces petits ouvrages c'eſt le tout enſemble qui doit plaire, dans celui-ci il plaît, il amuſe agréablement.

ARTICLE XIII.

RECUEIL DE PLUSIEURS PIECES d'éloquence & de poësie presentées à l'Academie Françoise pour les prix de l'année MDCCXVII. *avec plusieurs discours qui ont été prononcez dans l'Academie en differentes occasions.* A Paris, chez Jean Baptiste Coignard, Imprimeur du Roi & de l'Academie, ruë Saint Jacques, MDCCXVII. *in* 12. *pages* 434.

MOnsieur Colin a remporté le prix d'éloquence pour la troisiéme fois; les suffrages de l'Academie répondent de la justesse de son discours, de la pureté de son stile, & je dois me contenter de repeter ici les éloges que j'ai déja donnez aux deux autres pieces du même Auteur que l'Academie a couronnées. L'Académie l'a prié de ne plus pretendre au prix, & délivre ceux qui y prétendront d'un redoutable concurrent; il n'est pas necessaire, il n'est presque pas possible, que je suive la coutume que nous observons, d'inserer dans les extraits des pieces d'éloquence & de poësie certains endroits de ces pieces sur lesquels les Lecteurs puissent se former une idée de l'ouvrage entier; le stile de Monsieur Colin, l'éloquence exacte & sensée dont il fait profession, sont connuës, & les raisonnemens, les portraits, les ma-

ximes qui composent son discours, sont liez si naturellement, qu'on n'en peut rien détacher. Cependant, pour ne pas m'écarter d'un usage approuvé, je vais transcrire l'exorde de Monsieur Colin, & celui de la seule piece qui ait suspendu quelque tems le jugement de l'Academie; on trouvera dans cette seconde piece beaucoup d'esprit, des pensées délicates, des endroits qui frapent.

Exorde du premier Discours.

„ Loin d'ici ces maximes de la flaterie, „ que les Rois naissent habiles, & que „ leurs ames privilegiées sortent des mains „ de Dieu toutes sages & toutes sçavantes. „ Il n'est pas besoin d'un grand effort de „ raisonnement pour détruire un prejugé „ si grossier & si absurde, il tombera de „ lui-même, pour peu qu'on veuille écou- „ ter la voix de la raison, de l'experience „ & de la Religion.

„ En effet, tout nous avertit, tout nous „ crie que l'ignorance est le partage de „ tous les hommes; que la grandeur de la „ naissance ne change rien à l'ordre de la „ nature, & que les Princes ne peuvent, „ non plus que les autres, parvenir à au- „ cune science sans le secours du travail & „ de l'application. De ce principe incon- „ testable, il est facile de passer à cet au- „ tre, que la Royauté étant de toutes les

„ conditions celle qui a plus de devoirs à
„ remplir, elle demande une plus grande
„ étenduë de connoiſſances, & par une
„ conſequence neceſſaire, une étude plus
„ profonde, plus ſuivie, plus reglée.

„ Inſtruiſez vous donc, grands de la
„ terre, juges des hommes; arbitres du
„ monde, inſtruiſez-vous; achetez la ve-
„ rité par vos recherches & par vos médita-
„ tions; ſoyez dociles aux leçons de la
„ ſageſſe, faites-la monter ſur le throne
„ où vous êtes aſſis; elle vous enſeignera
„ ce que vous devez à Dieu, & ce que vous
„ devez aux hommes.

Exorde du ſecond diſcours.

„ L'amour de l'indépendance eſt né
„ avec l'homme, & le déſir de s'elever
„ lui eſt auſſi naturel que celui de vivre.
„ Quelles auroient été les ſuites de ces diſ-
„ poſitions, ſi l'homme n'avoit eû d'autre
„ regle de ſes actions que ſa liberté? Elles
„ auroient été la ſource d'une infinité de
„ déſordres dans la vie civile; chacun eut
„ été un obſtacle aux deſſeins des autres,
„ & l'égalité naturelle, qui ſembloit de-
„ voir être le fondement de la ſocieté, en
„ ſeroit devenuë la ruine.

„ Pour établir la paix entre les hom-
„ mes, il a été neceſſaire que la ſubor-
„ dination ſçût placer chacun dans ſon
„ rang; que les droits de la ſuperiorité &

„ les devoirs de la dépendance reglassent
„ le commerce qui devoit être entre les
„ uns & les autres, & que la difference des
„ conditions, qui sembloit être un obsta-
„ cle à l'union des hommes, devint un
„ moyen pour la conserver. Mais ce n'é-
„ toit pas assez ; il restoit encore trop de
„ liberté à l'amour propre, qui dans les
„ grands étend autant qu'il peut les bor-
„ nes de leur domination, & dans les pe-
„ tits resserre autant qu'il est possible cel-
„ les de leurs obligations : il falloit un
„ frein puissant pour les contenir les uns
„ & les autres dans ces limites legitimes,
„ & soit pour empêcher que les plus foi-
„ bles ne fûssent en proye aux passions des
„ plus forts, & pour les tenir tous dans
„ une égale sujettion ; soit pour faire cons-
„ pirer au bien general tous les particu-
„ liers, dont les desseins & les interêts
„ sont si differens, l'ordre a voulu qu'une
„ volonté seule fût l'arbitre & la regle de
„ toutes les autres.

„ Mais celui dont la volonté tient lieu
„ de loi, n'aura-t il pour lui d'autre re-
„ gle que sa volonté même ? Ce seroit un
„ étrange abus qu'une puissance si absoluë,
„ qui ne seroit ni renfermée dans les bor-
„ nes de la raison, ni retenuë par le frein
„ de la justice ; & la Royauté, établie
„ pour maintenir l'ordre, seroit précisé-
„ ment la cause qui le détruiroit. Quelle
„ sera donc la regle à laquelle doit se con-

 former

„ former le Souverain ? Ses devoirs. Il „ doit conſiderer de qui il tient ſon autori- „ té, & pour qui il l'a reçûë. Il la tient „ de Dieu, & il l'a reçûë pour ſes ſujets. „ De là naiſſent en lui differens devoirs.

„ Devoirs de dépendance envers Dieu, „ ſans la connoiſſance deſquels il abuſe de „ ſon autorité.

„ Devoirs de protection envers ſes ſu- „ jets, ſans la connoiſſance deſquels il „ viole ſes plus importantes obligations.

Mr. Gacon a remporté le prix de poëſie. Connu déja par d'autres ouvrages, il s'eſt depuis longtems fait un nom ſur le Parnaſſe; il a cru avec raiſon qu'il le rendroit plus éclatant s'il obtenoit la couronne qu'il a diſputée, & que le jugement de l'Academie lui a deferée : la gloire d'être ſorti vainqueur de ce combat, croît par le merite de ſes adverſaires. L'Auteur de la ſeconde piece a beaucoup d'élevation, ſon ode eſt pleine d'images; imitateur de Pindare, il en a copié en quelques endroits juſqu'à l'obſcurité & au déſordre. L'Auteur de la troiſieme piece a pris Malherbe pour ſon modele, il en a les graces naturelles, la belle verſification, le ſtile noble & ſenſé. La quatriéme piece, inferieure aux autres, peut paroître à leur ſuite, & arréter agreablement le Lecteur. Quelques ſtrophes des trois premieres ſerviront de preuve aux remarques qu'on vient de lire.

De l'Ode de Monſieur Gacon.

Dans la noble ardeur qui me preſſe
De celebrer un digne Roi,
Chimerique Dieu du Permeſſe,
Je ne m'addreſſe point à toi;
Je renonce à ton feu prophane,
Je ne veux plus être l'organe
De l'impoſture & de l'erreur;
Eſprit ſaint, toi dont la lumiere
Guida Loüis dans ſa carriere,
Viens m'aider à peindre ſon cœur.
Ce vrai Roi ſage, magnanime,
Ou pacifique, ou conquerant,
Par ſon caractere ſublime
Merita le titre de Grand.
Oui dans la paix & dans la guerre
Il remplit les mers & la terre
De l'éclat d'un nom glorieux,
Mais ſa grandeur la plus ſolide,
C'eſt que d'un courage intrepide
Il s'ouvrit la route des Cieux.

De la ſeconde Ode.

Il arrive lui même au terme
Où les Héros vont s'éprouver:
La mort en le trouvant ſi ferme
Surpriſe, oſe à peine achever.
Dans l'attente du coup terrible,
Il contemple d'un œil paiſible
L'affreuſe nuit qui vient s'offrir.

Rois qu'aveuglent vos diademes,
Au faîte de la gloire même,
Apprenez comme il faut mourir.
De ses jours tissus de trophées,
De vertus, de faits éclatans,
Apollon forma mille Orphées
Pour éterniser les instants.
Ils ont celebré sa clemence,
Ils ont chanté sa vigilance,
Sa justice, sa pieté,
Et joint au recit de sa gloire,
L'égarement de la victoire
Que ramena sa fermeté.
Aucun de ces chantres sublimes
N'a dit, découvrant son grand cœur,
Les combats les plus magnanimes
Qu'ait jamais rendu ce vainqueur.
Sa famille tombe frapée :
Sa pieté n'est occupée
Qu'à benir les ordres des Cieux.
Pere tendre, en vain la nature
Dans son sein dechiré murmure;
Le Héros est victorieux.

De la troisiéme Ode.

En vain un Prince redoutable
Attend mon hommage & mes vœux,
Si le sort toujours favorable
Ne l'a point rendu malheureux.
Souvent le courage heroïque
N'est qu'un phantôme chimerique
Que soutient la prosperité.

Et si l'or s'éprouve à la flame,
La veritable grandeur d'ame
S'éprouve dans l'adversité.
Pour nous punir, vengeur severe,
Ciel tu retire tes bienfaits !
Loüis se voit dans ta colere
La victime de nos forfaits.
Mais toujours constante, invincible,
Contre cet assaut si terrible
Sa vertu soutient son grand cœur ;
La pieté toujours le guide,
Toujours dans cette ame solide,
Le Héros de l'homme est vainqueur.

J'ai déja rendu à la plûpart des pieces qui suivent celles qui ont concouru pour les prix la justice que le public leur a renduë ; jai loüé après lui *l'oraison funebre du feu Roi par Monsieur l'Abbé Mongin, l'éloge de ce grand Roi par Monsieur Houdart de la Motte, le discours de Monsieur Fleury, ancien Evêque de Frejus, la réponse de Mr. De Vallincourt.*

On a dans ce volume trois autres discours ; un éloge de feu Monseigneur le Cardinal d'Etrées par Monsieur De Fleury, Chanoine & Trésorier de Soissons, & deux panégiriques de Saint Loüis, prononcez devant l'Academie, l'un par Monsieur l'Abbé Favier, l'autre par Monsieur l'Abbé Prevost.

Monsieur l'Abbé De Fleury avoit choisi une matiere heureuse, & qui n'avoit be-

ſoin ni d'ornemens, ni d'artifice, pour ſaiſir l'admiration des Lecteurs : il eſt pourtant glorieux à cet habile Orateur d'avoir rempli ſon ſujet, & repreſenté le grand homme dont il a entrepris l'éloge, auſſi grand qu'il a été. Monſieur l'Abbé Favier nous a donné plus d'une fois occaſion de loüer ſon éloquence, on reconnoîtra dans le panegirique de Saint Loüis qu'il a eû en vûë dans la compoſition de ce diſcours les illuſtres auditeurs auxquels il eſtoit deſtiné. Monſieur l'Abbé Prevoſt paroit auſſi digne du choix de l'Academie. On reconnoit par les notes miſes au bas des pages, qu'il a cherché dans l'hiſtoire la matiere de ſon diſcours plus ſoigneuſement que ne le font les autres panegiriſtes ; on s'appercevra d'abord qu'il en a pris l'expreſſion dans les livres ſacrez ; peutêtre y trouvera-t-on trop d'alluſions à ces ſaints livres ; ces alluſions bien ménagées donnent de la force à un diſcours Chrétien, mais quand on les prodigue, elles le rendent moins intelligible.

Ceux qui veulent aujourd'hui remettre en uſage ce ſtile bigarré des tems d'ignorance, devroient faire attention à ce que Monſieur l'Abbé Fleury dit des Orateurs du treiziéme ſiécle dans la preface de ſon dix-ſeptiéme tome de l'Hiſtoire Eccleſiaſtique, *ils affectoient ſur tout d'employer les phraſes de l'Ecriture, non pour autoriſer leurs penſées & ſervir de preuves, ce qui eſt*

l'usage legitime des citations, mais pour exprimer les choses les plus communes.... Il est à craindre que pour les ajuster au sujet l'Auteur n'ait quelquefois forcé sa pensée.

ARTICLE XIV.

SPECIMEN POETICUM QUATUOR in classes distributum. C'est-a-dire, *Essai de Poësie, divisé en quatre livres.* I. *Plaintes.* II. *Vœux.* III. *Poësies Badines.* IV. *Poësies diverses. Ouvrages du R. P. Pierre Antoine Maffeï, de la Compagnie de* JESUS, *dédiez à l'Eminentissime Cardinal Davia Evêque de Rimini, Legat d'Urbain.* MDCCXVI. A Ferrare, chez les heritiers de Pomatelli, *in* 8°. *pages* 201.

C'Est à l'obéïssance du Pere Maffeï que nous devons ses Poësies; résolu de les supprimer, occupé d'études plus graves, il n'a cedé qu'à l'autorité de ses Superieurs: il ne se rendoit pas justice, les vers qu'on l'a forcé de publier méritent de l'être.

On y reconnoîtra le bon gout de la Poësie Latine, & un stile formé sur les anciens modeles. Les lamentations de Jeremie traduites en vers élegiaques, remplissent le premier livre. Ce n'est pas la seule paraphrase poëtique que nous ayons d'un livre si touchant. Le Président de Thou, le

Pere Laurent le Brun, Jesuite François, le Pere Thomas Stroffi, Jesuite Italien, nous en ont donnez de fort estimées ; celle du Président de Thoû est travaillée ; on doit loüer dans celle du Pere le Brun une versification facile, & dans celle du Pere Stroffi des tours ingénieux ; dans celle du P. Maffeï, l'exactitude & le naturel. Mr. Grenan, Professeur du College d'Harcourt, en fit imprimer une il y a un an, où il a crû devoir employer le Latin de l'Ecriture plûtôt que celui du siecle d'Auguste.

Le second livre du Pere Maffeï ne contient encore que des élegies sur des sujets pieux.

Le troisiéme a une matiere moins sérieuse ; ce sont des descriptions très-agreables de divers jeux, du jeu des œufs rouges, du ballon, de l'oye, des noix, du damier, qu'on joüe en Italie autrement qu'en France, du billard, d'une loterie, en diverses especes de vers : ce que nous allons transcrire de la description du jeu de billard fera connoitre l'heureux génie de l'Auteur : il décrit ainsi le billard, page 116.

Quatuor in medio cedrinis suffulta columnis
Longior excurrit redolenti ex abiete mensa ;
Veste nitens viridi, rasoque simillima prato,
Mensa colore refert herbosi munera veris.
Surgit in extremo circum undique margine sponda
Buxea bis senis foveis distantibus æquè

Interſecta, quibus luſori damna minatur.
Transmedium oblongæ tabulæ configitur orbis
Ferreus in partes facilè verſatilis omnes
Turbinis in morem: auratis pars altera ſignis
Aſpera criſtato conſurgit vertice; lævis
Altera nec ſignis, nec criſta, auroque ſuperbit.
Quatuor in menſa globuli ſpectantur eburni
Diſtincti punctis utrinque nigrantibus, unde
Sit pronum inter ſe ſimiles dignoſcere circos
Punctorum ex numero. Nec deſunt divite trudes
Ex ebeno, quas ſectile ebur concludit utrinque,
Ut pila protruſa impulſu graviore feratur.

Voici comme il explique les regles du jeu, page 117.

Diſcite nunc (neque enim hæc ſine legibus inſtrumenta
Ludicra) ludendi leges, quas tendere contra
Fas neutri. Victrix Ludi feret illa triumphum
Quæ ter ſphæram, auro quæ parte renidet inuſto,
Trajiciet teretis per aperta foramina ferri.
Non tamen id facilè virtus fortunaque donat.
Plurima nec deſunt blando diſcrimina ludo.
Quot patulas aperit circumundique lignea foſſas,
Luſori totidem naufragia ſponda minatur.
Non ſemel auratum trajecta glande per orbem
Rebatur Ludens ſupremam attingere palmam;

Tum sponda patuere fores, globulum que vorantes
Sperari palmam rursus vetuere propinquam.
Sæpiùs infelix ferri postica subibis
Deceptum flectens inimica ad Limina cursum.
Sæpe etiam saltu, totam qui buxeus agger
Circumdat mensam, niveo superatur ab orbe;
Atque volans supra positæ confinia metæ
Trusa in humum magno cum murmure sphæra cucurrit
Hæc tibi collectas minuant dispendia palmas.

La varieté des poëmes que le quatrieme Livre renferme le rend plus agreable que les autres. Les élegies adressées au R. P. Bernardi sur l'impression de ses Poësies Latines à l'éloquent Pere Belluti, sur un discours qu'il avoit prononcé dans le College des Nobles de Parme, au Pere Palmieri, qui preferoit avec trop de hauteur les Mathematiques à la Poësie, doivent être placées parmi les élegies modernes les plus estimées.

ARTICLE XV.

LA BIBLIOTHEQUE DES Predicateurs. Troisieme partie. Les Panegiriques des Saints. Tome premier, contenant les panegiriques des Saints dont il est parlé dans le nouveau Testament. Par le R. P. Vincent Houdry de la Compagnie de Jesus. A Lion, chez Antoine

Boudet, ruë Merciere, à la Croix d'Or, & se vend à Paris chez Jacque Estienne ruë S. Jacques, MDCCXVIII. *in* 4°. *pages* 632, sans la table.

L'Infatigable Auteur continue de fournir aux Predicateurs une grande provision de materiaux choisis ; ils en manquoient plus pour les panegiriques que pour les autres especes de sermons ; cependant l'occasion de faire l'éloge des Saints se présente souvent. On pourra maintenant les faire à peu de frais. Ce premier tome renferme la matiere des panegiriques des Saints dont il est parlé dans le nouveau Testament ; il sera suivi de trois autres. Le second est pour les Fondateurs d'Ordres ; le troisieme pour les Saints les plus celebres ; le quatrieme contiendra des materiaux pour les Saints de chaque classe en commun, les Apôtres, les Martirs, les Pontifes, les Docteurs, les Confesseurs, les Vierges, les Veuves, les Solitaires.

Les deux discours préliminaires meritent une attention particuliere. Le premier traite du culte des Saints, & il montre que l'honneur qu'on leur rend leur est dû, qu'il est religieux, & distingué du culte civil, puis qu'il a la foi pour principe, les dons surnaturels & l'union avec Dieu pour objet, qu'il est fort inferieur au culte Souverain que nous rendons à Dieu, &

par cette infériorité exempt de tout ſoupçon d'idolatrie ; que la confiance que nous avons dans les Saints eſt juſte, & qu'elle plait à Dieu, loin de le bleſſer. Cet article important de controverſe eſt mis ici dans un grand jour, exactement expliqué, & ſolidement établi.

Le Pere Haudry enſeigne dans le ſecond diſcours préliminaire la maniere de faire les panegiriques des Saints, ſelon la methode de ce tems. Parmi d'excellentes obſervations, celles de cet habile Orateur ſur l'unité de deſſein, ſur ce que les talens naturels doivent être compoſez pour peu de choſe dans les Saints, ſur les qualitez des narrations propres de ces panegiriques, ſur les panegiriques des Saints, où la morale prodiguée fait perdre de vûë le Saint qu'on doit loüer, ſont auſſi judicieuſes, auſſi importantes, qu'elles ſont aujourd'hui negligées par un grand nombre de Prédicateurs à la mode.

NOUVELLES LITERAIRES.

ARTICLE XVI.

DE BREME.

Monſieur Foppius eſt mal mené par Monſieur Volfius. Le premier avoit accuſé en termes aſſez generaux les anciens Philoſophes d'être tombez dans l'Athéïſ-

me, Monsieur Volsius s'est chargé de les défendre, & a obligé l'accusateur à s'expliquer, & à en venir à des exceptions. Monsieur Foppius avoit adopté trop legerement les idées de Parter, Evêque de Chester, écrivain outré; Monsieur Volsius est un critique plus exact.

D'IENA.

L'ouvrage de Monsieur Buddeus contre l'Athéïsme en contient l'histoire & la refutation.

Joannis Francisci Buddei Theses Theologicæ de Atheismo & superstitione, in 8.

DE TUBINGE.

Monsieur Fromman a écrit contre les athées. Le titre de son livre avertit qu'il ne les menage point du tout.

Johannis Ulrici Frommanni Atheus stultus. In 4c.

DE PRANCFORT.

Un Luthérien qui cache son nom sous celui de Jean Fœderophille, combat les Calvinistes par leurs propres principes, il croit l'objection qu'il leur propose tirée de ce qu'ils enseignent touchant les alliances de Dieu avec l'homme aussi invincible qu'elle est nouvelle.

Novum & invictissimum contra potissimas Calvinianorum hypotheses argumentum ex propria ipsorum doctrina de fœderibus divinis erectum à Joanne Fœderophilo, chez Foerster, *in* 4°.

Le même Libraire a recueilli en un volume les dissertations de Monsieur Jean

George Pritius, ancien Théologien & Ministre Lutherien.

D'ALTDORF.

Monsieur Heister a rassemblé dans un petit volume toutes les découvertes anatomiques qui se sont faites de nos jours. *Compendium anatomicum veterum & recentiorum inventa brevissimè complectens, in 4°. pages* 106. 1717.

M. Zeltner a écrit en Latin l'histoire du *Socinianisme.*

M. Christophle Sontagius a donné au public une nouvelle espece de concordances du nouveau Testament, c'est la concordance des Synonimes. *D. Christophori Sontagii sacræ Theologiæ Professoris Altdorfini concordantiarum Synonymicarum novi Testamenti in LXXVI. Schedia parallellographica digestarum opusculum singulare.* Il est à craindre que les préjugez de secte, & la Théologie dont l'Auteur fait profession, n'ayent influé dans cet ouvrage; l'Interprete de l'Ecriture Sainte doit être Theologien, mais il ne doit pas être trop Théologien dans le sens qu'on donne aujourd'hui à ce nom.

M. Jean Michel Sontagius a fait des remarques sur les spectres & sur les présages de mort *Joannis Michaelis Sontagii Sicilimentorum academicorum fasciculus de spectris & ominibus morientium, in* 4°.

Les questions pratiques touchant le devoir des Notaires sont de M. Brinckman; on les estime.

Jacobi Brinckmanni centuria quæstionum practicarum de Notariis & eorum officio.

DE NUREMBERG.

Monsieur Godelman a choisi une matiere difficile, mais de grande importance ; il a examiné à quelles marques on peut connoitre les sorcieres, & sur quelles preuves on doit les condamner ; nous avons sur le même sujet un excellent ouvrage du feu Pere Frederic Spec, Jesuite si connu par son érudition exacte & par les heretiques qu'il a converti. Son traité sur la maniere de faire le procès aux sorcieres, *cautio criminalis adversus fagas*, est très-rare ; celui de Monsieur Godelman est intitulé, *Joh. Georgii Godelmanni tractatus de magis, veneficis & lamiis rectè cognoscendis & puniendis, propter varias & controversas de hac quæstione hominum sententias utilissimus, & cunctis ad rerum publicarum gubernacula sedentibus maximè necessarius, in tres libros distinctus, cum dencho & indice rerum & verborum locupletissimo. Noremberga, apud hæredes Tauberi, in* 8.

Rudiger vend un traité de Mr. Jordan sur la connexion du Royaume de Boheme avec l'Empire.

Joh. Chris. Jordan de archipincernatu & connexione Regni Bohemiæ cum Imperio Romano Germanico, in 4°.

DE COLOGNE.

M. Mernich a fait de nouvelles éditions de deux excellens Jurisconsultes Italiens.

Blasii Attimari tractatus de nullitatibus sententiarum, decretorum, caudorum, arbitramentorum & quorumcumque actuum judicialium.

Sigismundi Scacciæ tractatus de appellationibus.

DE MAYENCE.

Le Pere Leuren, Jesuite, a renfermé dans un seul volume *in folio* un abregé du Droit Canon fort complet.

R. Patris Petri Leurenii, S. J. Forum Ecclesiasticum, in quo Jus canonicum universum librorum ac titulorum ordine per quæstiones & responsa, tam Canonistarum veterum & recentiorum, quam Legistarum, in iis quæ utrique Juri Canonico & Civili communia sunt, authoritate stabilita methodo clarâ & facili explanatur. In folio, chez Mayer.

D'ITALIE, DE FLORENCE.

La nouvelle Imprimerie du Grand Duc enrichit continuellement la Republique des Lettres, soit en publiant des ouvrages exquis en leur genre & qui n'ont point encore paru, soit en remettant au jour des ouvrages r'entrez dans l'obscurité par leur rareté extrême. On peut citer pour exemple des premiers les Discours que Monseigneur l'Abbé Salvini avoit prononcez dans l'Academie *Della Crusca*, *Prose Toscane*, & ses discours Sacrez, *Prose Sacré*. Personne n'écrit plus purement & plus delicatement en Italien que cet Abbé,

Il faut mettre au même rang les ſçavantes obſervations de Monſieur Philippe Buonarvot, Senateur Florentin, ſur des fragmens de vaſes de verre trouvez dans les cimetieres des Chrétiens à Rome, *Oſſervazioni ſopra alcuni frammenti di vaſi antichi di vetro ornati di figure trovati ne cimiterii de Roma*, *in* 4°.

Nous avons du même Auteur, *Oſſervazions hiſtoriche ſopra medaglioni antichi*, imprimé en MDLXXXXVIII.

Les ouvrages de Galilei de Viviani, & le traité de Jean Henia ſur le commerce de terre & de mer traduit nouvellement d'Eſpagnol en Latin, *Joannis de Hevia commercium terreſtre & navale*, *in folio*, ſont de la ſeconde eſpece. On imprime les diſſertations du fameux Benoiſt Averani; *Benedicti Averani Florentini diſſertationes habitæ in Piſana Academia, in quibus Græcæ Latinæ que eloquentiæ Principes explicantur & illuſtrantur anthologia, Euripides, Thucydides, Cicero, Virgilius, Livius; opus poſthumum, Græcâ Latinâ que omnis generis eruditione doctrinâ que & ornamentis eloquentiæ refertiſſimum.* Deux tomes, *in folio*.

DE VENISE.

Pezzana a r'aſſemblé en trois tomes *in* 4°. toutes les œuvres du fameux Pere Daniel Bartoli, Jeſuite, mort l'an 1685. & regardé comme un des plus excellens Ecrivains de l'Italie. Le premier tome con-

tient *la ricreazione del savio, la geographia trasportata all morale, i simboli trasportati al morale?* Le second tome renferme *l'uomo al punto, l'eternita consigliera, le due eternita, l'ultimo fine dell'uomo pensieri sacri, le grandezze di Christo*; le troisieme, *l'uomo di lettere, la pouererta contenta, l'ortografia Italiana, il forto & diritto des non si puo, il trattato del suono, del ghiaccio, della tensione e prissione, scrittura sopra l'orazione di quiete.* Outre ces ouvrages imprimez plusieurs fois & traduits en plusieurs langues, qui assurent à l'Auteur les éloges que merite un Grammairien sensé & intelligent, un Philosophe penetrant, un Orateur Chrétien & sublime; un maitre de la vie spirituelle persuasif, on a de lui six volumes *in folio*, de l'histoire de sa Compagnie, & *les vies des Bienheureux Stanislas, & du Cardinal Bellarmin.*

DE ROME.

Monsieur Lancisi, Medecin de Sa Sainteté, a traité à fonds des maladies contagieuses qui ont fait perir tant d'animaux dans l'Italie, & dans d'autres païs. *Dissertatio historica de bovilla peste ex campaniæ finibus anno MDCCXIII. Latio importata, deque præsidiis per SS. Patrem Clementem XI.* p. M. *ad avertendam aeris tabem & annonæ caritatem oportunè adhibitis; cui accedit consilium de equorum epidemia qua*

Romæ grassata est, *anno MDCCXII.* à Rome, chez Salvioni, in 4°.

D'ANGLETERRE, DE LONDRES.

Un Romain, nommé Nicolas François Haim, fait imprimer ici un recueil de medailles de pierres gravées & de statues antiques en trois tomes *in folio*, sous le titre de *Thesaurus Britannicus antiquitatum Græcarum Romanarumque in quatuor musæa distributus; primum nummarium; secundum gemmarium; tertium statuarium; quartum denique miscellaneum, quia inscriptiones, annulos, pondera, lucernas, urnas, aliaque referet, appellabuntur cuncta hæc vel non antea edita, vel ob eximiam præstantiam multiplici editione digna. Collegit, incidit ac descripsit fideliter & concinnè Nicolaus Franciscus Haim Romanus.* Voilà un dessein assez semblable à celui du Pere Dom Bernard de Montfaucon. L'ouvrage s'imprime par souscription; le prix du grand papier est de cinq guinées pour chaque tome, trois pour le petit papier; ceux qui prendront six volumes en auront un septieme gratis. Il faut payer deux guinées en souscrivant pour le grand papier, une guinée pour le petit. La nouvelle édition *de l'Optique du celebre Chevalier Neuton*, paroitra incessamment. On acheve l'impression *du second & du troisieme tome de l'histoire d'Angleterre*,

Janvier 1718.

écrite en Anglois sans partialité & d'un stile châtié & convenable à l'histoire, *par M. Laurent Echard.* Il y a dix ans que le premier tome parut, il finit à la mort de Jacque premier.

Les regnes de Charles premier, de Charles second, & des années pacifiques du regne de Jacques second, sont la matiere des deux nouveaux volumes.

DE HOLLANDE, DE LA HAYE.

La nouvelle édition de la dissertation de M. Tsebesius est plus correcte, cette dissertation contient des observations nouvelles & curieuses. *Adami Thebesii dissertatio de circulo sanguinis in corde*, chez *Langorach*, *in* 8.

Halma a fait une édition de l'abbregé chronologique de l'histoire sacrée de M. Vitringu, *Hypotiposis historiæ & Chronologiæ sacræ.*

D'AMSTERDAM.

M. Ricottier a traduit en François deux traittez de M. Clark *sur l'existence & les attributs de Dieu, sur les devoirs de la Religion naturelle & la verité de la Religion Chrêtienne.* Ils meritoient d'être traduits. La traduction est de deux tomes *in* 12. qui se vendent chez Bernard.

M. Crouzas a publié plusieurs livres tout à la fois *une Geometrie* d'une méthode nouvel-

le, où il tire les démonstrations du rapport que les figures ont entr'elles, *des maximes nouvelles sur l'éducation* : le tour en est si nouveau, qu'il paroitra bizarre à la plûpart des Lecteurs. Ces maximes sont en apparence, & à prendre les termes dans le sens naturel, conformes à la pratique, ou plutôt aux abus de ce tems, & fort dangereuses; c'est une Ironie continuë des defauts qui regnent dans l'éducation des enfans. On imprime encore un troisieme ouvrage du même Auteur, *l'éxamen du traité de M. Colleins, Gentilhomme Anglois, sur la liberté de penser.* M. Crouzas prépare une nouvelle édition de sa Logique.

DE PARIS,

D'Houry vend *un traité de la matiere medicale tirée des écrits de Mr. De Tournefort.*

Les voyages de ce sçavant Botaniste dans la Grece & dans l'Asie mineure paroissent imprimez chez Rigaut, & remplissent l'attente du public. Mongé *vend les sentimens Chrétiens sur les principales veritez de la Religion exposées en prose, en vers, & dans des Estampes, par le Pere Buffier de la Compagnie de Jesus.* L'Auteur a pretendu convaincre & toucher. Il le fait, il fait de plus ce qu'il n'a pas prétendu, il fait estimer son esprit & son goût.

On aura bientôt le premier tome d'une

Théologie Scholastique & positive, ample & exacte. Le R. P. Boucat, Minime, en est Auteur. Giffard l'imprime, l'Auteur n'a point pris parti entre les écoles Catholiques, mais il n'a rien omis pour refuter entierement toutes les heresies,

FIN.

TABLE

Des Memoires pour l'Histoire des Sciences & des beaux Arts. Mois de Janvier 1718.

ART. I. L*A vie de S. Cyprien, Docteur de l'Eglise, Evêque de Carthage & Martyr.* Page 5
ART. II. *Oraison funebre de très-haut & très puissant Prince, Henri de Bourbon Prince de Condé, par Mr. Mongin.* p. 42
ART. III. Acta Sanctorum Junii &c *Actes des Saints du mois de Juin &c. par le Pere Janning, Jesuite.* p. 6
ART. IV. *Eloge du P. Papebrock.* p. 7
ART. V. *Reflexions sur les regles & sur l'usage de la critique. Tome second. Par le P. Honoré de sainte Marie Carme Dechaussé.* p. 8
ART. VI. *La vie du Bienheureux Jean François Regis, de la Compagnie de Jesus, par le P. D'Aubenton, de la même Compagnie.* p. 1
ART. VII. Vita del B. Gio Francisco Regis &c. *La vie du Bienheureux Jean François Regis. Par le Pere Ferrer* p. 141
ART. VIII. Risheto della vita, virtu miracoli de B. Gio Francisco Regis *Abregé de la vie, des vertus & des miracles du Bienheureux Jean Franç*

Regis. page 143

ART. IX. *Panegirique du B. J. Fr. Regis, par le R. P..... Jesuite.* p. 144

ART. X. *Abregé de la vie du même Pere, avec une pratique pour l'invoquer, & pour lui faire une neuvaine, par le P..... Jesuite.* p. 145

ART. XI. *Lettre du R. P. Gourdan, au R. P. Martine, Jesuite.* p. 146

ART. XII. *Batrachomiomachie d'Homere, ou combat des rats & des grenouilles. Par le Docteur Riberius Mero.* p. 150

ART. XIII. *Recueil de plusieurs pieces d'éloquence & de poësie.* p. 165

ART. XIV. Specimen Poeticum quatuor in classes distributum, c'est à dire, *Essay de Poësie, divisé en quatre livres, &c.* p. 175

ART. XV. *La Bibliotheque des Predicateurs, troisiéme partie.* p. 177

ART. XVI. *Nouvelles Literaires.*

De Breme. p. 179

D'Iena. p. 180

De Tubinge. ibid.

De Francfort. ibid.

D'Altdorf. p. 181

De Nuremberg. p. 182

De Cologne. ibid.

De Mayence. p. 183

D'Italie, de Florence. ibid.

De Venise. p. 184

De Rome. p. 185

D'Angleterre, de Londres. p. 186
D'Hollande, De la Haye. p. 187
D'Amſterdam. ibid.
De Paris. p. 188

Fin de la Table.

MEMOIRES
POUR
L'HISTOIRE
DES SCIENCES
ET
DES BEAUX ARTS.

Fevrier 1718.

CES MEMOIRES ONT commencé au Mois de Janvier 1701. & se vendent 15 s. le mois en blanc, & broché 16 s.

Année	1701.	9. vol.
———	1702.	12. v.
———	1703.	12. v.
———	1704.	13. v.
———	1705.	12. v.
———	1706.	12. v.
———	1707.	12. v.
———	1708.	12. v.
———	1709.	12. v.
———	1710.	12. v.
———	1711.	12. v.
———	1712.	12. v.
———	1713.	12. v.
———	1714.	12. v.
———	1715.	12. v.
———	1716.	12. v.
———	1717.	12. v.
———	1718.	2. v.

MEMOIRES
POUR
L'HISTOIRE
Des Sciences & des beaux Arts.

Recüeillis par l'Ordre de Son Altesse Serenissime Monseigneur Prince Souverain de Dombes.

Février 1718.

A TREVOUX,
hez ETIENNE GANEAU, Libraire de Paris, & Directeur de l'Imprimerie de S. A. Serenissime Monseigneur Prince Souverain de Dombes.

M. DCCXVIII.

Avec Privilege & Approbation.

MEMOIRES
POUR L'HISTOIRE
des Sciences & des beaux Arts.
Février 1718.

ARTICLE XVII.

VOYAGE LITTERAIRE DE DEUX Religieux Benedictins de la Congregation de S. Maur, où l'on trouvera 1° quantité de Pieces, d'Inscriptions, & d'Epitaphes, servants à éclaircir l'histoire & les généalogies des anciennes familles. 2°. Plusieurs usages des Eglises Cathedrales & des monasteres touchant la discipline & l'histoire des Gaules. 3°. Les fondations des Monasteres, & une infinité de recherches curieuses & interessantes qu'ils ont faites dans près de cent Evéchez & huit cents Abbayes qu'ils ont parcouru. Ouvrage enrichi de figures. A Pa-

ris, chez Florentin de Laulne, Hilaire Foucault, Michel Clouzier, Jean-Geofroy Nyon, Etienne Ganeau, Nicolas Gosselin, 1717. In 4°. *Deux parties, la premiere de 312 pages, la seconde de* 258.

C'Est le R. P. Dom Edmond Martenne, Auteur du sçavant Ouvrage des Rits & des Usages, tant Ecclesiastiques que Monastiques, qui parle en celui-ci. Il dit dans la préface, que la retraite dont les Benedictins font une profession très particuliere, ne les resserre pas tellement dans leur Cloître, qu'ils ne puissent quelquefois en sortir. L'antiquité les autorise par plusieurs exemples : Cassien fit des voyages avec Germain pour s'édifier de la vie des Saints solitaires; S. Jerôme, pour s'instruire & se perfectionner dans la science de la langue sainte & de l'Ecriture : S. Egilbert & S. Adalard en ont fait pour le service de leurs Princes. Mais un voyage pour la gloire de la France Chrétienne,

& conséquemment de l'Eglise universelle, est assez justifié par le motif qui l'a fait entreprendre, & par les heureuses découvertes que ces habiles Religieux ont faites dans les Archives, & dans les bibliotheques de tant d'Evêchez & de tant d'Abbayes.

Les Peres Benedictins, engagez par quelques Prélats d'un merite distingué à donner une nouvelle édition de l'ouvrage de Messieurs de Sainte-Marthe intitulé *Gallia Christiana*, jugerent par l'examen qu'ils en firent, qu'il falloit plûtôt penser à le refondre qu'à le réïmprimer. Ils jugerent ensuite que pour executer ce dessein d'une maniere noble & digne de la reputation que leur sçavante Congregation s'est acquise par un si grand nombre de si beaux ouvrages, il étoit à propos d'envoyer des Religieux visiter les archives des Eglises Cathedrales & des Abbayes. Cette commission ne pouvoit être confiée qu'à une personne d'une capacité & d'une habileté reconnuë: & le P. Martenne fut choisi par ses Superieurs au Chapitre general de *Février* 1718.

1708. Il commença ſes voyages la même année, & les continua pendant les cinq années ſuivantes avec de grandes fatigues, & toujours dans le travail, ne prenant de repos qu'autant que la rigueur des hyvers & l'auſterité des Carêmes l'arrêtoient.

Il partit de Marmouſtier le 11[e] de Juin, & il viſita les Diocéſes de Poitiers, de Bourges, de Nevers, de Sens. L'année ſuivante Dom Urſin Durand lui fut aſſocié, avec lequel il viſita tout le Royaume juſqu'à ſes extremitez, excepté l'Anjou, le Maine, la Bretagne, la Normandie, où l'on ne voit pas qu'il ait été.

Le ſuccès a été de tirer de la pouſſiere un grand nombre de manuſcrits, & de préſerver d'une entiere corruption quantité de titres à demi pourris, d'avoir deterré près de trois cents Evêques qui demeuroient enſevelis dans l'oubli, d'avoir ſur les titres originaux fait ou augmenté les ſuites des premieres dignitez des Cathedrales, & ſur de ſemblables monumens les liſtes des

Abbez ou des Abbeſſes de plus de ſix cents Monaſteres ; enfin, d'avoir ramaſſé plus de deux mille pieces pour ſervir de preuve dans le *Gallia Chriſtiana* , ſans compter un grand nombre d'autres qui ſont entrées dans les cinq tomes du *Theſaurus anecdotorum.*

Ces ſçavans Religieux ont encore obſervé la ſtructure des Egliſes & leurs principaux ornemens, comme tableaux, ſtatuës, ſculptures, la richeſſe de leurs tréſors, & les principales Reliques qui y ſont conſervées, les rits differens dans l'Office divin, l'état des Monaſteres : ils ont copié pluſieurs inſcriptions & principalement des épitaphes : ils marquent les endroits où ils ont trouvé des manuſcrits, & quels ſont ces manuſcrits ; & ils témoignent leur reconnoiſſance envers les Prélats & les autres perſonnes de conſideration qui leur ont facilité les moyens de faire leurs doctes recherches : ils ne diſſimulent pas auſſi les oppoſitions qu'ils ont quelquefois rencontrées.

Non ſeulement on ne ſçauroit les

ſuivre dans leur courſe, mais on ſe voit auſſi contraint de retrancher la plus grande partie de ce qu'on s'étoit propoſé de rapporter : trop de choſes meritent d'être remarquées, & en les reliſant on n'a ſçu ſe déterminer à faire plûtôt la deſcription d'une Egliſe que d'une autre ; & c'eſt en cette occaſion qu'on peut dire, *inopem me copia fecit.* Tout le livre n'eſt pas ſeulement agreable, mais il eſt très-inſtructif : c'eſt comme le *Muſæum Italicum* du P. Mabillon, ou comme l'*Iter Italicum* du P. de Montfaucon. Il a même quelque convenance avec les religieux voyages de *Caſſien*, ou de Severe Sulpice, non pas tant pour le ſtyle & pour la maniere de raconter, qu'en ce qu'on y rencontre frequemment des éloges édifians des perſonnes zelées pour le rétabliſſement & pour le maintien du bon ordre dans les monaſteres, & de pluſieurs autres perſonnes de pieté.

Voici neanmoins quelques endroits. La bibliotheque de l'Abbaye de S. Benoît ſur Loire a été autrefois une des plus riches du Royau-

me en manuſcrits, qui ont paſſé en celle du Vatican par des voyes bien détournées, & qui ne ſembloient pas devoir les y conduire. Le Cardinal Odet de Chaſtillon, qui en étoit Abbé, & Huguenot, ayant abandonné l'Abbaye au pillage l'an 1562, Pierre Daniel, Avocat d'Orleans & Baillif de S. Benoît, prit pour ſa part la bibliotheque, & publia quelques anciens ouvrages qui n'avoient point encore vû le jour. Ses héritiers la vendirent, partie à Mr. Petau, Conſeiller au Parlement de Paris, partie à M. Bonghart, qui étant envoyé par Henri IV. en Allemagne, porta à Straſbourg ce qui lui en étoit échu : après ſa mort le Comte Palatin les acheta, & les mit en ſa bibliotheque d'Heidelberg, le Duc de Baviere, ayant pris cette ville en 1622, en fit preſent au Pape Gregoire XV. D'un autre côté les livres de Mr. Petau furent achetez & tranſportez à Rome par la Reine Chriſtine, qui les legua au Pape. Toutefois le pillage ne fut pas ſi complet, qu'il n'y ſoit encore reſ-

té quelques manuſcrits conſiderables.

Quel a été le prix d'un ſoleil pour expoſer le S. Sacrement en l'Abbaye du Lys ; puiſque chaque rayon a coûté cinq cents livres de façon ? & neanmoins on ne peut pas dire *materiam ſuperabat opus* , tant il eſt enrichi de pierreries & de perles. Il auroit encore quarante diamants de plus , ſi celui à qui la Reine mere avoit donné la commiſſion d'en porter cent , ne les eût par retenu pour lui.

Il eſt d'anciens uſages que la ſimplicité des tems avoit introduits , & qui nous paroiſſent bizarres : par exemple, l'Abbeſſe aux Nonnains de Troye preſentoit le nouvel Evêque aux Chanoines de la Cathedrale, en leur diſant , *voilà vôtre Evêque que je vous preſente.* Le grand Evêque d'aujourd'hui n'a pas cru avoir beſoin d'être ainſi preſenté.

Les calices de S. Bernard & de S. Malachie ſe conſervent à Clairvaux, & le P. Martenne a eû la conſolation de s'en ſervir à l'autel : ils n'ont pas

un demi pied de haut, avec une coupe large & peu profonde.

En l'Abbaye de Pralon de Religieuſes Benedictines il vit des ornemens Sacerdotaux dont S. Bernard, lui dit-on, ſe ſervoit. Le calice eſt de même forme, mais plus grand que celui de Clairvaux; l'amict & le bas de l'aube ſont ornez de broderie, le manipule eſt étroit, & l'étole l'eſt de même, la chaſuble tombe à terre tout à l'entour, & devoit être relevée des deux côtez ſur les bras.

Il rapporte les conſtitutions du Val des Eſcoliers ſous la Regle de S. Auguſtin : on ne mettra ici que la regle du Bibliothecaire. « Un » des Freres ſera ſpecialement char- » gé du ſoin de conſerver les livres » de l'Egliſe, qui ne ſeront pas ac- » cordez ſans une permiſſion parti- » culiere à quelque autre Frere : il » ne pourra en prêter aucun à nulle » perſonne du dehors ſans le congé » exprès du Prieur, ou du Supe- » rieur, qui alors demanderont un » billet, & marqueront le nom de » ceux à qui les livres ont été prêtez,

On dira une fois pour toutes qu'il a obſervé dans les anciennes Egliſes Cathedrales & Abbatiales, que le S. Sacrement ne ſe gardoit pas ſur l'autel, mais dans une armoire à côté, laquelle étoit ornée. A S. Benigne de Dijon, il étoit enfermé dans un vaſe de pierre comme de l'albâtre, élevé d'environ un demi pied, dont la coupe avec ſon couvercle a un pied de diametre.

Dans l'Egliſe de la Rotonde à Dijon, joignant celle de S. Benigne, le baptême de S. Symphorien eſt repreſenté ſur un Autel. S. Symphorien eſt nud, plongé juſqu'à la ceinture dans un vaſe plein d'eau, & ſur lequel paroît un linge. S. Benigne revétu d'habits Sacerdotaux lui verſe ſur la tête de l'eau d'une aiguiére. Le baptême d'une femme eſt de même repreſenté à Toulouſe dans l'Egliſe de S. Saturnin, ſinon qu'elle eſt plongée dans les Fonts baptiſmaux. Cette maniere d'adminiſtrer le Baptême eſt conforme à ce qui ſe voit à Rome dans une ancienne peinture de celui de S. Romain par S. Laurent.

Février 1718.

Entre plusieurs manuscrits de M. de la Mire, Conseiller au Parlement de Dijon, il en trouva un de l'imitation de JESUS-CHRIST qu'il jugea être du tems de Thomas à Kempis, ou même plus ancien; il est intitulé *de interna conversione*, & les livres sont dans un autre ordre qu'à present. Ce pieux ouvrage y est attribué à un Chartreux. Dans l'Abbaye de S. Tron, il trouva deux autres manuscrits de l'Imitation, dont l'un ne contient que les trois premiers livres, & à la fin sont ces mots, *Hunc Libellum fecit fieri Walterus De Scapel Prior Monasterii S. Trudonis, qui perfectus fuit anno* 1427. Selon cette datte le manuscrit est antérieur à celui qui passe pour être l'original de Thomas à Kempis, & qui n'est que de 1442. L'autre ne porte point de datte, & le P. Martenne ne l'estime pas moins ancien.

Retournons à Dijon, le P. Prieur des Dominiquains, qui lui montroit la bibliotheque de son Couvent, ne s'attendoit pas qu'il y trouveroit la Conception de la Sainte Vierge dans un martyrologe d'une écriture d'environ deux cens ans.

Etant dans celle des Minimes, un de ces Peres lui fit voir un traité de Théologie Positive du Cardinal Augustinus Oregius, & prétendit que le P. Petau n'a fait que transcrire au long dans ses Dogmes Théologiques les citations que ce Cardinal a indiquées.

Il rapporte une liste qu'on lui montra à Luxueil, des grands hommes sortis de cette celebre Abbaye.

Quand il entra en Franche-Comté l'an 1710, il trouva le peuple infatué du Royaume de Prusse : il ne s'agissoit que d'y aller, sans se mettre en peine d'autre chose, & chacun devoit y avoir son château tout meublé & tout preparé pour s'y loger : ils desertoient par bandes, quelque soin que les Magistrats prissent de les arrêter. Un scelerat, coupable d'une conspiration, & en fuite, avoit causé cette seduction par des billets pleins de vaines promesses, qu'il avoit repanduës dans le païs.

Il est raisonnable de ne pas manquer l'occasion de faire l'éloge de sa patrie, sur tout quand elle le merite aussi justement que celle du P. Mar-

tenne. C'eſt S. Jean de Loone par où il paſſa : & il raconte la généreuſe réſolution des habitans, de défendre leur ville contre les armées de l'Empereur, d'Eſpagne & de Lorraine, avec les privileges que leur valeur leur merita.

C'eſt une choſe remarquable que les Ducs de Bourgogne, fondateurs de Cîteaux, ſont ſeulement enterrez dans le veſtibule de l'Egliſe, tandis que d'autres perſonnes d'un rang beaucoup inferieur à ces Princes ont leurs tombeaux dans l'Egliſe. Mais telle étoit alors la coutume de n'enterrer point dans les Egliſes.

Les Ducs de Savoye ont inſtitué l'Ordre militaire de l'Annonciade dans la Chartreuſe de Pierre Caſtel, à une lieuë de Bellay : & autrefois les Chevaliers le jour de leur réception portoient l'habit de Chartreux, & aſſiſtoient ainſi à l'Office : cet Ordre fut inſtitué l'an 1362. par Amedée VI. Comte de Savoye.

L'Abbaye de Haute Combe eſt ſituée avantageuſement ſur le lac de Borget, d'où ſe tirent des brochets de trente-ſix livres, des truites de

trente, des carpes de vingt-cinq. On ſe ſouvient que Mr. Spon dit, qu'il n'eſt pas rare de pêcher dans le Lac de Geneve des truites de quarante cinq & de cinquante livres.

Mr. l'Evêque de Geneve a la conſolation de voir tous les environs de cette ville Catholique, excepté ce qui touche aux dépendances de Berne : & ce qui paroît ſurprenant, c'eſt que les Prêtres ſont beaucoup plus recherchez pour leurs Meſſes par les habitans de Geneve, que par leurs propres paroiſſiens. On voit par les Etats du Dioceſe que S. François de Sales fourniſſoit au Pape de cinq ans en cinq ans, que le revenu de l'Evêché ne revenoit qu'à ſept cents ducatons, un ducaton eſtimé trois livres dix ſols de nôtre monnoye : & aujourd'hui il n'eſt guere plus grand. Le Chapitre, compoſé de trente Chanoines, qui portent l'habit des Chanoines de S. Pierre de Rome, par un privilege que S. François de Sales leur a obtenu, ne joüit que de douze mille livres de rente : ſur quoi, pour honorer le ſervice de Dieu, ils entretiennent une muſique.

Pour reprimer les violences perpetuelles & les brigandages qui se commettoient dans la Gascogne, l'Archevêque d'Ausch & l'Evêque de Cominges l'an 1229. instituerent un Ordre militaire sous le nom de la foi & de la paix, & sous la protection de S. Jacques, dont le P. Martenne rapporte les Statuts, qui joignent deux choses qui semblent incompatibles, le renoncement à la proprieté des biens avec le mariage. Les enfans des Chevaliers devoient être élevez aux frais de l'Ordre, les fils jusqu'à quatorze ans, & les filles jusqu'à douze; & à cet âge il leur étoit libre d'opter, ou d'y entrer, ou de se retirer; mais quand on y étoit une fois entré, il n'étoit plus permis de contracter mariage.

Il rapporte aussi une ancienne genealogie qu'il trouva chez un Avocat d'Ausch, des Comtes de Gascogne, de Fezenene, d'Armagnac, d'Astarac; ils sont nommez *Consules.*

Dans une Bible d'Hincmar conservée à Reims, après ces mots de la premiere Epitre de S. Jean, *Tres*

ſunt qui teſtimonium dant in cœlo, Pater, Verbum, & Spiritus Sanctus, ces autres ſont ajoutez, *& hi tres unum ſunt.*

Le calice de S. Omer qui ſe garde dans le threſor de l'Egliſe Cathedrale de S. Omer, eſt un monument précieux : il eſt d'or maſſif, & haut de plus d'un pied, la coupe eſt à deux ances, ayant plus d'un demi pied de profondeur, & preſque autant de diametre, la patene eſt auſſi d'or, & a plus d'un pied de diametre.

Le tableau du grand Autel de l'Abbaye d'Afflighen en Brabant eſt un Chriſt ſuccombant ſous ſa croix. C'eſt le premier & le plus beau des ouvrages de Rubens, & il eſt eſtimé dix mille florins.

Le R. P. Martenne a laiſſé à la ſagacité de ſes Lecteurs à expliquer les inſcriptions qu'il a copiées en differens endroits. Il donne le titre d'Archevêque à Maurice Evêque de Paris ; il prend S. Benezet qui bâtit le pont d'Avignon, pour un jeune Berger ; il dit que l'honneur d'être la ville capitale de la Flandre

fut transporté de Bruges à Gand par l'Empereur Charles-quint. On a été moins arrêté à ces endroits, & à quelques autres semblables, qu'à quelque expression.

ARTICLE XVIII.

SECOND VOLUME DE L'INTRODuction des maisons Souveraines de l'Europe, par le Pere Buffier, de la Compagnie de JESUS. A Paris, chez Coutelier, quay des Augustins; chez Giffard & chez Mongé, ruë S. Jacques, *in* 12. *p.* 450.

CE volume fait comme un ouvrage à part, qui renferme les principales maisons souveraines de l'Allemagne; sçavoir, Autriche, Baviere Palatine, Baviere Ducale, Saxe, Brandebourg, Brunswik, Mekelbourg, Virtemberg, Hesse, Bade, Ascanie; d'où sont sorties Lavembourg & Anhalt, Nassau, & Oldembourg Holstein. On y ajoute par forme d'Apendice la maison Ottomane, celle des Czars & celle de Curlande. Il est sur le plan du

premier tome, mais avec beaucoup plus de Tables Genealogiques ; car les Maisons d'Alemagne étant communément plus étenduës en branches & en filiations, il a fallu multiplier à proportion les Tables. Les faits particuliers qu'on y trouve doivent interesser d'autant plus, que l'histoire de ces maisons a fait un plus grand nombre de revolutions dont on a parlé dans l'Europe, & dont on n'est pas assez instruit, sur tout en France, parce qu'elles n'ont point été exposées en nôtre langue dans la suite historique & dans l'ordre naturel avec lequel on les expose ici.

Divers Ecrivains rapportent diversement l'origine de la maison d'Autriche. Ce qui est de plus clair, c'est qu'elle sort de *Rodolfe*, Comte de *Thierstein* en Suisse, qui épousa *Ithe*, fille de Vernier Comte de *Hapsbourg*, vers l'an 1100. Il fut quatriéme ayeul d'*Albert* C. de *Hapsbourg*, mort vers 1270. pere du fameux *Rodolphe de Hapsbourg* premier Empereur de sa maison. Quelques Auteurs Allemans donnent à Albert pour se-

conde fille *Elizabeth*, ou *Agnès*, mariée à *Eitel-Frideric* C. de Hohenzolern, de l'ayeul duquel ſort la maiſon de Brandebourg-Pruſſe d'aujourd'hui, & de qui deſcendoit Henriette de Hohenzolern Comteſſe de Bergue m. 1698. C'étoit la mere de deux Abbez Princes d'Auvergne neveux du Duc de Bouillon, qui de la ſorte auroient l'honneur d'appartenir depuis 450 ans à la maiſon Imperiale d'Autriche & à la maiſon de Brandebourg. *Rodolfe de Hapſbourg*, premier Empereur de la ſienne, acquit l'Autriche, d'où elle a tiré ſon nom. Ottocare, Roi de Bohême, y prétendoit; & Rodolfe prétendit que le fief étoit dévolu à l'Empire. Ayant obligé par les armes Ottocare à lui faire hommage, celui-ci demanda de le faire hors des yeux du Public; on dreſſa pour cet effet une tente; mais au moment qu'il prêtoit le ferment à genoux, on laiſſa tomber les rideaux de la tente, & les armées d'Autriche & de Bohême furent témoins de l'action. Ottocare irrité qu'on l'eut vû s'humilier devant un Prince qu'il

diſoit avoir été à ſon ſervice, reprit les armes, & fut tué par deux Gentilshommes, dont il avoit déshonoré les ſœurs. Les ſuccès de Rodolfe furent attribuez à ſa pieté, & en particulier à une marque qu'il en donna dès ſa jeuneſſe, lorſque rencontrant dans un mauvais chemin un pauvre Prêtre qui portoit le S. Sacrement, il deſcendit de cheval pour le faire monter en ſa place. Son fils Albert, auſſi Empereur, & Compétiteur d'Adolfe de Naſſau, commença l'acroiſſement qui ſe fit dans ſa maiſon par les alliances, & épouſant *Elizabet* fille de Mainard Comte de Tirol & de Carinthie, & d'une partie de la Carniole. On trouve dans une addition, les conjonctures où ces divers Etats & tant d'autres ont été réünis à la maiſon d'Autriche; ce qui eſt arrivé ordinairement par les alliances; ſur tout par celle de Bourgogne, ce qui donna occaſion au vers Latin, *Bella gerant alii, Tu felix Auſtria nube*, & dont on raporte ici l'imitation en ces quatre vers François adreſſez à la maiſon d'Autriche.

Que d'autres faſſent des exploits ;
Pour vous faites des mariages :
Ce que peut donner Mars par de cruels ravages,
L'himen vous l'a donné par ſes plus douces Loix.

Le ſens de ces vers ne ſe juſtifieroit pas dans les acroiſſemens de la maiſon d'Autriche en cette derniere guerre.

Pour revenir aux principaux traits de la ſuite de ſon Hiſtoire, il paroît étonnant que devant être ſi éclaircie par les Auteurs Alemans, ils ayent été partagez, pour determiner laquelle des deux branches, ou celle de l'Empereur *Albert* V. m. 1439, ou celle de ſon couſin & ſon ſucceſſeur *Frideric* III. m. 1493. étoit l'aînée. Une nouvelle Hiſtoire fort ample de cette Auguſte maiſon, mais que nous n'avons pas encore vûe, mettra apparemment la choſe hors de doute, on ſera bien aiſe encore d'y aprendre avec certitude, ce que le P. Buffier avouë n'avoir pû démêler ſurement, touchant l'origine de la qualité d'*Archiduc* avec ſes

prérogatives extraordinaires ; comme de créer des Gentils-hommes & des Barons ; d'être cenſée avoir l'inveſtiture des fiefs auſſi tôt qu'on l'a demandée. L'Empereur *Maximilien* eſt le premier que l'on ſçache qui dans ſes Lettres Patentes ait pris le titre d'*Archiduc* ; les uns en raportent l'inſtitution à ſon pere, l'Empereur Frideric III ; & d'autres à l'Empereur Charle IV ; mais il ſemble peu vraiſemblable, comme obſerve l'Auteur, qu'aucun Empereur ait accordé des droits de cette importance à une maiſon qui ne fût pas la ſienne.

L'Empereur *Ferdinand* I. ayant voulu ſe faire couronner à Rome ; le Pape, dit on, le refuſa, parce que ſon frere *Charle Quint* avoit diſpoſé de l'Empire ſans demander le conſentement du S. Siege. C'eſt depuis ce tems, que les Empereurs ont ceſſé de ſe faire couronner par le Pape. On raporte un trait remarquable de Ferdinand. Ayant promis une grace à un Officier, qui depuis s'en rendit indigne, & qui ôſa pourtant la demander, Ferdinand ne laiſ-

ſa pas de l'accorder ; diſant qu'il aimoit mieux avoir égard à la parole d'un Empereur, qu'à l'indignité d'un particulier.

L'Empereur *Rodolfe* ſon petit fils eut cinq fils naturels, & ne laiſſa, non plus que ſes quatre autres freres, aucun enfant legitime ; il mourut de chagrin, dit on, de l'impatience qu'eut *Mathias* ſon frere d'occuper ſa place ; de ſorte qu'il fut obligé de lui ceder pluſieurs de ſes Etats ; l'Empereur Mathias adopta ſon couſin *Ferdinand*, qui lui fit ſentir pour lui ſucceder, le même deſagrément qu'il avoit fait éprouver à Rodolfe. Le regne des derniers Empereurs de cette maiſon n'a pas été moins éclatant que celui de leurs prédeceſſeurs, par la varieté & la grandeur des évenemens, qui l'ont miſe comme elle eſt actuellement, au plus haut point où elle ait été depuis Charlequint.

La maiſon de Baviere ſort d'Othon Comte de *Vitelspach* & de *Schyren* ; iſſu, dit on, au 8. degré d'*Arnou* dit le *mauvais*, Duc de Baviere, dont les enfans avoient été depouil-

lez de cet Etat par l'Empereur Othon, avant l'an mille. Othon de Vitelſpach r'entra dans la Baviére l'an 1180, en ayant reçu l'inveſtiture de l'Empereur Frideric Barberouſſe. Loüis fils d'Othon reçut de plus l'inveſtiture du Palatinat du Rhin, & fut pere d'*Othon* l'illuſtre, qui en épouſa l'heritiére. Après que ce dernier eût réüni les deux Etats de Baviere & du Palatinat dans ſa maiſon, la couronne de Hongrie y entra bien tôt, par une branche ſortie de Henri ſon fils puiſné.

Son fils aîné, *Loüis* dit le *Sévere*, avant l'an 1300, eſt encore plus remarquable : ſes deux fils étant tiges des deux grandes branches de Baviere d'aujourd'hui, qui ſubſiſtent avec un pareil éclat, l'aîné, Rodolfe, tige des *Comtes Palatins*; & le puiſné, *Loüis*, tige des *Ducs de Baviere*. Ce dernier fut élû Empereur en 1314. contre ſon Compétiteur Frideric d'Autriche, choiſi par quelques Electeurs, & ſur qui il remporta une victoire complete.

Rodolfe II. C. Palatin fils de Rodolfe I. maria ſa fille à l'Empereur

Charle IV. de la Maiſon de Luxembourg, & le ſoutint dans l'Empire contre ſon compétiteur Gautier de Schwarzembourg, qui en mourut de déplaiſir; on raporte une choſe ſinguliere de ce dernier. Se défiant de ſon Medecin qui lui donnoit une potion; il lui en fit prendre une partie, au même tems qu'il prenoit l'autre le Medecin en mourut, & le Prince en échapa avec du contre-poiſon. *Robert* III. ou *Rupert*, arriere petit-fils de Rodolfe II. fut lui même élû Empereur par cinq Electeurs l'an 1400, & laiſſa trois fils remarquables. L'aîné, *Loüis*, par qui continuerent les branches aînées des Comtes Palatins. Le troiſieme fut *Jean* pere de *Chriſtofe* Roi de Danemark; le ſecond fut Etienne, Comte de Siméren tige des branches qui ſont venues juſqu'à nôtre tems; ſçavoir 1°. *Siméren*, éteinte en 1695 (à la mort de *Charles* Electeur Palatin, frere de S. A. R. Madame Ducheſſe Doüairiere d'Orleans) 2°. *Neubourg*, dont eſt l'Electeur d'aujourd'hui, qui n'a point de fils, puis les branches puiſnées ſubſiſtantes.

3°. *Sulsbach*, *Suede*, *Birstenfeld*.

La Table genealogique, qui fait voir commodément l'origine & l'ordre de ces differentes branches, donne ici autant de clarté que d'utilité. Le C. Palatin est tellement maître dans le Palatinat, qu'il ne s'y trouve point, comme dans la plûpart des Principautez d'Alemagne, d'Etats provinciaux, & il a plus de feudataires distinguez qu'aucun des autres Princes de l'Empire.

La branche de *Baviére-Ducale*, séparée de la precedente depuis plus de 400 ans, commença par l'Empereur Loüis de Baviere, qui regna avec la fermeté & au milieu des troubles que l'on sçait. On peut juger de la grandeur qu'il laissa à sa maison par ce que la table genealogique nous fait voir d'abord de ses fils : *deux* furent Comtes de Hainaut Hollande & Zelande, & Albert le dernier fut tige d'une branche qui eut ces domaines : *trois* furent Marquis Electeurs de Brandebourg l'un après l'autre; *l'ainé Etienne*, dit *l'Agrafé*, fut Duc de Baviere, & tige des branches de *Landshuts*

& de *Munich*, qui ſont parvenues au Duché, comme la table le repreſente. *Etienne II.* fils d'Etienne l'Agrafé, fut cheri pour ſa douceur & ſon équité; on lui entendit ſouvent dire *qu'il n'y avoit pas un ſeul Bavarois, dans le ſein duquel il ne fût prêt à ſe livrer, ſans garde & ſans precaution*; confiance pretieuſe d'un Souverain, qui lui donna ſur le cœur de ſes ſujets un triomphe plus touchant que toutes les victoires qu'il remporteroit ſur ſes ennemis. Sa fille *Izabelle*, Reine de France, mere de nôtre Roi Charle ſept, eſt fameuſe dans nôtre hiſtoire par des traits bien différens.

Albert IV. m. 1508. par qui la branche de Munich parvint au Duché de Baviere, étoit fils d'Albert III. qui refuſa la couronne de Boheme pour ſe borner à bien gouverner ſes Etats. *Albert* IV. par le ſecours de ſon beaufrere, l'Empereur Maximilien, poſſeda en total le Duché de Baviere, que ſon prédeceſſeur le Duc *George*, qui n'avoit point de fils, vouloit faire paſſer à Robert le vertueux Comte Palatin ſon gen-

dre. Albert IV. fut triſayeul du Duc Maximilien, qui par les ſervices qu'il rendit à l'Empereur Ferdinand II. dans la guerre de Bohême, ſe fit transférer pour lui & pour ſes ſucceſſeurs l'Électorat du C. Palatin élû Roi de Bohême vers 1622. Il defendit ſi expreſſément de faire nulle ſomptuoſité à ſes funerailles, qu'on ſe crut obligé d'y deferer: mais pour acorder ce qu'on devoit à ſa memoire, avec ce qu'avoit éxigé ſa modeſtie, on lui fit l'anniverſaire le plus ſuperbe: ſon fils puiſné, *Maximilien-Philippe*, épouſa *Maurice Febronia*, de la Tour d'Auvèrgne, ſœur du Duc de Bouillon d'aujourd'hui: ſon fils aîné, *Ferdinand Marie*, fut pere de l'Electeur Duc de Baviere d'aujourd'hui. Dans le précis de ce qui eſt de plus remarquable ſur l'hiſtoire de la maiſon de Baviere, le P. Buffier obſerve une choſe importante, & néanmoins communément ignorée: c'eſt que la branche Ducale avoit toujours eû droit à l'Electorat; l'Empereur Loüis de Baviere ayant ordonné que les chefs des deux branches, La *Palatine* & la

Ducale, aſſiſteroient alternativement à l'élection des Empereurs, celle-ci avoit comme oublié ou negligé ce droit, juſqu'au tems qu'elle rentra pleinement dans l'Electorat.

La premiere table gravée de *Saxe*, indique les differentes maiſons qui ont gouverné cet Etat ; celle qui poſſede aujourdhui le Duché-Electoral depuis 1422. eſt celle des *Marquis de Miſnie*, qui ſont dits iſſus du fameux *Vitichind*, chef des Saxons au tems de Charlemagne. L'acte d'inveſtiture fait mention de cette origine, bien que Mr. Imhoff, & d'autres, n'en oſent rien aſſurer. L'Electeur de Saxe eſt grand Marechal de l'Empire. Dans les ſolemnitez, on met devant le Palais de l'Empereur un tas d'avoine, qui atteigne au poitrail du cheval ſur lequel eſt monté le grand Marechal ; il en remplit un boiſſeau d'argent avec un bâton auſſi d'argent, pour faire enſuite diſtribuer l'avoine. *Frideric le Pacifique*, ſecond Electeur de Saxe de ſa maiſon, preparoit la guerre contre l'Archevêque de Magdebourg, quand il apprit que ce

Prélat, distingué par sa pieté, comptoit sur la justice de sa cause & sur sa confiance en Dieu : *s'il a le Tout-puissant dans ses interêts*, dit l'Electeur, *il est trop fort pour moi* : sur quoi la paix se fit. Ses deux fils *Ernest* & *Albert* sont chefs des deux grandes branches de *Saxe-Misnie*, sçavoir l'*Ernestine* & l'*Albertine*. Celle là, comme on sçait, perdit l'Electorat lorsque *Jean-Frideric*, dit le *Magnanime*, arriere petit fils d'Ernest, fut vaincu & pris en 1547. à la fameuse bataille de Mulberg, par l'Empereur Charlequint, qui transfera l'Electorat à *Maurice* de la branche *Albertine*, & puisnée, où il est encore, dans la personne de l'Electeur d'aujourd'hui Roi de Pologne. Jean-George trisayeul de celui-ci avoit fait l'acquisition de la Lusace que lui ceda par engagement l'Empereur Ferdinand, pour dédommagement des frais dans la guerre de Bohême. Les revolutions des guerres qui s'ensuivirent où cet Electeur eut tant de part, sont ici indiquées en deux pages avec une briéveté des plus utiles, pour prendre une

idée nette de tant de monumens si divers & si importans. A l'égard de l'Electeur Jean Frideric, pris à Mulberg, & dépouillé de l'Electorat, il vérifia son surnom de *Magnanime*, sur tout par la fermeté qu'il montra dans sa prison. Il joüoit une partie d'échecs avec le Duc de Brunswik, quand on lui vint lire la sentence de mort portée contre lui au Conseil de l'Empereur; la lecture finie, il dit froidement au Duc, *achevons nôtre partie.* La peine de mort fut commuee, & même il sortit de prison. Sa posterité subsiste en plusieurs branches connuës en general sous le titre de Ducs de *Saxe Veïmar*, aînées de la branche Electorale d'aujourd'hui. Outre celles qui sont éteintes il en subsiste encore cinq, ou six. C'est particulierement ici que paroît la necessité des petites tables Généalogiques de ce livre, sans quoi il seroit impossible de se représenter nettement à cette multitude de branches de la maison de Saxe, lesquelles de nôtre tems se sont trouvées au nombre de dix ou douze. Le Duc *Bernard* de Saxe Vei-

mar donna à la branche de ſon nom beaucoup de ſplendeur : les traits les plus diſtinguez de ſa vie ſont ici ramaſſez en deux ou trois pages.

La Maiſon de *Brandebourg* d'aujourd'hui ſort, comme je l'ai inſinué, de *Rodolfe* Comte de *Zoleren*, ou *Hohenzolern*, qui eut deux fils : l'aîné eſt tige des Comtes de ce nom ; le puiſné *Conrad* fut Burgrave de *Nuremberg*, & ſeptiéme ayeul de Frideric, inveſti du Marquiſat Electoral de Brandebourg en 1417. par l'Empereur Sigiſmond. Frideric vendit ſon Burgraviat de Nuremberg aux habitans de la ville, mais il en retint des titres & des honneurs qui ont fait depuis divers ſujets de conteſtations. Nulle maiſon d'Allemagne n'a mieux entendu ſes interêts, ni plus ménagé de loin ſon accroiſſement, que les Marquis de Brandebourg. Le P. Buffier en rapporte un trait remarquable en *Frideric II.* ſurnommé *aux dents de fer*, mort 1471. Ayant vaincu Bermin Duc de Pomeranie, il l'obligea par un traité à inſtituer les Marquis de Brandebourg ſes heritiers, en cas

que dans ſa famille la ligne maſculine vint à manquer ; le cas n'eſt arrivé que deux cents ans après, les Marquis de Brandebourg n'en ont pas moins profité. Auſſi Frideric, comme par un ſigne prophétique, avoit il pris dèſlors dans ſes armes celles de Pomeranie. Son fils *Albert*, dit l'*Achille*, montra divers traits fort ſinguliers de ſon intrépidité extraordinaire. Le droit ſur la Pruſſe vint à ſa maiſon, par *Albert* ſon petit fils de la branche puiſnée, & mort en 1568. ce qui a fait de nos jours un nouveau Royaume dans l'Europe. Albert élû Grand Maître dans l'Ordre Teutonique, ſe fit Lutherien ; & au lieu de conſerver à ſon Ordre la Pruſſe, qui en étoit un domaine relevant du Royaume de Pologne, obtint par les armes en 1625 que ce domaine paſſât à ſa perſonne & à ſes héritiers, comme Principauté ſeculiere, qui continueroit à relever de la Pologne. Son couſin *Joachin II.* Electeur de Brandebourg voulut en 1560. en faire hommage au Roi de Pologne, & recevoir l'inveſtiture en commun avec

Albert Frideric fils du Grand Maître Albert. L'Electeur *Jean Sigismond* m. 1619. pour assûrer encore plus ce droit, épousa *Anne* héritiére d'Albert Frideric, laquelle outre les droits sur la Prusse porta encore à son mari les fameux droits sur la succession de *Cleves* & de *Juliers*; & pour ne pas manquer des droits de cette importance, son pere *Jean George Electeur* épousa en secondes noces une sœur d'*Anne de Brandebourg-Prusse*, leur pere Albert Frideric n'ayant point laissé de fils. Jean Sigismond travailla encore à l'agrandissement de sa maison, renouvellant l'alliance de succession mutuelle avec les maisons de *Hesse* & de *Saxe*, usage qui s'établit fort en Allemagne, & qui tend à diminuer le grand nombre des Princes, pour faire un moindre nombre de plus grands Souverains. L'affaire de la succession de Cleves & de Juliers, qui a causé tant de mouvement dans l'Europe, est encore ici exposée avec le secours d'une Table genealogique, & on ne peut guere ramasser en moins d'espace, & avec

plus d'ordre & de clarté, tant de droits divers. L'affaire n'eſt pas encore décidée pour le fond ; mais un accord proviſionel en 1666, a mis l'Electeur de Brandebourg en poſſeſſion de Cleves & de la Mark ; & l'Electeur Palatin en poſſeſſion de Juliers &c. A la paix de Veſtphalie 1648, l'Electeur de Brandebourg, *Frideric Guillaume*, ſe fit donner l'Archevêché de Magdebourg, avec les Evêchez d'Halberſtad & de Minden, tous ſéculariſez, en compenſation de la Pomeranie occidentale, qu'on fut obligé de laiſſer entre les mains du Roi de Suede. Le même Electeur par ſes guerres avec la Suede contre la Pologne, obtint par un traité en 1656, que la Pruſſe déſormais ne releveroit plus de cette derniere couronne. Il fut pere de *Frideric III.* m. 1714. qui a été déclaré Roi de Pruſſe, & le fils de celui-ci a été reconnu pour tel, par les puiſſances de l'Europe à la paix d'Utrecht. L'Etat de ce Monarque eſt devenu ainſi le plus floriſſant de l'Allemagne, après celui de l'Empereur.

Février 1718.

La Maison de *Brunsvik*, originaire d'Italie, est dite communément, branche aînée des Marquis d'Est, devenus Ducs de *Ferrare* & de *Modene*; elle fut très-illustre dès le milieu de l'onziéme siécle en Allemagne, où elle posseda les Duchez de Baviere & de Saxe, qui s'étendoient beaucoup plus loin qu'aujourd'hui. *Azo d'Est* en est tige. Son arriére petit fils *Henri*, dit le lion, fut le plus puissant & le plus redouté Prince d'Alemagne. Il étendit son domaine de la mer Germanique à l'Adriatique: sa puissance & ses succès ne manquerent pas de lui attirer une égale jalousie. Les Princes animez contre lui, eurent enfin à leur tête l'Empereur Frideric Barberousse, qui lui enleva ses Etats, & de ses dépouilles il donna *la Baviere* à la maison de ce nom d'aujourd'hui, & *la Saxe* à la maison d'*Ascanie*, d'où sont sorties celles de *Saxe Lavembourg* & d'*Anhalt*. Henri le lion, contraint de se retirer en Angleterre chez le Roi Richard son beaufrere, ne recouvra que le *Brunsvik* & le *Lunebourg*, qui ont donné le nom à des

branches de sa maison. Les avantures du Duc de Brunsvik *Magnus torquatus* m. 1373. sont bizares & funestes. Son pere, qui prévoyoit sa malignité, l'avoit menacé, dit on, de le faire pendre. On raconte qu'à cette occasion il porta au cou une chaîne d'argent, de laquelle il tira son surnom; disant qu'en tout cas, il aimoit mieux y être pendu qu'à une corde. Beaucoup de particularitez de l'histoire de ces Princes, jointes à leurs divers interêts, peuvent faire plaisir, sur tout en France, où elles n'ont point été connuës. La grande multiplicité des branches qui ont été dans cette maison, jointe à l'éclat nouveau qu'elle a reçu de nôtre tems, rend ici la table généalogique d'une utilité particuliere; ne fut-ce que pour demêler ce que tant d'honnêtes gens, & même de gens habiles d'ailleurs, se sont trouvé ignorer, sçavoir, de quelle branche étoient, & quel rapport de degrez avoient entre elles les deux Imperatrices de cette maison, actuellement vivantes, aussi bien que la feu Princesse de Moscovie, & le

Duc Electeur d'Hanover, devenu Roi d'Angleterre. Tant de dignitez qui se sont rassemblées de nouveau dans le sang de Brunsvik, y font revivre la splendeur de son origine, & des tems où elle a eû des Ducs de Baviere & de Saxe, deux Empereurs, un Electeur Palatin, & un Roi de Naples; on peut compter parmi les traits de sa grandeur ce que fit Henri le Lion (dont elle descend, & de qui j'ai déja parlé) à l'égard de *Pribislas*, duquel descend la maison de *Meckelbourg*.

Celui ci, Roi des peuples dits *Obotristes*, qui habitoient entre la Saxe, le Brandebourg & la mer Baltique, ne put resister à Henri le Lion, la terreur de l'Allemagne; mais sa défaite fut son salut: Henri lui donna la paix, & lui rendit son Etat, à condition qu'il embrasseroit avec les siens la Religion Chrétienne, ce qui arriva. C'est durant le repos dont *Pribislas* jouit ensuite, qu'il fit relever les murs de la ville de *Meckhelbourg*, dont sa maison a depuis porté le nom. Une guerre survenuë vers 1550. sous le Duc de

Meckelbourg *Henri* eut une occaſion bizarre. Trois Payſans yvres maltraiterent des habitans de Lubek, qui en prirent deux, le troiſiéme vint publier qu'on avoit mis à mort les deux autres : ſur ce bruit on s'anime à la vengeance, & on prend les armes. Cependant les deux payſans ſuppoſez morts, reparurent bientôt en bonne ſanté dans leur païs : mais comme la guerre avoit commencé, on la continua, ſans d'autre ſujet que de l'avoir commencée : image aſſez naturelle de la plûpart des conteſtations entre les hommes. La Maiſon de Meckelbourg depuis l'extinction de la branche de *Guſtrou* en 1695. ne ſubſiſte plus qu'en celle de *Sverin*, & celle de *Strelits.* Elle a donné deux Rois à la Suede, & de nôtre tems une Reine au Danemark : & bien qu'elle même ſoit d'une origine Royale, elle n'a point cru au deſſous d'elle une alliance avec la Maiſon de *Montmorenci Luxembourg*, dans la perſonne de la ſœur du Marechal de ce nom.

On rapporte ici d'après M. Imhoff les premieres filiations de la

maison de *Virtemberg*, d'une maniere plus certaine qu'on ne les voit dans Mr. Hubners. Elles se tirent de *Conrad* Seigneur de *Butelspach* mort 1121, *Evrard* le *barbu* mort 1496, issu de lui au onziéme degré, fut créé Comte de *Virtemberg* & de *Teck* par l'Empereur Maximilien. *Evrard* dans une assemblée des Princes d'Allemagne qui parloient de leur revenu, interrogé à son tour, répondit, *je me tiens plus riche que les autres de pouvoir dormir en pleine Campagne dans mes Etats*; indiquant ainsi la confiance que lui donnoit l'amour de ses sujets. *Ulric* V. son cousin & son second successeur, s'attira la guerre des villes liguées, qui prirent ses Etats, & les vendirent pour dedommagement à l'Empereur Charlequint. Depuis par une transaction ils lui furent rendus; mais comme en fief de la maison d'Autriche. Cet assujettissement feudataire ne fut ôté qu'au tems de l'Empereur Rodolfe, à condition que faute d'hoirs mâles dans la maison de Virtemberg, celle d'Autriche en hériteroit. C'est ce qui se passa sous

le Duc de Virtemberg *Frideric*, m. 1608. cousin d'Ulric du 3. au 2, & son troisieme successeur. Tant de branches collaterales, parvenues ainsi au Duché ne se peuvent distinguer que par le secours de la table gravée. Nous devons citer ici à l'honneur de la litérature les deux Princesses de Virtemberg filles du Duc *Jean Frideric*, m. 1628. Toutes deux occupées de belles connoissances, voulurent vivre dans le célibat; & unies d'inclination, elles le furent par le tems de leur mort, qui arriva en 1679. La maison de Virtemberg subsiste en six ou sept branches differentes, que la table met sous les yeux.

La Maison de *Hesse*, sortie des anciens Ducs de Brabant, peut aller par là de pair en fait d'ancienneté connuë avec les premieres maisons du monde; les Ducs de Brabant étant certainement issus des Comtes de Louvain, connus par toutes les Histoires du dixieme, ou même du neuvieme siécle. *Henri* le magnanime, Duc de Brabant, m. vers 1247, eut d'un premier mariage *Henri* le

Débonnaire, de qui ſortirent depuis les Ducs de Brabant; & il eut d'un ſecond mariage *Henri* dit l'enfant, m. 1308. qui du chef de ſa mere *Sofie* eut le Landgraviat de Heſſe. Il deſcendoit par elle, des Landgraves de Turinge & de Heſſe, dont la tige, ſelon Meſſieurs de Sainte Marthe, fut Loüis le Barbu, fils de Charles de Lorraine, Prince du ſang de Charlemagne, exclus de la Couronne de France par ſon competiteur Hugue Capet : ce qui feroit peutêtre en ligne maſculine & en ligne féminine la plus illuſtre origine de celles dont on ait une connoiſſance bien fondée. Les évenemens du gouvernement du Landgrave de Heſſe *Philippe* le *magnanime*, de qui ſortent les 7 ou 8 branches de Heſſe actuellement ſubſiſtantes, & ceux de la Régence *d'Amélie-Elizabet de Hanau* femme du Landgrave *Guillaume* V. ſe trouvent ici dans un abregé qui en laiſſe une belle idée. La maiſon de la Tremoille ne ſçaura pas apparemment mauvais gré à l'Auteur, d'une petite table généalogique qui fait voir le feu Duc

de la Tremoille, & le Prince de Talmont ſon frere, au ſecond degré de filiation avec S. A. R. Madame Douairiere d'Orleans : ce qui met le Duc de la Tremoille d'aujourd'hui & ſa ſœur, la feu Ducheſſe d'Albret Bouillon, de la Tour d'Auvergne, au troiſiéme degré avec S. A. R. Monſeigneur le Duc d'Orleans, Regent de France.

Quelques-uns donnent à la maiſon de *Bade* une origine commune à celle d'Autriche & à celle de Lorraine, dont celle-ci ſeroit l'aînée. *Rodolfe*, Marquis de Bade, m. 1332. eut, dit-on, une taille haute de 12 pieds. L'Auteur obſerve que quand on n'auroit éxageré que de la moitié, le Prince auroit toujours merité le ſurnom qu'il eut de Grand. Dans la page 324. au nom de la femme de Bernard Marquis de Bade m. 1459. on trouve ces mots raturez, *fille du Roi de France Charle VII.* du moins en quelques exemplaires l'Auteur aura été fâché de n'avoir pas fait attention à la mépriſe des tables généalogiques d'Hubners que perſonne ne doit ſuivre ici, & dont on ne peut

ſe défier ailleurs. La maiſon de Bade a eû de fameux Capitaines, ſur tout en ces derniers tems; *Louis Guillaume*, m. 1671. & ſon frere *Herman*, m. 1691. en ſont des exemples. *Loüis* Guil. leur neveu, né à Paris, mort à Raſtad 1707. a ſoutenu ou relevé leur gloire. Leur maiſon à deux branches principales, *Bade-Baden*, & Bade Dourlach.

L'ancienne maiſon d'Aſcanie qui a fourni en diverſes branches, chacune de ſix ou ſept filiations, d'un côté des Electeurs Marquis de Brandebourg, & de l'autre côté des Electeurs Ducs de Saxe, n'a ſubſiſté de nôtre tems que dans ſes deux branches puiſnées; ſçavoir, *Lavembourg* & *Anhalt*. La premiere eut pour tige *Jean de Lavembourg* mort vers 1280. fils puiſné d'Albert Duc de Saxe. Ce que le Pere Buffier obſerve au ſujet de ſes trois fils eſt un point des plus curieux & des plus conſiderables de l'Hiſtoire d'Allemagne. Ils ſe maintinrent, quoique puiſnez, dans la poſſeſſion d'élire l'Empereur; de ſorte qu'ils donnerent leur voix pour l'élection d'A-

 dolfe

dolfe de Nassau vers l'an 1298. pour celle de Henri VII. en 1308; & pour Loüis de Baviere, m. 1314; preuve bien évidente contre la fable commune, que le nombre des sept Electeurs avoit été déterminé au tems du Pape Gregoire VII, au onziéme siecle, puisqu'il ne l'étoit pas au commencement du regne de Charles IV. en 1346; & qu'au moins la maison de Saxe en fournissoit deux, dont l'une fut favorable, & l'autre contraire à l'Empereur Charle IV. C'est même apparemment ce qui le porta à faire le reglement de la Bulle d'or. On peut voir par des observations de ce caractére de quel usage doit être dans la litterature l'ouvrage dont nous faisons l'extrait. Après ce droit qu'eut à l'Electorat de Saxe la branche de *Saxe Lavembourg*; il ne faut pas s'étonner des plaintes qu'elle fit éclatter contre l'Empereur Sigismond, qui à l'extinction de la branche aînée de Saxe d'Ascanie transfera à la maison de Misnie l'Electorat de Saxe, auquel la branche Lavembourg auroit dû naturellement succeder. Aussi le dernier Duc de

Saxe Laveinbourg, *Jule François*, m. 1689. fit revivre ſes prétentions ſur cet Electorat, & à ce ſujet intervint une convention en 1671; mais ſa branche étant finie dans ſa perſonne, l'an 1689. il n'en eſt reſté que la Princeſſe de Toſcane, & la Marquiſe de Bade, avec les conteſtations de beaucoup de Princes differens ſur la ſucceſſion. Les droits & pretentions de chacun ſont rapportez ici avec la préciſion ordinaire. Cependant la poſſeſſion a-été attribuée par l'Empereur à l'Electeur d'Hanover, aujourd'hui Roi d'Angleterre: la branche d'*Anhalt* eſt ſeparée de la précedente depuis *Bernard d'Aſcanie*, premier Duc de Saxe de ſa maiſon par ſon fils puiſné.

On fait remonter la maiſon de *Naſſau* à *Othon* Comte de Naſſau, vers 972, & au delà. Le grand nombre de ſes branches ſe trouve un peu preſſé ici, dans la Table gravée, où il en paroit juſqu'à 15 ou 16; dont 9 ou 10. ſubſiſtent actuellement: elles ſont diviſées en deux grandes branches principales, par

les deux fils de *Henri* le *Riche* vers 1250 : chacune ſubdiviſée en cinq ou ſix autres ſous le nom plus general, l'une de *Sarbruk* , & l'autre de *Dillembourg*. Il eſt très-remarquable que malgré l'ancienneté & la ſplendeur de cette maiſon, qui a donné un Empereur à l'Allemagne dès le commencement du regne de la maiſon d'Autriche, & vers ces derniers tems, des chefs ſi renommez à la Hollande, un des plus grands Rois à l'Angletetre, cependant les Princes de la ſeconde branche n'ayent rang, titre, & voix de Princes de l'Empire, que depuis le dernier ſiécle. Il n'eſt pas moins ſingulier que ceux de la branche aînée de *Sarbruk*, iſſuë de l'Empereur même Moïſe de Naſſau, ne l'ayent pas encore ; & même qu'ils ſemblent l'avoir negligée. Le chef de la ſeconde branche étoit le feu Roi d'Angleterre, Guillaume ; & aujourd'hui c'eſt le Prince de Naſſau-Sigen, qui par là prétend à ſa ſucceſſion, laquelle eſt un un ſujet de procès.

Il ſe trouve dans la maiſon d'*Oldembourg* - Holſtein deux grandes

branches non moins remarquables ſeparées depuis environ 200 ans l'une des Rois de Danemark ; l'autre des Ducs de Holſtein Gottorp. Leur hiſtoire contient encore des faits intereſſans pour la connoiſſance des afaires de l'Europe ; ſi les bornes preſcrites à nos extraits le pouvoient comporter, nous les indiquerions avec un plaiſir qui en feroit peut être au Lecteur.

ARTICLE XIX.

NOTITIA VETERIS FRANcorum Regni uſque ad exceſſum Ludovici Pii. C'eſt à dire, *Notice de l'ancien Royaume des François jusqu'à la mort de Loüis le Debonnaire.* A Gieſſen en Heſſe, de l'Imprimerie de Henning Muller, 1710. *In 4°, pages* 256.

C'Eſt une eſpece de theſe, ou d'exercice ſur l'ancienne hiſtoire des François : l'Auteur eſt Jean Nicolas Hertius, Docteur en Droit, Chancelier, & premier Profeſſeur de l'Univerſité de Gieſſen, le repon-

dant est Christophle Arnould de Voigt, Chevalier du Duché de Breme. L'ouvrage est divisé en sept chapitres, & subdivisé en plusieurs paragraphes.

L'Auteur dans la preface indique les sources où il a puisé, les Historiens, les faiseurs de chroniques, les compilateurs d'anciennes formules, les Geographes, les Capitulaires de nos premiers Rois, quelques dissertations sur l'origine des François.

Il dit au ch. premier que le nom de François vient de *Vranghe* qui signifie âpre, feroce. L'Empereur Valentinien, disent Aimoin & Yves de Chartres, les appelloit en langue Attique une nation feroce. Mais comme la langue Attique ne fait rien là, & qu'elle est amenée de trop loin, l'Atuatique, c'est à-dire, celle des Attuariens qui faisoient partie des François convient mieux, selon la remarque de Wendélin, & la Cattique, ou celle des Cattes encore mieux, selon Adrien Valois.

Ce fut sous l'empire d'Aurelien environ l'an 225, que divers peuples de la Germanie commencerent

à se faire connoître par le nom de François ; & Vopiscus raconte que cet Empereur conduisant l'armée des Gaules pour aller combattre les Perses, ses soldats chantoient, *Nous avons une fois tué mille François, mille Sarmates. Nous cherchons mille, mille, mille, mille Perses.* Victorieux des François, ils comptoient pour peu les Perses.

On convient maintenant, & ce n'est plus une chose douteuse, que les François sont sortis d'entre le Rhin, le Veser & l'Elbe ; & qu'ils se sont formez par l'union de divers peuples qui habitoient entre ces trois rivieres, sçavoir, des Attuariens, Bructeres, Teneteres, Chamaves, Cattes, Frisons, Cauces, Amsivoriens, Angrivariens.

Il est vraisemblable que dans leur premiere confedération ils retinrent chacun leur chef, ou leur Roi particulier, qui tous néanmoins recevoient l'ordre d'un Roi superieur, comme plusieurs Generaux dans une armée le reçoivent d'un General. Ainsi l'on voit les Historiens nommer plusieurs Rois des François ; &

Eunapius dit que Nebiogaſtis Roi des Chamaves fit la paix avec Julien qui gouvernoit les Gaules. Clovis même ne fut pas d'abord Roi de tous les François, quoi qu'on le voye avec un pouvoir ſuperieur, & que nous pourrions appeller Suzerain : & le partage de ſes Etats entre ſes fils ſemble encore être une ſuite de l'ancienne coutume.

L'Auteur s'étend enſuite ſur les conquêtes de Clovis. Pluſieurs cauſes concoururent à faciliter celle des Gaules, l'éloignement du ſiege de l'Empire que Conſtantin avoit transporté de Rome à Conſtantinople; le grand credit que les François s'étoient acquis à la Cour & dans les armées ; *Ils brilloient en grand nombre*, dit Ammien Marcellin, *dans le Palais de Conſtantius*; Arbogaſte, Bainobandis, Baudon, Bonit, Sylvain, Carieton, Ebodec, Gaïſon, Laniogaiſe, Magnence, Malaric, Ricomer, & pluſieurs autres avoient mis leur nation en reputation.

D'ailleurs, les Empereurs avoient donné des terres dans les Gaules à de grandes Colonies de François qui

n'avoient garde de s'oppoſer à ceux de leur nation. Les Gaulois même, accablez des ravages continuels des Alains, des Suéves, des Vandales, des Huns, opprimez ſous le joug des Gots & des Bourguignons, puiſque l'Empire Romain étoit déſormais trop foible pour les ſecourir, & qu'il falloit avoir des Maitres de nations barbares, aimoient mieux ſe ſoumettre aux François, dont la gloire étoit déja grande, & dont ils attendoient plus d'humanité.

Il paſſe aux conquêtes des ſucceſſeurs de Clovis. Bien que les François euſſent fixé leur établiſſement dans les Gaules, il ne faut pourtant pas penſer, dit l'Auteur, qu'ils n'ayent plus regardé la Germanie leur premiere patrie, que comme une dépendance de leur domination : les païs des deux côtez du Rhin formoient enſemble la France. Il ſe plaint de ce que nous nous attribuons la gloire entiere de ces premiers François, quoique nous dûſſions la partager avec ceux que nous avons laiſſez au delà du Rhin : mais il ne dit pas que les mê-

mes païs dont nous sommes sortis, ont coûté à nos Rois à dompter & à conquerir. Enfin, il soutient que l'Empire d'Allemagne, pour avoir pris le nom d'Empire Romain, n'en est pas moins l'Empire François.

Les François, dit il au ch. second, ne se proposerent d'abord que la vertu ; mais Clovis, plus ambitieux qu'amateur des richesses, entreprit d'étendre sa domination ; & ses successeurs l'imiterent.

Il recueille dans le ch. 3^e^, les usages & les coutumes de la nation. Les François demeurerent longtems dans les Gaules distinguez des Romains ; c'est à-dire, des anciens habitans ou des Gaulois : & comme ils étoient tous soldats, ils étoient libres & exempts de tributs, que les Gaulois seuls étoient obligez de payer. Toutefois ils s'associoient des gens d'autres nations, comme il paroit des Arboriques, qui au sentiment de M. Valois sont les Armoriques, & ensuite des Saxons qui furent admis aux assemblées generales. Ils embrasserent avec le Christianisme la Foi Catholique, & la

conſerverent conſtamment au milieu de tant de peuples Ariens : mais à l'égard du mariage, il ſemble qu'ils n'en reſſerroient pas aſſez le ſacré lien. Aux diſtinctions près, que donnent les emplois & les richeſſes, ils n'étoient partagez qu'en Eccleſiaſtiques & en ſéculiers. Ils habitoient plus volontiers à la campagne, que dans les villes ; & les Rois même faiſoient leur ſejour ordinaire dans les Maiſons de campagne ; là étoient leurs Palais, avec de grands menages pour la ſubſiſtance de leur Cour ; greniers, celliers, troupeaux, baſſes-cours. Leur exercice ordinaire étoit de dreſſer & de courir des chevaux, & de ſe rendre habiles à manier les armes.

Quant aux Rois François, pourſuit l'Auteur au ch. quatrieme, dans les longues guerres qu'ils firent aux Romains, ſoit qu'ils fûſſent vainqueurs, ou vaincus, ils ſe maintinrent toûjours dans l'indépendance ; & s'ils ſe joignirent aux armées Romaines, comme Merouée à Aëtius, pour combattre Attila, ce fut comme alliez. Libanius dans le Panegy-

rique de Conſtantius loüe l'habileté de cet Empereur, d'avoir fait la paix avec les François : c'étoit, dit-il, avoir intimidé & arrêté toutes les Nations Barbares qui mettoient leur principale confiance en eux.

La Souveraine Puiſſance reſidoit en la perſonne des Rois, qui la transmettoient par heritage à leuts fils & à leurs deſcendans : & ſi en quelques occaſions l'autorité Royale & l'ordre de la ſucceſſion ont reçu quelque atteinte, la force alors a prévalu ſur le droit & ſur la juſtice. Quand on trouve en quelques Auteurs le terme d'élection, il eſt aiſé d'appercevoir qu'il ſignifie uniquement la ceremonie de la proclamation. Les filles n'eurent point de part à la ſucceſſion ; ainſi celles de Childebert & de Charibert en demeurerent excluës. Tous les ſujets ſans diſtinction étoient obligez de faire le ſerment de fidelité.

Dans le ch. 5^e^, l'Auteur traite briévement de ce qui concerne les aſſemblées de la nation, appellées le Champ de Mars, ou de Mai ; de l'autorité des Archevêques & des

Evêques, du pouvoir des Ducs & des Comtes dans les Provinces, des Commiſſaires, ou Intendants nommez *Miſſi Dominici*; des Avocats, ou Avoüez, pour la défenſe des Egliſes; de l'adminiſtration de la Juſtice; il n'oublie pas le ſort, les épreuves du fer chaud & de l'eau; le duel pour décider les cauſes où les preuves manquoient. Son opinion touchant la Loi Salique eſt, que les Saliens qui habitoient la baſſe Germanie, & qui par le commerce des Romains s'étoient en quelque ſorte civiliſez, l'avoient compoſée, & qu'après leur jonction avec les François, ceux-ci l'adopterent.

Il touche dans le ch. 6^e^, les guerres perpetuelles des premiers François. *Ferox gens nullam vitam ſine armis putat.* Demeurer en paix, c'étoit pour eux, dit Procope, une indigne ſervitude. De là le proverbe Grec Φραγκὸν φίλον ἔχῃς, γείτονα οὐκ ἔχῃς. Que le François ſoit vôtre ami, qu'il ne ſoit pas vôtre voiſin.

Le dernier chapitre eſt un abregé de la vie de nos Rois depuis Pharamond juſqu'à Loüis le Debonnaire.

Fevrier 1718.

ARTICLE XX.

DE L'EXISTENCE ET DES ATTRIBUTS *buts de Dieu, des devoirs de la Religion naturelle, & de la verité de la Religion Chrétienne; Traitez qui sont le précis de seize Sermons prononcez à Londres pour la lecture fondée par M. Boyle, par M. Clark Docteur en Theologie; traduits de l'Anglois par M. Ricotier.* A Amsterdam, chez Jean Frideric Bernard, près de la Bourse. Deux tomes *in douze*; le premier de 251 *pages*, le second de 424.

LE celebre M. Boyle, qui a si bien merité de la Philosophie, touché d'un sentiment de Religion, fonda par un codicille attaché à son testament, huit sermons, qu'en Angleterre on appelle Lectures, parceque les Ministres Protestans, afin de s'épargner la peine de les apprendre, les prononcent sur le papier. Il legua à cet effet un fond qui rapporte par an cinquante livres Sterlins, qui reviennent à environ six

cents cinquante francs: & il détermina le sujet de ces Sermons, » à
» mettre en évidence les preuves de
» la verité de la Religion Chrétienne, & à les défendre contre les attaques des Infidelles, notoirement
» tels, comme sont les Athées, les
» Déïstes, les Payens, les Juifs, les
» Mahométans sans toucher aux
» controverses que les diverses sociétez des Chrétiens ont les unes
» avec les autres. » Ces matieres sont particulierement propres pour l'Angleterre, où le schisme & l'heresie ont introduit l'incrédulité, source malheureuse du Déïsme & de l'Athéïsme.

Le Traducteur fait un parallele des Sermons, comme ils se font en France & en Angleterre: il attribuë aux uns l'élegance & la politesse, & donne aux autres la gloire de la force & du raisonnement: ceux-là, dit-il, sont composez avec plus d'art, pour les divisions, l'arrangement, l'expression, & ceux-ci paroissent en cela negligez; mais les premiers effleurent la matiere, & les seconds la creusent & l'aprofondissent. S'il

n'a pas vû que nos Prédicateurs employent cette éloquence & cet arrangement qu'il loüe en eux, comme un ornement, & afin de donner de la clarté aux preuves les plus solides, * *Reconditas exquisitas que sententias mollis & pellucens vestit oratio*; en un mot qu'ils traitent à fond & éloquemment leurs sujets : il ne les a pas lûs, il n'a pas lû le P. Bourdaloüe. A la verité ils ne sont pas perpetuellement, comme ceux d'Angleterre, à combatre directement l'incrédulité & l'Athéïsme, persuadez qu'inspirer à ceux qui les écoutent la soumission à l'Eglise, les former aux bonnes mœurs & les y entretenir, c'est les écarter sûrement de cet abysme affreux ; ce sont les barrieres qu'ils opposent avec prudence au dereglement de l'esprit & du cœur.

Ces Lectures de Boyle sont fixées aux premiers lundis des cinq premiers mois de l'année, & des mois de Septembre, d'Octobre & de Novembre, & elles ne sont déferées qu'à des Predicateurs de re-

* *Cicero de claris orator.*

putation. M. Clark y ayant été nommé, contenta tellement, qu'il fut continué une ſeconde année : & de ſes ſeize Sermons il a composé ce Traité, qui lui a encore attiré plus d'applaudiſſemens, & dont il y a eû quatre éditions à Londres. Au reſte, c'eſt un Traité purement métaphyſique, & qui ne parle qu'à l'eſprit, ſans aucun de ces mouvemens propres de la Chaire pour émouvoir & pour engager le cœur.

Tome I.

Le premier tome, diviſé en quatorze chapitres, eſt employé à démontrer l'exiſtence & les attributs de Dieu. L'Auteur declare dans le premier ch. qu'il n'a point affaire à ces ſortes de gens qui n'ayant fait nul uſage de leur raiſon, & vivant ſans reflexion, n'ont jamais porté leurs penſées au delà de l'objet de leurs ſens; ni à ceux qui s'abandonnant à leurs paſſions, s'aveuglent volontairement pour ne pas reconnoître un Dieu qui défend & punit le crime; il ſuffit pour tirer ceux-là de

leur profonde ignorance, & pour tirer ceux ci de leur fatal égarement, de conduire la raiſon des uns, & de preſſer les autres à changer de vie.

Mais il y a, dit-il, des Athées de ſpeculation qui ſe prévalent de la Philoſophie pour nier l'exiſtence de Dieu, & qui ſe font des ſyſtêmes pour éluder les argumens qui la démontrent. Comme ils ſe prétendent fondez en raiſonnemens, il entreprend de les confondre par la raiſon. Certainement, continuë-t-il, ils ſont forcez d'avouër que bien que l'éxiſtence de Dieu ne fût pas une verité démontrée, il ſeroit à ſouhaiter pour le bien de la ſocieté entre les hommes, & pour l'avantage de chaque particulier, qu'elle le fût. Ils le confeſſent eux-mêmes, quand ils ſoutiennent que ce n'eſt pas une connoiſſance & un ſentiment que donne la nature; mais une opinion introduite par la politique, pour contenir les peuples. N'eſt-il pas infiniment ſouhaitable que le fondement des Etats & de la vie civile, du diſcernement du juſte & de l'injuſte, ſoit ſolide? D'ailleurs, qui eſt

l'homme ſenſé qui n'aime pas mie[ux]
vivre ſous la conduite d'un Di[eu]
bon & ſage, que de ſe croire e[n]-
traîné par un deſtin inévitable, [ou]
toujours exposé à la bizarrerie [du]
hazard?

Les douze chapitres ſuivans for[ment]
une ſuite d'autant de propoſitio[ns]
avec leurs preuves. M. Clark dit e[n]
premier lieu que quelque choſ[e]
exiſte de toute éternité. Perſonn[e]
ne conteſte cette propoſition, parc[e]
que ce qui exiſte aujourd'hui n[e]
ſçauroit être l'effet du pur néant, n[i]
en être ſorti de ſoi même. Cepen-
dant il ne nous eſt pas poſſible de
concevoir une éternité, & qu'elle
ſe ſoit écoulée pour ne finir jamais:
ſurquoi faiſons une reflexion impor-
tante, qu'il eſt des veritez démon-
trées pour le fond, & incompréhen-
ſibles pour la maniere, ſujettes à des
objections que nôtre eſprit ne ſçau-
roit démêler, auxquelles pourtant
il ne doit avoir nul égard, ne les
regardant que comme apparentes,
& non pas comme réelles. Une cho-
ſe démontrée vraye, eſt vraye : mais
nôtre eſprit a ſes bornes, que l'idée

particulariſée de l'infini excede. Lors donc qu'il s'agit de l'infini, nous pouvons bien démontrer ſon exiſtence, & non pas developper ſa nature & ſes proprietez. Ainſi l'on démontre bien la diviſibilité de l'étenduë à l'infini, & l'on ſuccombe aux objections.

Or cet Etre exiſtant de toute éternité eſt indépendant & immuable, & de lui tous les autres êtres tirent leur origine. C'eſt ce qu'il faut reconnoître, ou avoir recours à une ſucceſſion d'êtres qui ſoyent tous dependans les uns des autres, ſans aucune cauſe premiere & originale qui exiſte neceſſairement. Prendre ce ſecond parti, c'eſt s'engager dans une contradiction évidente, & ſuppoſer une ſuite d'êtres dependans, ſans nulle cauſe, ou interieure, ou exterieure. Ils n'ont point de cauſe interieure, puiſque tous ſont dependans : & n'en ont point d'exterieure, puiſque hors d'eux il n'y a rien ; ils viennent donc du rien. De plus, dans cette ſuppoſition rien n'exiſte neceſſairement dans l'univers ; & par conſe-

quent il est également possible, que rien n'existe, ou que cette succession prétenduë existe. On demande donc par qui & comment elle a été determinée à exister, plûtôt qu'à n'exister pas? Est-ce au rien, au néant qu'elle doit d'avoir été déterminée à exister?

Dans le ch. 4^{e}. l'Auteur démontre que cet être indépendant & éternel existe par lui même; non pas qu'il se soit produit lui même, ce qui seroit une contradiction, mais parce qu'il existe d'une necessité absoluë, naturelle, essentielle: en sorte que selon nôtre maniere de penser cette necessité précede son existence; en ce que nous concevons qu'il existe, parce qu'il existe necessairement. Il remarque que l'idée d'un être ainsi existant nous est si naturelle, qu'il ne nous est pas possible de l'effacer de nôtre esprit, qu'en vain tâcherions-nous de nous imaginer qu'il n'est point d'être existent d'une necessité absoluë & essentielle, que la contradiction qui s'y presenteroit nous rameneroit à le reconnoitre.

D'où il conclut 1°. Que la juste

idée de l'être qui existe par lui même, est celle de l'être dont l'existence ne sçauroit être niée sans contradiction. C'est celle d'un être très-simple, éternel, infini, original, independant. 2°. Que la certitude de son existence est la plus grande que nous ayons, puisqu'il y a contradiction à la nier. 3°. Que cette certitude ne vient pas de ce que nous rassemblons son existence dans la definition du mot *Dieu*, entant qu'il possede toutes les perfections ; mais de ce que nous démontrons d'un côté negativement que tout ce qui existe ne peut pas être sorti du néant, & de l'autre positivement qu'hors de nous existe un être dont l'existence ne sçauroit être niée sans contradiction. A cette occasion l'Auteur expose ce qu'il croit manquer à la démonstration prise de l'idée de l'être infiniment parfait.

4°. Que le monde materiel, n'est pas l'être premier, original, incréé, indépendant, existant par lui même. Car cet être est d'une necessité si absoluë, que la supposition qu'il n'existe pas, est une contradiction

évidente : or il n'eſt pas ainſi du monde. Soit que j'en conſidere la matiere, ou la forme, je conçois qu'il a pû n'être pas, ou être different de ce qu'il eſt : tout m'y paroît arbitraire pour la grandeur, l'arrangement, le nombre de ſes parties, pour la vîteſſe, ou la lenteur, ou la direction du mouvement. A quelle extremité eſt reduit un Athée, de dire que le monde avec tout ce qu'il comprend, exiſte d'une neceſſité de nature, & que par conſequent on ne ſçauroit ſuppoſer ſans contradiction un plus grand ou un plus petit nombre d'étoiles & de planettes, d'une autre grandeur, dans une autre diſpoſition, avec un autre mouvement ; que la terre porte plus ou moins de plantes & d'animaux & d'une autre eſpece ; en un mot, que le moindre changement dans l'univers eſt une contradiction ? Il tombe dans de ſemblables abſurditez, ſoit qu'il diſe que le mouvement eſt eſſentiel ou ne l'eſt pas à la matiere ; car ſi le mouvement eſt eſſentiel à la matiere, il y a contradiction à ſuppoſer qu'aucune partie de la matiere ſoi

:n repos; & d'ailleurs si ce mouvenent est determiné vers un côté, il ' a contradiction à le detourner : si 'est dans les corps une impression ɛ un effort indifferent vers tous les ôtez, les voilà arrêtez dans un re- os dont ils ne sortiront jamais; ıais si le mouvement n'est pas essen- iel à la matiere, d'où lui vient-il?)'où vient cette certaine mesure e vitesse & cette premiere deter- ıination, par qui & comment?

Au reste, les Athées ne sçau- ɔient se prévaloir de l'opinion des ıciens Philosophes touchant l'é- :rnité du monde; il y a une diffe- :nce infinie entre penser qu'il a été rdonné & qu'il est gouverné de ɔute éternité par une cause premie- :, originale, sage & puissante, c'est sentiment de ces Philosophes, & surer qu'il est éternel & indépen- ınt, comme le veulent les Athées.

Cet être suprême, poursuit l'Au- :ur au ch. suivant, est incompre- :nsible en son essence; mais son :istence n'en est pas moins démon- ée. C'est autre chose d'être con- ıincu de l'existence d'un objet, &

autre choſe de penetrer & de con prendre ſon eſſence. Il remarqu judicieuſement que l'aveugle & l ſourd de naiſſance ſont infinimen mieux fondez à nier l'exiſtence & la poſſibilité de la lumiere & d ſon, dont ils n'ont nulle idée, don ils ne connoiſſent ni l'eſſence ni le proprietez, que ne l'eſt l'Athée revoquer en doute l'exiſtence d l'êtrre ſuprême ſous pretexte de ſo incomprehenſibilité. Car enfin ceux là pour croire qu'il y a de la lumie re & du ſon, ſont reduits au temoig nage de perſonnes croyables, & celui-ci pour s'éclaircir n'a beſoi que d'écouter ſa raiſon. D'ailleurs où ſont les choſes dont nous com prenons l'eſſence? Eſt-ce la plante l plus ſimple, le plus vil animal; ſon ce les corps même inanimez les plu à nôtre portée & les plus ſoumis à no examens?

Il s'enſuit encore, continuë M Clark dans les trois chapitres ſu vans, que l'être exiſtant par lui-mê me eſt éternel ſans commencemen ni fin, immenſe ſans bornes, & ce d'une neceſſité & d'une infinité ab ſoluë, qu'il eſt un. Da

Dans le ch. 9e. il employe l'argument *à poſteriori* pour demontrer que l'être premier & original eſt intelligent. 1°. L'homme eſt doüé de la faculté de penſer, & d'intelligence. D'où lui vient elle cette faculté ? L'Athée n'a que deux partis à prendre ; ou qu'elle s'eſt continuée par une ſuite infinie d'ayeux qui l'ont eûë pareillement, ou qu'elle naît de la matiere même par la diviſion, la configuration, le mouvement, la diſpoſition de ſes parties. Or on a demontré que le premier renferme une contradiction manifeſte : & la même faculté de penſer dont il eſt queſtion s'éleve contre le ſecond. Car un ſimple compoſé de matiere, n'eſt que matiere, deſtitué de connoiſſance, comme la matiere dont il eſt compoſé. Il reſte donc que l'intelligence dont quelques êtres ſont doüez ne pouvant pas être produite par le néant, le ſoit par un être original, à qui l'intelligence appartient par lui même.

Une ſeconde preuve évidente de l'intelligence de l'être premier eſt la beauté, la varieté, l'ordre, la ſy-

metrie, qui éclatent dans l'univers, & qui ne peuvent être que l'effet d'une puissance & d'une sagesse infinie. M. Clark se contente d'indiquer cette preuve, qui a été traitée avec éloquence par tant d'autres Auteurs.

Il fait principalement faire attention à la conformation admirable des plantes & des animaux : les nouvelles decouvertes de la Philosophie font voir, qu'il n'est rien de plus ridicule que de l'attribuer ou au hazard, ou aux loix generales du mouvement. On a trouvé que les plantes & les animaux dont la structure est la plus simple, sont la production de leurs semblables, qu'il n'y a point de generation équivoque, que ni le soleil, ni la terre, ni l'eau, ni toutes les forces de la nature, ne sont pas capables de produire un être vivant.

De ce que l'être suprême & premier est intelligent, il s'ensuit, continuë l'Auteur dans le ch. 10^e^, qu'il est libre. Ôtez lui la volonté & la liberté, il devient purement passif, & il n'est pas veritablement cause

premiere; de ſorte que tout retombe en effet dans une chaîne infinie de cauſes dépendantes les unes des autres; à laquelle Spinoza eſt obligé de s'attacher, & qui a été démontrée impoſſible. 2°. Il faudroit encore avoüer que tout ce qui exiſte, exiſte neceſſairement, & de la maniere qu'il exiſte, & que d'ailleurs il eſt abſolument impoſſible que ce qui n'exiſte pas, exiſtât. Or il n'y a qu'à conſiderer l'Univers dans toutes ſes parties, pour voir l'abſurdité de cette ſuppoſition, que Spinoza eſt contraint d'adopter : peut on n'y pas reconnoître un choix arbitraire, & qu'elles pouvoient être diverſifiées en une infinité d'autres manieres ? 3°. Quel étrange excès d'abſurdité de nier avec Spinoza que l'œil ſoit formé pour voir, l'eſtomac pour recevoir & pour digerer les alimens, le ſoleil pour éclairer! Plus on avance dans la Phyſique, & ſur tout dans la connoiſſance de la ſtructure des corps animez, plus on admire une ſageſſe qui dirige tout à une certaine fin. Donc la cauſe ſuprême ſe propoſe une fin, & choiſit

les moyens qui y conduiſent. Boyle & Ray ont excellemment traité ce ſujet dans leurs ouvrages des cauſes finales & de la ſageſſe de Dieu dans la creation.

Dans le ch. 11e, M. Clark demontre que l'être ſuprême eſt Tout-puiſſant. D'où il paſſe à la poſſibilité de la creation, qui eſt auſſi demontrée par la neceſſité d'une cauſe premiere & originale, & par l'impoſſibilité d'une ſucceſſion infinie de cauſes dependantes. Une puiſſance infinie, pourſuit-il, peut ſans doute créer une ſubſtance immaterielle, Hobbes & Spinoza ne meritent pas d'être écoutez, quand ils avancent qu'il y a de la contradiction à admettre une autre ſubſtance que la matiere ; ils ne ſçauroient y faire voir de contradiction ; & toute leur preuve ſe reduit à dire qu'ils n'en ont nulle idée ; comme ſi nous ne pouvions pas nous aſſûrer de l'exiſtence d'une choſe dont nous n'avons point l'idée, & dont nous ignorons l'eſſence. Certainement nous ſentons en nous les facultez de connoître & de vouloir, facultez abſolument

distinguées de la matiere, que nous ne concevons que comme une substance solide, divisible, & susceptible de mouvemens & de figures.

Ensuite il observe qu'il n'y a point de contradiction dans la liberté, puisque l'être suprême est libre ; ni à commencer le mouvement, puisque le mouvement a necessairement commencé ; d'où il conclut que Dieu a pû communiquer à la substance immaterielle pensante le pouvoir de faire son choix & de se determiner elle-même, & le pouvoir de mouvoir les corps. La prescience, dit-il, est une foible objection contre la liberté, parce qu'elle ne met rien dans l'évenement.

La sagesse infinie de Dieu & sa connoissance infinie sont le sujet du ch. 12^e^, où M. Clark use premierement de l'argument *à priori*, & puis de l'argument *à posteriori*. Si Ciceron, Gallien, les autres Auteurs anciens ont confondu les Athées par la consideration du ciel & du corps des animaux, quel triomphe aujourd'hui après les admirables dé-

couvertes qui ont été faites dans l'Astronomie & dans l'Anatomie!

Le ch. 13^e^ est pour les attributs moraux de Dieu; sçavoir, sa bonté, sa verité & sa justice. L'Auteur dit qu'encore que Dieu soit infiniment libre, il fait néanmoins toûjours le meilleur.

On a suivi aussi fidellement qu'on a pû le raisonnement de l'Auteur; mais on a été contraint d'omettre des reflexions, des comparaisons, des questions incidentes, des tours qui ne contribuent pas seulement à orner un ouvrage, mais encore à le rendre plus persuasif. On a touché legerement un endroit dont on ne sçauroit convenir avec lui; il dit que nous avons une idée très-simple & comme necessaire d'une durée infinie & d'un espace infini, & que l'être existant par lui même leur donne l'existence, étant present par sa substance dans l'immensité de l'espace. On a entierement passé ce qu'il dit, après Newton, d'une pesanteur & d'une gravitation interne dans les corps, qu'il regarde comme une bonne preuve du pouvoir en

eux de commencer le mouvement.

Tome second.

Ce ſecond tome eſt diviſé en vingt un chapitres. On n'y voit pas ſeulement comme dans le premier, un Auteur qui a profondement medité ſon ſujet, mais on y trouve auſſi du ſentiment, qui naît plutôt du fond des choſes qui y ſont traitées, que d'une recherche & d'une affectation d'éloquence. Après le plaiſir qu'on a ſenti à le lire, on s'en feroit encore un d'expoſer les endroits dont on a été touché, mais on eſt obligé de ceder à la loi de la brièveté.

Dans le premier chapitre il fait la recapitulation du volume precedent, & le plan de celui-ci, qu'il deſtine à demontrer les principes de la religion naturelle, & la verité de la religion chrétienne.

Dans le ſecond il diſtingue des Déiſtes de quatre eſpeces. Les uns, afin de ne paſſer pas pour des Athées, confeſſent l'exiſtence d'un être éternel, infini, indépendant,

intelligent, & qu'il est la cause primordiale du monde, entant qu'il a imprimé un premier mouvement à la matiere : mais ils s'arrêtent là, retranchant la providence, & laissant au monde à s'arranger de lui même, sans que cet être infini y donne aucune attention. » J'avouë, „ reprend l'Auteur, que je ne vois „ point de contradiction à dire que „ Dieu en créant l'univers auroit pû „ s'il avoit voulu par sa sagesse infi-„ nie disposer originairement les „ choses, & ajuster tellement les res-„ sorts & l'enchaînement des causes „ necessaires & sans intelligence, „ qu'en vertu de cet arrangement „ primitif tous les effets qu'elles au-„ roient produits se fûssent trouvez „ dignes de cette suprême sagesse, „ sans qu'il eût été necessaire d'in-„ terposer sa toute-puissance à cha-„ que évenement particulier. Je ne „ voudrois pas même nier que ce „ sentiment à force d'argumens sub-„ tils & abstraits ne puisse être con-„ cilié avec une ferme persuasion de „ l'existence de Dieu, & même avec „ une notion assez saine de la provi-

„ dence. Mais s'imaginer que Dieu
„ après avoir créé une certaine quan-
„ tité de matiere & de mouvement,
„ a tout laissé aller à l'abandon sans
„ vûë & sans une direction particu-
„ liere; c'est une hypothese insoute-
„ nable, & qui necessairement abou-
„ tit à l'Athéïsme ". Car pour ne pas revenir à la formation des plantes & des animaux, qui ne sçauroient être l'effet du hazard, & des loix generales du mouvement, pour ne pas r'appeller la consideration des causes finales; il est évident que Dieu étant tout puissant, present en tous lieux, intelligent, sage, libre, doit necessairement diriger ce qui arrive dans le monde jusqu'aux moindres circonstances, à la reserve de ce qu'il laisse par un pur effet de son bon plaisir à la disposition des agents libres subordonnez. Lui ôter le gouvernement du monde, c'est lui ravir sa toute-puissance, sa connoissance, sa sagesse.

Reconnoître aussi la providence pour les principales & les grandes parties de l'univers, & croire que ce seroit trop l'abaisser de l'occuper

à ce qui concerne les hommes ; c'est ne pas faire attention à la dignité de la nature humaine. Ceux qui raisonnent ainsi, quelque hypothese du monde qu'ils se figurent, ne sçauroient nier que le grand globe où nous sommes placez, ne soit aussi considerable qu'aucun autre globe particulier, que la terre ne le soit autant qu'aucune planette ; qu'enfin les hommes sont les seuls habitans considerables de la terre. D'où il s'ensuit que le genre humain a plus de droit de pretendre aux soins de la providence, que tout le reste qui est sur la terre, laquelle les merite autant qu'aucune planette, comme nôtre globe n'en est pas plus indigne qu'aucun autre : de sorte que sans temerité nous pouvons croire que nous sommes le principal objet de la providence.

D'autres Déïstes ne refusent pas de la reconnoitre par rapport aux évenemens naturels ; mais quant aux actions des hommes, ils pretendent que Dieu n'y à nul égard, & qu'elles ne sont bonnes ou mauvaises qu'en consequence de l'établissement ar-

bitraire des loix humaines. Ils retombent encore dans l'Athéïsme, en raviſſant à Dieu ſa bonté & ſa juſtice : & dans leur conduite ils ne different point des Athées les plus determinez.

Les Déïſtes de la troiſieme eſpece conviennent que Dieu gouverne tout par ſa bonté & par ſa ſageſſe ; mais prévenus contre l'immortalité de nos ames, ils s'imaginent que ces attributs moraux de Dieu ſont entierement differents des vertus morales des hommes, & que nous n'en avons nulle idée. D'où ils concluent, qu'encore que la diſtribution des biens & des maux de la vie preſente nous paroiſſe très-inégale & très-peu conforme aux regles de l'équité, nous ne connoiſſons pas pourtant aſſez les attributs de Dieu pour en aſſûrer la certitude d'une vie avenir. Que s'enſuit il, ſinon que tout ce que nous penſons de Dïeu, tant pour ſes attributs moraux que pour les autres, n'a aucun fondement ; que nous ne prononçons que des mots vuides de ſens : en ſorte que cette opinion, de même que les

precedentes, revient au pur A-
théïſme.

Enfin, il y a des Déïſtes qui ſup-
poſé qu'ils croyent réellement c
qu'ils diſent ont des idées ſaines d
Dieu. Ils confeſſent qu'il a créé l
monde, pour manifeſter ſa puiſſan-
ce & ſa ſageſſe, & pour faire par
de ſa felicité à ſes creatures; qu'il le
gouverne par ſa Providence, que
les créatures raiſonnables ſont obli-
gées de reconnoitre leur entiere
dependance de lui en tout, de l'a-
dorer, de lui rendre grace des biens
dont il les a favoriſées, & de lui
adreſſer leurs prieres pour obtenir
ce qui leur manque. Ce ſont là les
ſeuls veritables Déïſtes: & il y a
ſujet de croire qu'il n'y en a point,
ou qu'il en eſt peu de ce caractere.
Convaincus des devoirs de la Re-
ligion naturelle, perſuadez des re-
compenſes & des peines d'une au-
tre vie, ſentant l'inſuffiſance des lu-
mieres naturelles pour découvrir
ces importantes veritez, pourroient-
ils ne pas reconnoître la neceſſité
d'une revelation divine, ne pas la
ſouhaiter & la rechercher!

Il eſt auſſi inconteſtable, comme 'Auteur le remarque au ch. 3[e],qu'il y a des differences entre les choſes, les proportions, & des rapports fondez ſur leur propre nature & indépendamment de quelque inſtitution qui puiſſe ſurvenir; qu'il eſt clair qu'il y a entre les grandeurs des rapports d'égalité, ou d'inégalité. D'où il reſulte évidemment que la diſtinction du bien & du mal, du juſte & de l'injuſte, émane de la nature, qu'elle eſt eſſentielle & abſolument indépendante de toute inſtitution & de toute loi poſitive. A quel affreux excès d'extravagance Hobbes s'eſt-il porté, de dire qu'antecedemment aux conventions faites entre les hommes, tout eſt indifferent, qu'il n'y a ni juſtice ni injuſtice; & que par conſequent c'eſt de même de tuer un homme, non ſeulement pour ſa propre conſervation, mais de gayeté de cœur, ou de deffendre la vie d'un innocent! L'état où il reduit les hommes, & où ils pourroient ſans injuſtice commettre toutes les injuſtices & s'égorger les uns les autres, eſt

le plus malheureux qu'on puisse s'imaginer, & va jusqu'à exterminer le genre humain. Or puisque Hobbes avouë que pour obvier à sa destruction, la raison a prescrit aux hommes de s'engager entre eux par des conventions, n'est il pas évident que ce qui contribuë à la conservation du genre humain est bon, & que ce qui est opposé est mal? D'ailleurs, si tout est indifferent en soi, il n'est plus permis de dire qu'un sage & prudent Legislateur a fait le discernement du juste & de l'injuste, pour commander l'un & pour deffendre l'autre; & consequemment les loix sont toutes arbitraires & n'ont aucun établissement réel.

Comme ces relations & ces convenances naturelles déterminent la volonté de Dieu, elles doivent aussi déterminer la volonté des créatures intelligentes, qui pourroient aussi peu, si elles étoient exemptes de passions, s'en écarter, que refuser leur consentement aux propositions évidentes de Géométrie.

Il conclut que se laisser emporter à ses cupiditez contre ce que ces re-

lations naturelles & immuables prescrivent ; c'est vouloir changer la nature des choses, c'est s'éloigner du dessein de Dieu dans le don qu'il nous a fait de la raison, prétendre renverser l'ordre par lequel l'univers subsiste, faire injure au Créateur de l'univers, qui a voulu que les choses fussent ce qu'elles sont, & qui les gouverne conformement aux loix les plus convenables à leur nature. En un mot, toute méchanceté volontaire, tout renversement de droit, est en fait de morale une aussi grande absurdité & une présomption aussi insolente, que le seroit en fait de choses naturelles celle d'un homme qui entreprendroit de changer les proportions constantes & immuables des nombres, de renverser les propositions démontrées des figures Mathematiques. Car comme il n'y a point d'homme d'un esprit attentif & suivi, qui ne se convainque de la verité de certains rapports entre les nombres & les figures, il n'y en a point aussi qui dégagé de ses passions & de ses cupiditez, & faisant ses reflexions, ne reconnoisse

le rapport qu'il doit obſerver entre ſes actions conformement à ſa nature, & une loi conſtante & immuable ; de ſorte que quand il l'abandonne, il ſent qu'il agit contre ſa raiſon & contre ſes principes.

Enſuite Mr. Clark expoſe les principaux devoirs que nous preſcrit la loi naturelle envers Dieu, envers les autres hommes, envers nous-mêmes.

Il ajoute que la loi nous oblige antecedemment au commandement poſitif que Dieu nous fait de l'obſerver. Car bien que Dieu ſelon ſa libre volonté & ſon bon plaiſir puiſſe créer & anneantir les autres êtres, toutefois quand il leur a donné l'exiſtence, & tandis qu'il la leur conſerve, il ne ſe peut pas faire que ces êtres n'ayent leur nature avec les rapports qui en émanent, qui à cet égard ſont neceſſaires, conſtants & immuables. Il en eſt de la morale à peu près comme des ſens : les objets ne ſont pas viſibles parce qu'ils ſont vûs, mais parcequ'ils ſont viſibles, ils ſont vûs : ainſi les choſes ne ſont pas bonnes & ſaintes, parcequ'elles

ſont commandées ; mais parcequ'elles ſont bonnes & ſaintes, Dieu les commande.

Enfin, la loi naturelle nous oblige antecedemment à toutes les vûës de recompenſe & de punition ; car puiſque le diſcernement du bien & du mal, du juſte & de l'injuſte, réſulte de la nature même, il precede neceſſairement la recompenſe & la punition, qui en ſont ſeulement une ſuite. Il ne faut pas pourtant conclure que l'homme de bien n'y doit avoir aucun égard : il ſe doit à lui-même cette juſtice, d'aſpirer à l'une & d'éviter l'autre ; & elles ſont utiles à la vertu.

Le chap. 4^e^ eſt employé à refuter le ſyſteme monſtrueux de Hobbes, qu'il n'y a ni bien, ni mal, ni juſtice, ni injuſtice, que ſelon les conventions que les hommes ont faites entre eux : les deux ſuivans à montrer que Dieu veut & commande l'obſervation de la loi naturelle, qu'il y a attaché une recompenſe, comme il fait ſuivre la punition à la tranſgreſſion. Puis donc qu'en cette vie nous voyons ſouvent la vertu op-

primée & le vice triomphant, continuë l'Auteur au ch. 7^e, il faut necessairement qu'il y ait une autre vie pour la distribution des récompenses & des châtimens. A la verité la vertu est belle par elle-même, mais sans ce secours elle languiroit ; & Dieu qui nous la commande, ne nous soutiendroit pas par des motifs assez puissans contre les impressions de nos sens & contre nos passions qui la contrarient. Il ne semble pas qu'un Stoïcien qui se vante d'aimer la vertu pour elle-même, & d'y terminer tout son bonheur, soit en effet plus heureux, quand il souffre pour elle, que si c'étoit pour une opinion à laquelle il se fût opiniâtré par caprice. Priver la vertu de recompense & délivrer le vice de punition, c'est anneantir la Providence, & ramener l'Athéïsme.

L'immortalité de nos ames est le sujet du ch. 8^e. Outre que la récompense ou la punition des actions des hommes est reservée à une autre vie : ç'a toujours été le sentiment des hommes, & principalement de ceux qui ont été cultivez par la Phi-

losophie, que nôtre ame est immortelle; les Philosophes se sont soutenus & encouragez par cette pensée, & elle les a consolez dans les afflictions, principalement dans celles que leur vertu attiroit; joignez à cela la consideration de la nature de l'ame & de ses excellentes operations; le désir naturel de l'immortalité. Enfin, l'homme, remarque judicieusement Mr. Clark, est une créature responsable de ses actions, & qui peut justement être appellée à en rendre compte. Il n'y a pas de raison à demander compte de leur conduite à des créatures qui sont déterminées à agir par quelque chose qui est au dehors d'elles, ou par l'instinct naturel: mais il n'en est pas de même de l'homme, qui trouve dans son fond un principe libre, avec le pouvoir de se déterminer par des motifs moraux.

Encore qu'il soit infiniment important aux hommes de s'instruire de ces veritez, & que le bon usage de la raison puisse les y conduire infailliblement, il en est peu neanmoins parmi eux qui les recher-

chent. Elles demandent de l'attention, de la reflexion, de l'application; & plusieurs d'entre les hommes en sont incapables, soit par stupidité, soit par legereté d'esprit; le plus grand nombre est occupé de ses passions & de ses cupiditez, & un plus grand nombre encore se laisse mener par l'exemple, par les premiers préjugez de l'enfance & de l'éducation, par les habitudes qui s'en sont formées. De là vient cette deplorable ignorance en quelques nations barbares, qui semblent, si l'on en croit les Relations, n'avoir jamais pensé, s'il y a quelque chose au dessus d'eux: toutefois Dieu ne les a pas délaissées sans témoignage, mais une funeste indolence a prévalu. Que conclure d'un tel état presque universel des hommes, sinon qu'ils ont besoin d'une instruction commune pour se conduire à leur fin?

La Philosophie a été insuffisante, continuë l'Auteur au ch. 10[e], pour donner & pour faire recevoir cette instruction si necessaire. A la verité il y a eû de grands Philosophes qui

ont pensé & parlé dignement, mais ils ont été en petit nombre, & ils ont été peu écoutez. Ils ont eux-mêmes manqué de fermeté dans leurs beaux principes : & après s'être excellemment expliquez sur la divinité, ils ont eû la bassesse de conseiller à chacun de se conformer aux opinions & à l'idolatrie de leur païs. Rien de plus beau que les discours de Socrate avant sa mort ; & on est tout surpris de le voir finir par la ridicule priere qu'il fait à ses amis, de sacrifier pour lui un coq à Esculape. Ils ne paroissoient pas plus fermes sur le chapitre de l'immortalité de l'ame : ils l'établissoient invinciblement, & puis ils en parloient comme d'une chose sujette à être revoquée en doute. Outre que leurs mœurs, qui n'étoient rien moins que saines, leur ôtoient la consideration qui eût été necessaire pour réüssir à la réformation du genre humain. Enfin, il est notoire que la Philosophie ne l'a point avancée par ses discours subtils & abstraits : elle a peutêtre pû inspirer à quelques esprits élevez au dessus du vul-

gaire de l'eſtime de la vertu, & elle n'a pas ſçu la faire aimer & la faire embraſſer.

Il s'enſuit, pourſuit l'Auteur au chap. 11[e], que les hommes ont eû beſoin d'une inſtruction plus efficace, qui ſoit à la portée de tous, & que tous ſe croyent obligez de reſpecter ; c'eſt-à dire, qu'ils ont eû beſoin d'une revelation divine. Les plus ſages entre les Philoſophes l'ont ainſi reconnu, & Socrate s'en eſt expliqué clairement en pluſieurs endroits. * On ne peut d'ailleurs diſconvenir que cette conduite ſi conforme à la nature de l'homme ne le ſoit auſſi à la bonté & à la ſageſſe de Dieu. Comme il n'eſt pas néanmoins obligé de la prendre, il ne l'a pas également répanduë dans tous les tems & dans tous les lieux : c'eſt un foible prétexte aux Déïſtes de la rejetter, parce qu'elle n'eſt pas univerſelle. Ils devroient donc auſſi rejetter la Religion naturelle, à laquelle ils ſe vantent de s'attacher ; car bien loin d'avoir été univerſelle,

* *Epinomide, Alcibiade, II. Republique l. 6. Phedon.*

où a-t-elle jamais été ? De plus, ils ſont obligez d'avouer que depuis l'entrée de la Religion Chrétienne dans le monde, la morale a pris une autre face, & s'eſt fondée ſur des regles bien plus certaines & plus ſaines : les Philoſophes mêmes qui ſont venus depuis, en ont profité.

Or la Religion Chrétienne eſt la ſeule dans le monde qui puiſſe avec raiſon prétendre de poſſeder la revelation divine : & les Déïſtes n'oſeroient nous le conteſter. Le Mahometiſme porte une conviction palpable de fauſſeté dans l'abſurdité de ſes dogmes & dans la turpitude de ſa morale. Le Judaïſme toûjours dans l'attente d'un Meſſie après le tems marqué pour ſa venuë, n'a plus de lieu, & eſt paſſé. La ſeule Religion Chrétienne propoſe une revelation, comme divine, qui en effet en a tous les caracteres, tant en diſſipant les doutes & l'incertitude ſur les importantes veritez, qu'en preſcrivant une morale pure & conforme à la droite raiſon.

Elle ſoutient la pratique de ſa morale par des motifs que la raiſon

ne découvre pas si sûrement, mais qu'elle ne sçauroit ne pas approuver; par la confiance en Dieu pour la rémission des pechez & pour un secours surnaturel, & par l'esperance de la récompense & la crainte du châtiment. Mr. Clark omet le motif le plus recommandé, comme il est le plus relevé, le plus digne de Dieu, & en même tems très-convenable à la nature de la creature raisonnable; c'est l'amour de Dieu. Les Déïstes ne nous refuseront pas la justice d'avoüer qu'au dedans du Christianisme il y a sans comparaison un culte plus pur, plus d'innocence & de vertu, qu'il n'y en a jamais eû au dehors.

Le chap. 17^e^ est destiné à montrer la conformité des principaux dogmes de la Religion Chrétienne avec la droite raison, qu'ils tendent tous à la Réformation du genre humain, & qu'ils font ensemble un systeme parfaitement suivi de doctrine. Touchant le mystere de la Trinité & la création, l'Auteur ne s'exprime pas d'une autre maniere qu'auroient fait ces Ariens, qui convenoient

que le Verbe, le Fils de Dieu, eſt éternel.

Mr. Clark expoſe dans les deux chapitres ſuivans la preuve des miracles de JESUS-CHRIST, dans le 20e celle de l'accompliſſement des propheties & du témoignage des Apôtres : & il conclut dans le dernier que ſi les incredules ne ſe rendent pas à l'Evangile, ce n'eſt pas manque de preuves ſolides & éclatantes ; mais parcequ'ils ſont eſclaves de leurs paſſions & de leurs vices; leur cœur corrompu corrompt leur jugement, & entretient l'aveuglement de leur eſprit.

ARTICLE XXI.

ELOGE DE DOM PAUL RABUSSON, ci devant Superieur de l'étroite obſervance de l'Ordre de Cluny.

LE vertueux & le ſçavant Pere Dom Paul Rabuſſon a merité plus d'un éloge, & de plus d'une part. Les Religieux de l'étroite obſervance de l'Ordre de Cluny reconnoiſſent devoir à ſes ſoins & à ſa

ſageſſe, la conſervation de leur réforme, autrefois ſi ſouvent attaquée. Devenu le Superieur general de l'obſervance, qu'il avoit ſoutenuë par ſes écrits, & par le crédit qu'il avoit merité; il en ménagea la réünion avec l'ancienne obſervance. Ce fut lui qui engagea par ſes conſeils Mr. le Cardinal de Bouillon à faire concourir Rome & la Cour, c'eſt-à dire, la puiſſance Eccléſiaſtique avec l'autorité Royale, pour rendre inébranlable la réünion des anciens Religieux, & des Religieux reformez de la Congrégation de Cluny. De là les doux fruits de la paix qu'on vit naître parmi ſes freres, tandis qu'il les gouverna. De là les exemples de vertus & d'attachement à l'Egliſe, que le concert des deux obſervances a produit pour l'édification des fidelles.

Hors de ſon Ordre, Dom Paul Rabuſſon ne rendit pas ſa memoire moins recommendable. Il eut l'honneur d'être particulierement conſideré de Mr. De Harlay, Archevêque de Paris, & de M. le Cardinal de Noailles. Par les ordres de ce

Prélat, il gouverna en qualité de Visiteur les Abbayes de Mont-martre, du Val de Grace, de Malnoüe, & de Gersi. L'esprit de S. Benoît qu'il y fit fleurir, & la régularité qu'il y maintint, honorent également, & ces illustres Monasteres, & le zelé Visiteur. La Cour même le distingua. Loüis le Grand, qui le connoissoit, en parla souvent avec éloge, & lui recommanda *de tenir toujours la bonne regle.*

Pour l'érudition de Dom Paul, qui touche de plus près nos Memoires, elle a merité que nous lui donnassions une place parmi les morts illustres dans la Republique des Lettres. Dès les premieres années depuis sa profession, Dom Paul Rabusson fit ses études en Lorraine. La Congrégation de S. Vannes étoit alors réünie à celle de Cluny. Depuis que ces deux Ordres furent separez en 1661, le jeune Religieux revint à Cluny, pour y enseigner d'abord la Philosophie. Prieur ensuite de S. Martial d'Avignon, il y professa la Théologie, & y forma autant de maîtres qu'il y avoit de

disciples. On le fit paroître sur un grand théatre. Il enseigna & fit soutenir à Paris, au Monastere de S. Nicolas des Champs, des théses celebres sur la Théologie morale. Sa capacité, qui y fut connuë, lui attira dans la suite bien des consultations, même des plus sçavans Docteurs. L'estime du dehors augmenta celle qu'on avoit pour lui au dedans. Ainsi les deux Chapitres de 1677. & de 1678. jetterent les yeux sur lui, pour composer ce fameux bréviaire de Cluny, qui a servi de modele à tant d'autres. Il est vrai que Dom Claude De Ver, Religieux de l'ancienne observance, lui fut associé pour un travail si penible; mais celui-ci crut ne devoir se charger que des seules rubriques. Dom Rabusson dressa le plan & arrangea le systême de tout l'ouvrage. Il fut même assez heureux pour persuader à Mr. De Santeuil de consacrer à la Poësie sacrée le talent qu'il avoit montré pour la Poësie profane. A l'instigation donc, & sur les pensées que lui fournissoit le sçavant Religieux de Cluny, le Poëte Chanoine

regulier composa ces belles hymnes, qui furent d'abord inserées dans le breviaire de Cluny, & que quelques autres breviaires de France ont adoptées.

Quoique Dom Paul eût été élû pour la seconde fois en 1708. pour Superieur general de la reforme, il ne discontinua pas le soin de ses études de pieté. Ce fut sur tout depuis 1714. que s'étant démis, selon les statuts, du gouvernement de l'observance étroite, il se prepara à la mort, non seulement par l'exercice de toutes les vertus religieuses; mais aussi par la composition de quelques ouvrages, qu'il pretendit néanmoins ne rendre utiles qu'à lui, & qu'à peu de personnes. En effet, on ne put forcer sa modestie à les donner au public; un de ses soins étoit d'en retirer les exemplaires manuscrits, & d'exhorter ceux qui s'obstinoient à les retenir, de ne les garder que pour leur usage. Quoi qu'il soit difficile d'en faire un dénombrement exact, du moins voici ceux qui sont venus à nôtre connoissance.

1°. Un Commentaire ou explication des Epîtres de S. Paul.

2°. L'Evangile selon S. Mathieu & selon S. Jean, traduits, & expliquez en meditations.

3°. Quatre vingt meditations sur les grandeurs de Dieu, & sur ses attributs.

4°. L'explication des Pseaumes, qu'il a faite differemment jusqu'à trois fois.

5°. L'explication du *Pater*, ou de l'Oraison Dominicale.

6°. L'explication du Cantique des Cantiques, & du Livre de Job.

7°. La maniere de celebrer les fêtes en general, & en particulier chaque mystere, & les fêtes des Saints & des Saintes.

8°. Plusieurs retraites sur differents sujets, comme sur le Baptême, sur la Sainte Eucharistie, sur l'amour de Dieu, sur la mort, sur l'Etat Religieux, sur l'humilité, sur l'amour des souffrances. Chacune de ces retraites est de dix jours, & il y a deux meditations pour chaque jour.

9°. Divers discours pour des visites de Monasteres, & sur des Vé-

tures & des Professions.

10°. Des Conferences sur la regle de S. Benoist, & sur d'autres sujets.

11°. Un très grand nombre de lettres pour la direction des ames.

Le détail de tant d'Ouvrages utiles reveillera sans doute l'attention des Imprimeurs.

Dom Paul Rabusson mourut de la mort des justes dans le monastere de S. Martin des Champs le 23e. Octobre de l'année 1717, âgé de 83 ans accomplis ; on peut dire qu'il n'est pas mort tout entier ; il nous laisse un de ses freres, Superieur general de l'étroite observance de Cluny, heritier de ses vertus & de son merite.

ARTICLE XXII.

QUINTUS HORATIUS Flaccus ex recensione & cum notis atque emendationibus Richardi Bentleii editio altera. C'est-à-dire, *seconde édition des œuvres d'Horace, presentée par M. Richard Bentlei, avec des notes & des correc-*

tions. A Amſterdam, chez Rod. & Gerard Wetſten en 1713. *in* 4°, *pp.* 707 avec deux *Index* très-amples, & ſe vend à Paris chez Montalant quay des Auguſtins.

LA nouvelle édition d'Horace a tous les agrémens des plus belles impreſſions. Rien de plus net que les caracteres, de mieux choiſi que le papier, & nulle épargne pour le travail & pour les ſoins des ouvriers. Voilà preſque tout le merite du livre. Ce n'eſt pas que les notes de M. Bentlei ne ſoient ſçavantes par intervalles ; mais elles ſont d'une eſpece à en faire ſouhaiter d'autres. L'Editeur ne s'eſt point attaché à faire entendre ſon Auteur. Nulle explication des endroits difficiles, nulle diſſertation ſur les paſſages conteſtez ; nulle conjecture de Chronologie ſur le tems où Horace a composé chacune de ſes pieces ; ſi ce n'eſt peut être dans la preface, où il en dit un mot. Toute l'application de M. Bentlei a été de corriger les prétendues fautes des éditions, & (qui le croiroit !) celles de tous les

manuſcrits. Non pas qu'il les reforme ſouvent par les manuſcrits mêmes, en les confrontant les uns aux autres ; & en choiſiſſant la leçon la plus judicieuſe : ce ſeroit un vrai ſervice rendu à la Litterature. C'eſt ſon ſeul goût que M. Bentlei conſulte, & les connoiſſances de la plus pure Latinité, qu'il ſe flatte d'avoir en partage. Horace, ſelon ſes principes, a dû s'exprimer autrement que les éditions & que les manuſcrits ne le repreſentent. L'Editeur s'eſt cru ſuſcité pour guerir les playes que toute l'antiquité a faite à ſon Auteur. Il ſemble que l'ame du Poëte, qu'il prétend rectifier, ſoit paſſée dans lui, par une eſpece de Metempſycoſe, ou du moins que ſon ombre lui ait revelé, dans une apparition, la pure verité de ſon texte. Il faut avoüer que juſqu'ici perſonne n'a porté la temerité de la critique plus loin. Faire parler à un Auteur un tout autre langage que celui de toutes les éditions & de tous les manuſcrits, ne donner pas ſes reformations comme des conjectures, mais preſque toujours

comme des certitudes, oser les inserer dans le corps du texte, & ne balancer pas à les preferer à tout ce que l'antiquité nous a transmis sans contradiction; c'est sans doute ce qui paroitra autant d'attentats contre les principes de la plus saine Litterature. Cependant M. Bentlei se sçait bon gré de sa hardiesse. Il se vante de s'être élevé par là au dessus de tous les sçavans; ils n'ont d'ordinaire, dit il, que de l'érudition & que de la lecture: mais pour une entreprise comme la mienne, ajoute-t-il, il faut un jugement subtil, & un genre de sagacité, qui ne fut pas donné à tous. Avant que d'oser faire de ces sortes de corrections on doit, selon lui, avoir reçu je ne sçai quel esprit de divination, qui transporte dans les siecles passez, comme les Prophêtes furent transportez dans les siecles avenir; enfin, penetrer l'ame de son Auteur, & comme se transformer en lui. C'est là sans doute, dit-il, un present de la nature qui ne s'acquiert point par les fatigues de l'étude. Aussi en a-t-on vû peu, poursuit M. Bentlei, qui se

ſoyent ſignalez dans la carriere où je cours. Il a raiſon. Je ne ſçai ſi la voye eût été ſûre pour acquerir de la gloire litteraire.

De plus de mille paſſages que l'Editeur a changez à ſa maniere, nous n'en choiſirons qu'un petit nombre, pour faire juger du reſte. Voici une correction à laquelle on ne ſe ſeroit point attendu, c'eſt dans la 3ᵉ ode du premier livre au vers 8.

Quem mortis timuit gradum,
Qui ſiccis oculis monſtra natantia vidit,
Qui mare turgidum &c.

Dans un ſi court paſſage, qu'on s'étoit imaginé entendre, & qui ne paroiſſoit pas avoir beſoin de reformation, M. Bentlei trouve deux corrections à faire. Il change *ſiccis oculis* en *rectis oculis*, & le *mare turgidum* en *mare turbidum.* Grand effort d'une étonnante ſagacité! On croira peut-être que l'Editeur y a été contraint par le plus grand nombre des manuſcrits, & des meilleures éditions? Point du tout. L'autorité eſt

ici, ſelon lui, la plus fautive de toutes les regles. Sa raiſon lui tient lieu de tous les manuſcrits du monde. *Siccis oculis*, dit-il, n'eſt point ici en ſa place. On ne pleure point à voir la mer enflée, & des monſtres marins; mais les yeux demeurent immobiles & arrêtez ſur ces objets de terreur. D'ailleurs on trouve *rectis oculis* dans Seneque, & dans quelques Auteurs Grecs au même ſens qu'Horace aura ſans doute employé ici cette expreſſion. Il n'en faut pas davantage à M. Bentlei pour aſſûrer que le *rectis oculis* eſt auſſi certainement d'Horace, que s'il avoit lû le texte du Poëte dens les papiers de ſon cabinet; *affirmare auſim in Horatii ſcriniis comparuiſſe.* Etrange prévention pour une frivole conjecture! Pourquoi les larmes ne viendroient-elles pas aux yeux dans un leger peril? Horace parle-t-il ici d'un danger prochain & d'une tempête menaçante? voir des monſtres marins & la mer enflée, *monſtra natantia, mare turgidum*, eſt-ce donc être dans un danger ſi preſſant de perdre la vie, que tous les ſenti-

mens se changent en une desolante horreur ? Pour le *mare turgidum* changé en *turbidum*, nulle necessité n'y a contraint M. Bentlei. De son aveu on trouve tantôt l'une tantôt l'autre de ces expressions, dans les manuscrits & dans les éditions, avec égalité. Si donc il insinue dans le texte plutôt *turbidum* que *turgidum*, c'est, dit-il, que la premiere de ces Epithétes a plus d'énergie ; il veut dire sans doute que la mer troublée, bouleversée, est plus effrayante que la mer seulement enflée. Il est vrai ; mais Horace, qui du consentement de toute l'antiquité avoit écrit *siccis oculis*, se sera sans doute aussi contenté du mot *turgidum* ; au lieu que le *turbidum* convient mieux à M. Bentlei ; depuis qu'il a alteré le *siccis oculis*, en *rectis oculis*. Telle est la seule raison qui lui fait dire avec confiance qu'il ne peut douter que le *turbidum* ne soit de la main d'Horace. *Vix dubito quin Turbidum ab Horatii manu fuerit.* Cette hardiesse d'un homme, qui prononce toujours sans douter, imposera-t-elle à bien des Lecteurs ?

Février 1718.

J'ouvre encore une fois l'Horace de M. Bentlei au hazard, & voici la correction que j'y trouve au livre 3^e^. Ode 4^e^. sur le vers 10^e^. Le texte des éditions ordinaires porte ces mots,

Me fabulosæ, vulture in Appulo,
Altricis extra limen Apuliæ,
Ludo fatigatumque somno
Fronde novâ puerum palumbes
Texere.

Je ne suis pas étonné que l'éditeur n'explique pas ce vers *Ludo fatigatumquè somno*, dont le sens a causé tant de contestations. Son dessein n'est pas d'éclaircir le texte, mais de le corriger. Ce qui m'étonne, c'est la hardiesse à substituer, sans autorité, ces mots *Nutricis extra limina sedulæ*, à ceux-ci, *Altricis extra lumen Apuliæ*, qui nous ont été transmis par tous les manuscrits, & par toutes les éditions. Passe encore s'il s'étoit contenté de changer *altricis* en *nutricis*, il auroit trouvé pour cela quelque sorte d'autorité, au moins dans un manuscrit. Mais *l'Apuliæ* travesti en *sedulæ*, n'est que de la

ſeule imagination de M. Bentlei. Il a ſes raiſons, dit-il, 1°. Que veut dire cet *extra limen Apuliæ,* hors des confins de la Pouille, immédiatement après ces mots *vulture in Apulo,* ſur le mont Vulture dans la Pouille? Ne ſeroit-ce pas une eſpece de contradiction du Poëte, qui ne ſeroit pas d'accord avec lui même? En vain les Commentateurs ont ſauvé à Horace une bévûë ſi groſſiere, en interprétant le paſſage par Horace lui même. Le Poëte parle de ſon païs natal à la premiere ſatyre du ſecond livre. Il y dit qu'il eſt né ſur les confins de la Pouille & de la Lucanie, en ſorte qu'il reſte douteux s'il eſt de l'une ou de l'autre Province.

Lucanus an Appulus anceps,
Nam Venuſinus arat, finem ſub utrumque colonus.

Dans le paſſage de l'ode que nous examinons il repreſente à peu près la même ſituation de ſa patrie, à l'occaſion d'une aventure qui lui arriva dans ſa premiere jeuneſſe. Il

s'endormit dans un endroit du mont Vulturne, à l'endroit où se fait la separation des deux provinces; de maniere néanmoins qu'il étoit plutôt dans la Lucanie que dans la Pouille, *Altricis extra limen Apuliæ*. Le lecteur le plus delicat s'est toujours contenté d'une interpretation si plausible. Le seul M. Bentlei n'en est pas satisfait. Il aime à rafiner & à reformer les textes. 2°. En effet, dit-il, quel interêt prenoit Rome à la circonstance puérile d'une separation peu connuë, de la Pouille & de la Lucanie? Je demande à mon tour, quel interêt prenoit Rome à l'accident d'Horace, & sur tout si ce fut hors du logis d'une nourrice soigneuse, *nutricis extra limina sedulæ*, que des pigeons ramiers le couvrirent de feuillages pendant son sommeil. N'étoit-il pas inutile de dire que ce fut hors du logis de sa nourrice? pourroit-on soupçonner que des pigeons ramiers fussent entrez dans la maison où le petit Horace étoit nourri, pour orner son berceau de ramées? M. Bentlei ne gagne rien au retablissement du passage, & c'est

à pure perte qu'il a fait des efforts de raiſonnemens, pour oppoſer ſa correction à l'autorité de tous les manuſcrits & de toutes les éditions. Ici du moins l'Editeur a eû ſoin de ne pas faire paſſer ſa conjecture dans le texte de ſon Auteur.

Il n'a pas été ſi reſervé dans ſes corrections ſur la 24ᵉ ode du L. 3ᵉ, vers 39ᵉ. On y lit dans les exemplaires imprimez, auſſi bien que dans les manuſcrits, ſans variation, *duratæque ſolo nives*, c'eſt-à dire, de la neige durcie ſur la terre. Ici l'Editeur a conſulté ſon goût faſtidieux, & d'abord *ſolo* lui a deplû. A l'inſtant le voilà banni du texte pour faire place à *gelu*, c'eſt-à dire, de la neige durcie par la gelée. Peut-on diſconvenir qu'Horace n'eut pû employer, ſans craindre la critique, le mot *gelu*? On peut dire que l'Editeur le fait néanmoins paſſer dans ſon texte par pur caprice. En effet, rien de moins ſolide que les raiſons de M. Bentlei, pour autoriſer le changement qu'il croit avoir été obligé de faire. La premiere, c'eſt parce qu'il eſt inutile de dire que la

neige se durcit sur la terre. Où se durciroit-elle ailleurs, ajoute-t-il? sur ce piéd là il aura été inutile de dire que la neige est durcie par la gelée. N'est-ce pas la gelée qui durcit toujours la neige repandue sur un grand païs? La seconde raison de M. Bentlei, c'est que *solo* est un ablatif, qui ne peut être regi que par la preposition causale *à*. Comme si l'on disoit *duratæ à gelu nives*. Fade observation de Grammaire! Pourquoi l'ablatif *solo* ne seroit-il pas gouverné par la preposition *super*, c'est-à-dire, *duratæ nives super solo*, comme le *fulvâ extendit arenâ*, qu'il faut entendre comme s'il y avoit *super arenâ*? Au reste, il ne sert de rien de dire que plus souvent après le mot *Duratus*, suit la preposition *à* que *super*. Il faut de plus sçavoir si *super* seroit improprement employé après *duratùs*, ce que nul Grammairien n'osera jamais assurer. Ouvrons encore une fois la nouvelle édition d'Horace à l'avanture.

Je tombe sur un endroit qui peut faire honneur à M. Bentlei. Voici la reformation qu'il en croit devoir

faire au vers 17. de l'onzieme ode du 3e Livre. Reprefentons d'abord le texte fans fa correction.

Cerberus, quamvis furiale centum
Muniant angues caput ejus, atque
Spiritus teter fanieſque manet,
Ore trilingui.

Il faut avouer qu'ici le *caput ejus atque* defigurent extremement la strophe. Cet *ejus* a je ne fçai quoi de foible, de languiffant, & de plat, qui ne fait point d'honneur à un Poëte, prefque toujours fublime, & prefque jamais rampant. Qu'a donc fait M. Bentlei? Son bon goût a faifi fans peine le foible du paffage, & d'abord il s'eft efforcé de remedier au mal. Au lieu de ces mots,

Muniant angues caput ejus, atque

il a fubftitué ceux-ci,

Muniant angues caput, exeatque
Spiritus teter.

Je ne puis m'empêcher d'approuver

la correction, elle eſt aſſez juſte, ou du moins elle redonne du nombre à un endroit qui déſhonoroit un peu ſon Auteur. On pourroit dire néanmoins que l'*exeat ſpiritus* du reformateur ne s'applique guere en Latin, qu'à des perſonnes mourantes. Auſſi l'Editeur ſouhaiteroit qu'Horace ſe fût plutôt ſervi du mot *halitus* que de *ſpiritus*. Il eſt donc vrai ſelon M. Bentlei même, qu'après la reformation il reſtera toujours quelque negligence dans le texte. Mais ne chicanons point. Je veux que le retabliſſement de l'*ejus atque*, en l'*exeatque*, ſoit un chef d'œuvre de critique. Après tout ſur quoi tombera cette cenſure ſi judicieuſe ? ſur le texte, ou ſur Horace ? A l'égard du Poëte, on aura pû avec juſtice le relever, ſans conclure de là que ſon texte ait été alteré dans les manuſcrits & dans les éditions. Quoi donc! N'échappe t-il jamais de mauvais tours & de mauvaiſes cadences, même aux plus celebres Verſificateurs? Dans ceux de nos Poëtes dont la reputation eſt la mieux établie en France, ne trouve-t-on pas par in-

tervalles des vers languiſſans, ou des expreſſions louches? ſur ce pied là ſeroit-on bien reçu à ſubſtituer des vers plus correcte, & des expreſſions plus exactes, aux endroits reconnus défectueux, & à inſerer ces reformations dans le texte de ces Auteurs, comme ſi elles étoient d'eux? M. Dacier a été bien plus reſervé ſur le paſſage même que nous examinons. Il s'eſt contenté de ſouhaiter qu'Horace eût été ici plus attentif, & moins negligent. Tous les gens de lettres ſouſcriront ſans peine aux ſouhaits de M. Dacier. Auſſi cet illuſtre Sçavant s'eſt fait des principes d'une critique ſenſée; il ne porte pas ſon audace juſqu'à vouloir reformer tous les textes où il trouve Horace repréhenſible. Le public eſt charmé qu'on lui repreſente plûtôt les anciens Ecrivains comme ils ſont, que comme ils pourroient, ou même que comme ils devroient être. Que M. Bentlei ne s'en tenoit-il là, & que ne ſupprimoit-il au moins la troiſiéme partie de ſes corrections! en ſuivant une route écartée, il nous a fait ſentir

qu'un homme de beaucoup d'eſprit, & d'une grande érudition, peut quelquefois faire un ouvrage peu eſtimable.

ARTICLE XXIII.

ΣΡΑΒΩΝΟΣ ΓΕΩΓΡΑΦΙΚΩΝ *βίϐλοι ιζ*. Strabonis rerum Geographicarum libri XVIII. C'eſt-à-dire, *La Geographie de Strabon en dix-huit livres*. A Amſterdam, chez Jean Wolters, 1717. *deux tomes* in folio, *le premier de* 677 *pages*, *le ſecond en continuant les nombres va à* 1329.

STrabon eſt l'Auteur le plus ancien que nous ayons qui ait traité de la Geographie, & peutêtre a-t-il été le premier qui meritât d'être conſervé. Son ouvrage paroit être le fruit d'un long travail, & avoir été composé à diverſes repriſes ; car il rapporte diverſes choſes, comme ſi elles ſe paſſoient au tems qu'il écrivoit, qui néanmoins ſont éloignées les unes des autres, de pluſieurs années : pour le perfectionner, il en

treprit de grands voyages, depuis l'Armenie jusqu'à l'extremité de la Toscane, & depuis le Pont Euxin jusqu'en Ethiopie.

Il reconnoit la ville d'Amesie dans le Pont pour sa patrie : & du moins du côté maternel il étoit d'une naissance illustre, sa mere étant arriere-petite-fille de Dorilas Sergent Major de bataille, & consideré de Mithridate Evergete, Roi du Pont, niéce de Moaphernes qui se rendit recommandable sous le regne de Mithridate Eupator, & niéce encore d'un autre Dorylas, que le même Roi honora de ses bonnes graces & des premiers emplois.

Strabon parle au L. 4[e] de l'expedition de Tibere & de Drusus contre les Noriques l'an 739. de la fondation de Rome, & il en parle comme ayant été faite trente-trois ans auparavant ; & par consequent il écrivoit cet endroit de son ouvrage l'an 772 de Rome : on ne sçait point ce qu'il a vécu depuis. Mais quel âge avoit il alors? Si l'on s'en rapporte à ce qui se lit dans Athenée *, on est contraint de dire qu'il

* *L.* 14.

paſſoit cent ans. “ Car Strabon au
„ L. 7^e de ſa Geographie, dit Athe-
„ née, ſe vante d'avoir connu Poſi-
„ donius, que le jeune Scipion l'A-
„ friquain honora de ſon amitié. Or
Scipion mourut l'an 625 de Rome,
& Poſidonius, qui à la recomman-
dation ſeule de ſon propre merite
s'étoit inſinué dans l'amitié de cet
illuſtre Romain, ne pouvoit avoir
guére moins de trente ans, il en vé-
cut encore cinquante-deux, puiſ-
qu'il arriva à ſa 82^e année *, & mou-
rut environ l'an 677 de Rome. Puis
donc qu'on ſuppoſe que Strabon l'a
connu, il devoit être âgé d'environ
dix ans, & être né l'an 667, d'où
juſqu'à 772 il y a cent cinq ans. Il y
a ſans doute de la mépriſe dans le
texte d'Athenée, ſoit qu'elle vien-
ne de lui, ou qu'elle s'y ſoit gliſſée
d'ailleurs. Ce fut le Philoſophe Pa-
netius à qui Scipion donna ſon ami-
tié : Poſidonius diſciple de Panne-
tius eut celle de Pompée, qui mar-
qua pour lui une extrême conſide-
ration paſſant à Rhode pour aller
contre les Pirates, & à ſon retour
de

* *Lucien, diſcours des longues vies.*

de la guerre contre Mithridate. Enfin, on ne trouve point dans Strabon ce qu'Athenée lui fait dire.

On peut dire que Strabon est necessaire pour l'intelligence des Auteurs, & il l'est absolument pour la connoissance de l'ancienne Geographie : ainsi les éditions se sont multipliées, & celle-ci est la treiziéme, en comptant une traduction Italienne. La premiere est de 1480. en Latin. La quatriême de 1516. en Grec à Venise chez Alde. La septieme de 1549. en Grec & en Latin, de même que les suivantes, celles de Geneve en 1587. & de Paris en 1620. ont des Notes de Casaubon. Il y a eû deux traductions Latines ; la premiere par Guarin & Triphernas, & ensuite retouchée par Heresbach & Hopper ; la seconde est de Xylander, que Casaubon a retenuë, & qui est passée en cette nouvelle édition.

Mr. Janson d'Almeloven, déja connu par plusieurs belles éditions, comme de Celse & des Fastes Romains, y a donné ses soins. Il ne s'est pas contenté de mettre les no-

tes de Xylander, & de Casaubon; de Morelle, de Paulmier, qui se presentoient d'elles mêmes: mais il a recherché & recueilli celles que differens Critiques ont semées, soit en revoyant d'autres Anciens Auteurs, soit en traitant de la Geographie; il en a tirées de Merula, de Meursius, de Cluvier, d'Holstenius, de Saumaise, de Bochart, d'Isaac Vossius, de Spanheim, de Cellarius: & afin que le Lecteur les eût sous les yeux à mesure qu'il avanceroit, il les a mises au bas des pages. Enfin, l'Imprimeur par la beauté du caractere & du papier a parfaitement répondu à la diligence de l'Editeur.

Venons à Strabon, qu'on ne prétend pas neanmoins suivre dans toute la suite de son ouvrage. On l'avoit lû, il y a plusieurs années, & on avoit fait des remarques qu'on a réünies à l'occasion de la nouvelle édition, & dont on rapportera quelques-unes.

Les deux premiers livres sont proprement une préface, laquelle commence par l'éloge de la Geographie.

C'eſt une étude, dit Strabon, qui convient à un Philoſophe, par la liaiſon qu'elle a avec la Phyſique & la Morale : & c'eſt une connoiſſance neceſſaire à un Souverain, qui ne doit pas ſeulement être inſtruit de ce qui concerne les païs & les peuples qu'il gouverne, mais auſſi ſes voiſins & les plus éloignez; afin de voir & les avantages qu'il en peut tirer, & ce qu'il doit en appréhender.

Il ſoutient qu'Homere n'eſt pas moins exact dans la Geographie, qu'il eſt admirable dans la poëſie : & il lui défére l'honneur d'avoir le premier cultivé cette belle ſcience, honneur qu'Eratoſthene prétendoit être dû à Anaximandre, qui en effet eſt le premier qui a fait une carte Geographique.

Enſuite il rend raiſon de ce qu'il a entrepris un ſujet ſur lequel tant de ſçavants Philoſophes avoient déja travaillé, & fait des ouvrages qui exiſtoient alors & étoient en réputation : il nomme Eudoxe, Dicearque, Ephore, Eratoſthene, Hipparque, Polybe, Poſidonius,

dont il fait une longue critique & ennuyeuse.

Enfin, il passe à la consideration generale & aux principes de la Geographie. Il dit que la terre est un globe ; & il le prouve par le lever & le coucher des astres, & parcequ'il n'y a que sa rondeur qui nous cache les objets hors d'une certaine distance. Elle est habitée tout à l'entour, sinon dans les endroits où le froid & le chaud sont excessifs : du côté du septentrion le froid nous empêche d'aller jusqu'au pole, & du côté du midi la chaleur ne nous permet pas de penetrer vers l'autre hemisphere : à l'orient & à l'occident nous sommes resserrez par de vastes mers ; de sorte que nous n'avons guére que le quart de la terre que nous puissions visiter : & c'est par rapport à nos connoissances ce que nous devons appeller la terre habitable, soit qu'elle soit comme une Isle environnée de la mer, ce qui lui paroit le plus vrai-semblable, ou qu'elle tienne à un continent par des regions inaccessibles.

Comme la mesure usitée des

Grecs pour marquer la distance des lieux est le stade ; il est bon de s'en former une notion fixe. Eratosthene, le plus estimé des anciens, pour avoir déterminé la grandeur de la terre, & auquel Strabon [a] se conforme, fait la circonference du cercle de l'Equateur de 252000 stades ; ainsi le quart de cette circonference est de 63000 stades, & un degré de 700. Puis donc que nous comptons ordinairement 25 lieuës pour un degré du meridien, il s'ensuit qu'une lieuë vaut 28 stades. Toutefois les Grecs donnoient 600 pieds au stade, lesquels revenoient à 625 pieds Romains : ainsi le stade étant de 120 pas Grecs, il en falloit huit & un tiers pour égaler le mille Romain, comme Strabon [b] le remarque. Or nous comptons communement trois milles, c'est à dire, 25 stades pour une lieuë, & par consequens les stades, selon la supputation d'Eratosthene, sont plus grands que les communs. On s'y arrêtera néanmoins, & l'on négligera ce qu'ils ont de plus, afin de s'accom-

[a] *L.* 2. [b] *L.* 7.

moder à la mesure des degrez du méridien.

Strabon prend du sud au nord la largeur de la terre habitable, & il la détermine sur le meridien d'Alexandrie qui passe, dit-il, vers le sud par Syene & Meroë, & vers le nord par Rhode, Byzance & le Borysthene, soit l'embouchure de ce fleuve dans le Pont Euxin, soit la ville située au dessus de l'embouchure. Remontant le Nil, d'Alexandrie à Syene, située sous le Tropique d'été, il y a environ 5000 stades : & en continuant de remonter le Nil, il y en a autant jusqu'à Meroë. On peut encore avancer trois mille stades vers l'Equateur, & c'est le païs qui porte la canelle : au delà tout est brûlé par l'excès de la chaleur.

De l'autre côté & en allant vers le septentrion, d'Alexandrie à Rhode il y a 4000 stades; de Rhode à Byzance 4900; & de Byzance au Borysthene 3800. Plus loin, dit Strabon, sont les Scythes qui nous sont le plus connus, & nommez Roxolans, ou Russiens : on ignore jusqu'où s'étend cette region; & on

peut lui donner encore 3000 ſtades, en abandonnant aux glaces ce qui approche plus du pole. D'ailleurs Hipparque ſur le témoignage de Pytheas place Byzance & Marſeille ſous le même parallele, & il y a de Marſeille à la Bretagne, comme de Byzance au Boryſthene. On ne ſçait pas au juſte, continuë Strabon, ce qu'il y a de la Bretagne à l'Irlande, laquelle eſt plus ſeptentrionale, & tellement deſolée par le froid, qu'elle n'eſt habitée que par des barbares qui vivent miſerablement. Quant à ce que Pytheas débite de Thulé, plus voiſine du ſeptentrion de ſix journées de navigation, où le Tropique d'été raſe l'horizon, & qu'il ne put, dit il, reconnoitre ſi c'eſt une iſle ou un continent, ni même ſi c'eſt une terre; cela doit être compté entre ſes autres menſonges.

Strabon conclut que la longueur de la terre habitée, qu'il prend du ſeptentrion au midi, n'eſt pas de 30000 ſtades: & en ſuivant le détail de ſes ſupputations, on ne la trouve que d'environ 22300, qui ne font que 904 lieuës.

La largeur, dit-il, de l'occident à l'orient, de l'extremité de l'Espagne jusqu'à l'extremité de l'Inde, est de 70000 stades, ou de 2500 lieuës.

On voit en quel état pitoyable étoit alors la Geographie. Eratosthene, Hipparque, Strabon, ont fait tout ce qui pouvoit se faire de leurs tems : avec tout leur esprit & avec toute leur étude ils manquoient des secours qui sont aujourd'hui communs, ils n'avoient pas des observations de chaque éclipse de la lune faites en cent endroits de la terre, ils ignoroient les immersions & les émersions des satellites de Jupiter, les instrumens pour observer ne se sont perfectionnez qu'à la longue, les navigations de long cours leur étoient inconnuës, & ceux qui se vantoient d'avoir été plus loin que les autres, & d'avoir fait des découvertes, n'en rapportoient que la licence de raconter des fables & des choses merveilleuses.

Eratosthene a été trompé par Pytheas, disant que Byzance & Marseille sont sous le même parallele:

& Strabon s'est encore plus trompé, estimant que Marseille est plus meridionale, au lieu qu'elle est plus septentrionale de deux degrez & treize minutes. Son erreur est moins grande en mettant Alexandrie & Byzance sous le même méridien, elle est seulement d'un degré vingt-une minutes. Tout le reste n'est pas plus exact : & Strabon auroit eû besoin de Commentateurs qui fussent plus que Grammairiens.

De plus, puisque Strabon place Meroë à 5000 stades au delà du Tropique vers l'Equateur, & qu'il donne au païs qui porte la canelle 3000 autres stades en avançant du même côté, par quelle raison a-t-il pû s'imaginer que les autres 8100 stades jusqu'à l'Equateur sont brûlez par les ardeurs du soleil, & inhabitables, le soleil n'y étant ni plus direct, ni plus chaud ? Outre qu'il sçavoit qu'Eratosthene & Polybe avoient écrit que sous l'Equateur même la chaleur est tolerable. Ce qu'il avoit lû, qu'Hannon & Eudoxe avoient navigé autour de l'Afrique, & que par consequent ils

avoient paſſé deux fois ſous la ligne équinoxiale, pouvoit le faire douter de ces prétenduës chaleurs exceſſives.

Eratoſthene avoit compté 10000 ſtades de Meroë à Alexandrie, 8100 d'Alexandrie à l'Helleſpont, 5000 de l'Helleſpont au Boryſthene, 11500 du Boryſthene au parallele qui paſſe par Thulé : ce qui fait 24600 ſtades, où 878 lieuës & $\frac{4}{7}$. A cette étenduë il y a encore à ajouter 3000 ſtades au delà de Meroë.

Strabon au livre 3^{e} commence la deſcription de l'Europe par l'Eſpagne, à laquelle il donne dans ſa plus grande longueur de l'orient à l'occident 600 ſtades, & dans ſa plus grande largeur du midi au ſeptentrion 5000. Il dit mieux que Solin & que Juſtin, qui avancent que de leur tems il n'y avoit pas un morceau de terre dans toute l'Eſpagne, qui ne fût cultivé & abondant : car il reconnoit qu'une partie vers le ſeptentrion & l'ocean peut à peine fournir aux beſoins de la vie. Mais la partie meridionale le long de la mer Mediterranée abonde en tous

biens : c'eſt une fertilité merveilleuſe, avec des richeſſes immenſes, qui ſe tiroient à peu de frais des mines très-abondantes d'or, d'argent, & de tous les autres métaux. Travailler aux mines d'or de l'Attique, diſoit Poſidonius, ce n'eſt pas gagner ni avoir ce qu'on y met, c'eſt y mettre ce qu'on a : ὅσα μὲν γὰρ ἀνέλαβον, οὐκ ἔλαβον ὅσα δὲ εἶχον, ἀπέλαβον : en Eſpagne c'eſt veritablement s'enrichir ; les rivieres même rouloient l'or avec le ſable. C'étoit dans toute cette côte un prodigieux commerce, de blé, de vin, d'huile, de cire, de poix, de ſafran, de vermeillon, de laine & de draps, de poiſſon ſalé : & toutes ces marchandiſes étoient en leur eſpece les meilleures du monde.

Les mœurs des Eſpagnols répondoient à la nature du terroir : vers le ſeptentrion & dans les païs rudes ils étoient encore féroces & barbares, au lieu que les Turditains, c'eſt-à-dire, ceux qui habitoient l'Andalouſie & les Provinces voiſines, étoient civiliſez, & s'étoient ſi aiſément conformez aux manieres des

Romains, qu'ils avoient pris aussi la langue Latine, & oublié celle que leurs ancêtres avoient parlée & cultivée, en laquelle ils avoient, disoient-ils, une Grammaire, des livres, des poësies, des loix écrites en vers depuis six mille ans.

Le 4e livre comprend la Gaule, les isles Britanniques & les Alpes. Strabon fait un grand éloge de Marseille. Il dit qu'après que les Romains se furent rendus maîtres de tout, & qu'ils eurent appris aux Gaulois à vivre en paix, Marseille s'adonna à l'éloquence & à la Philosophie avec tant de succès, que la jeunesse Romaine la préféra à Athenes pour les études. Les autres villes des Gaules suivirent son exemple, & fixerent des gages pour entretenir des Professeurs. Ce leur est, dit Casaubon, une gloire d'avoir ainsi pourvû à l'entretien des Professeurs de Belles Lettres, avant que Rome même & avant que la Grece eussent fait de pareils établissemens. Quintilien est le premier Professeur de Rhetorique à qui des gages ayent été assignez à Rome.

Bien que les Gaulois eussent la réputation d'exceller en courage, & d'être une nation très belliqueuse, la Gaule néanmoins devint en moins de tems que l'Espagne la conquête des Romains. Pourquoi? Parceque, dit Strabon, leur naturel guerrier les faisoit bientôt accourir, & former de nombreuses armées, & ensuite risquer de grandes batailles qui décidoient de leur sort, au lieu que les Espagnols divisez en diverses nations n'alloient point au devant de l'ennemi, l'attendoient chez eux, & l'empêchoient ainsi d'avancer, sinon pas à pas.

Alors le haut Languedoc étoit riche en mines d'or & d'argent, les habitans du païs en avoient accumulé, & déposé un trésor dans le Temple que Quintus Servilius Cepion Consul pilla sans en profiter, l'an 648 de la fondation de Rome; car l'année suivante dans une bataille contre les Cimbres il perdit quatre-vingts mille hommes avec tous ses équipages & ses bagages. Le trésor de Toulouse, devenu fameux dans l'histoire pour avoir été fatal à celui

qui l'avoit pillé, montoit selon Posidonius à quinze mille talents : mais Justin le fait bien plus grand, sçavoir, de cent dix mille livres pesant d'or & de 1500000 d'argent. Selon Posidonius, c'est en nôtre monnoye 42187500 livres : selon Justin, 171835 marcs d'or & 2343750 marcs d'argent qui font la somme de 148996875 livres, ne mettant la valeur du marc d'or qu'à 457 livres 16 sols, & celle de l'argent qu'à 30 livres, comme elles étoient en 1709. Toutefois si Posidonius a entendu que tout le trésor étoit en or & de quinze mille talents pesant, la somme est de 207240000 livres de nôtre monnoye.

Selon la conjecture de Strabon, approuvée par Casaubon, les Venitiens sont une colonie des Vannetois de Bretagne, comme tous les autres peuples de la même partie d'Italie sont sortis des Gaulois.

Quant à la grande Bretagne, il n'en parle que superficiellement, & comme d'un païs qui ne meritoit pas que les Romains y entretinssent des troupes & des garnisons : ils s'é-

toient contentez de faire quelques impositions sur les marchandises qui en étoient transportées dans les ports des Gaules ; & ces marchandises n'étoient pas considerables ; des brides garnies d'ivoire, dès colliers, dès ouvrages de verre & d'ambre, & semblables bagatelles : on ne devine pas d'où ce païs-là pourroit avoir de l'ivoire & de l'ambre.

Les deux livres suivans sont destinez à la description de l'Italie & des isles voisines. Plus dès deux tiers de l'Italie étoient peuplez par des Colonies étrangeres, les Gaulois s'étoient établis du côté des Alpes, & les Grecs à l'autre extrémité. Rome même, au sentiment de Cécilius, ancien historien Romain, doit sa premiere origine aux Grecs, & Evandre y a d'abord placé une colonie d'Arcadiens. Virgile a suivi cette opinion *:

Arcades his oris genus à Pallante profectum,
Qui Regem Evandrum comites, qui signa sequuti,

* *Æneid.* L. 8.

Detegere locum, & posuere in montibus urbem.

A la verité, dit Strabon, les villes Grecques sont belles, situées avantageusement pour être fortifiées, pour le commerce, pour la fertilité du terroir : mais les Grecs ont negligé trois choses que les Romains ont jugées avec beaucoup de prudence être très-utiles ; ce sont les chemins, les aqueducs, & les cloaques. C'eut été un bel ornement à l'ouvrage de Strabon d'en faire la description, de donner une description de Rome, d'en marquer la grandeur, la magnificence des édifices, tant publics que particuliers, le nombre de ses habitans. Il passe tout cela pour conter des fables touchant les conducteurs des Colonies Grecques en Italie.

Du tems de Strabon le mont Vesuve avoit cessé de jetter des flammes.

Dans le 7e livre Strabon parcourt l'Europe septentrionale depuis le Rhin en passant au delà du Danube jusqu'au Pont-Euxin, & depuis les

Alpes jusqu'à la Macedoine. Les Romains n'avoient penetré dans la Germanie que jusqu'à l'Elbe, dont ils n'avoient pas suivi le cours, & ils ne connoissoient point ce qui approche de la mer septentrionale.

Il dit que les Getes habitoient au delà du Danube en s'étendant jusqu'au Pont-Euxin, divisez en deux parties, les plus proches du Pont-Euxin se nommoient Getes, & les autres Daces. Alexandre passa le Danube pour les attaquer : & après avoir pris une de leurs villes, & reçu des presens de Syrmus leur Roi, il repassa incontinent. Lysimaque eut encore moins de succès ; car ayant porté la guerre chez eux, il fut défait & pris : leur Roi Dromichetes lui fit voir en quelle pauvreté ils vivoient, & que néanmoins ils étoient contens du peu qu'ils avoient, ajoutant que ce n'étoit pas à de telles gens qu'il falloit faire la guerre, & après l'avoir traité du mieux qu'il put, il le renvoya. Cette nation avoit été si puissante, qu'elle pouvoit armer deux cents mille hommes : étant déchuë de cette hau-

te puiſſance, Boerebiſtes leur Roi du tems d'Auguſte la releva par ſa ſage conduite, s'aſſujettit à tous ſes voiſins, & donna de la crainte aux Romains, qui s'apprêtant à arrêter ſes grands progrès, en furent delivrez par une ſedition de ſes propres ſujets, en laquelle il périt. Quand Auguſte fit marcher des troupes contre eux, ils étoient diviſez en quatre ou cinq diverſes factions. Strabon dit que de ſon tems Elius Catus, & ſelon Dion, Marcus Licinius Craſſus, tranſporta dans la Thrace cinquante mille Getes, que le reſte étoit reduit à environ quarante mille, qui differoient de ſe ſoumettre dans l'attente de ce qui arriveroit de la guerre entre les Romains & les Germains. On s'eſt arrêté ſur le chapitre des Getes, parce que dans la ſuite ſous le nom de Goths ils ruinerent l'Empire Romain.

Strabon avouë que la Grece avoit été anciennement habitée par des nations Barbares : il ajoute que de ſon tems elle étoit très-depeuplée, & en pluſieurs endroits deſerte.

Fevrier 1718.

Il employe néanmoins trois livres entiers à en faire la description, avec une attention particuliere à remarquer ce qu'Homere a dit de chaque endroit. L'on y trouve de quoi se rendre autant habile dans la fable, que dans l'histoire.

La description de l'Asie remplit les six livres suivants, en commençant depuis le fleuve Tanaïs, aujourd'hui nommé le Don, où Strabon met les bornes de l'Europe, jusqu'à l'Inde. Et comme une longue suite de montagnes sous le nom général du mont Taurus separe cette vaste étenduë de païs de l'Occident à l'Orient, Strabon suivant les autres Geographes divise l'Asie en deçà & au delà du mont Taurus; la partie au deçà est septentrionale, l'autre est meridionale.

Il divise encore l'Asie en deçà du mont Taurus en quatre parties. La premiere est terminée à l'Occident par le Tanaïs & les bords du Pont-Euxin, & à l'Orient par la mer Caspienne & les confins de l'Albanie & de l'Armenie, en suivant le cours des fleuves Cyrus & Araxes. La se-

conde s'étend au dessus de la mer Caspienne vers le Septentrion. La 3e, en revenant vers l'Europe comprend la Medie, l'Armenie, la Cappadoce. La quatrieme est nommée Asie mineure entre le Pont Euxin & la mer de Cilicie.

Au livre 12e, sur le chapitre des villes d'Heraclée & de Sinope dans le Pont, il dit qu'elles étoient chacune partagées entre les Grecs qui les habitoient auparavant, & les Colonies Romaines qui y étoient nouvellement établies. Ce partage des villes est cause qu'on voit de leurs medailles avec des legendes tantôt Latines & tantôt Grecques.

Quand dans le 13e & le 14e livres il vient à la Troade & aux païs des environs, on le voit encore appliqué à rechercher ce qu'Homere en a dit. Il remarque que l'Ilium de son tems étoit à environ 30 stades de l'ancienne Troye, laquelle étoit vers l'Orient & le mont Ida, où il ne restoit plus qu'un village. Ilium, continuë-t-il, doit son premier accroissement à Alexandre, qui avoit promis d'en faire une bonne ville

Lysimaque après la mort d'Alexandre favorisa aussi Ilium, qui néanmoins ne pût pas long tems se soutenir, & se dépeupla tellement, qu'au tems que les Romains passerent dans l'Asie, ce n'étoit presque rien. Auguste le retablit, en fit une ville libre avec de grands privileges.

On n'ometrra pas un endroit de Strabon au livre 13[e], où parlant de Scepsis, ville de la Troade, & situé sur un lieu éminent du mont Ida, il dit qu'elle est ainsi nommée, parce qu'elle peut facilement être vuë de tous côtez, ἀπὸ τοῦ περίσκεπτον εἶναι. Son ancien nom, c'est à-dire, en Phrygien, étoit Κέβρηνος, que les Grecs, gardant la même signification, changerent en Σκέψις.

Il passe dans le 16[e] livre à la description de l'Asie au de-là du mont Taurus; sçavoir, de l'Inde, dont il n'avoit que des memoires fabuleux, de l'Assyrie, de la Mesopotamie, de la Syrie, de l'Arabie. Dans le dernier livre il traite de l'Egypte & de l'Afrique.

Strabon dans toute la suite de la Geographie a repandu quantité de

points d'histoire, dont quelques uns ne se trouvent pas ailleurs. Il cite au L. 11^e; une histoire qu'il avoit écrite, & qui étoit une continuation de celle de Polybe.

ARTICLE XXIV.

CAMILLI LEONARDI Speculum Lapidum &c. C'est à-dire, *Le Miroir des pierres, par Camille Leonard de Pisaure. La sympathie de sept métaux & de sept pierres choisies avec les planettes, par Pierre d'Arleu de Seudalupis. La Magie Astrologique.* A Hambourg, chez Estienne Liebezeit, 1717. *In* 8°. *pages* 390 *pour les deux premiers traitez, &* 84 *pour le dernier.*

ON a eû de la peine à se resoudre de donner place à de tels ouvrages dans ces Memoires, qui sont uniquement destinez aux Sciences & aux beaux Arts; mais parmi tant d'autres qui, pour ainsi dire, rendent à l'esprit de l'homme témoignage de son excellence, on a cru devoir mêler ceux-ci, pour lui

faire connoître sa foiblesse, & de quelle extravagance il est capable. On ne s'y arrêtera pas plus que merite le frivol sujet qui y est traité.

Cesar Borgia étoit encore dans la prosperité quand Camille Leonard, Medecin de Pisaure, lui dedia son ouvrage sur les pierres, qu'il dit lui avoir coûté beaucoup de travail & de veilles pour consulter les excellens Auteurs qui ont traité de cette matiere. Ces Auteurs, outre ceux que nous connoissons, sont Salomon, Hermes, Ragiel, Chuel, Thetel, auxquels il joint Heliamand, Albert le Grand.

Il le divise en trois livres, dont le premier est de la matiere des pierres, de leur forme substantielle, du lieu où elles se forment, & en general de leurs qualitez. Elles sont composées, dit-il, des quatre élemens, & principalement de terre & d'eau: leur forme substantielle est le principe de toutes les qualitez: elles se forment par tout, & même dans l'air, & de son tems il en tomba une fort grosse en Lombardie: la diversité de leurs cou-

leurs vient du mélange du diaphane & de l'opaque, leur perſpicuité de l'air & de l'eau qui entrent en leur compoſition ; leur dureté, de l'eau qui eſt le lien des autres parties.

Dans le ſecond livre il paſſe aux pierres ſculptées, auxquelles il attribuë d'admirables vertus ; comme de rendre heureux ou malheureux, de faire, ou aimer, ou haïr. Mais d'où viennent-elles, ces vertus ? De la forme ſubſtantielle & ſpecifique ſous la poſition des conſtellations & des aſtres. Il fait un long catalogue alphabetique des pierres, avec leurs proprietez particulieres. Par éxemple, le diamant reſiſte aux poiſons, aux arts magiques, aux vaines frayeurs ; il guerit les lunatiques, delivre les poſſedez ; attaché au bras gauche, il inſpire du courage, & fait remporter la victoire dans les querelles & dans les combats. Le Saphir entretient l'embonpoint & donne de belles couleurs, reprime les mouvements impurs, & aide à garder la chaſteté, il nettoye les yeux, arrête les douleurs de tête & la colique, il rend pacifique, aima-

ble, pieux, devot, conſtant dans le bien, il decouvre les fraudes & chaſſe les craintes; en touchant ſeulement les yeux au commencement d'une petite verole, il les conſerve, mais il ſert à la Magie, & à la Nécromancie.

Ces qualitez ſont encore naturelles, & les pierres ſculptées en ont de bien plus ſurprenantes, que l'Auteur entreprend d'expliquer dans le troiſieme livre, ſans s'étonner de ce que dit Albert le Grand, qu'il faudroit être verſé dans l'Aſtrologie, la Magie & la Nécromancie: comme ces rares connoiſſances, continuë t-il, ne ſont plus parmi les hommes, il ſuivra les grands Auteurs de l'antiquité qui les ont eûës. Thetel, un des très grands & très anciens Auteurs, dit dans ſon petit livre de la nature des choſes, que les Iſraëlites s'occuperent dans le deſert à ſculpter des pierres ſelon les regles de ces ſciences ſecrettes, qu'ils poſſedoient parfaitement: & comme Thebit le remarque, ils n'y chercherent pas ſeulement l'élégance & la beauté de l'ouvrage, mais leur

principale intention fut d'y attacher des vertus singulieres. Les Grecs, comme Pirgotete & Apollonide, & ensuite les Romains, ont eû les mêmes vûës.

Ce qu'il ajoute est plus digne de remarque : c'est que de son tems il y avoit en Italie des ouvriers qui dans ce genre de sculpture égaloient tout ce qui se voit de plus delicat de l'antiquité ; il nomme Jean Marie Mantouan à Rome, François Nechinus Ferrarois à Venise, Jacques Taglicarne à Genes, Leonard Milanois à Milan. Il dit qu'il connoit un nommé François Fraza de Bologne, qui sur une petite plaque d'argent gravoit un si grand nombre d'hommes, & en tant de diverses attitudes, avec des animaux, des arbres, des châteaux, qu'on ne pouvoit regarder ses ouvrages qu'avec une extrême admiration. Il fait mentoin de l'agathe de Pyrrhus, sur laquelle la nature même avoit peint les neuf Muses, & Apollon joüant de la Lyre.

Il revient bientôt aux extravagances, & dans un Catalogue des

differentes figures qui se voyent sur les pierres sculptées, il leur attribuë des vertus imaginaires.

Pierre d'Arleu de Seudalupes, Auteur du traité de la Sympathie de sept métaux & de sept pierres avec les planetes, prend la qualité de Prêtre de Jerusalem, & le fit imprimer à Paris en 1609. Il commence par les loüanges de l'opale, qu'il vante comme celle de toutes les pierres prétieuses la plus agreable à la vûë. Il dit qu'un de ses amis à Venise avoit les yeux dans un état pitoyable, par une violente inflammation que tous les remedes ne pûrent moderer, il s'avisa de s'y appliquer une opale pendant trois semaines, & non seulement il fut delivré de son mal, mais il eut la vûë meilleure qu'auparavant.

Les sept pierres & les sept métaux qu'il prétend avoir de la sympathie entre eux & avec les planetes, sont la turquoise & le plomb avec Saturne, la cornaline & l'étain avec Jupiter, l'émeraude & le fer avec Mars, le diamant ou le saphire, & l'or avec le soleil, l'amétiste & le

cuivre avec Venus, l'aiman & le vif argent avec Mercure, le criſtal & l'argent avec la Lune. Des bagues faites de ces metaux, où les pierres qui leur repondent ſeroient enchaſſées, attireroient toutes les influences de chaque planete, & cauſeroient des effets merveilleux.

On ſeroit peut être embarraſſé par rapport au plomb, ou au vif argent; des bagues de plomb ne dureroient pas, & il paroit impoſſible d'en faire de vif argent. L'Auteur prévient la difficulté, en apprenant à rendre dur le premier de ces métaux, & à fixer le ſecond en maſſes ſolides. Il ne s'arrête pas à ſi peu de choſes, & comme en chemin faiſant il enſeigne la tranſmutation & la multiplication des metaux, & à augmenter la maſſe de ceux ci.

Au reſte, pourſuit il, cette ſcience n'eſt pas d'une nouvelle invention: Dieu, qui fit Adam un excellent Philoſophe, la lui donna: & d'Adam elle s'eſt perpetuée par une tradition non interrompuë, premierement des Patriarches, & puis de grands perſonnages, comme

Hermes & Salomon. Pour la ſauver du deluge, il la fait reſider en un quatriéme fils de Noë, qu'il nomme Ionicus, & qui predit à Nemrod toute la ſuite des Monarchies futures.

S'il ſe contentoit d'appliquer à ſes viſions les fables de Jaſon, & d'autres ſemblables, il n'y auroit qu'à s'en mocquer : mais il va juſqu'à l'impiété, & il oſe y rapporter les miracles de Moïſe & de Joſué. Il ſoutient auſſi qu'il y a une ame du Ciel.

Le troiſiéme Auteur, Pierre Conſtance Albinius de Villeneuve, eſt encore un viſionnaire qui louë Pierre d'Arleu de ſon attachement à la Religion Catholique, & du profond ſçavoir qu'il avoit acquis en voyageant. Mais d'Arleu, dit-il, ne s'eſt expliqué qu'à demi-mot, & a affecté de l'obſcurité, non ſeulement pour ne pas expoſer au vulgaire ſes admirables ſecrets ; mais auſſi afin d'éviter la perſecution qu'il ſe ſeroit attirée de la part des Moines ; toutefois ce ſeroit en vain que ce grand Philoſophe eût écrit, s'il n'é-

toit entendu de perſonne ; & Albinius de Villeneuve promet d'en donner la clef, ſans néanmoins la confier qu'à ceux qui ſont intelligens & habiles. Par exemple, il faut avoir du plomb preparé ſelon l'art & une turquoiſe ; enſuite obſerver quand Saturne eſt dans ſon exaltation, qu'il n'eſt point brûlé ni vicié par des rayons nuiſibles, qu'il eſt dans une bonne configuration & dans l'aſpect requis par les Aſtrologues : il faut auſſitôt faire l'anneau de plomb, ſculpter la turquoiſe du ſigne aſtronomique de la planete, & pendant le travail avoir intention d'attirer les influences. Qui aura réüſſi dans cette operation, & portera cet anneau, n'a plus rien à craindre de l'indigence & de la fraude ; car la terre lui ouvrira les tréſors qu'elle renferme, & les penſées de ceux avec qui il aura à traiter lui ſeront decouvertes. Ces imaginations gâtées ſe laiſſent bientôt aller à la profanation, & ſouvent à des deſſeins criminels.

ARTICLE XXV.

R. SALOMONIS JARCHII רש״י, dicti, Commentarius Hebraïcus in quinque Libros Mosis &c. C'est-à-dire, *Commentaire Hébreu de Rabbi Salomon Jarchi, appellé* Rasi, *sur les cinq livres de Moïse, traduit en Latin, collationné à deux anciens manuscrits, augmenté & corrigé en plusieurs endroits, avec des notes critiques & Philologiques. Par Jean Frideric Breithaupt, Conseiller de sa Majesté Imperiale & du Duc de Saxe.* A Gotha; aux frais d'André Schal, & de l'Imprimerie de Reyher, 1713. *In 4°. pages* 1533.

RAbbi Salomon Jarki est nommé *Rasi*, comme Moïse ben Majemon est nommé *Rambam*, par une sorte d'abbréviation assez ordinaire aux Juifs, en joignant les lettres initiales R, S, I, & R, M, B.M. Salomon Jarki naquit en France à Troye en Champagne, selon M. Simon; ou à Lunel en Langue-

doc, ſelon Bartolocci ; & il vivoit dans le treizieme ſiecle. Sa reputation eſt grande parmi ceux de ſa nation, qui le conſiderent comme le plus excellent Commentateur de l'Ecriture, & qui par préference aux autres l'appellent l'Interprete de la Loi & la grande lumiere. Cette grande lumiere néanmoins a ſes obſcuritez ; & ſon Commentaire a ſouvent beſoin d'un autre Commentaire. Il falloit un homme auſſi habile dans le Rabbiniſme que l'eſt M. Breithaupt pour entreprendre une traduction Latine, qui juſqu'ici avoit été jugée impoſſible : & il y a ajouté les éclairciſſemens neceſſaires par de ſçavantes notes au bas des pages.

Afin de donner une idée de la maniere dont ce Juif celebre ſe prend à expliquer l'Ecriture, on va rapporter ſon Commentaire ſur le premier chapitre de la Geneſe.

Rabbi Iſaac a dit que la Loi ne commence qu'à ces paroles de l'Exode ch. 12. v. 2. *Ce mois vous ſera le premier des mois* : & c'eſt le premier commandement donné aux Iſraëli-

tes. Mais pourquoi Moïſe commence-t il par ces mots, *Au commencement* ? C'eſt parce que Dieu veut faire connoitre à ſon peuple par la grandeur de ſes œuvres, qu'il lui a donné l'héritage des nations, afin que ſi les peuples du monde lui reprochoient d'être d'injuſtes uſurpateurs & d'envahir le bien d'autrui, il puiſſe repartir ; Toute la terre eſt au Saint benit, il l'a créée, il l'a donnée à qui il lui a plû, & il nous l'a donnée. Ces mots *Au commencement* ne portent qu'un ſens allégorique, ſelon les explications des Rabbins nos Maîtres de pieuſe memoire, en ce que la Loi eſt le commencement des voyes de Dieu, & que les Iſraëlites ſont le commencement ou les premiers de ſa poſſeſſion : mais le ſens litteral eſt qu'au commencement de la création du ciel & de la terre, la terre étoit informe & vuide ; & Dieu dit *que la lumiere ſe faſſe.*

Au reſte, l'Ecriture ne marque point l'ordre dans lequel chaque choſe a été faite : & ſi ç'avoit été là le deſſein de Moïſe, il auroit dû dire

Au commencement Dieu créa premierement le ciel & la terre. Car vous ne trouverez jamais dans l'Ecriture l'expression *au commencement* sans regime : comme *au commencement du regne de Joachim*, & ailleurs. Si vous pretendez que c'est ici une expression abbregée & elliptique, pour dire qu'au commencement de toutes choses Dieu créa d'abord le ciel & la terre, vous êtes dans l'erreur; car il est dit que l'esprit du Seigneur étoit porté sur les eaux, sans qu'il soit fait auparavant mention de leur création, non plus que de celle du feu & de l'eau qui sont la matiere du Ciel.

L'Ecriture employe le nom *Elohim*, & non pas *Jehova*, pour nous faire entendre que le premier dessein de Dieu étoit de créer le monde dans sa justice; mais voyant que le monde ne pourroit pas ainsi subsister, il y joignit sa misericorde, comme nous lisons au ch. 2. v. 4. *Elohim Jehova*, le Seigneur Dieu créa le ciel & la terre. Verset 2. *La terre étoit informe.* Le terme Hebreu, traduit par *inanis* en Latin, & par *in-*

forme en François, porte un sentiment d'admiration & d'étonnement de l'état où étoit la terre ; sentiment qu'en nôtre langue vulgaire (en François du tems de Jarki) nous exprimons par le mot *estonnaison.*

Et les tenebres étoient sur la face de l'abîme, c'est à-dire, des eaux. *Et l'esprit de Dieu étoit porté sur les eaux.* C'est à dire, que le throne de sa gloire étoit dans l'air, & pour ainsi dire couché sur les eaux par le souffle de la bouche du Saint Benit, & par sa parole, comme une colombe qui s'étend sur son nid, ce que nous disons en nôtre langue *accouver.*

Verset 4. *Dieu vit que la lumiere étoit bonne, & il la separa des tenebres.* Selon le sens mystique, Dieu vit qu'il ne convenoit pas que les méchants joüissent de la lumiere, & il la reserva pour les Justes. Selon le sens litteral, il ne voulut pas que la lumiere & les tenebres fussent mêlées ensemble, & il assigna le jour à celle-là & la nuit à celle-ci.

Ainsi finit un jour. Suivant l'usage de la langue il falloit dire *le premier jour*, comme dans la suite *le second*

jour, le troisieme, le quatrieme. Pourquoi donc *un jour*? Parce que le Saint Benit étoit encore seul dans son monde, les Anges n'ayant été créez qu'au second jour. C'est l'expression de Bereschit Rabba.

Encore que le ciel, continuë le Rabbin, eût été créé le premier jour, il demeura liquide jusqu'au second, qu'à la voix de Dieu, *soit fait le firmament*, il s'endurcit comme une glace; ses colomnes tremblerent toute la premiere journée, comme dit Job ch. 26. v. 11. & s'affermirent à la seconde; de même qu'un homme s'arrête tout court à la voix d'un autre qui l'étonne & lui fait peur. Il n'est point marqué que Dieu dit à la fin du second jour, *que cela étoit bon*, parce que son ouvrage n'étoit pas achevé.

Dieu créa deux grands luminaires, le soleil & la lune, d'une égale grandeur: mais la lune fut diminuée, en punition de ce qu'elle remontra en se plaignant, qu'il n'est pas possible que deux Rois n'ayent qu'une même couronne.

Rasi entend par les reptiles les

insectes & les petits animaux, les mouches, les fourmis, les beletes, les rats : selon le sens mystique, poursuit il, les grands poissons ou les baleines sont Leviathan & sa famelle, mais Dieu tua celle ci & la sala pour les Justes dans le siecle futur, de peur que le monde ne pût subsister, si ces animaux s'étoient multipliez. Dieu qui avoit donné sa benediction aux animaux sortis des eaux, ne la donna pas à ceux que la terre produisit : afin que sa benediction ne tombât pas sur le serpent, qu'il devoit bientôt maudire.

Par ces paroles du verset 2[e], *Faisons l'homme*, nous apprenons, dit-il, la condescendance dont le Saint Benit usa envers les Anges, auxquels il alloit rendre l'homme semblable, & qui pouvoient en concevoir de la jalousie : il consulte avec eux. C'est ainsi qu'il consulte avec sa famille, lorsqu'il juge les Rois, comme nous le voyons à l'égard d'Achab, à qui le Prophete Miché dit, *J'ai vû le Seigneur sur son thrône, & toute l'armée celeste à sa droite & à sa gauche.* Ce n'est pas qu'il ait une droite & une

gauche, mais pour distinguer les esprits qui portent à la pratique du bien, & ceux qui portent au mal. De même en cet endroit Dieu semble leur demander leur consentement, & leur dire : dans l'ordre superieur des creatures il en est à ma ressemblance, s'il n'y en avoit pas dans l'ordre inferieur, mon ouvrage seroit imparfait, & sujet à quelque blâme; *Faisons donc l'homme.* Les Anges ne lui furent d'aucun secours: & en vain les Epicuriens, ou les Heretiques *Minim*, prennent occasion de ce passage de nous insulter; car l'Ecriture nous y marque seulement une condescendance, comme il se pratique entre les hommes, lorsqu'un superieur consulte ses inferieurs, & veut avoir leur agrément. Nous l'ignorerions, cette condescendance du Seigneur, s'il y avoit, *Je ferai l'homme:* car ce seroit le faire parler en lui-même à lui seul, & non pas à la maison de son jugement. Moyse ne tarde pas à confondre l'objection des Epicuriens, en disant que Dieu créa l'homme, & non pas qu'ils créérent.

Fevrier 1718.

Quant à ce qui eſt écrit au verſet 27ᵉ, qu'il créa l'homme & la femme, le ſens ſimple & litteral eſt qu'il créa un homme & une femme; mais ſelon le ſens myſtique, il créa l'homme en deux perſonnes unies & attachées enſemble, & enſuite il les ſepara.

Le ſixiéme jour l'ouvrage de la création fut complet, & au mot הששי, *Schiſcha*, qui ſignifie ſixieme, l'Ecriture a ajouté la lettre *het*, qui étant la cinquieme de l'alphabet Hebreu, nous avertit que Dieu n'a fait de pacte avec les hommes qu'à condition que les Iſraëlites obſerveroient les cinq livres de la Loi. Une autre explication eſt, que tout étoit comme en ſuſpens juſqu'au ſixieme jour. C'eſt le 6ᵉ du mois *Sivan* dès lors deſtiné pour être dans la ſuite de la promulgation de la Loi.

Avant que d'aller plus loin on remarquera, que par ces Epicuriens, ou *Minim*, qui inquiétent les Juifs ſur le pluriel *faiſons l'homme*, Jarki entend les Chrétiens, qui en tirent une preuve de la Trinité des perſonnes en Dieu.

Février 1718.

Comme le premier chapitre, ainſi toute la ſuite de ſon Commentaire, eſt un composé d'interpretations Rabbiniques, malgré la proteſtation qu'il renouvelle ſouvent de s'attacher au ſens litteral, & d'abandonner tous les ſens myſtiques, ou allegoriques, s'ils ne ſont pas fondez dans la lettre même.

Au ch. ſecond, il dit, que toutes les plantes, arbres & herbes, ſe tinrent ſous la ſuperficie de la terre juſqu'au ſixieme jour, qu'elles en ſortirent, comme les animaux furent créez le même jour & amenez devant Adam.

Il prétend au ch. 3^e^, que le ſerpent devint amoureux d'Eve, & jaloux d'Adam, que le fruit défendu fut des figues, qu'Eve engagea ſon mari à en manger avec elle, de peur que ſi elle venoit à mourir pour en avoir mangé & qu'Adam ne mourût pas, il ne prît une autre femme; mais où auroit-il trouvé une autre femme!

Il dit au ch. 4^e^. qu'Eve eut Caïn & Abel dans le jardin d'Eden, avant qu'Adam & elle en fuſſent chaſſez;

que Cäïn naquit avec une ſœur jumelle, & Abel avec deux freres jumeaux. Il n'eſt pas pourtant neceſſaire de s'imaginer qu'ils ayent fait un long ſejour dans ce Jardin de delices : car les deux groſſeſſes d'Eve ne durerent qu'un jour. Enſuite Adam par eſprit de penitence vécut cent trente ans en continence. Le reſte du chapitre eſt rempli de fables auſſi ridicules touchant Lamech.

Rabbi Joden s'en fait cette queſtion. Pourquoi les premiers Patriarches avant Noë ayant eû des enfans à l'âge d'environ cent ans, celui ci avoit cinq cens ans quand il eut Japhet ſon ainé ? & il la reſout ainſi. Dieu ſe dit à lui-même, ou les enfans de Noë ſeront vicieux, ou ils ſeront vertueux : s'ils ſont vicieux, il faut qu'ils periſſent dans le deluge, & ce ſeroit une affliction que je veux épargner à leur pere, qui eſt un homme juſte ; s'ils ſont vertueux, ce ſeroit l'accabler de travail à fabriquer pluſieurs Arches pour ſauver du déluge une nombreuſe famille. Il vaut donc mieux

attendre que son fils aîné, quand le deluge viendra, ne soit pas encore en âge de meriter de punition : & cet âge la loi, étoit cent-ans, car il est écrit en Isaïe ch. 65. v. 20. L'enfant de cent-ans mourra. Jarki au ch. 5ᵉ. approuve ce rare raisonnement, & ajoute que Sem naquit circoncis.

On ne sçait d'où il avoit appris, qu'avant le deluge universel, la mer s'étoit élevée & avoit inondé le tiers de la terre, & que les descendans d'Enos y avoient été submergez.

Il remarque que l'Ecriture dit que Noë *marcha avec Dieu*, & qu'*Abraham marcha devant Dieu*. C'est, ajoute-t-il, que Noë avoit besoin que Dieu l'appuyât & le soutint: mais Abraham étoit fort, & marchoit de lui méme en sa justice. Ce n'est pas, dit M Breithaupt dans une note, ce que S. Paul nous apprend d'Abraham, qui certainement a eû besoin de l'appui de la Grace de Dieu.

Le Rabbin au ch. 12ᵉ, explique d'une maniere bien maigre la magnifique promesse que Dieu fit à

Abraham, de benir en lui toutes les nations de la terre. Voici ſes paroles. » Le ſens litteral eſt que chacun „ dira à ſon fils : ſoyez beni comme „ Abraham l'a été. Tous les autres „ endroits de l'Ecriture où il eſt dit, „ *ils ſeront benis en vous*, ont la même „ ſens.

La celebre apparition des trois étrangers à qui Abraham préſenta des rafraichiſſemens, eſt tournée au ch. 18ᵉ, d'une maniere tout-à-fait Rabbinique. C'étoient trois Anges, l'un pour annoncer à Sara qu'elle enfanteroit, l'autre pour aller détruire Sodome, le troiſieme pour guerir Abraham de la playe de la circonciſion ; car un Ange ne fait qu'une ſeule commiſſion, & Raphaël qui guérit Abraham, alla auſſi ſauver Loth de Sodome. Abraham adreſſa la parole à celui qui paroiſſoit être le plus conſiderable, & l'appella *Adonaï*, Seigneur, ce n'eſt pas qu'il n'uſât auſſi du même terme d'honneur envers les autres. Ce terme employé à leur égard eſt de pure civilité & profane : en l'entendant d'une maniere ſainte, il l'a-

dresse à Dieu, avec qui Abraham conversoit alors, & à qui il demanda permission d'aller recevoir ces étrangers. Avant que de les faire entrer chez lui il leur fit laver les pieds, parce qu'il les prit pour des Arabes qui adoroient la poussiere de leurs pieds : il ne voulut pas qu'ils souillassent sa maison de leurs idoles. Il leur fit préparer des gâteaux, du pain, & selon le texte un veau très tendre & bien nourri : mais Rabbi assûre qu'Abraham leur fit servir à chacun une langue de veau avec de la moutarde, & que le pain ne fut point presenté, parceque Sara en le faisant fut surprise d'une incommoditéqui la rendoit immonde.

Il laisse sans explication les deux endroits, où Abraham recommande à Sara de dire qu'elle est sa sœur.

Il dit que Melchisedech étoit Sem, qui apporta des rafraichissemens à Abraham, & qui en même tems lui marqua du déplaisir de ce qu'il avoit tué ses enfans. Ce qui est plus remarquable, c'est que le pain & le vin que Melchisedech présenta à Abraham, signifioient les sacrifices

qui en ce même lieu seroient offerts à Dieu.

Touchant le précepte de la circoncision au chap. 17[e]. Celui, dit-il, en qui il n'aura pas été observé, sera effacé ou retranché de son peuple, lorsqu'il sera parvenu à l'age d'être puni, c'est-à-dire, selon les Rabbins, à vingt-ans : mais son pere, quoique coupable de transgression d'un précepte affirmatif, n'est pas sujet à la même peine d'être effacé ou retranché de son peuple, laquelle peine est de mourir sans enfans & avant son tems.

On ne voit pas comment le Rabbin accorde avec l'universalité du déluge ce qu'il raconte d'Og Roi de Basan. Selon lui au chap. 14[e] Og étoit de la race des Enacim, ou des Géants avant le deluge, & il s'en sauva seul : il se sauva encore du combat, où Amraphel Roi de Sennaar, ligué avec trois autres Rois, vainquit ceux de Sodome & de Gomorrhe ; & il annonça à Abraham que les vainqueurs emmenoient Loth avec toute sa famille. Toutefois Og ne donna pas cet avis à bon-

ne intention : mais devenu amoureux de Sara, il se flattoit de pouvoir l'épouser, ne doutant pas qu'Abraham ne pérît, s'il attaquoit des Rois à qui rien jusqu'alors n'avoit résisté. Jarki repete à peu-près les mêmes choses au chap. 21^e des Nombres, ajoutant que Moyse douta si Dieu ne protegeroit pas Og en consideration de l'avis qu'il avoit donné à Abraham. Enfin, Og s'étant opposé au passage des Israëlites sous la conduite de Moyse, fut défait & tué. A ce compte, sa vie n'a pas été moins longue que celle des premiers Patriarches : car il n'étoit pas enfant pour résister par sa force ou par son adresse aux eaux du déluge, & depuis ce danger qu'il évita, il y a 837 ans jusqu'à sa mort.

Sur les paroles du ch. 25^e v. 19^e. *Voici la généalogie d'Isaac fils d'Abraham : Abraham fut pere d'Isaac*, le Rabbin fait ce ridicule commentaire. Il étoit necessaire de dire Isaac fils d'Abraham, & Abraham pere d'Isaac : parceque les rieurs de ce tems-là disoient qu'Isaac étoit fils d'Abimelec, & non pas d'Abraham,

qui avoit été pluſieurs années avec Sara ſans avoir eû d'enfans. Que fit donc le ſaint Bénit ? Il forma le viſage d'Iſaac parfaitement reſſemblant à celui d'Abraham, & força tout le monde à confeſſer, que veritablement Iſaac étoit iſſu d'Abraham ; & c'eſt ce qui eſt ici expreſſément marqué, *Iſaac fils d'Abraham* ; le témoignage de leur reſſemblance eſt viſible. Selon lui, la chaſſe à laquelle Eſaü s'exerçoit le plus, étoit de tromper ſon pere par des diſcours hypocrites, feignant de la pieté & de la délicateſſe de conſcience. Le même jour qu'il vendit ſon droit d'aineſſe pour un plat de lentilles, Dieu avoit retiré Abraham de ce monde, en abbregeant ſa vie de cinq ans, pour lui épargner la douleur de voir ſon petit fils ſe porter ouvertement au mal : car Iſaac vécut cent quatre-vingts ans, & Abraham mourut à cent ſoixante-quinze. Jacob avoit préparé ce plat pour le préſenter à ſon pere & pour le conſoler de cette mort : mais Eſaü étant convenu du prix, dit à ſon frere de le lui jetter tout entier dans la bouche qu'il ouvrit.

Jarki ne fait point de commentaire au ch. 27[e] sur le discours de Rebecca à Jacob touchant le moyen d'obtenir la benediction d'Isaac : mais il remarque que Jacob dit simplement à son pere, qu'il étoit son fils ainé, & non pas qu'il étoit Esaü. Comme Rebecca avoit stipulé dans ses conventions matrimoniales, qu'elle pourroit tous les jours disposer de deux chevreaux de la bergerie, ceux qu'elle fit prendre à Jacob, n'étoient point de rapine : elle en apprêta un au goût d'Isaac, & l'autre fut immolé pour la Pâque, dit Rabbi Eliezer. Ce fut donc par anticipation ; car alors il n'y avoit point encore de Pâque.

Sur la celebre Prophetie de Jacob au chap. 9[e], *Juda, vos freres vous loueront*, & il s'explique ainsi. Juda se retiroit, voyant que ses freres n'avoient reçu que des reproches : mais Jacob le rappella avec bonté, & lui dit qu'il n'en étoit pas de lui, comme des autres. *Juda est un jeune lion* : cela s'entend de David : c'etoit, selon l'interpretation d'Onkelos, un jeune lion, quand sous le regne de Saül il commandoit les armées d'Israël : & c'étoit un lion, quand il fut reconnu Roi. *De la proye* : je vous soupçonnai d'avoir fait périr Joseph, & que vous étiez la béte féroce qu'on me disoit l'avoir dévoré ; car Juda est un lion. *Mon fils, vous avez monté, vous vous êtes élevé.* Au contraire vous avez desapprouvé la conspiration des au-

 tres,

tres, & vous avez dit : Quel avantage vous reviendra-t-il d'avoir tué nôtre frère? *Vous vous êtes couché* : C'est ce qui s'accomplit sous le regne de Salomon, lorsque le peuple dans une profonde paix se reposoit tranquillement chacun sous sa vigne. *Le sceptre ne sortira point de Juda.* Depuis David il s'y conserva, & ce sont les Princes de la captivité qui ont été à Babylone, & qui sous l'autorité des Rois y ont gouverné le peuple. *Et le Legislateur d'entre ses pieds* : ce sont les Princes ou les Chefs des Escoles de la terre d'Israël. *Jusqu'à ce que vienne Schilo* ; c'est-à-dire, selon l'interpretation d'Onkelos, le Roi Messie, à qui le Royaume appartient ; ou à qui il appartient de regner : & selon l'interpretation mystique du mot *schilo*, en divisant les deux syllabes לו & שי ; les presens sont pour lui ; car il est écrit au Pseaume 76ᵉ v. 30ᵉ. *Ils vous offriront des presens, à vous qui êtes terrible.*

Le commentaire sur l'Exode commence par un paradoxe sur la merveilleuse fecondité des femmes Israëlites en Egypte, lesquelles d'une seule couche mettoient six enfans au monde.

Les Rabbins sçavent les plus menuës circonstances des faits qui sont narrez dans l'Ecriture : & d'où les sçavent ils ? Celui-ci dit au chap. 2ᵉ, qu'Amram pere de Moyse s'étoit separé de sa femme à cause de l'Edit de Pharaon, qui commandoit

de tuer les garçons qui naîtroient aux Iſraëlites, & qu'il la reprit en celebrant de nouvelles nopces : elle avoit alors cent trente ans, mais elle rajeunit, & au bout de ſix mois & un jour elle eut Moyſe. Comme les Egyptiens ne pouvoient pas ſoupçonner cette naiſſance précoce, il fut aiſé de leur cacher l'enfant pendant deux mois ; après ce terme ſa mere l'expoſa ſur la riviere dans un coffre de jonc. Les ſuivantes de la Princeſſe fille de Pharaon tomberent toutes mortes en tâchant d'atteindre le coffre, & ce fut elle même qui le retira de l'eau, ſon bras s'étant allongé, diſent les Rabins, de pluſieurs coudées. Elle donna l'enfant à pluſieurs femmes Egyptiennes, dont il refuſa de prendre le lait, jusqu'à ce qu'enfin il fut confié à ſa propre mere.

Dieu, au ch. 3ᵉ ; répondit à Moyſe qui lui demandoit ſon nom, *Je ſuis celui qui ſuis*. Jarki met ces paroles au futur, *Je ſerai celui qui ſerai*, & il ne les explique que trop ſimplement, je ſerai aux Iſraëlites en leur captivité preſente ſous Pharaon, ce que je leur ſerai dans les captivitez qu'ils auront à ſouffrir dans la ſuite ſous d'autres Rois.

Un endroit des plus remarquables du livre de l'Exode eſt celui où Dieu au ch. 6ᵉ dit à Moïſe, *Qu'il eſt le Seigneur qui s'eſt fait voir à Abraham, à Iſaac & à Jacob, comme Dieu Tout-puiſſant, & qu'il ne leur*

a pas declaré son nom Jehova. Voici le commentaire du Rabbin : Je suis le Seigneur fidelle à recompenser amplement ceux qui marchent en ma presence ; & ce n'est pas en vain que je vous envoie, mais afin d'éxécuter la promesse que j'ai faite à vos peres. *Je me suis fait voir à eux comme Dieu Tout-Puissant*, c'est à dire, je leur ai fait des promesses en les assûrant toujours que je suis Dieu Très-Puissant. *Je ne me suis point fait connoitre à eux en mon nom Jehova.* Il n'est pas écrit ici, *Je ne leur ai pas declaré*, mais *je ne me suis pas fait connoitre*, ou je ne me suis pas manifesté par le moyen de ma vivacité, sur laquelle est fondé mon nom *Jehova* : car je leur ai fait des promesses, & ils n'en ont pas vû l'éxécution.

Au chap. 12[e] il dit que les quatre cens ans de la demeure des Israëlites dans l'Egypte doivent s'entendre du tems qui s'écoula depuis la naissance d'Isaac jusqu'à leur sortie de l'Egypte : dans tout cet intervalle les descendans d'Abraham furent réputez pour étrangers, & dans un païs qui ne leur appartenoit pas. Ils ne séjournerent en Egypte que deux cens dix ans : & la supputation des âges de Caath, qui y alla avec son pere Levi, d'Amram fils de Caath, & de Moyse, n'en comporte pas plus : mais précisément au bout des quatre cens que Dieu avoit marqué, & jour pour jour, Dieu accomplit sa paro-

le ; car le 15[e] du mois *Niſan* l'Ange annonça que Sara auroit un fils, un an après au même jour Iſaac naquit, & enfin le 15[e] de *Niſan* les Iſraëlites furent délivrez du joug des Egyptiens.

Dans l'impoſſibilité d'excuſer pleinement le crime de ſes Peres dans l'occaſion du veau d'or, il tâcha de le diminuer au chap. 32[e]. il dit qu'ils ſe tromperent ſur les quarante jours que Moyſe devoit demeurer avec Dieu, y comptant le jour qu'il monta ſur la montagne. Satan profitant de cette erreur, leur fit illuſion, il rendit le ciel ſombre, & fit paroitre dans l'air la figure de Moyſe porté dans une bière ; de ſorte qu'ils le crûrent effectivement mort, & perdirent l'eſperance de le revoir. Le tumulte commença par cette troupe confuſe d'Egyptiens & d'autres étrangers qui s'étoient joints à eux à la ſortie de l'Egypte. Il y avoit parmi ces gens-là des magiciens, qui firent par leurs enchantemens que l'or dans le creuſet prit la figure du veau. D'autres diſent que ce fut l'impie Michas dont il eſt parlé au ch. 17[e] du livre des Juges. Cet homme dans ſon enfance avoit été deſtiné à être écraſé, comme bien d'autres enfans Hebreux, entre les groſſes pierres dont les Egyptiens bâtiſſoient leurs grands ouvrages : Moyſe s'étant plaint à Dieu de cette barbarie, reçut pour réponſe que ces enfans, s'ils vivoient, deviendroient autant d'Apoſtats ;

& Michas que Moyſe ſauva, vérifia la prédiction. Il avoit vû que Moyſe avec une lame de cuivre ſur laquelle étoit gravé le nom de Dieu, & en diſant, *montez bœuf, montez bœuf*, avoit retiré du fond du Nil le cercueil de Joſeph : il avoit attrapé la lame de cuivre, il la jetta dans le creuſet, & non ſeulement le veau d'or en ſortit, mais ce qui eſt le comble du prodige, ce veau d'or étoit animé. Voilà les ſervantes de Vulcain, qui n'étant que des machines avoient pourtant de l'intelligence, & les ſtatuës animées d'Iarbas.

Cependant Aaron étonné du ſuccès qu'avoit Satan, n'eut pas le courage de s'y oppoſer hautement, & d'ailleurs il étoit intimidé par la mort de Chur fils de ſa ſœur, qui avoit été tué pour avoir voulu s'oppoſer à la rebellion. Il ne chercha donc qu'à gagner du tems pour attendre le retour de Moyſe, & dans ce deſſein il ſe chargea lui même de conſtruire l'autel, afin que d'autres ne le fiſſent pas auſſi-tôt & à la hâte, & il différa au lendemain l'adoration du veau d'or.

Il dit au ch. 28[e], que l'*Urim* & *Tummim* étoient le nom de Dieu, écrit dans la doublure du Pectoral.

Touchant la gerbe d'orge nouveau qui devoit être préſentée devant Dieu après la fête de Pâque, Jarki dit au ch. 23[e] du Levitique, qu'il falloit l'agiter en avant & en arriere pour repouſſer les Eſprits ma-

lins, & puis en haut & en bas pour empêcher les ombres effrayantes. Cette explication Rabbinique est suivie d'une autre plus utile : car il remarque que cette gerbe devoit être offerte le lendemain du Bon-jour, c'est à-dire, de la fête de Pâque : „ Et si vous me dites, continuë-t-il, que „ c'est le lendemain du Sabbath, lequel „ revient de sept jours en sept jours depuis „ la création ; je vous demande, com„ment vous pouvez sçavoir quel est ce „ Sabbath, ou ce septiéme jour de la crea„tion ?

Ces paroles du Rabbin font souvenir de ce qu'il a dit de la sanctification du Sabbath au chap. 2[e] de la Genese : " Dieu „ benit le Sabbath, dans la manne, qui „ tous les autres jours de la semaine tom„boit à la mesure d'un homer par tête „ pour chaque Israëlite, & le sixiéme jour „ à la mesure de deux homers : & Dieu „ sanctifia le septieme jour en ce que la „ manne ne tomboit point. Cette expres„sion, poursuit-il, doit s'entendre du „ tems avenir. Il répéte la même chose au ch. 10[e] de l'Exode. C'est donc conformément au sentiment des Rabbins que les Peres de l'Eglise ont assuré que l'observation du Sabbath a été inconnuë aux Patriarches avant la Loi de Moyse ; mais le Rabbin semble contredire ce qu'il avance, que le sixiéme jour de la création fût celui-là même où la loi fut promulgée ; car

il s'ensuit de là que le Sabbath ordonné par la loi est celui de la création.

Il dit au ch. 25[e] du Levitique, que la cinquantieme année du Jubilé étoit une seconde année de repos pour la terre après la Sabbatique.

Au reste, si tout le commentaire de Rasi ne consistoit qu'à raconter ces sortes de fables insipides par elles mêmes, & téméraires, en ce qu'elles sont données pour des explications de la Sainte Ecriture, il ne meriteroit que du mépris : mais il est recommandable pour l'intelligence des mots Hebreux. Comme commentaire historique il ne merite pas d'estime : comme commentaire Grammatical, c'est l'ouvrage d'un Rabbin habile en sa langue.

ARTICLE XXVI.

PETRI RELANDI, JURIS CONSULTI & Judicis, Fasti Consulares, &c. C'est à-dire, *Les Fastes Consulaires établis sur le témoignage des anciens Auteurs & des Inscriptions, pour assûrer les dattes des Codes de Jûstinien & de Theodose. Par Pierre Réland, Jurisconsulte & Juge; avec une addition qui contient des Fastes tirez des manuscrits, & les Consuls dont il est fait mention dans le Digeste. Par Hadrien Reland.* A Utrecht, de l'Imprimerie de Guillaume Broedelet, 1715.

Février 1718.

in 8°, pages 872, sans compter une longue préface & la table.

CHaque année, chez les Romains, étoit une nouvelle époque marquée par le nom des deux Consuls qui aux Calendes, c'est à-dire, au premier jour de Janvier, prenoient l'administration de la Republique. Non seulement les actes publics n'avoient point d'autre datte, mais c'étoit aussi celle des évenemens particuliers, comme des naissances & des morts. A s'en tenir là il falloit renoncer à la Chronologie, & à connoître l'ordre & la suite des tems; car pour compter, par exemple, soixante ans, dont quelques évenemens auroient été séparez, comment avoir presens & arrangez dans sa memoire les noms de tant de Consuls? Il est donc necessaire de fixer une époque generale, en laquelle les Consulats qui marquoient les années, soient eux-mêmes marquez & placez; en sorte qu'on sçache à quelle année de cette époque se rapporte celle qui est marquée d'un tel Consulat.

Pour ne point parler des Sçavans plus éloignez de nôtre tems, le Cardinal Noris & le P. Pagi, Mr. d'Almeloven, ont travaillé avec succès pour établir la chronologie des Fastes Consulaires: & celle de Godefroi, par rapport aux Constitutions des Empereurs, est en grande esti-

me. Toutefois M. Pierre Reland a experimenté qu'avec le ſecours qu'on peut tirer de leurs doctes ouvrages, on ne laiſſe pas encore de ſe trouver aſſez ſouvent embarraſſé : & il a cherché tous les monumens antiques, ſoit livres, ſoit inſcriptions, ſoit médailles, qui font mention des Conſulats. Il s'eſt principalement propoſé de rapporter tous les noms de chaque Conſul. Les Romains avoient trois noms, & quelquefois quatre : le premier étoit un prénom aſſez commun, & qui pris ſeul ne diſtinguoit pas plus les particuliers que le nom que nous recevons au baptême ; le ſecond étoit le nom de leur famille, le troiſiéme un ſurnom des diverſes branches d'une même famille ; & chacun n'étoit bien connu que par l'aſſemblage de ces trois noms. Or comme ils ne ſont ſouvent indiquez que par un ſeul, il eſt aiſé de s'y méprendre : un Conſul qui paroit tantôt ſous un nom & tantôt ſous un autre, ſemble n'être pas le même ; & la conformité d'un nom fait auſſi paſſer deux Conſuls pour un ſeul.

Une autre difficulté dans la chronologie Conſulaire vient de ce que les Empereurs, afin de faire honneur à plus de perſonnes, prirent la coutume de ſubſtituer dans le cours de l'année de nouveaux Conſuls à ceux qui l'avoient commencée. Car bien que toute l'année retint réguliérement le nom des premiers Conſuls, &

qu'on raillât les subltituez, de ce qu'on oublioit sous quel Consulat ils avoient été Consuls, cependant ceux qui vouloient aussi leur faire honneur, marquoient leurs noms pendant le tems de leur magistrature ; de sorte que l'année sembloit se partager, ou se multiplier.

C'est ce que M. Hadrien Reland explique plus au long dans la preface qu'il a composée pour l'ouvrage de son sçavant frere, & ce qu'il confirme par divers exemples. Si l'on rencontre un fait marqué simplement du Consulat de Rufin & d'Eusebe, & sans aucun autre indice, on ne peut s'assûrer que c'est l'an 347 de Jesus-Christ, où les Fastes rapportent les mêmes noms ; puisque dans l'ancienne liste des Prefets de Rome on voit aussi Rufin & Eusebe Consuls l'an 311, & que dans la premiere loi du Code Theodosien de l'annone & des tributs, laquelle est de l'an 315, il est fait mention d'Eusebe Ex-consul. Il en est ainsi d'une inscription rapportée par Gruter l. 6. *Falcone & Claro Coss*: elle ne sçauroit convenir à l'an 193. qui est marqué de leur Consulat, puisque le titre d'Auguste est donné à Marc Aurele Antonin, fils de Severe & de Julia, & surnommé Caracalla, qui n'avoit alors que quatre ans, & qui ne fut déclaré Cesar qu'en 196, & Auguste en 198. En ces occasions & en d'autres semblables on a coutume de recourir à des Consuls substituez.

L'ordre que l'Auteur s'est prescrit, est premierement de marquer les Consuls de chaque année, secondement de citer les loix données en la même année, troisiémement de rapporter tout ce qu'il a pû recueillir d'Anciens monumens qui fassent mention de ses Consuls, comme les Fastes de Cassiodore, d'Idace, de Florence, ou de Theon, imprimez par Dodwel, anonymes imprimez par le Cardinal Noris, la Chronique de Prosper, & celle d'Alexandrie, les passages de differents Auteurs, les inscriptions, les medailles. Enfin, il insere de briéves notes pour éclaircir les difficultez qui se rencontrent, ajoutant les pensées des Auteurs modernes les mieux versez en cette matiere. Il commence par la 146^{e} année de Jesus-Christ, qui est la 898^{e} de la ville de Rome, & il finit dans la 559^{e}, de Rome, la 1311^{e}. C'est précisément le tems des Edits & des Rescrits des Empereurs, citez dans les Codes.

Un endroit des plus remarquables est depuis l'an 235. jusqu'à 254, intervalle, dans lequel les Fastes de Florence s'éloignent de tous les autres & brouillent tout. Le débrouillement ordinaire est de dire qu'ils remplissent cet espace de vingt ans de Consuls subtituëz. Mais l'Auteur y ayant fait plus d'attention, a remarqué, que c'est seulement un dérangement des Consuls ordinaires, & il les remet en leur place.

Il finit par deux Tables, une des années des Empereurs depuis Antonin surnommé *Pius* jusqu'à Justinien, l'autre plus utile & alphabetique des Consuls dont les loix sont dattées.

Trois additions faites par M. Hadrien Reland donnent encore du prix à ce volume. 1°. Des Fastes Grecs sur un manuscrit de la Bibliotheque de Florence, où les années depuis Alexandre & Auguste sont marquées. 2°. Des Fastes Latins copiez d'un manuscrit d'Oxfort du College du Corps de Christ. 3°. Une lettre de M. Brenemann à M. Reland touchant les Consuls dont il est fait mention dans le Digeste.

ARTICLE XXVII.

PHILOSOPHIÆ NATURALIS principia Mathematica. C'est à dire, *Principes Mathematiques de la Philosophie naturelle. Par le Chevalier Isaac Newton. Derniere édition, plus ample & plus correcte.* A Amsterdam, aux frais d'une Societé, 1714. *In* 4°, *pages* 484. se vend à Paris chez Montalant.

LA reputation de cet ouvrage est constante parmi les Geometres, qui admirent la force & la profondeur du génie de l'Auteur; & elle est contestée entre les Physiciens, qui la plûpart ne sçauroient

s'accommoder d'une attention naturelle, qu'il prétend être entre tous les Corps. Comme M. Gregory a travaillé son Astronomie Physique & Geometrique sur les principes de M. Newton, dont il ne differe en rien, on croit être en droit de renvoyer aux extraits exacts qu'on en a donné dans ces Memoires aux mois de Fevrier & de Mars 1710. Faire autrement ce seroit en partie s'engager à des redites, & en partie entreprendre l'impossible; car où est l'art d'exposer avec briéveté & avec clarté, ce qui dans la juste étenduë, au jugement même de l'Auteur *, ne sçauroit être entendu qu'avec beaucoup de peine par ceux qui sont le mieux versez dans les Mathématiques. D'ailleurs l'ouvrage est d'avant ce siécle, & cette nouvelle édition n'est augmentée que de deux ou de trois éclaircissemens. On se contente donc d'en donner une idée générale.

Il est divisé en trois Livres, dont les deux premiers sont purement Geométriques, le dernier est destiné à expliquer le systeme du monde.

On convient unanimement en Physique, & en Mathématique, qu'un Corps qui n'est ni gêné, ni contrarié dans son mouvement, va toujours en ligne droite; que forcé à suivre une ligne courbe, il tend continuellement à s'échapper par la tangente; & que si cette courbe a un cen-

* *Page* 356.

tre autour duquel il est porté, il fait effort de s'en éloigner en fuyant par la tangente. C'est ce qui s'appelle *force centrifuge*, laquelle feroit dans le systême de Copernic, que toutes les Planétes abandonneroient le Soleil, si elles n'étoient retenuës par une force contraire. Or quelle est cette force, ou supérieure, ou égale à la centrifuge, capable de la vaincre, ou de la balancer? C'est, selon Newton, une attraction mutuelle par laquelle le soleil attire à soi les Planetes, & est attiré vers elles; ou une *tendence* mutuelle entre le soleil & les planétes: en sorte que celles-ci en tous les points de leur route, ou de leur *orbite*, tendent d'elles mêmes vers le soleil, auquel elles iroient se joindre, si elles n'étoient pas emportées par la force centrifuge. Cet effort vers le soleil est nommé *force centripete*. On a dit dans l'extrait de Gregory, pourquoi le soleil est le centre du mouvement des planetes.

Newton dans le premier livre employe la plus fine Géometrie à la recherche de tous les effets de la force centripete dans des milieux non résistans. Il demontre que si un Corps fait ses revolutions autour d'un centre immobile tous les secteurs compris entre les Arcs de l'orbite qu'il parcourt, & entre les rayons tirez à ce centre, sont proportionels aux tems: & que si de tels secteurs sont proportionnels aux tems, le corps tend vers le centre par

une force centripete. Or Kepler a remarqué, & les Astronomes après lui reconnoissent cette proportion dans le mouvement des planetes autour du soleil, d'où ils inferent que leur orbite est elliptique.

Afin d'établir une regle pour mesurer & pour comparer les forces centripetes, il démontre que celles de deux corps mûs en la circonference de deux cercles differens, sont en chaque cercle comme les quarrez des arcs parcourus en même tems multipliez reciproquement par les demi-diametres, ou ce qui revient au même, comme les quarrez des mêmes arcs divisez par le demi-diametre de leur propre cercle. Dans l'extrait de Gregory on a rapporté la démonstration avec les corollaires qui parurent les plus utiles : auxquels on ajoute, qu'il s'ensuit encore, que l'arc parcouru par un corps avec une force centripete donnée, & en quelques tems que ce soit, est moyen proportionel entre le diametre du cercle & l'espace par lequel il descendroit vers le centre avec la même force & dans le même tems.

Le subtil Auteur continuë de suivre la force centripete par toutes les courbes par où elle peut mener un corps, par les elypriques, paraboliques, hyperboliques, & autres, autour d'un centre immobile, ou mobile : & de-là il prend l'occasion de découvrir de nouvelles proprietez des sections coniques. Il traite du mouvement perpendiculaire, soit qu'un corps

monte, ou qu'il descende; du mouvement reciproque des pendules.

Dans le second livre il examine le mouvement des corps dans les milieux resistans, soit que la resistance soit en raison simple, ou en raison doublée de la vitesse des corps qui les traversent: il considere les corps fluides selon leur propre densité, selon qu'ils peuvent être comprimez, & en mouvement.

Après avoir contenté son esprit Géometrique dans les deux premiers livres, dans le troisiéme il passe à la Physique: & il dit que pour parvenir à la connoissance du vrai systeme du monde, il ne faut pas s'en rapporter à son imagination, mais consulter la nature; que des fictions, quelque ingenieuses qn'elles soyent, sont pourtant des fictions, au lieu que l'experience conduit à la réalité. Or il est visible que tous les corps qui nous environnent, sont pesans; d'où il est juste de conclure que la pesanteur est une proprieté du corps & de la matiere: & comme les corps plus éloignez de nous, le soleil, les étoiles, les planetes, sont toujours des corps; ils participent aussi à la proprieté commune, & ils sont pesants. L'idée la plus convenable que l'on puisse se former de la pesanteur, est une attraction mutuelle entre tous les corps, par laquelle ils agissent les uns sur les autres, à proportion qu'ils contiennent plus ou moins de matiere, c'est-à-

ire, en la raiſon compoſée de leur voıme & de leur denſité. Leur action ſe reand autour d'eux en la raiſon doublée es diſtances ; & ſi rien ne s'y oppoſoit, lle les ameneroit, & les joindroit enſemle dans leur commun centre de gravité. On indique ſeulement ici ce qu'on a expliué dans l'extrait de Gregory.

La preuve ſemblera aller juſqu'à la conjction, ſi l'éxperience peut montrer qu'en ffet la terre & la lune ſont, pour ainſi arler, en commerce d'attraction. Soit T. e centre de la terre,

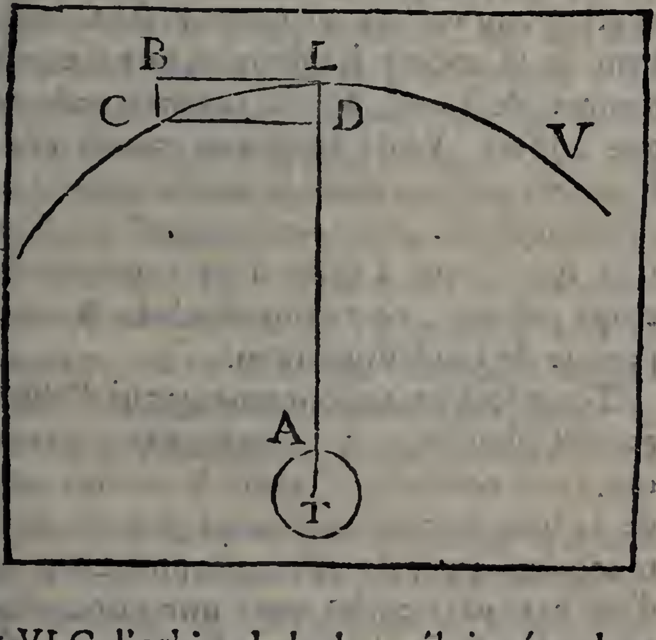

k VLC l'orbite de la lune éloignée, dans a moyenne diſtance, de 60 demi-Diametres de la terre TA. En une minute de ems la lune parcourt l'arc LC 33″, qui

peut à cause de sa petitesse etre comme une ligne droite & comme la diagonale du parallelogramme LBCD ; en sorte que la determination du mouvement de la Lune est composée des lignes LB & LD : celle-là repond à une force étrangere, celle-ci à la force centripete & est marquée par le sinus verse LD, qui selon le calcul trigonometrique est de $15\frac{1}{2}$ pieds. Si donc la lune parvenuë au point L, cessoit à l'instant d'estre poussée par la détermination LB, elle tomberoit vers la terre de la hauteur LD, ou de 15 pieds & demi.

Or on sçait par les expériences les plus exactes, qu'ici bas les corps pesans tombent de la même hauteur en une seconde minute de tems, & de 54300 pieds en une minute. Voilà donc une entiere conformité. puisque dans le même tems d'une minute la lune tomberoit d'une hauteur qui seroit à celle d'où tombent les corps pesants, en raison doublée & reciproque de son éloignement.

Toutefois ce raisonnement, qui d'abord paroist plausible, ne prouve pas ; parce que cette conformité entre le mouvement de la lune & celui des corps pesants ne se rencontrant que dans l'arc proposé LC, c'est d'un cas particulier tirer une conclusion generale. Il faudroit que les sinus verses des arcs ou plus petits, ou plus grands fussent entre eux en raison doublée (

ttres ; ce qui ne ſçauroit être dans les
tres ſenſibles, comme le ſont ceux aux en-
viron de 33″ par rapport à l'orbite de la
une.

Voici quelques calculs aſſez curieux de
M. Newton, fondez en partie ſur les Ob-
ſervations Aſtronomiques & en partie ſur
ſes propres principes. 1°. Venus fait ſa ré-
volution autour du ſoleil en 224 jours &
$16\frac{3}{4}$ heures, le ſatellite le plus éloigné de
Jupiter fait la ſienne autour de cette pla-
nete en 16 jours & $16\frac{8}{15}$ heures, un des
ſatellites de Saturne en 15 jours & $22\frac{2}{3}$
heures, la lune autour de la terre en 27
jours 7 heures & 43 minutes. 2°. Les de-
mi-diametres du Soleil, de Jupiter, de
Saturne, de la terre, ſont comme les nom-
bres 10000, 1077, 889, 104. 3°. Si des
corps égaux roulent autour d'une même
planette comme autour du centre de leur
mouvement, leur peſanteur, ou leur ten-
dance, ou la force de l'attraction vers la
planette, eſt en la raiſon compoſée du dia-
metre du cercle qu'ils décrivent, & de la
reciproque doublée du tems de leurs révo-
lutions.

De là il a trouvé par un calcul qui n'a
pû être que laborieux, que la peſanteur
ou la force de l'attraction en des corps
égaux à égales diſtances du ſoleil, de
Jupiter, de Saturne, de la terre, eſt com-
me 1, $\frac{1}{1033}$, $\frac{1}{2411}$, $\frac{1}{227512}$, & que c'eſt
auſſi la même proportion de matieres en

ces planétes. Que proche de leur ſuperficie la peſanteur des corps égaux eſt comme 10000, 835, 525, 410. Que leur denſité eſt comme 100, 78, 59, 396; en ſorte que la terre eſt notablement plus compacte en elle même & plus denſe, que ne le ſont ces autres grands corps. Il ajoûte que les planétes ſont d'autant plus denſe qu'elles ſont plus proches du Soleil, afi de reſiſter à la force de ſes rayons: & i remarque que la chaleur eſt ſept fois plu grande ſur le corps de Mercure que ſu celui de la terre; de ſorte que nôtre eau bouilliroit, & s'évaporeroit bien-tôt.

Il dit que le mouvement diurne de l terre ſur ſon axe lui a fait prendre la figure d'un ſphéroïde applati par les poles: & que ſi les terres n'étoient pas plus élevée ſous l'équateur pour arrêter les eaux de l mer, elles s'y accumuleroient & inonderoient tout. De plus, un pendule pou battre les ſecondes minutes doit être Paris de 3 pieds & $8\frac{5}{9}$ lignes, & plus cou à ſa Caiene d'une ligne & de $\frac{87}{1000}$ de lign puis donc qu'en avançant vers l'Equateu la peſanteur diminuë, il faut conclure qu l'éloignement du centre y eſt plus grand & ſelon le calcul de Newton le diametr de l'équateur eſt à l'axe comme 230 à 22 Jupiter eſt de même un ſpheroïde ave une difference un peu plus grande, ent le diametre de ſon équateur & ſon axe ſçavoir de 9 à 8. De là il s'enſuit que l

degrez des meridiens sont plus petits vers l'équateur, & vont en croissant vers les poles. On a exposé d'après M. Cassini un sentiment tout contraire touchant la figure de la terre.

On s'est dispensé de suivre M. Newton dans les autres partis de son systeme, parce qu'on l'a exposé tout entier & assez exactement dans l'extrait de Gregory.

ARTICLE XXVIII.

NOUVELLES LITERAIRES.

D'ALLEMAGNE, DE PRAGUE.

On a imprimé ici il y a quelque tems un traité posthume du feu Docteur Gazzola, Medecin de sa Majesté Imperiale, sur la fausse Medecine.

Il mundo ingannato da falsi medici, discorsi del Doctor Giuseppe Gazola Veronese Medico Cesareo Academico a leto philo, in 8°. 1716.

L'Auteur n'y paroit point entêté de son art, il en découvre toutes les difficultez; il fait sentir que rien n'est plus rare qu'un bon Medecin, & qu'on meurt des remedes presque aussi souvent que des maladies : pour consoler un peu ses Lecteurs, il leur enseigne l'art de conserver la santé, & de se passer de Medecins; il n'en connoit point de plus mauvais que les Gale-

nistes attachez à leur vieille méthode. Ces discours ne feront-ils point penser qu si l'Auteur a été exempt de la préventio ordinaire aux hommes en faveur de leu profession, il n'est pas exempt de tout pré jugé?

DE ZIHAU.

Le Magistrat de cette ville a charg Monsieur Christophle Godefroi Hofma de l'édition d'un recueil des Anciens Hi toriens de Lusace tirez de la bibliotheq publique. Beaucoup de ces Historiens n'. voient point encore vû le jour, les autr étoient extremement rares. Ce recuei dont on acheve l'impression, est parta en quatre tomes; on a dans le premier,

Vita Viperti Comitis Groicensis;
Johannes Garzonius de bellis Friderici a -morsi, seu de rebus Saxoniæ Libri duo.
Gasparis Penceri patria.
Christophori Manlii Commentarius de reb Lusaticis, Corrigé sur l'original écrit la main de l'Auteur.
Meisteri Garsliique annales Gorticenses,
Andreali Cenotaphium Christi Domini.
Diplomatum fascis.

Le second Tome contient,

Hanguizii prodromus Luzaticus.
Abrahamii Freneelii nomenclator utri

que Lusatia , & de Diis F.avorum Commentarius.

Excripta ex Ticini historia Rosenthalensi.

Sagittarii & Schurz-Fleischii dissertationes.

Le troisiéme Tome contient,

Chronicon montis sereni , sive Lauterbergense.

Annales Gernrodenses.

Silesia Bresla,

Tirannii Dalemincia.

Le quatriéme tome est destiné pour ce qu'on a écrit de meilleur sur les loix de la Lusace.

Lè Sçavant Editeur met à la tête de l'ouvrage un abregé Chronologique dè l'histoire de la Lusace.

On a commencé l'impression d'une histoire du Droit , *historia juris*, dont le même Monsieur Hosman est Auteur.

DE LIPSIC.

Monsieur Krause va donner de quinze en quinze jours des Nouvelles Litteraires en Latin , *Nova Litteraria* , ce nouveau Journal a commencé avec l'année. L'Auteur est un des Journalistes de Lipsic , le succés de cet ancien Journal répond de la fortune du Nouveau.

Fevrier 1718.

D'ITALIE, DE VENISE.

On a traduit en Italien *la méthode d'étudier l'hiſtoire de Monſieur l'Abbé Langlet du Freſnoy, & le traité de la methode & du choix des études*; par Monſieur l'Abbé Fleuri. La méthode d'étudier l'hiſtoire eſt augmentée de pluſieurs obſervations, & le Traducteur a ajouté au Catalogue un grand nombre d'Hiſtoriens Italiens omis par l'Auteur.

Coleti, qui a imprimé cette traduction, imprime *l'Italie ſacrée dughelli* augmentée. *Italia Sacra.*

DE HOLLANDE, DE LEIDE.

Bouteſloin a fait une nouvelle édition du Traité ſi eſtimé de Berengari ſur les bleſſures de la tête. *Berengarius de fractura cranii, in* 8o.

DE LA HAYE.

Jonhſon inprime trois Lucreces, *le Latin avec des notes, la traduction en vers Italiens par Marchetti, la traduction en vers Anglois par Chreech.*

Il imprime auſſi *l'hiſtoire de la reformation de l'Egliſe Anglicane*; on a conſervé la belle traduction de Roſemond, mais on a traduit & mis à leur place les additions,

ce ſeront *deux volumes in folio* ; la ſouſcription eſt de trente ſix livres pour le grand papier, & de vingt-quatre pour le petit, en deux payemens, la moitié en ſouſcrivant, le reſte en recevant le livre.

DE PARIS.

Gruneval, Suiſſe de nation, propoſe un ſecret qu'il a trouvé pour rendre l'eau incorruptible par le moyen d'un ſel qui ſans en alterer le goût la conſerve claire & pure ſur mer & par tout ailleurs. Cette Eau bien loin d'être contraire à la ſanté eſt diuretique, & un préſervatif & un remede contre le Scorbut. Il offre d'en faire des épreuves.

Etienne vend *l'Abregé de la vie de la reverende Mere de Gondy, ſuperieure generale de la Congregation du Calvaire.*

Le celebre Jeſuite Theophile Rainaud a fait un traité intitulé *Laus brevitatis.* Si l'Auteur de cet abregé a lû ce traité du P. Rainaud, il en a ſuivi les regles ; car en 48 pages il a fait le détail d'un grand nombre de faits qui repreſentent une Religieuſe qui a été une des plus riches, & des plus pauvres de cœur, de nos jours. L'Auteur auroit dû faire auſſi un abregé des deux tomes *in* 4°. qui ont été imprimez ſur la maiſon de Gondy.

Coutelier imprime la vie de Plutarque traduite par Monſieur Dacier, il propoſe

des ſouſcriptions pour cette édition, dont voici les conditions. Les Souſcrivans auront leurs exemplaires à un tiers moins que ceux qui n'auront pas ſouſcrit ; le prix de la ſouſcription pour le petit papier ſera de quarante livres en blanc, & en grand papier de ſoixante & douze livres. On en payera la moitié à preſent, & l'autre moitié en recevant les exemplaires. On s'addreſſera pour les ſouſcriptions aux Libraires ici déſignez. A Rome chez J. B. Andreoli ; A Leipſic chez Thomas Fritſch; A Londres chez Paul Vaillant ; A Cambridge chez Corneille Crownfied ; A Leyde chez P. Vander Aa ; A La Haye chez Henry du Sauzet ; A Bruxelles chez F. Coppens ; A Lyon chez Ant. Boudet ; A Rennes chez Joſ. Vatart ; A Toulouſe chez J. Tenne ; A Paris chez Ant. Urbain Couſtelier.

Nous donnerons dans la ſuite une idée de la nouvelle édition de S. Jean Cryſoſtome, au ſujet de laquelle nous communiquons au public l'avis des Libraires pour les ſouſcriptions.

FIN.

AVIS AU PUBLIC

POUR LES SOUSCRIPTIONS de la Nouvelle édition des Ouvrages de S. JEAN CHRYSOSTOME en Grec & en Latin, augmentée d'un grand nombre de Pieces, & de 31 nouvelles Homelies ſur les Pſeaumes ; enrichie de Notes.

Par le R. Pere Dom BERNARD DE MONT-FAUCON, *Religieux Benedictin de la Congregation de S. Maur.*

Il y aura onze volumes *in folio*, chaque volume d'environ 230 feuilles.

Cet Ouvrage s'imprime actuellement à Paris,

Par
- LOUIS GUERIN, ruë S Jacque, à S. Thomas d'Aquin.
- CHARLES ROBUSTEL, ruë Saint Jacque, au Palmier.
- JEAN-JOSEPH BARBOU, ruë S. Jacque, aux Cigognes.
- GUILLAUME DESPREZ & JEAN DESESSARTZ, ruë S. Jacque, à S. Proſper, & aux trois Vertus.

LEs Libraires ci deſſus, pour ſatisfaire au déſir que pluſieurs perſonnes leur

témoignent d'avoir cette nouvelle édition, ne discontinuëront point l'impression de cet ouvrage, qu'il ne soit entierement fini.

Ils l'impriment sur grand & petit papier. Le grand est sur la forme de *grand Raisin*. Le petit papier est de la forme du *Lombard*, & de même que le S. Augustin de la derniere édition.

Les deux premiers volumes seront achevez au plus tard à la fin de la présente année 1717. Le troisiéme & le quatriéme seront achevez deux ans aprés. On fera une plus grande diligence sur les Volumes suivans.

Les Libraires ne vendront pas cet ouvrage volume à volume, mais tout entier & complet. Cependant, pour que le Public puisse joüir de cet ouvrage à mesure qu'il s'imprimera, ils recevront des Souscriptions de deux volumes en deux volumes, qu'ils s'obligeront de fournir en blanc aussi-tôt qu'ils seront imprimez, à ceux qui souscriront aux conditions suivantes, & n'en fourniront point autrement.

I. Chaque volume de petit papier se vendra vingt-trois livres en blanc. On diminuëra au Souscripteur en faveur des avances qu'il fera, cinq livres dix sols. Ainsi il ne payera que dix-sept livres dix sols pour chaque volume, & pour deux volumes trente cinq livres.

II. Celui qui voudra souscrire payera

actuellement trente-cinq livres pour les deux premiers volumes en feuilles ; & lorsque les Libraires fourniront lesdits deux premiers volumes, le Souscripteur payera encore trente-cinq livres pour le troisiéme & quatriéme Volume : & ainsi pour deux volumes à raison de trente-cinq livres les deux volumes jusqu'à la perfection dudit Ouvrage.

III. Celui qui souscrira pour six Exemplaires, aura vingt sols par volume de beneficé plus que les précédens, & les Exemplaires lui seront delivrez à seize livres dix sols.

IV. Celui qui souscrira pour douze Exemplaires, payera pour chaque Volume quinze livres, aux conditions de souscrire comme ci dessus de deux Volumes en deux Volumes jusqu'à la fin de l'Ouvrage.

V. Chaque Volume de *grand Raisin*, dont il n'y aura que soixante-quinze Exemplaires pour les Souscripteurs, se vendra trente-sept livres ; on diminuëra au Souscripteur dix livres ; ainsi il ne payera que vingt sept livres pour chaque Volume, & pour deux Volumes cinquante-quatre livres, aux mêmes clauses & conditions cidessus.

VI. Il sera libre à chacun des Souscripteurs de payer l'Ouvrage entier en feuille sur le pied d'onze volumes. En ce cas le Souscripteur ne payera que quinze livres du volume, au lieu de dix-sept livres dix

ſols pour le petit papier ; & vingt-cinq livres du Volume en grand papier, au lieu de vingt-ſept livres. Ce qui ſera pour tout l'ouvrage en petit papier cent ſoixante-cinq livres, & deux cens ſoixante-quinze livres pour tout l'ouvrage en grand papier.

VII. Ceux qui auront ſouſcrit ſeront obligez de retirer, ou faire retirer deſdits Libraires un an après l'impreſſion des deux Volumes finie, les Exemplaires pour leſquels ils auront ſouſcrit, & de ſouſcrire pour les deux autres volumes ſuivans ; ſinon, ledit tems paſſé, ils perdront ce qu'ils auront payé d'avance, ſans que les Libraires en puiſſent être inquietez.

VIII. Pour ſureté des ſommes que ceux qui ſouſcriront auront payées, il leur ſera donné un billet ſolidaire ſigné des ſuſdits Libraires, portant promeſſe de leur livrer les Exemplaires entiers dans les tems portez ci-deſſus, en ſouſcrivant pour la ſuite, ainſi qu'il eſt expliqué, & leſdits Libraires aſſociez tiendront regiſtre des noms, qualitez & demeures de ceux qui auront ſouſcrit.

TABLE

Des Memoires pour l'Histoire des Sciences & des beaux Arts. Mois de Février 1718.

ART. XVII. *Voyage Litteraire de deux Religieux Benedictins de la Congregation de S. Maur.* Page 191

ART. XVIII. *Second volume de l'Introduction des maisons Souveraines de l'Europe, par le Pere Buffier Jesuite.* p. 207

ART. XIX. Notitia veteris Francorum Regni usque ad excessum Ludovici Pii. *Notice de l'ancien Royaume des François jusqu'à la mort de Loüis le Debonnaire.* page 238

ART. XX. *De l'existence & des attributs de Dieu, des devoirs de la Religion naturelle, & de la verité de la Religion Chrétienne; traitez de Mr. Clark traduits de l'Anglois par Mr. Ricotier.* p. 247.

ART. XXI. *Eloge de Dom Paul Rabusson, ci devant Superieur de l'étroite Observance de l'Ordre de Cluny.* p. 283

ART. XXII. Quintus Horatius Flaccus, &c. *Seconde édition des Oeuvres d'Horace, par M. Bentlei.* p. 289

ART. XXIII. ΣΡΑΒΩΝΟΣ ΓΕΩ-

ΓΡΑΦΙΚΩΝ βίβλοι ιζ. Strabonis rerum Geographicarum libri XVIII. *La Geographie de Strabon en dix-huit livres.* p. 304

ART. XXIV. Camilli Leonardi ſpeculum lapidum. *Le miroir des pierres, par Camille Leonard de Piſaure.* p. 328

ART. XXV. R. Salomonis &c. *Commentaire Hebreu de Rabbi Salomon Jarchi, ſur les cinq livres de Moyſe, traduit en Latin par Jean Frideric Breithaupt.* page 337

ART. XXVI. Petri Relandi, Juriſconſulti & Judicis, Faſti Conſulares &c. C'eſt à-dire, *Les Faſtes Conſulaires établis ſur le témoignage des anciens Auteurs & des Inſcriptions; pour aſſurer les dattes des Codes de Juſtinien & de Theodoſe. Par Pierre Reland, Juriſconſulte & Juge; avec une addition qui contient des Faſtes tirez des manuſcrits, & les Conſuls dont il eſt fait mention dans le Digeſte. Par Hadrien Reland.* p. 461.

ART. XXVII. Philoſophiæ naturalis principia Mathematica. C'eſt à-dire, *Principes Mathematiques de la Philoſophie naturelle. Par le Chevalier Iſaac Newton.* p. 466

ART. XXVIII. *Nouvelles Literaires.*
D'Allemagne, de Prague. p. 475
De Zihau. p. 476

De Lipsic. p. 477
D'Italie, de Venise. p. 478
De Hollande, De la Haye. ibid.
De Paris. p. 479

Fin de la Table.

MEMOIRES
POUR
L'HISTOIRE
DES SCIENCES
ET
DES BEAUX ARTS.

Mars 1718.

CES MEMOIRES ONT commencé au Mois de Janvier 1701. & se vendent 15 s. le mois en blanc, & broché 16 s.

Année	1701.	9. vol.
——	1702.	12. v.
——	1703.	12. v.
——	1704.	13. v.
——	1705.	12. v.
——	1706.	12. v.
——	1707.	12. v.
——	1708.	12. v.
——	1709.	12. v.
——	1710.	12. v.
——	1711.	12. v.
——	1712.	12. v.
——	1713.	12. v.
——	1714.	12. v.
——	1715.	12. v.
——	1716.	12. v.
——	1717.	12. v.
——	1718.	3. v.

MEMOIRES
POUR
L'HISTOIRE
Des Sciences & des beaux Arts.

Recüeillis par l'Ordre de Son Altesse Serenissime Monseigneur Prince Souverain de Dombes.

Mars 1718.

A TREVOUX,
Chez ETIENNE GANEAU, Libraire de Paris, & Directeur de l'Imprimerie de S. A. Serenissime Monseigneur Prince Souverain de Dombes.

M. DCCXVIII.

Avec Privilege & Approbation

MEMOIRES
POUR L'HISTOIRE
des Sciences & des beaux Arts.

Mars 1718.

ARTICLE XXVIII.

DI TITO LUCREZIO CARO della natura delle cose libri sei, tradotte da Alessandro Marchetti Lettore di Philosofia e Mattematiche nell universita di Pisa e Accademico della Crusca. Prima editione. C'est à dire, *six livres de Tite Lucrece sur la nature des choses, traduits par Alexandre Marchetti, Professeur de Philosophie & de Mathematiques dans l'Université de Pise, & Academicien de la Crusca. Premiere édition.* A Londres, par Jean Pickard MDCCXVII. en

grand *in octavo pages* 400. ſans la table.

LEs Connoiſſeurs regardent cette nouvelle traduction de Lucrece comme un chef d'œuvre ; & certainement feu Mr. Marchetti a eû tout ce qu'il falloit pour la rendre parfaite : Philoſophe , Mathématicien , Pöëte excellent , Auteur eſtimé dans ces genres d'écrire ſi differens , il a joint par une alliance aſſez rare des talens oppoſez, à la ſolidité du jugement , la penetration, la juſteſſe d'eſprit ; le ſang froid , la patience dans le travail , neceſſaires pour les ſciences abſtraites , avec la beauté , la vivacité , la fertilité d'imagination qui fait les Poëtes. Il avoit appris à Florence , & dans l'Academie de la Cruſca , l'Italien le plus pur & le plus regulier , & l'uſage des graces naturelles du ſtile ; charmé de trouver dans Lucrece un caractere d'eſprit conforme au ſien , la même union de qualitez contraires , il s'étoit rendu propre le génie de ce Poëte Philoſophe , par une lecture aſſi-

duë de ſon poëme. On a dit que pour qu'on eût une traduction accomplie, il faudroit qu'un Auteur renaiſſant, pour ainſi dire, dans un autre païs, ſe traduiſit lui même. L'eſprit de Lucrece ſemble avoir paſſé dans M. Manchetti. On admire dans la traduction ce qui a fait admirer l'original: ces termes ſi propres du ſujet, qu'on les croiroit inventez exprès pour le faire entendre, cette netteté, cette facilité preſque inimitable d'exprimer tout, d'expliquer clairement les choſes les Plus abſtruſes & les moins concevables, agreablement les plus ennuyeuſes, ce que la Philoſophie a de plus ſec & de plus aride, noblement les plus baſſes. Cette negligence adroite qui ſied ſi bien à un Poëte Philoſophe, & qui laiſſe aux vers tant de force & de beauté, ce choix d'épithetes toujours ingénieuſes qui ajoutent toujours au ſens, & qui comme autant de coups d'un habile pinceau donnent du relief & de l'ame aux deſcriptions & aux comparaiſons, aux expoſitions même les plus ſimples; tout cela ſe trouve

dans la traduction avec toute la délicateſſe d'une langue plus abondante & encore plus propre aux details que le Latin, & comme la Philoſophie a fait de grands progrès depuis Lucrece, on ſent que le traducteur a eû plus de lumiere ſur les ſujets qu'il traite, que l'Auteur n'en avoit eû. Ce bel ouvrage couroit depuis long-tems manuſcrit. Déjà l'ignorance & l'inattention des copiſtes l'avoit fort defiguré; Mr. Roſſi en ayant recouvert une copie aſſez correcte, l'a conferée avec une autre encore plus exacte, & après avoir remis cette verſion dans ſon premier état, il l'a fait imprimer à Londres, où il ſe trouvoit. Le papier, le caractere, la correction, répondent au prix de l'ouvrage. Mais l'Imprimeur vend trop cher ſon travail, ſelon la coutume des Anglois. Mr. Roſſi a eû un ſoin particulier de l'orthographe & de la ponctuation: il a ſur l'une & ſur l'autre des principes qui devroient être plus communs; il veut que l'orthographe ſoit conforme à la prononciation, & que la ponctuation ne ſoit employée qu'autant qu'elle eſt neceſſaire pour diſ-

tinguer le ſens, quand il ſeroit difficile au commun des Lecteurs de le diſtinguer ſans quelque marque. Il blâme avec raiſon ceux qui trop attachez aux regles de certains Grammairiens, augmentent l'embarras des Lecteurs, en abuſant d'un moyen inventé pour leur epargner de l'embarras.

Mr. Roſſi a vû qu'en publiant la traduction d'un ſyſtême épicurien, il s'expoſoit à beaucoup de reproches, il croit s'en juſtifier en faiſant remarquer que la traduction n'eſt pas plus dangereuſe que l'original, ſi répandu par tant d'éditions, & déja traduit en pluſieurs langues; que les veritez combattuës par Lucrece ſont trop lumineuſes pour être obſcurcies; qu'il pouvoit faire quelque impreſſion ſur des payens, & décrier une religion monſtrueuſe qui ſe décrioit elle même par ſa Theologie bizarre & par la cruauté de ſes ſacrifices; mais qu'un Chrétien a dans ſa foi des armes invincibles contre les ſophiſmes du Poëte épicurien; qu'enfin l'Editeur n'eſt pas plus coupable que le Traducteur, & qu'on ne peut ſoupçonner Mr.

Marchetti d'aucun mauvais dessein: il a protesté pàr écrit, & l'Editeur a imprimé sa protestation, *que plus Chétien que Philosophe, il étoit près de verser son sang pour les veritez que la foi enseigne; qu'il ne s'étoit proposé en traduisant Lucrece que la gloire de sa nation, & l'avantage que pouvoient retirer de sa traduction les Italiens, qui n'entendent pas le Latin, pour s'instruire de la Philosophie épicurienne, & pour se former à expliquer les matieres philosophiques, avec tous les agrémens de la poësie.*

Je n'ai garde de donner ces excuses pour valables, ni de blâmer les sages précautions qu'on a prises en Italie pour empêcher que cette version n'y fût imprimée, & ne tombât indifféremment entre les mains de ceux qui n'auroient rien à craindre d'un poison caché sous les fleurs, & de ceux à qui ce poison seroit probablement funeste. Sans imputer des vûës criminelles, ni à l'Auteur ni à l'Editeur; je dirai hardiment avec tous les gens de bien, que Mr. Marchetti devoit employer ses talens plutôt à refuter Lucrece qu'à l;

traduire. La refutation du poëme épicurien auroit été plus glorieuse pour lui & pour sa patrie, & l'Italie en auroit tiré plus d'avantage, que la traduction, quelque belle qu'elle soit.

Au reste, je conviens que la lecture de Lucrece est moins dangereuse pour un Chrétien que pour un payen. L'idée que le christianisme donne de Dieu, le rapport admirable de toutes les veritez dont la foi nous instruit; la pureté de la Morale de l'Evangile pratiquée par tant de Saints; les preuves de la revelation si solides, si convaincantes, tant de miracles averez, le plus grand & le plus sensible de tous les miracles, l'établissement du vrai Christianisme sur les ruines de l'idolatrie, & sa conservation au milieu des heresies qui se succedent depuis les premiers siecles, & qui perissent l'une après l'autre; toutes ces marques d'une religion divine forment dans l'esprit du chrétien attentif, un jour que les illusions épicuriennes n'obscurciront pas.

J'ose même assurer que la lecture

du Poëte épicurien n'est dangereuse que pour les cœurs gâtez, ou pour les esprits superficiels. La raison pure, libre des préjugez & des passions, découvre aisément les endroits foibles de ce systeme impie. Je sçai que Lucrece fait à ses lécteurs des promesses fort séduisantes, il vienr, dit-il, sur les traces d'Epicure chasser du monde la superstition qui y fait tant de maux, cette cruelle superstition qui verse sur les autels le sang le plus precieux, il vient offrir aux hommes de tranquilles voluptez, les délivrer des craintes inquietes de l'avenir, ôter de leurs esprits l'image affligeante des suplices futurs & des furies & du Tartare. Un homme enyvré des plaisirs criminels, fatigué des remords qui suivent le crime, & qu'il ne peut etouffer, un esclave des passions, écoute avidement cette doctrine si conforme à ses desirs, il ne veut pas voir qu'elle le dégrade, qu'elle lui enleve la douce esperance de l'immortalité, qu'elle peut troubler l'univers, qu'elle renverse les loix, qu'elle authorise tous les crimes : el-

le justifie les siens, c'est assez pour la lui faire embrasser. Qu'il supende néanmoins son jugement, il est toujours honteux d'être abusé par de vaines promesses, & il est capital de n'être pas trompé sur une matiere si importante. Il y va de tout: de quoi lui servira l'aneantissement imaginaire des suplices qu'il redoute? Il n'en sera pas moins criminel, il en sera moins malheureux. Pourquoi s'amuse t il à de vains songes qu'un affreux reveil, que des tourmens sans fin dissiperont bientôt? Qu'il examine si les promesses du Poëte Philosophe sont bien fondées; s'il n'est pas plus Poëte que Philosophe; & quels fondemens ont ces promesses. L'authorité d'Epicure combatuë par les plus grands génies du paganisme même; des idées singulieres qui détruisent nos idées les plus claires: on veut que nous nous confondions avec les pierres, que nous nous croyons matiere, & matiere toujours agitée par des mouvemens necessaires, que nous démentions l'intime conviction de nôtre spiritualité, de nôtre liberté; que nous

croyons la pensée étenduë, figurée, divisible. C'est peu de renverser l'idée des esprits, Lucrece, après Epicure, détruit l'idée des corps: il feint des corps indivisibles; les idées naturelles de la divinité, du hazard, de la vertu, du vice, les regles du mouvement les plus certaines, ne sont pas moins opposées aux visions du défenseur de la volupté, que les idées de l'esprit & du corps. Je lui passe l'éternité des atomes, leur mouvement essentiel, quoiqu'il le suppose sans preuves. Si ces atomes se meuvent en ligne droite, ils lui sont inutiles, ils ne s'accrocheront point, & ne peuvent lui servir de materiaux pour son monde; & quelle cause empêcheroit leur mouvement en ligne droite dans un vuide immense? c'est donc contre les regles les plus certaines du mouvement, que les epicuriens détournent le mouvement de leurs atomes; & ce qui passe toute absurdité, c'est par cette declinaison qu'ils expliquent les operations de l'ame, les determinations de la volonté qu'ils osent nommer

libre. Les Dieux d'Epicure, plus méprisables que nos Rois faineans, n'ont rien de ce que nous concevons dans la divinité. l'idée du hazard est l'idée du déreglement; epicure suppose un hazard regulier dans ses arrangemens, & aussi sage que la sagesse même. Les idées de la vertu & du vice nous sont naturelles, ce n'est point l'éducation qui les donne, puis qu'elle ne peut les ôter, elles sont gravées au fond de nôtre ame en caracteres qu'on obscurcit, mais qu'on n'efface pas. La fraude, la violence, la generosité, la droiture, paroissent ce qu'elles sont, même aux plus vicieux. Ces idées si vrayes, si claires, sont des illusions, selon le systeme Epicurien. Si la jouissance des voluptez pendant la courte durée de cette vie est le seul bien où nous pouvons prétendre, la sagesse, la gloire, le devoir, consistent à s'arracher mutuellement, à conserver par quelque moyen que ce soit l'objet de ses désirs. Des principes contradictoires à nos connoissances les plus sures peuvent ils être vrais?

Lucrece peut-il imposer long tems quand on consulte la raison ?

Un peu de reflexion sur ses raisonnemens achevera de prévenir contre lui. L'ame, dit-il, est materielle, parceque la matiere peut être subtilisée audelà de ce que nous croyons. Cela ne prouve rien : il faut démontrer que la matiere à force de se subtiliser peut devenir pensante ; il ne le rend pas vrai-semblable. L'ame est materielle, dit-il, & mortelle comme le corps, parcequ'elle ressent les infirmitez du corps. Si le corps lui sert d'instrument, ne ressentira-t-elle pas les imperfections de l'instrument, quoiqu'elle soit spirituelle ? l'œil sain ne ressent il pas le défaut des vitres ternies par les vapeurs enduites d'une couleur ? Les Dieux sont heureux ; donc ils ne prennent aucun soin du monde, dit encore Lucrece. Ne pourroient ils pas prendre soin du monde sans troubler leur bonheur ?

Je le repete, il n'y a que l'envie d'appaiser ses remords qui fasse écouter Lucrece. Sans l'interêt qu'on a de souhaiter qu'il dise vrai, on me-

priſeroit ſa doctrine, on en auroit horreur. C'eſt le cœur qu'elle ſéduit, ce n'eſt pas l'eſprit, on ne la croit pas, on ſouhaitte la croire, on s'imagine la croire. Je refuterai ailleurs plus à fond le ſyſteme des Materialiſtes, & celui des Immaterialiſtes, qui devient à la mode; car les impies déſeſperant de ſoutenir avec ſuccès que tout eſt matiere, ont paſſé à l'autre extremité, ils ſoutiennent aujourdhui qu'il n'y a point de matiere, que tout eſt eſprit; nouveau ſyſteme auſſi inſoutenable que l'ancien.

Quand les occupations de Mgr. le C. de Polignac lui permetteront d'achever & de rendre public ſon *anti-Lucrece*, l'illuſion ſera entierement diſſipée, & les égaremens de Lucrece parfaitement connus. En attendant on a un contrepoiſon infaillible dans la *demonſtration de l'exiſtence de Dieu par Mr. de Fenelon Archevêque de Cambrai*, & dans *la ſuite de cette démonſtration* dont l'extrait remplit l'article qu'on va lire : on l'a, ce contrepoiſon, dans *le Poëme de Mr. l'Abbé Geneſt ſur les principes de la Phi-*

loſophie, imprimé il y a un an chez Etienne, poëme qui ne cede point à celui de Lucrec.

2 *Lettres ſur divers ſujets, concernant la Religion & la Metaphyſique, par feu Meſſire François de Salignac de la Moſte Fenelon, Précepteur de Meſſeigneurs les Enfans de France, & depuis Archevêque Duc de Cambrai, &c.* A Paris, chez Florentin de Laulne, ruë S. Jaques, MDCCXVIII. *pages* 278. *in* 12.

TOut ce qui reſte de Monſieur de Fenelon, Archvêque de Cambrai, eſt precieux, mais l'ouvrage poſthume dont on vient de lire le titre eſt d'un prix ſingulier. Le ſujet offroit à l'illuſtre Auteur une matiere capable de faire paroitre tout ſon eſprit, auſſi propre à la déveloper, qu'à la penetrer; aſſez ſublime pour en égaler la hauteur, aſſez perçans pour en ſonder la profondeur, aſſez net, aſſez facile pour l'éclaircir, pour la rabaiſſer à la portée même des eſprits ordinaires. *La demonſtration de l'exiſtence de Dieu* imprimée pluſieurs fois, & traduite

dans presque toutes les langues de l'Europe, avoit deja montré ce que l'impieté avoit à craindre de ce grand genie. L'ouvrage qu'on donne peut passer pour une suite de cette admirable démonstration : ce sont cinq lettres écrites en different tems, & a differentes personnes, pour les instruire sur les fondemens de la Religion.

Dans la premiere écrite à un Protestant, Monsieur de Cambrai fait d'abord quelques remarques sur le systême de Spinosa, pour montrer que l'absurdité de ce systême, obscur devient sensible sitôt qu'on a écarté les tenebres dont son Auteur a eû soin de l'enveloper, afin d'en cacher les énormes contradictions : Monsieur de Cambrai avertit qu'on peut ne pas s'arrêter à refuter en détail ce systême, qui n'est pas celui des libertins de nôtre temps : ils se font honneur de reconnoître un Dieu Createur, dont la sagesse saute aux yeux dans tous ses ouvrages : mais selon eux, ce Dieu ne seroit ni bon, ni sage, s'il avoit donné à l'homme le libre arbitre, c'est à dire, le pouvoir de pecher,

de s'égarer de sa fin derniere, de renverser l'ordre, & de se perdre éternellement. Selon eux, l'homme s'impose à lui même, quand il s'imagine être le maitre de choisir entre deux partis. Cette illusion flateuse, disent-ils, vient de ce que la volonté de l'homme ne peut être contrainte dans son propre acte, qui est son vouloir. Elle ne peut être determinée que par son plaisir, qui est son unique ressort; entre divers plaisirs, c'est toujours le plus fort qui la determine invinciblement; ainsi elle ne veut jamais que ce qu'il lui plait davantage de vouloir. Voilà ce qui forme une ridicule chimere de liberté. L'homme, disent-ils encore, est sans cesse necessité à vouloir un seul objet, tant par la disposition interieure de ses organes, que par les circonstances des objets exterieurs en chaque occasion. Il croit choisir, pendant qu'il est necessité à vouloir toujours ce qui lui offre le plus de plaisir. Suivant ce systême, en ôtant toute réelle liberté, on se débarrasse de tout merite, de tout blâme, & de tout enfer. On admi-

re Dieu ſans le craindre, & on vit ſans remords au gré de ſes paſſions. Voilà le ſyſtême qui charme tous les libertins de nôtre tems.

Le Proteſtant à qui cette lettre eſt écrite ne s'éloignoit pas fort de ce ſyſteme des libertins de nos jours : plein des prejugez du Calviniſme, il étoit tenté de croire que Dieu ne prépare le ſalut qu'aux ſeuls Elûs, qu'il les conduit par le cœur, & non par l'éſprit. Monſieur de Fenelon lui découvre deux inconveniens de cette ſuppoſition; le premier eſt, que ſi on ſuppoſoit que la foi vient aux hommes par le cœur ſeul ſans l'eſprit, & par un inſtinct aveugle de grace, ſans un raiſonnable diſcernement de l'autorité à la quelle on ſe ſoumet pour croire les myſtéres, on courroit riſque de faire du Chriſtianiſme un phanatiſme, & des Chrétiens des Enthouſiaſtes; rien ne ſeroit plus dangereux pour le repos & pour le bon ordre du genre humain, rien ne peut rendre la Religion plus mepriſable & plus odieuſe. Le ſecond inconvenient eſt, que ſuivant ce ſyſtême, Dieu dam-

neroit preſque tous les hommes, parce qu'ils ne croyent pas, & par ce qu'ils n'obſetvent pas tous ſes Commandemens, quoique la foi & les commandemens leur fuſſent réellement impoſſibles, faute de ſecours proportionnez à leur beſoin, pour croire & pour obſerver les Commandemens évangeliques; ce ſeroit tourner la Religion en ſcandale, & ſoulever contr'elle le monde entier, que d'en donner une idée ſi contraire à la bonté de Dieu.

S. Auguſtin, qu'on ne peut point accuſer de relâchement ſur les queſtions de la grace, à crû ne pouvoir juſtifier la bonté & la juſtice de Dieu contre les blaſphemes des Manichéens, qu'en avoüant qu'aucun homme ne doit jamais à Dieu que ce qu'il en a reçû. Il en conclut deux choſes; l'une eſt, que tout homme a reçu un ſecours prévenant & proportioné à ſon beſoin, pour vaincre les tentations de ſa concupiſcence, pour eviter tout mal, & pour pratiquer tout bien, conformément à ſa raiſon. L'autre eſt, qu'il a reçu de quoi vaincre ſon

ignorance, en cherchant avec ſoin & pieté, s'il le veut, ce qui lui manque pour la foi; auquel cas la providenee lui fourniroit des moyens convenables, pour parvenir de proche en proche à la foi des myſteres, aux vertus évangeliques & au ſalut. Les moyens de Providence, tant interieurs qu'exterieurs, ſont inéfables, & d'une varieté infinie, ſuivant ce Pere. Il eſt auſſi impoſſible de les expliquer en détail, qu'il eſt impoſſible d'expliquer comment un homme eſt parvenu de proche en proche à un certain degré de ſageſſe & de vertu, à certains préjugez, & on y arrive par des combinaiſons innombrables, de l'education, des exemples, des lectures, des converſations, des amis, des experiences, des reflexions, & des inſpirations interieures, par leſquelles Dieu opere inſenſiblement dans le fond des cœurs. Dieu fera connoitre le détail de ces moyens à chacun de nous quand il nous jugera; il nous convaincra qu'il n'a tenu qu'à nous de connoitre la verité, de l'aimer, de le ſuivre d'y trouver le

ſalut. Dieu nous montrera que les premieres graces, ſi nous ne les avions pas negligées, en auroient attiré de plus grandes. L'homme verra tout à coup ce qu'il ne veut pas voir ici bas. Il aime mieux ſuppoſer que Dieu lui manque, diſputer ſur ſa propre liberté, quoiqu'il ne puiſſe en douter ſerieuſement, & vivre ſans regle, en ſe juſtifiant aux dépens de Dieu.

Ces obſervations préliminaires ſons ſuivies de la démonſtration des trois points neceſſaires pour ſoumettre les eſprits au joug de la foi. Ces trois points ſont l'exiſtence de Dieu créateur, la verité du Chriſtianiſme, l'authorité de l'Egliſe Catholique. Les preuves que Monſieur de Cambrai apporte ſont courtes, claires, convaincantes. On me ſçaura gré de les avoir copiées.

Sur l'Exiſtence de Dieu.

IL ne faut qu'ouvrir les yeux, & qu'avoir le cœur libre, pour appercevoir, ſans raiſonnement, la puiſſance & la ſageſſe du Createur qui

eclatte dans ſon ouvrage. Si quelque homme d'eſprit conteſte cette verité, je ne diſputerai point avec lui, je le prierai ſeulement de ſouffrir que je ſuppoſe qu'il ſe trouve par un naufrage dans une iſle deſerte; il y aperçoit une maiſon d'une excellente architecture & magnifiquement meublée, il y voit des tableaux merveilleux; il entre dans un cabinet, où un grand nombre de très-bons livres de tout genre ſont rangez avec ordre; il ne découvre néanmoins aucun homme dans toute cette iſle; il ne me reſte qu'à lui demander s'il peut croire que c'eſt le hazard ſans aucune induſtrie qui a fait tout ce qu'il voit. J'oſe le defier de parvenir jamais par ſes efforts à ſe faire accroire que l'aſſemblage de ces pierres fait avec tant d'ordre & de ſymmetrie, que les meubles qui montrent tant d'art, de proportion & d'arrangement, que les tableaux qui imitent ſi bien la nature, que les livres qui traitent ſi exactement les plus hautes ſciences, ſont des combinaiſons purement fortuites. Cet homme d'eſprit pour-

ra trouver des ſubtilitez pour ſoutenir dans la ſpéculation un paradoxe ſi abſurde ; mais dans la pratique il lui ſera impoſſible d'entrer dans aucun doute ſerieux ſur l'induſtrie qui éclatte dans cette maiſon. S'il ſe vantoit d'en douter, il ne feroit que démentir ſa propre conſcience. Cette impuiſſance de douter, eſt ce qu'on nomme pleine conviction. Voilà, pour ainſi dire, le bout de la raiſon humaine ; elle ne peut aller plus loin. Cette comparaiſon démontre quelle doit être nôtre conviction de la divinité à la vûë de l'univers. Peut-on douter que ce grand ouvrage ne montre infiniment plus d'art que la maiſon que je viens de repreſenter ? La difference qu'il y a entre un Philoſophe & un payſan, eſt que le payſan ſuit d'abord avec ſimplicité ce qui ſaute aux yeux ; au lieu que le Philoſophe ſéduit par ſes vains préjugez employe la ſubtilité de ſes raiſonnemens à embroüiller ſa raiſon même. Voilà la Divinité dans ſon point de vûë pour tout homme ſenſé attentif ſans orgueil & ſans paſſion. Loin d'avoir

besoin de raisonner, il n'a que son raisonnement à craindre ; il n'a pas plus de besoin de mediter pour trouver son Dieu à la vûë de l'univers, que pour supposer un Horloger à la vûë d'une horloge, ou un Architecte à la vûë d'une maison.

Sur la verité du Christianisme.

Il n'y a que la Religion Chrétienne qui consiste dans l'amour de Dieu ; les autres Religions ont consisté dans la crainte des Dieux qu'on vouloit appaiser, & dans l'esperance de leurs bienfaits, qu'on tâchoit de se procurer par des honneurs, des prieres & des sacrifices : mais la seule Religion enseignée par Jesus-Christ nous oblige à aimer Dieu plus que nous mêmes, & à ne nous aimer que pour l'amour de lui : elle nous propose pour Paradis le parfait & eternel amour, elle exige le renoncement à nous mêmes, *abneget semetipsum*, c'est à dire, l'exclusion de tout amour propre, pour nous réduire à nous aimer par charité, comme quelque chose qui appar-

tient à Dieu, & qu'il veut que nous aimions en lui. Ce renverſement de tout l'homme eſt le rétabliſſement de l'ordre, & la naiſſance de l'homme nouveau. Voilà ce que l'eſprit de l'homme n'a pû inventer; il faut qu'une puiſſance ſuperieure tourne l'homme contre lui même, pour le forcer à prononcer cette ſentence foudroyante contre ſon amour propre. Il n'y a rien de ſi evidemment juſte, & il n'y a rien qui révolte ſi violemment le fonds de l'homme idolâtre de ſoi; Dieu ne peut être ſuffiſamment reconnu que par cet amour ſupreme, *nec colitur ille niſi amando*, dit ſouvent S. Auguſtin. D'où vient donc que preſque tous les hommes ont pris le change? Ils ont mis le ſacrifice des animaux, l'encens, & les autres dons, en la place du *moi*, victime qu'il falloit immoler. Dites à l'homme le plus ſimple & le plus ignorant, qu'il faut aimer Dieu nôtre Pere, qui nous a faits pour lui; cette parole entre d'abord dans ſon cœur, ſi l'orgueil & l'amour propre ne le révolte: il n'a aucun beſoin de diſcuſſion, pour

ſentir que voilà la religion toute entiere. Or il ne trouve ce vrai culte que dans le Chriſtianiſme ; ainſi il n'a ni à choiſir, ni à déliberer ; tout autre culte n'eſt point une Religion ; le Judaïſme n'eſt qu'un commencement ; ou, pour mieux dire, qu'une image, ou une ombre de ce culte promis, ôtez du Judaïſme ſes figures groſſieres, les benedictions temporelles, la graiſſe de la terre, la roſée du ciel, les promeſſes myſterieuſes, les imperfections tolerées, les ceremonies legales, il ne reſtera qu'un chriſtianiſme commencé : le chriſtianiſme n'eſt que le renverſement de l'idolatrie, de l'amour propre, & l'établiſſement du vrai culte de Dieu par un amour ſupreme. Cherchez bien, vous ne trouverez ce vrai culte dévelopé, purifié & parfait, que chez les Chrétiens ; eux ſeuls connoiſſent Dieu infiniment aimable. Je ne parle point des Mahometans, ils ne le meritent pas, leur Religion n'eſt que le culte groſſier, ſervile & purement mercenaire des Juifs les plus charnels, auxquels ils ont ajouté l'admiration d'un

faux Prophete, qui de son propre aveu n'a jamais eû aucune preuve de mission.

Sur l'authorité de l'Eglise Catholique.

Tous les hommes, & sur tout les ignorans, ont besoin d'une authorité qui décide, sans les engager à une discussion dont ils sont visiblement incapables. Comment voudroit-on qu'une femme de village, ou qu'un artisan, examinât le texte original, les éditions, les versions, les divers sens du texte sacré? Dieu auroit manqué au besoin de presque tous les hommes, s'il ne leur avoit donné une autorité infaillible, pour leur épargner cette recherche impossible, & pour les garentir de s'y tromper. L'homme ignorant, qui connoit la bonté de Dieu, & qui sent sa propre impuissance, doit donc supposer cette autorité donnée de Dieu, & la chercher humblement, pour s'y soumettre sans raisonner. Où la trouvera-t-il? toutes les societez séparées de l'Eglise Catholique ne fondent leur séparation

que ſur l'offre de faire chaque particulier juge des Ecritures, & de lui faire voir que l'Ecriture contredit cette ancienne Egliſe. Le premier pas qu'un particulier ſeroit obligé de faire pour écouter ces ſectes, ſeroit donc de s'eriger en juge entre elles, & l'Egliſe qu'elles ont abandonnée. Or quelle eſt la femme de village, quel eſt l'artiſan qui puiſſe dire ſans une ridicule & ſcandaleuſe preſomption, je vais examiner ſi l'ancienne Egliſe a bien ou mal interpreté le texte des Ecritures. Voilà néanmoins le point eſſentiel de la ſéparation de toute branche d'avec l'ancienne tige. Tout ignorant qui ſent ſon ignorance, doit avoir horreur de commencer par cet acte de préſomption : il cherche une autorité qui le diſpenſe de faire cet acte préſomptueux, & cet examen dont il eſt incapable. Toutes les nouvelles ſectes, ſuivant leur principe fondamental, lui crient ; liſez, raiſonnez, décidez. La ſeule ancienne Egliſe lui dit, ne raiſonnez, ne décidez point ; contentez vous d'être docile & humble ; Dieu m'a promis

ſon eſprit pour vous preſerver de l'erreur. Qui voulez vous que cet ignorant ſuive, ou ceux qui lui demandent l'impoſſible, ou ceux qui lui promettent ce qui convient à ſon impuiſſance & à la bonté de Dieu? Il ne lui faut que ſon ignorance bien ſenſée pour décider, cette ignorance ſe tourne pour lui en ſcience infaillible; plus il eſt ignorant, plus ſon ignorance lui fait ſentir l'abſurdité des ſectes qui veulent l'eriger en juge de ce qu'il ne peut examiner. D'un autre côté, les ſçavans mêmes ont un beſoin infini d'être humiliez, & de ſentir leur incapacité; à force de raiſonner ils ſont encore plus dans le doute que les ignorans: ils diſputent ſans fin entre eux, & ils s'entêtent des opinions les plus abſurdes; ils ont donc autant de beſoin que le peuple le plus ſimple, d'une autorité ſuprême, qui rabaiſſe leur préſomption, qui corrige leurs préjugez, qui termine leurs diſputes, qui fixe leurs incertitudes, qui les accorde entr'eux, & qui les réüniſſe avec la multitude. Cette autorité ſuperieure à tout raiſonne-

ment où la trouverons nous ? Elle ne peut être dans aucune des ſectes, qui ne ſe forment qu'en faiſant raiſonner les hommes, & qu'en les faiſant juges de l'Ecriture au deſſus de l'Egliſe. Elle ne peut donc ſe trouver que dans cette ancienne Egliſe, qu'on nomme Catholique. Qu'y a-t-il de plus ſimple, de plus court, de plus proportionné à la foibleſſe de l'eſprit du peuple, qu'une déciſion pour laquelle chacun n'a beſoin que de ſentir ſon ignorance, & que de ne vouloir pas tenter l'impoſſible ? Rejettez une diſcuſſion viſiblement impoſſible, & une préſomption ridicule, vous voilà Catholique.

On ſçait de Monſeigneur le Duc d'Orleans, Regent du Royaume, que la ſeconde lettre lui a été écrite. Il avoit envoyé à Monſieur de Fenelon un écrit qui comprenoit trois queſtions.

I. L'être infiniment parfait peut-il exiger quelque culte des êtres qui lui ſont infiniment inferieurs & diſproportionnez ?

II. Peut-on démontrer que l'ame

de l'homme eſt immortelle?

III. L'être infiniment parfait peut-il avoir donné à l'homme le libre arbitre, qui eſt la liberté de renverſer l'ordre?

L'aprobation que le Prince a donnée à la réponſe de Monſieur de Fenelon ſuffit pour faire juger de ce qu'elle vaut, je vais l'abreger, je lui ôterai beaucoup des graces que l'Auteur y a répandues, je tâcherai de ne lui rien ôter de ſa force.

Sur la neceſſité du culte divin.

Monſieur de Cambrai prouve que l'être infiniment parfait exige un culte interieur & exterieur de toutes les creatures intelligentes, & il tire de la perfection même de Dieu la preuve de cette verité. Dieu eſt juſte, il s'aime donc infiniment; car il doit un amour ſans bornes à ſa perfection infinie: s'il s'aime infiniment, il eſt la fin de tous ſes ouvrages, il cherche ſa gloire en tout; telle eſt ſa grandeur qu'il ne peut agir que pour ſoi. Il ſe nomme lui même le Dieu jaloux: la jalouſie

qui eſt déplacée & ridicule dans l'homme, eſt la juſtice ſupreme en Dieu : il a créé les êtres intelligens. Il les a donc créez pour lui : or il n'a pû les créer pour lui qu'en voulant que ces êtres employent leur intelligence à le connoitre & à l'admirer, & leur volonté à l'aimer & à lui obéïr ; il faut qu'en nous créant Dieu ſe ſoit propoſé pour fin de ſon ouvrage de ſe faire connoitre comme verité infinie, & de ſe faire aimer comme bonté univerſelle : dès que vous reconnoitrez ce grand principe, dès que vous avouërez que Dieu ſeul doit avoir d'abord tout nôtre amour, la Religion ſe trouvera toute dévelopée dans nôtre cœur, & il ne reſtera plus aucune difficulté ſur la néceſſité du culte interieur.

Mais le culte exterieur où le trouvera-t-on ? Ne voit-on pas que le culte exterieur ſuit neceſſairement le culte interieur de l'amour ? Donnez moi une ſocieté d'hommes qui ſe regardent comme n'étant tous enſemble ſur la terre qu'une ſeule famille, dont le pere eſt au Ciel. Donnez moi des hommes qui ne

vivent que du ſeul amour de ce pere celeſte, qui n'aiment ni le prochain, ni eux mêmes, que pour l'amour de lui, & qui ne ſoient qu'un cœur & une ame ; dans cette divine ſocieté, n'eſt-il pas vrai que la bouche parlera ſans ceſſe de l'abondance du cœur ? ils admireront le Très-haut, ils aimeront le Très-bon ; ils chanteront ſes loüanges ; ils le béniront pour tous ſes bienfaits : ils ne ſe borneront pas à l'aimer, ils l'annonceront à tous les peuples de l'univers ; ils voudront redreſſer leurs freres, dès qu'ils les verront tentez par l'orgueil, ou par leur paſſions groſſieres d'abandonner le bien-aimé;ils gemiront de voir le moindre refrodiſſement de l'amour, ils paſſeront au delà des mers, juſqu'au bout de la terre, pour faire connoitre & aimer le Pere commun aux peuples égarez, qui ont oublié ſa grandeur. Qu'appellez vous un culte exterieur, ſi celui là n'en n'eſt pas un ? Dieu ſeroit alors toutes choſes en tous ; il ſeroit le Roi, le Pere, l'ami univerſel ; il ſeroit la loi vivante des cœurs ; on ne parleroit que de lui,

& pour lui, il ſeroit conſulté, crû, & obéï. Helas! un Roi mortel, un vil Pere de famille, s'attire par ſa ſageſſe l'eſtime & la confiance de tous ſes enfans, on ne voit à toute heure que les honneurs qui lui ſont rendus; il ne faut point demander où eſt ſon culte, ni ſi on lui en doit un; tout ce qu'on fait pour l'honorer, pour lui obéïr, & pour reconnoitre ſes graces, eſt un culte continuel qui ſaute aux yeux. Que ſeroit-ce donc, ſi les hommes étoient poſſedez de l'amour de Dieu? Leur ſocieté ſeroit un culte ſolemnel, comme celui qu'on nous dépeint des bienheureux dans le Ciel.

Il faudroit, dira-t-on, prouver qu'outre l'amour & les vertus qui en ſont inſeparables, l'homme doit à Dieu des ceremonies reglées & publiques; mais ces ceremonies ne ſont point l'eſſentiel de la Religion, qui conſiſte dans l'amour & dans les vertus. Ces ceremonies ſont inſtituées, non comme étant l'eſſentiel de la Religion, mais ſeulement pour être les ſignes qui ſervent à la montrer, à la nourrir en ſoi même,

& à la communiquer aux autres. Ces ceremonies ſont à l'egard de Dieu, ce que les marques de reſpect ſont pour un pere, que ſes enfans ſaluent, embraſſent & ſervent avec empreſſement; ou pour un Roi qu'on harangue, qu'on met ſur un Trône, qu'on environne d'une certaine pompe, pour frapper l'imagination des peuples, & devant qui on ſe proſterne. N'eſt il pas évident que les hommes attachez aux ſens, & dont la raiſon eſt foible, ont encore plus de beſoin d'un ſpectacle pour imprimer en eux le reſpect d'une Majeſté inviſible, & contraire à toutes leurs paſſions, que pour leur faire reſpecter une Majeſté viſible qui éblouït leurs foibles yeux, & qui flatte leurs paſſions groſſieres? On ſent la neceſſité du ſpectacle d'une Cour pour un Roi, & on ne veut pas reconnoitre la neceſſité infiniment plus grande d'une pompe pour le culte divin. C'eſt ne connoitre pas le beſoin des hommes, & s'arrêter à l'acceſſoire, après avoir admis le principal.

Auſſi voyons nous que tous les

peuples qui ont adoré quelque Divinité, ont fixé leur culte à quelques démonſtrations exterieures, qu'on nommme des Ceremonies. Dès que l'interieur y eſt, il faut que l'exterieur l'exprime & le communique dans toute la ſocieté. Le genre humain juſqu'à Moyſe faiſoit des offrandes & des ſacrifices; Moyſe en a inſtitué dans l'Egliſe Judaïque; la Chrétienne en a reçû de Jeſus Chriſt. Qu'on tuë des animaux, qu'on brûle de l'encens, ou qu'on offre les fruits de la terre, qu'importe pourveu que les hommes ayent des ſignes par leſquels ils marquent leur amour pour Dieu. Tous les biens de la nature ſont ſes dons. On lui rend ce qu'on en a reçû, pour confeſſer qu'on le tient de lui. Par ces ſignes on ſe rappelle la Majeſté de Dieu, & ſes Bienfaits; on s'excite mutuellement à le prier, à le louer, à eſperer en lui; on cherche une certaine uniformité de ſignes qui repréſentent l'union des cœurs, & qui empêche le déſordre dans le culte commun. Quand Dieu n'a point reglé ces ceremonies par des

loix écrites, les hommes ont suivi la tradition. Quand Dieu a reglé ces ceremonies par des loix écrites, les hommes ont dû les observer inviolablement. Les Protestans mêmes, qui ont tant critiqué nos ceremonies, n'ont pû s'empêcher d'en retenir beaucoup, tant il est vrai que les hommes en ont besoin. Il faut des Ceremonies, non qui amusent, & où l'on prenne le change, mais qui aident à nous recueillir, & à rappeller le souvenir des graces de Dieu. Voilà le vrai culte de Dieu; quiconque le concevroit autrement, le connoitroit fort mal. On objecte que Dieu est infiniment au dessus de l'homme, qu'il n'y a aucune proportion entr'eux, que Dieu n'a pas besoin de nôtre culte; qu'enfin ce culte d'une volonte bornée est indigne de l'être infini en perfection. Il est vrai que Dieu n'a aucun besoin de nôtre culte, sans lequel il est heureux, parfait, & se suffisant à lui même; mais il peut vouloir ce culte, lequel, quoiqu'imparfait, n'est pas indigne de lui; & ce ne peut être que pour ce culte qu'il

nous à créez. Quand il s'agit de sçavoir ce qui convient, ou ce qui ne convient pas à l'être infini, il ne faut pas le vouloir penetrer par nôtre foible & courte raison ; le fini ne sçauroit comprendre l'infini : c'est de l'infini même qu'il faut apprendre ce qu'il peut vouloir, ou ne vouloir pas. Or le fait évident décide ; d'un côté nous ne pouvons pas douter que l'être infini ne nous ait créez : de l'autre, nous voyons clairement qu'il ne peut point avoir eû, en nous créant, une fin plus noble & plus haute, que celle de se faire connoitre & aimer par nous. Il est inutile de dire que cette connoissance & cet amour borné, sont une fin disproportionnée à la perfection infinie de Dieu. Quelque imparfaite que soit cette fin, elle est néanmoins sans doute la plus parfaite que Dieu ait pû se proposer en nous créant. Pour lever toute la difficulté, il faut distinguer ce que la créature peut faire, d'avec la complaisance que Dieu en tire. L'action de la créature qui connoit & qui aime Dieu, est toujours neces-

ſairement imparfaite, comme la créature même qui la produit; elle eſt toujours infiniment au deſſous de Dieu : mais cette action de connoitre & d'aimer Dieu, eſt la plus noble & la plus parfaite operation que Dieu puiſſe tirer de ſa créature, & qu'il puiſſe ſe propoſer comme la fin de ſon ouvrage. Si Dieu ne pouvoit tirer du néant aucune créature, qu'à condition d'en tirer quelque operation auſſi parfaite que la Divinité, il ne pourroit jamais tirer du néant aucune créature; car il n'y en a aucune qui puiſſe produire aucune operation auſſi parfaite que Dieu.

Le fait eſt néanmoins indubitable; ſçavoir, que Dieu a tiré du néant des créatures; ſa perfection dans ſes ouvrages demande qu'il ſe ſoit propoſé de tirer de ſes créatures l'operation la plus noble & la plus parfaite que leur nature bornée & imparfaite peut produire. Or cette operation la plus parfaite du genre humain, eſt la connoiſſance & l'amour de Dieu. Ce que Dieu tire de l'homme ne peut être qu'imparfait comme l'homme même: mais

Dieu en tire ce que l'homme peut produire de plus parfait ; & il suffit pour l'accomplissement de l'ordre, que Dieu tire de sa créature ce qu'il en peut tirer de meilleur dans les bornes où il la fixe ; alors il est content de son ouvrage, sa puissance a fait ce que sa sagesse demande ; il se complait dans sa créature, & c'est cette complaisance qui est sa veritable fin. Or cette complaisance n'est pas distinguée de lui ; ainsi, à proprement parler, il est lui même sa fin ; l'action finie de la créature n'est que le sujet de sa complaisance ; c'est sa sagesse en laquelle il se complait, & cette complaisance est infiniment parfaite comme lui, puis qu'elle est infiniment juste & sage.

L'illustre Auteur en finissant cet article découvre l'illusion cachée dans l'idée magnifique en apparence de la Divinité que se faisoit Epicure, & que les libertins se font. On est ravi de mettre Dieu dans une superiorité & une disproportion infinie, où il ne daigne ni nous observer, ni nous raporter à sa gloire, ni s'interesser à nous, ni nous redresser,

ni nous perfectionner, ni nous recompenſer, ni nous punir. Mais ne voit-on pas que la diſtance infinie qui eſt entre Dieu & nous, ne l'empêche point d'être ſans ceſſe tout auprès & au dedans de nous, & que c'eſt même cette perfection infiniment ſuperieure à la nôtre, qui le met en état de faire toutes choſes en nous, & d'être plus près de nous que nous mêmes? Comment veut-on que celui qui fait que nos yeux, que nos oreilles entendent, que nôtre éſprit connoit & que nôtre volonté aime, ne ſoit pas attentif à tout ce qu'il opere au dedans de nous? Comment peut il ne s'intereſſer pas à ce qu'il prend ſoin d'y faire à tout moment? Cette attention ne coûte rien à une intelligence & à une bonté infinie. En elle tout eſt action & tout eſt repos. Nous voudrions imaginer un Dieu ſi eloigné de nous, ſi hautain, & ſi indifferent dans ſa hauteur, qu'il ne daigne pas veiller ſur les hommes, & que chacun, ſans être gêné par ſes regards, puiſſe vivre ſans regle au gré de ſon orgüeil & de ſes paſ-

ſions. En faiſant ſemblant d'élever Dieu de la ſorte, on le dégrade; car on en fait un Dieu indolent ſur le bien, & ſur le mal, ſur le vice & ſur la vertu de ſes créatures, ſur l'ordre & ſur le déſordre du monde qu'il a formé. En faiſant ſemblant de s'abbaiſſer ſoi même, on s'erige en divinité, on renverſe toute ſubordination, on ſe donne toute licence, on ſe promet toute impunité, on veut ſe mettre au deſſus de ſa raiſon même.

Encore une fois, comparez ces deux plans, dont l'un nous preſente un Dieu ſage, bon, vigilant, qui arrange, qui corrige, qui recompenſe, qui veut être connu, aimé, obéï, & dont l'autre nous préſente un Dieu inſenſible à nôtre conduite, qui n'eſt touché ni de la vertu, ni du vice, ni de la raiſon ſuivie, ni de la raiſon violée par ſes créatures; qui abandonne l'homme au gré de ſon orgüeil inſenſé, & de tous ſes déſirs brutaux, qui le néglige après l'avoir fait, & qui ne ſe ſoucie d'en être ni connu, ni aimé, quoiqu'il lui ait donné de quoi le

connoitre & de quoi l'aimer. Comparez ces deux plans, & je vous défie de ne préferer pas le premier au ſecond.

Sur l'immortalité de l'ame.

Cette queſtion n'eſt point difficile à éclaircir quand on la réduit à ſes bornes; l'ame de l'homme n'exiſte point neceſſairement, Dieu l'a créée, il peut la detruire, il ne s'agit donc que de ſçavoir ſi l'ame a en ſoi des cauſes naturelles de déſtruction qui faſſent finir ſon exiſtence après un certain tems, & ſi on peut démontrer philoſophiquement qu'elle n'a point en ſoi ces cauſes qui bornent ſon exiſtence à une durée finie. En voici la preuve negative, rien ne s'anéantit de lui même; la mort ne detruit pas le corps, elle l'altere, elle le diviſe; ſur quel fondement ſuppoſeroit-on qu'elle detruit l'ame; elle fait ceſſer l'union de l'ame & du corps, mais les déſunir eſt ce les détruire? la partie la plus parfaite, le corps, ne perit pas, pourquoi l'ame

periroit elle? ſa nature l'exempte même de la corruption à laquelle le corps eſt ſujet. Le corps compoſé de parties eſt diviſible, il eſt diviſé, ſoumis à l'action des autres corps il cede & ſe diſſout; mais l'ame eſt indiviſible; les corps n'ont point d'action ſur elle; elle ſubſiſte donc toujours, & n'a point de cauſes naturelles qui la faſſent ceſſer d'être. Qu'on ne diſe pas qu'étant faite pour le corps, ſa durée eſt limitée au tems de ſon union avec le corps, l'ame eſt tellement unie au corps par le Créateur, qu'elle peut s'en paſſer; ce n'eſt pas le corps qui lui donne la vie, c'eſt elle qui vivifie le corps, elle a ſes actions propres & indépendantes du corps; ſi le corps qui tient d'elle le mouvement & la vie ne perit pas en ſe ſéparant d'elle, comment cette ſubſtance ſuperieure au corps periroit-elle? Mais Dieu n'auroit il point reſolu de l'aneantir après ſa ſeparation d'avec le corps? Il n'y a nulle apparence qu'il l'ait voulu; dès que l'ame par ſa nature peut ſubſiſter ſans ce corps, on ne peut ſuppoſer que Dieu ait borné

ſon exiſtence à la durée de ſon union: ceux qui veulent croire la mortalité de l'ame, contre toute vraiſemblame, doivent nous prouver que Dieu l'a revelée, nous leur prouvons au contraire que Dieu a revelé l'immortalité de l'ame, & au défaut de la revelation, la raiſon ſuffiroit pour la démontrer: l'inégalité du ſort des méchants & des bons ne laiſſe pas douter d'une autre vie ceux qui reconnoiſſent un Dieu juſte.

Sur le libre arbitre.

L'Auteur convient que Dieu auroit pû en nous créant nous ôter le libre arbitre, nous déterminer invinciblement à l'aimer, & nous mettre dans l'état des bienheureux: l'a-t-il fait? Non ſans doute, la conviction où nous ſommes ſans ceſſe de nôtre liberté ne permet pas de le ſuppoſer, tout homme ſenſé qui ſe conſulte & qui s'écoute, porte au dedans de ſoi une déciſion invincible en faveur de ſa liberté. Nôtre libre arbitre eſt une de ces veritez, dont tout homme qui n'extravague

pas a une idée ſi claire, que l'evidence en eſt invincible. On peut bien diſputer du bout des levres, & par paſſion, contre cette verité dans une ecole, comme les Pyrrhoniens ont diſputé ridiculement ſur la verité de leur propre exiſtence, pour douter de tout ſans exception; mais on peut dire de ceux qui conteſtent le libre arbitre, ce qui a été dit des Pyrrhoniens: c'eſt une ſecte non de Philoſophes, mais de menteurs; ils ſe vantent de douter, quoique le doute ne ſoit nullement en leur pouvoir, tout homme ſenſé qui ſe conſulte & qui s'ecoute, porte au dedans de ſoi une déciſion invincible en faveur de ſa liberté. Cette idée nous repréſente qu'un homme n'eſt coupable que quand il fait ce qu'il peut s'empêcher de faire, c'eſt à dire, ce qu'il fait par le choix de ſa volonté, ſans y être déterminé inévitablement & invinciblement par quelque autre cauſe diſtinguée de ſa volonté. Voilà, dit S. Auguſtin, une verité pour l'eclairciſſement de laquelle on n'a aucun beſoin d'aprofondir les raiſonnemens

des livres. C'eſt ce que la nature crie ; c'eſt ce qui eſt empreint au fond de nos cœurs par la liberalité du Créateur, ce qui eſt plus clair que le jour; c'eſt ce que tous les hommes connoiſſent, depuis l'ecole où les enfans apprennent à lire, juſqu'au trône du ſage Salomon ; c'eſt ce que les bergers chantent ſur les montagnes, ce que les Evêques enſeignent dans les lieux ſacrez, & ce que le genre humain annonce dans tout l'univers.

Le doute ne ſçauroit être plus ſincere & plus ſerieux ſur la liberté, que ſur l'exiſtence des corps qui nous environnent. Dans la diſpute l'imagination s'echauſe, on s'impoſe à ſoi même, on ſe fait accroire qu'on doute, & on embroüille, à force de vains ſophiſmes, les veritez les plus palpables : mais dans la pratique on ſuppoſe la liberté, comme on ſuppoſe qu'on a des bras, des jambes, un corps, & qu'on eſt environné d'autres corps, contre lesquels il ne faut pas aller choquer le ſien. Raiſonnez tant qu'il vous plaira ſur vos idées claires, il faut ou les

ſuivre ſans crainte de ſe tromper, ou être abſolument Pyrrhoniens; le doute univerſel eſt inſoutenable. Qu'y a-t-il donc de plus étrange que de vouloir contredire ſes propres idées; c'eſt à dire, la voix de la raiſon, & que de s'obſtiner à ſoutenir ce qu'on eſt contraint de démentir ſans ceſſe dans la pratique, pour etablir une doctrine qui renverſe tout ordre & toute police, qui confond le vice & la vertu, qui autoriſe toute infamie monſtrueuſe, qui éteint toute pudeur & tout remords, qui dégrade & qui defigure ſans reſſource tout le genre humain? Pourquoi veut-on etouffer ainſi la voix de la raiſon? c'eſt pour ſecouer le joug de la religion, c'eſt pour alleguer une impuiſſance flateuſe en faveur du vice contre la vertu. Il n'y a que l'orgüeil & les paſſions les plus dereglées qui puiſſent pouſſer l'homme juſqu'à un ſi violent excès contre ſa propre raiſon. Mais cet excès lui même doit ouvrir les yeux à l'homme qui y tombe. L'homme ne doit il pas ſe defier de ſon cœur corrompu, &

ſe recuſer ſoi même pour juge, dès qu'il aperçoit que le goût effrené du mal le porte juſqu'à ſe contredire ſoi même, & à nier ſa propre liberté, dont la conviction intime le ſurmonte à tout moment?

On demande comment eſt ce que l'être infiniment parfait, qui tend toujours ſelon ſa nature à la plus haute perfection de ſon ouvrage, a pû créer des volontez libres, c'eſt-à-dire, laiſſées à leur propre choix entre le bien & le mal, entre l'ordre & le renverſement de l'ordre? Pourquoi les auroit-il abandonnées à leur propre foibleſſe, prévoyant que l'uſage qu'elles en feroient, ſeroit celui de ſe perdre, & de déregler tout l'ouvrage divin? Je reponds que ce qu'on veut nier eſt incontestable. D'un côté on avoüe qu'il y a un être infiniment parfait qui a créé les hommes; d'un autre côté la nature entiere crie que nos volontez ſont libres. Qu'on me montre l'homme qui n'a pas de honte de le nier, je le lui ferai affirmer trente fois par jour dans toutes les affaires les plus ſerieuſes, la verité lui

échapera malgré lui, tant il en eſt plein, lors même qu'il veut la combattre. Il eſt donc évident que l'être infiniment parfait nous a créez avec des volontez libres. Le fait clair comme le jour eſt déciſif. On a beau ſubtiliſer pour prouver que l'être infiniment parfait n'a pas pû mettre cette imperfection & cette ſource de déſordre dans ſon ouvrage; la réponſe eſt courte & tranchante. L'être infiniment parfait ſçait beaucoup mieux que nous ce qui convient à ſa perfection infinie. Or il eſt evident que l'homme, qui eſt ſon ouvrage, eſt libre, & on ne peut le nier ſans contredire ſa propre raiſon. Donc l'être infiniment parfait a trouvé que la liberté de l'homme pouvoit s'accorder avec l'infinie perfection du Createur. Il faut donc que l'intelligence finie ſe taiſe & s'humilie, quand l'être infiniment parfait décide dans la pratique toute la queſtion; ſans doute il n'a pas violé l'ordre. Or eſt il qu'il a fait l'homme libre, puiſque l'homme ne peut lui même etouffer la voix de ſon cœur ſur ſa liberté;

donc Dieu a pû faire l'homme libre ſans violer l'ordre. Si l'homme borné ne peut pas comprendre comment cette liberté, ſource de tout déſordre, peut s'accorder avec l'ordre ſuprême dans l'ouvrage de Dieu, il n'a qu'à croire humblement ce qu'il n'entend pas. Mais on n'en eſt pas réduit à cette ſoumiſſion aveugle ſur la queſtion preſente; on peut montrer, & l'Auteur montre clairement, que Dieu a pû créer l'homme & l'Ange libres, ſans déroger à ſa perfection infinie. On ſe trompe manifeſtement quand on veut s'imaginer que l'être infiniment parfait ſe doit à lui même, pour la conſervation de ſa perfection, & de l'ordre, de donner à ſon ouvrage la plus haute perfection qu'il peut lui donner. Il eſt certain tout au contraire que Dieu ne peut jamais fixer aucun ouvrage à un degré certain de perfection, ſans l'avoir pû mettre à un autre degré ſuperieur d'ordre & de perfection, en remontant toujours vers l'infini, qui eſt lui même. Ainſi il eſt certain que Dieu, loin de vouloir toujours le

plus haut degré d'ordre & de perfection, ne peut jamais aller jusqu'au plus haut degré, & qu'il s'arrête toujours à un degré inferieur à d'autres qui remontent sans cesse vers l'infini. Faut il donc s'etonner si Dieu n'a pas fait la volonté de l'homme aussi parfaite qu'il auroit pû la faire ? Il est vrai qu'il auroit pû la faire d'abord impeccable, bienheureuse, & dans l'état des Esprits celestes. Mais l'objection qu'on fait resteroit toûjours toute entiere, puisqu'il y a encore audessus des Esprits celestes, qui sont bornez, des degrez infinis de perfection, en remontant vers Dieu, dans lesquels le Createur auroit pû créer des êtres superieurs aux Anges. Il faut donc ou conclurre que Dieu ne peut rien faire hors de lui, parceque tout ce qu'il feroit seroit infiniment imparfait, ou avoüer de bonne foi que Dieu en faisant son ouvrage ne choisit jamais le plus haut de tous les degrez d'ordre & de perfection. Cette verité suffit seule pour faire évanoüir l'objection; Dieu, il est vrai, auroit fait l'homme plus parfait &

plus participant de ſon ordre ſupreme en le faiſant d'abord impeccable & bienheureux, qu'en le faiſant libre; mais il ne l'a pas voulu, parceque ſon infinie perfection ne l'aſſujettit nûllement à donner à ſon ouvrage un degré de perfection, ſans qu'il y en ait d'autres à l'infini au deſſus de lui. Chaque degré a un ordre & une perfection digne du Créateur, quoique les degrez ſuperieurs en ayent davantage. L'homme libre eſt bon en ſoi, conforme à l'ordre, & digne de Dieu, quoique l'homme impeccable ſoit encor meilleur.

Ajoutons que Dieu en faiſant l'homme libre ne l'a point abandonné à lui même; il l'éclaire par la raiſon; il eſt lui même audedans de l'homme, pour lui inſpirer le bien, pour lui reprocher juſqu'au moindre mal, pour l'attirer par ſes promeſſes, pour le retenir par ſes menaces, pour l'attendrir par ſon amour. Il nous pardonne, il nous redreſſe, il nous attend, il ſouffre nos ingratitudes & nos mépris, il ne ſe laſſe point de nous inviter juſqu'au

dernier moment, & la vie entiere eſt une grace continuelle. J'avouë que quand on ſe repréſente des hommes ſans liberté pour le bien, à qui Dieu demande des vertus qui leur ſont impoſſibles, cet abandon de Dieu fait horreur ; il eſt contraire à ſon ordre & à ſa bonté ; mais il n'eſt point contraire à l'ordre que Dieu ait laiſſé au choix de l'homme ſecouru par ſa grace, de ſe rendre heureux par la vertu, ou malheureux par le peché ; enſorte que s'il eſt privé de la recompenſe celeſte, c'eſt qu'il l'a rejettée, lorſqu'elle étoit, pour ainſi dire, dans ſes mains. En cet état l'homme ne ſouffre aucun mal, que celui qu'il ſe fait lui même, étant pleinement maitre de ſe procurer le plus grand des biens.

Dieu en faiſant l'homme libre, lui a donné un merveilleux trait de reſſemblance avec la Divinité dont il eſt l'image. C'eſt une puiſſance ſublime, dans l'être dependant & créé, que ſa dépendance n'empêche point ſa liberté ; & qu'il puiſſe ſe modifier comme il lui plait. Il ſe

fait bon ou mauvais à ſon choix, il tourne ſa volonté vers le bien, ou vers le mal, & il eſt comme Dieu maitre de ſon operation intime : il a même comme Dieu un mélange de liberté pour certain bien & de neceſſité pour d'autres. Comme Dieu eſt neceſſité de s'aimer, & de n'aimer jamais que le bien, l'homme ne peut aimer que ce qui a quelque degré de bien ; & il aime Dieu neceſſairement, dès qu'il le connoit en pleine évidence. D'un autre côté Dieu infiniment ſupérieur à tout bien diſtingué de lui, ſe trouve par cette ſuperiorité infinie pleinement libre de choiſir tout ce qui lui plait entre tous ces biens ſubalternes, leſquels quoiqu'inegaux entr'eux, ont une eſpece d'égalité, en ce qu'ils ſont infiniment inférieurs à l'être ſuprême. Ainſi aucun d'eux n'eſt aſſez parfait, pour determiner Dieu, & chacun d'eux le laiſſe à ſa propre determination. L'homme a quelque choſe de cette liberté ; aucun des biens qu'il connoit ici bas ne ſurmonte ſa volonté, aucun ne le détermine invinciblement ; tous le

laissent à sa propre détermination : il est à lui, il délibere, il décide, & il a un empire suprême sur son propre vouloir. Il est certain qu'il y a dans cet Empire sur soi un caractere de ressemblance avec la Divinité qui étonne. Ce trait de ressemblance est digne de la complaisance de celui qui se doit à soi même de faire tout pour soi.

N'est il pas digne de Dieu qu'il mette l'homme par cette liberté en état de meriter? qu'y a t il de plus grand pour une Creature que le merite? le merite est un bien qu'on se donne par son choix, & qui rend l'homme digne d'autres biens d'un ordre superieur. Par le merite l'homme s'eleve, s'accroit, se perfectionne, & engage Dieu à lui donner de nouveaux biens proportionnez, qu'on nomme recompense. N'est-il pas bien beau & digne de l'ordre que Dieu n'ait voulu lui donner la beatitude, qu'après la lui avoir fait meriter? Cette succession de degrez par où l'homme monte, n'est elle pas convenable à la sagesse de Dieu, & propre à éta-

blir ſon ouvrage ? Il eſt vrai que l'homme ne peut point meriter, ſans être capable de démeriter, s'il ne merite pas: mais ce n'eſt point pour procurer le démerite que Dieu donne la liberté; il ne la donne qu'en faveur du merite, & c'eſt pour le merite, qui eſt ſon unique fin, qu'il ſouffre le démerite, auquel la liberté expoſe l'homme. C'eſt contre l'intention de Dieu, & malgré ſon ſecours, que l'homme fait un mauvais uſage d'un don ſi excellent, & ſi propre à le perfectionner. Dieu en donnant la liberté à l'homme, à voulu faire éclater ſa bonté, ſa magnificence, & ſon amour; en ſorte néanmoins que ſi l'homme, contre ſon intention, abuſoit de cette liberté, pour ſortir de l'ordre en pechant, Dieu le feroit rentrer dans l'ordre d'une autre façon par le châtiment de ſon peché. Ainſi toutes les volontez ſont ſoumiſes à l'ordre; les unes en l'aimant, & en perſeverant dans cet amour, les autres en y rentrant par le repentir de leurs égaremens; les autres par le juſte châtiment de leur impe-

nitence finale. Ainsi l'ordre prévaut en tous les hommes ; il est inviolablement conservé dans les innocens, reparé dans les pecheurs convertis, & vengé par une éternelle justice, qui est elle même l'ordre souverain dans les pecheurs impénitens. Qu'il est glorieux à la sagesse divine de tirer ainsi le bien du mal même, & de tourner le mal en bien ! En permettant le mal, Dieu ne le fait pas. Tout ce qui est de lui dans son ouvrage demeure digne de lui, mais il souffre que son ouvrage, qui est toujours infiniment imparfait en soi, puisse diminuer le degré de sa bonté, qu'il y avoit mis. Il souffre qu'il déffaillé un peu, pour avoir la gloire de le reparer par misericorde, ou de le punir par justice, s'il meprise cette misericorde offerte. Qu'il est beau à Dieu de glorifier ainsi les deux diverses parties de son ordre & de sa bonté ! l'une est de recompenser le bien ; l'autre est de punir le mal. S'il n'eût pas fait l'homme libre, il n'eût pû faire éclater ni sa misericorde, ni sa justice ; il n'auroit pû recompenser le

merite, ni punir le démerite, ni convertir l'homme égaré. Il se devoit en quelque façon ces differens genres de gloire. Il se les donne sans blesser sa bonté, qui ne manque à nul homme. Faut il s'étonner qu'il se soit glorifié en tant de façons ? si on regarde la profondeur du conseil de Dieu dans la permission du peché ? On n'y trouve rien d'injuste pour l'homme, puisqu'il ne souffre son égarement, qu'en lui donnant tous les secours nécessaires pour ne s'égarer jamais. Si on regarde cette permission par rapport à Dieu même, elle n'a rien qui altére son ordre & sa bonté, puisqu'il ne fait que souffrir ce qu'il ne fait ni ne procure. Il oppose au peché tous les secours de la raison & de la grace ; il ne reste que sa seule toutepuissance absoluë qu'il n'y oppose pas, parcequ'il ne veut point violer le libre arbitre qu'il a laissé à l'homme en faveur du merite ; & ce qui échape à l'ordre du côté de la bonté & de la recompense, y rentre en même tems du côté de la justice & du châtiment.

Mars 1718.

Je me ſuis étendu ſur cette lettre ſans crainte qu'aucun lecteur me le reproche, je me vois contraint de paſſer legerement ſur les trois autres opuſcules qui rempliſſent le volume. *Les reflexions ſur la Religion*, remontons aux premiers principes, aux premieres veritez communes, & conduiſons l'eſprit juſqu'à la perſuaſion que le Chriſtianiſme eſt la ſeule Religion agréable à Dieu. Dans la lettre ſuivante, c'eſt la quatrieme, Monſieur de Cambrai examine l'idée de l'infini, & il en conclut, qu'il ne peut y avoir qu'un ſeul infini. Il demontre dans la même lettre la liberté de Dieu pour créer ou ne pas créer. La cinquieme lettre eſt une inſtruction ſur la verité de la Religion & ſur ſa pratique; moins ſublime, moins aprofondie que les precedentes, elle eſt plus affectueuſe, plus touchante; l'illuſtre Auteur ſe proportionnoit dans ces lettres au génie, aux beſoins de ceux à qui il écrivoit: il n'a pas mis la derniere main à ſes ouvrages poſthumes, mais on ne s'en apperçoit pas.

Mars 1718.

ARTICLE XXX.

LES SOUVERAINS DU MONDE; ouvrage qui fait connoitre la genealogie de leurs maisons, l'etendue & le gouvernement de leurs états, leur religion, leurs revenus, leurs forces, leurs titres, leurs pretentions, leurs armoiries, l'origine historique des pieces ou de quartiers qui les composent, & le lieu de leur residence; avec un catalogue des Auteurs qui en ont le mieux écrit; & tout conduit jusqu'au tems present. Quatre tomes in 12. *Tome premier, pages* 474. *Tome second, pages* 648. *Tome troisieme pages* 481. *Tome quatrieme, pages* 351, *sans la table, & plusieurs planches.* A Paris, chez Guillaume Cavelier, fils, ruë saint Jacques à la Fleur de lis MDCCXVIII.

LE Livre Alleman dont on donne une traduction Françoise méritoit d'être connu en France, & de paroitre dans une langue où il pût être lû par toute l'Europe.

Mars 1718.

Le dessein de l'Auteur est de donner une idée certaine & précise de tous les souverains du monde, & des principales parties qui composent leurs Etats. Il commence d'abord par leur genealogie, & l'origine de leur maison, avec un abregé des évenemens les plus considerables qui y sont arrivez. De-là il passe à leur gouvernement, il explique la nature & la forme de leurs conseils, il fait voir ensuite en quoi consiste leurs revenus, leurs forces, tant sur mer que sur terre, le nombre de leurs troupes, de leurs forteresses, & des Provinces qui sont sujettes à leur domination. Leurs droits & leurs prétentions viennent après; il les établit par les Traitez de paix, & les conventions faites entre les Princes; par les alliances & les contracts de Mariages; par les conquêtes, ou les usurpations. L'article qui regarde leurs armes ne lui a point paru indigne de son attention. Outre qu'il les explique selon les regles les plus exactes de l'art du Blazon, & que les planches se trouvent gravées à la fin du quatriême

volume, il entre dans un détail hiſtorique & politique de toutes leurs parties, il en rapporte l'etabliſſement, & montre par leurs differens quartiers, les acquiſitions, les marques de dignité, & les évenemens des maiſons ſouveraines. Il finit chaque article par le titre du Prince dont il parle, la Religion qui domine dans ſes Etats, le lieu de ſa réſidence, les Univerſitez & Academies qui y ſont fondées; & enfin par un petit catalogue des Auteurs qui ont écrit ſur chaque ſujet.

Un ordre auſſi net demandoit qu'on s'y attachât: auſſi le changement que l'on a crû devoir faire dans la Traduction, ne regarde que l'arrangement des ſujets principaux qui ſe trouvent placez ici dans une ſuite géographique, en commençant par l'Empire, qui doit être regardé comme le centre par rapport à l'Europe. On a obſervé la même choſe pour l'Aſie & l'Afrique.

Il ſeroit inutile de faire ici valoir les peines qu'a coûté la traduction de cet ouvrage; mais on doit dire, pour faire connoître le prix du livre,

qu'on a eû ſoin d'y marquer les changemens que la viciſſitude des choſes humaines a aportez, ſur tout dans l'Europe, depuis la derniere édition d'Allemagne qui eſt de 1710. juſqu'à la preſente année 1718. les omiſſions conſiderables, principalement en ce qui regarde les interêts des Princes, ont été reparées par pluſieurs additions eſſentielles dont on eſt redevable à l'Auteur du *Theatre des prétentions illuſtres*, d'où on les a extraites & traduites avec toute la fidelité que demande l'importance du ſujet. On y a ajouté un petit traité à la fin du ſecond volume, de toutes les villes Imperiales, l'état de leur gouvernement preſent, & l'explication de leurs armes. L'Afrique, autrefois ſi fameuſe par ſes Monarchies, avoit été trop négligée par l'Auteur; on l'a décrite avec plus de ſoin.

Les Souverains, leurs Miniſtres, ceux qui ſe deſtinent aux negociations, ont beſoin de ce livre, l'Auteur de la préface le montre. Si des perſonnes elevées aux premieres places peuvent profiter de cet ou-

vrage, quel fruit n'en retirera pas la jeunesse? quelle ouverture n'y trouvera-t-elle pas pour l'histoire, qui doit faire une de ses principales occupations? Quelle facilité pour pouvoir parler de tout avec certitude, & être de bonne heure au fait des affaires?

Comme ce livre peut être sujet dans la suite à quelques changemens, par la mort des souverains qui regnent à present, par les nouveaux établissemens & acquisitions qui se font dans les differens Etats, par les alliances qui se forment entre eux, le libraire donnera tous les ans un petit supplément séparé, pour conserver à l'ouvrage la perfection & la nouveauté dans laquelle il paroit aujourd'hui.

L'Etat de l'Allemagne remplit les deux premiers Tomes; le troisieme fait connoitre l'Etat des Suisses, les Etats d'Italie, le Portugal, l'Espagne, la France, la Lorraine, la grande Bretagne, les Provinces unies, les deux couronnes du nord. On a dans le quatrieme ce qui regarde le Roi de Pologne, le Duc de Cur-

lande, les Rois de Prusse & de Hongrie, le Sultan, le Cham des Tartares, le Roi de Perse, le grand Mogol, le Roi de Siam, l'Empereur de la Chine, l'Empereur du Japon, l'Egypte, la Barbarie, le Roi des Abissins. L'histoire abregée des Ordres militaires finit le dernier volume.

On n'attend pas un détail exact des livres de cette espece; quelques endroits choisis feront assez connoitre que l'Auteur a rempli son titre, & que le Traducteur a rendu l'ouvrage meilleur qu'il n'est dans l'original.

De l'Empire de l'Allemagne.

L'Empire d'Allemagne doit son origine à Charlemagne Roi de France, qui après avoir mis sous son obeïssance le Royaume de Lombardie, toute l'Allemagne & la Hongrie, avec cette partie de la Pologne qui est en deça de la Vistule, fut proclamé Empereur d'occident par le Pape Leon III. dans l'Eglise

de ſaint Pierre de Rome le jour de Noël, l'an 800.

L'Empereur Loüis IV, le dernier des deſcendans de Charlemagne, étant mort l'an 912, l'Empire après beaucoup de difficultez fut uni en 962 par Othon I. au Royaume d'Allemagne, d'une maniere qu'il n'en a jamais été ſeparé. Ce Prince s'étant rendu le maître de l'Italie, ordonna que celui qui auroit été élû Roi d'Allemagne, ſeroit auſſitôt reconnu Empereur des Romains, & Roi d'Italie, & lui même voulut être couronné à Rome par le Pape Jean XIII. le jour de Noël l'an 962. après la mort de Henri II, dernier des Empereurs de la maiſon de Saxe, qui mourut à Groningue en 1024. l'Empire paſſa dans la maiſon des Ducs de Franconie, Conrad le Salique ayant été choiſi par le conſeil même d'Henri II. mais comme cette maiſon finit l'an 1125. par la mort d'Henri V. Lothaire Duc de Saxe, que les Princes avoient élû, étant mort ſans enfans l'an 1137. Conrad III. Duc de Soüabe eut le bonheur d'être élû du conſentement de tous

les Princes. L'Empereur Frideric II. eſt le dernier de cette maiſon, qui finit l'an 1250. C'eſt après ſa mort que commença ce long interregne, où l'on a vû l'Allemagne dans des deſordres qui auroient été ſuivis d'une entiere ruine, ſi les Electeurs n'euſſent pas élû en 1273. Rodolphe Comte d'Haſbourg, qui par ſa valeur & par ſa prudence, rétablit la tranquillité.

Depuis l'an 1291, qui eſt celui de la mort de l'Empereur Rodolphe, les Empereurs ont été choiſis, tantôt dans une famille, & tantôt dans une autre, pour ne pas rendre l'Empire héréditaire dans une même maiſon. Mais depuis Albert II. qui fut élû en 1438. l'Empire eſt demeuré dans la maiſon d'Autriche, où l'ordre de la naiſſance a toûjours été ſuivi par les Electeurs, comme ſi cette dignité ne dépendoit plus de leur choix.

La Maiſon d'Autriche doit ſon origine à Rodolphe Comte d'Haſbourg, qui fut élû Empereur, comme nous l'avons dit, l'an 1273.

Parmi ſes deſcendans, l'Empe-

reur Maximilien I. fils de l'Empereur Frederic III. est remarquable par son mariage avec l'heritiere de Bourgogne, Marie fille de Charles le Hardi, tué devant Nanci en 1476. Tous les Païs Bas, avec la Franche-Comté, entrerent par cette alliance dans la maison d'Autriche, qui a eû toute la Monarchie d'Espagne par le mariage de Philippe I. fils de ce même Empereur Maximilien, avec l'Infante Jeanne fille de Ferdinand le Catholique. Philippe fut pere de l'Empereur Charles V, & de l'Empereur Ferdinand II. qui ont formé les deux branches de la maison d'Autriche. La premiere a regné en Espagne, & la seconde regne aujourd'hui en Allemagne, où elle a toujours eû le bonheur de conserver avec le consentement des Electeurs, la couronne Imperiale, qui de Ferdinand I. a passé à Maximilien II. ses successeurs sont, Rodolphe II. Mathias, Ferdinand II. Ferdinand III. Léopold, Joseph & Charles VI. Ferdinand I. a fait entrer dans la Maison d'Autriche les Royaumes de Bohême & de Hongrie, par son mariage avec Anne, l'heritiere de ces deux Couronnes.

Depuis Ferdinand I. la Maison d'Autriche n'avoit point augmenté son patrimoine par l'acquisition d'aucun Royaume, ni Province, jusqu'à Charles VI. l'Empereur regnant, lequel après une guerre de près de quatorze ans qu'il avoit entreprise

avec le secours des Empereurs Léopold son pere, & Joseph son frere, pour se mettre en possession de la Monarchie d'Espagne, fit enfin la paix en 1714, aux conditions que les Royaumes de Naples & de Sardaigne, les Ports & lieux situez sur les côtes de Toscane, le Duché de Milan, & les Païs-Bas Espagnols, seroient cedez à sa maison & à sa posterité: ensorte que ces Etats font presentement partie des Provinces héreditaires de la Maison d'Autriche.

Nous ne parlerons des païs héréditaires dans la Maison d'Autriche, qu'après avoir parlé du gouvernement de l'Empire d'Allemagne.

Les Princes Electeurs donnent la dignité d'Empereur à celui qu'il leur plaît de choisir, en le faisant jurer qu'il observera toutes les conditions auxquelles il a été élû. C'est ce qu'on appelle la Capitulation. Elle oblige l'Empereur à ne rien entreprendre sans le consentement des Etats de l'Empire, ou pour le moins sans l'avis des Princes Electeurs.

Chaque Prince & chaque Etat est souverain dans son Païs, qu'il gouverne comme bon lui semble, ne dépendant des autres que dans les seules choses dont tous les Etats de l'Empire sont convenus, pour le bien general de tous ceux qui composent cette grande République. Lorsqu'il arrive quelque affaire importante, on as-

ſemble les Etats, qu'on appelle Diete.

Les Princes ſont Eccléſiaſtiques, ou Séculiers. Les Princes Eccléſiaſtiques prennent de l'Empereur l'inveſtiture, comme les Princes Séculiers.

Les Princes & Etats Eccléſiaſtiques ſont,

Cinq Archevêques. Trois ſont Electeurs.

Le grand Maître de l'Ordre Teutonique.

Vingt-un Évêques.

Onze Abbez, Prévôts & Prélats, avec la qualité de Prince.

Dix-huit Prélats du Cercle de Soüabe.

Dix Prélats du Cercle du Rhin.

Quatorze Abeſſes.

Les Princes & Etats ſeculiers, ſont,

Six Electeurs.

Toutes les Maiſons qui ont la qualité de Princes.

Les quatre claſſes des Comtes & des Barons qui ont droit d'entrer dans les Etats.

Et les ſimples Gentils-hommes dont les terres où ils vivent comme des Souverains, ne relevent que de l'Empire.

Les Etats dans les déliberations des Diétes de l'Empire ſe partagent en trois Chambres, ou Colleges.

Le College des Electeurs, le College des Princes, & le College des villes libres de l'Empire. Dans le College des Princes, ſont les Princes Eccléſiaſtiques, les Prin-

ces Séculiers, les Prélats, les Comtes & les Barons. Les Princes donnent chacun leur voix, comme les Electeurs dans leur College; mais les Prélats, les Comtes, & les Barons, n'ont qu'autant de voix qu'ils forment de classes.

Quelquefois du vivant d'un Empereur les Electeurs font un Roi des Romains, pour tenir la place de l'Empereur, s'il est absent, ou malade; & si l'Empereur meurt, il le devient sans qu'on fasse une nouvelle election, ou un nouveau couronnement. Pendant la vie de l'Empereur il n'a aucune autorité, & s'il se mêle de quelque affaire, ce ne peut être que par une commission de l'Empereur, ou en son nom. L'Empire, lors qu'il est vacant, est gouverné par ses deux Vicaires, qui sont l'Electeur Palatin & l'Electeur de Saxe. Chacun exerce dans son ressort la même autorité que les Empereurs ont sur toute l'Allemagne, & le nouvel Empereur est obligé de confirmer tout ce que l'un & l'autre a fait. L'Italie a toujours un Vicaire, c'est le Duc de Savoye qui prend cette qualité.

La Maison d'Autriche possede en Allemagne ses Païs, comme les autres Princes possedent les leurs; mais avec cet avantage, que l'Autriche n'est regardée comme une partie des Etats, que dans les causes qui lui sont favorables, pouvant se dispenser d'y envoyer ses députez toutes les

fois qu'il lui plaît ; & lors qu'ils y vont, ils sont les premiers dans le College des Princes, où ils président alternativement avec l'Archevêque de Saltzbourg. Les Archiducs sont exempts de servir, & de fournir des troupes, ou de l'argent ; ils ne dépendent point des tribunaux de l'Empire. Si les Princes de cette maison viennent à manquer, les Princesses doivent succeder, & s'il n'y a ni Princes, ni Princesses, celui de la Maison qui se trouvera le dernier, pourra disposer de l'Autriche comme il voudra, avec cette condition, que les Provinces demeureront unies sans pouvoir être separées. Les Archiducs peuvent établir dans leurs païs autant de nouvelles tailles & péages qu'ils veulent, & ils sont les Patrons hereditaires de tous les Benefices, mais particulierement des Evêchez de Trente & de Brixen.

La Maison d'Autriche a eû quatorze Empereurs, sept Rois des Romains, six Rois d'Espagne, onze Rois de Bohême, onze Rois de Hongrie, deux Rois de Pologne, sept Imperatrices, quatre Reines de France, quatre Reines d'Espagne, trois Reines de Portugal, une Reine d'Angleterre, une Reine de Dannemarck, huit Reines de Pologne, sept Reines de Bohême, sept Reines de Hongrie, une Reine de Naples, & quatre Princesses qui ont gouverné les Païs-Bas.

On divise l'Autriche en trois parties, la

basse Autriche, l'Autriche interieure, & l'Autriche frontiere extérieure. La basse Autriche est ce qu'on appelle l'Archiduché d'Autriche, & renferme le païs qui est au-dessus & au-dessous de la riviere d'Ens. L'Autriche interieure comprend les Duchez de Styrie, de Carinthie, de Crain & d'Istrie. L'Autriche extérieure est ce qu'on appelle le Comté de Tyrol, avec tout ce que la Maison d'Autriche possede dans le Cercle de Soüabe jusqu'au Rhin & vers les frontieres d'Italie.

Dans chacun de ces trois ressorts, il y a un conseil pour examiner les affaires du païs; une Regence composée d'un Gouverneur, d'un Vice-Gouverneur, d'un Chancelier, d'un Vice-Chancelier, & d'un grand nombre de Conseillers de la Regence, qui administre aussi la justice; une chambre des Comptes, & un Conseil des guerres. Dans la basse Autriche il n'y à point de Regence, parceque l'Empereur, qui y fait sa résidence, prend connoissance lui même des affaires de cette Province. Les affaires les plus importantes des trois Provinces de l'Autriche, sont rapportées aux Conseils de l'Empereur, où on examine aussi les affaires de l'Empire dont on peut prendre connoissance.

Les Conseils sont,

1. Le Conseil privé. Il est composé des Ministres: l'Empereur y préside.

2. Le second Conseil privé, où entrent les Princes & les Comtes.

3. Le Conseil des guerres est composé d'un premier Président, d'un second Président, & d'un grand nombre de Conseillers des guerres.

4. Le Conseil des Finances a aussi un premier & un second Président, & un grand nombre de Conseillers de Finances.

Les Conseils qui à Vienne prennent connoissance des affaires de l'Empire sont,

1. Le Conseil Aulique de l'Empire. On y rend la justice au nom de l'Empereur. Ce Conseil prend connoissance de tout ce qui regarde l'Empire. Il est composé d'un Président, d'un Vice-Chancelier de l'Empire, pour représenter l'Electeur de Mayence, qui est le Chancelier, & de plusieurs Conseillers, dont quelques-uns sont de la confession d'Ausbourg. Depuis peu il y a un Conseiller Calviniste. Lorsque l'Empire est vacant, ce Conseil est fermé.

2, La Chancellerie de l'Empire expedie toutes les affaires de l'Empire qui se font à la Cour de l'Empereur : l'Electeur de Mayence en a la direction par son Vice-Chancelier. Les expeditions sont écrites en Allemand, ou en Latin.

Outre ces deux Conseils, qui suivent la Cour de l'Empereur, il y a dans la ville de Vetzlar un Conseil qui dépend de l'Em-

pereur & de l'Empire ; il eſt composé d'un Juge du Conſeil, de quatre Préſidens, & de cinquante Aſſeſſeurs, dont les uns doivent être Catholiques, & les autres Proteſtans. Leur nombre eſt rarement complet, quelquefois ils ne ſont que dix ſept, à peine en a-t-on vû vingt-ſix. La Juriſdiction de ce Conſeil eſt la même que celle du Conſeil Aulique. Il y a cependant des affaires dont la connoiſſance n'appartient qu'au Conſeil Aulique.

Dans l'Empire il y a quelques Tribunaux pour la juſtice, comme la Chambre Imperiale de Rotveil, ſon reſſort ne comprend que quelques païs, & de cette Chambre on peut appeller au Conſeil de Vetzlar, & au Conſeil Aulique.

Dans chacun des dix Cercles de l'Empire, il y a un Conſeil pour mettre ordre à tout ce qui pourroit troubler la tranquillité. Ce Conſeil regle auſſi ce que chaque Etat du Cercle doit contribuer pour les beſoins de l'Allemagne, & il prend garde à la monnoye & aux péages.

L'Empereur a ſes revenus dans l'Empire, & dans ſes païs héréditaires. Les revenus de l'Empire dépendent de la volonté des Etats, qui en même tems déclarent à quoi ils doivent être employez. L'Empereur a une autre reſſource dans ce que doivent lui fournir les villes libres, & la Nobleſſe qui ne releve que de l'Empire. On peut ajoûter ce que les Princes d'Italie

ont donné comme Vassaux, depuis que l'Empereur y est puissant. Les forces de l'Empereur consistent dans les troupes qu'il entretient par lui même, du revenu de ses païs héréditaires. On remarque qu'en 1703. l'Empereur avoit 129650. hommes, en comptant les garnisons. Outre ces troupes, il a celles de l'Empire. On peut juger de la grandeur & de la magnificence de la Cour de l'Empereur, par cette nombreuse noblesse qui se trouve dans ses Etats héréditaires, & par tant de Princes & de Seigneurs qui y viennent d'Allemagne & d'Italie. Dans les grandes solemnitez, les Electeurs servent l'Empereur en qualité d'Officiers hereditaires de l'Empire. Il y a des Princes qui ont aussi la qualité d'Officiers héréditaires, pour faire chacun les fonctions de l'Electeur, dont ils peuvent tenir la place lors qu'il est absent.

En qualité d'Empereur il domine non seulement sur toute l'Allemagne, mais aussi sur les païs d'Italie qui relevent de l'Empire.

En qualité d'Archiduc il possede 1. la Hongrie. 2. la Bohême. 3. la Transylvanie. 4. le Duché de Silesie. 5. le Marquisat de Moravie. 6. Toute l'Autriche. 7. la haute & la basse Styrie. 8. la Carinthie. 9. la Carniole avec le païs de Vindischmarck, & le Comté de Goritz. 10. la Principauté de Trieste dans l'Istrie. 11. la

ville d'Aquilée dans le Frioul. 12. le Comté de Tyrol. 13. dans la Soüabe le Marquisat de Burgau, les Seigneuries de Verthingen, de Bregentz, de Nellenbourg, de Hohenberg, la ville de Constance, le château de Rotenbourg. 14. les quatre villes Forestieres, Rheinfelden, Seckingen, Valdshout, & Lauffenbourg, qui sont sous la protection des Suisses, qui ont une étroite alliance avec la Maison d'Autriche. 15. dans le Brisgau, Neubourg, Brisac, & Fribourg. Tous ces païs, excepté la Hongrie, la Bohême, la Transylvanie, la Silesie, & la Moravie, forment ce qu'on appelle le Cercle d'Autriche, dont le Directeur est toûjours un Archiduc. Philisbourg appartient à l'Empereur & à l'Empire. 16. les Etats qui lui ont été cedez par la paix de Bade en 1714. sçavoir, le Royaume de Naples, le Duché de Milan, les Ports & Places sur les côtes de Toscane, avec les Païs-Bas Espagnols.

L'Empereur prétend comme Empereur;

1. Le Patrimoine de saint Pierre donné au Pape Gregoire VII. l'an 1097. par la Comtesse Mathilde, puissante Princesse d'Italie, fille de Boniface, vassal de l'Empereur Henri III.

2. Les Païs que les Venitiens possedent, & dont ils faisoient encore hommage à l'Empereur Maximilien l'an 1509. en

payant tous les ans un tribut de 50 livres d'or qu'ils ne payent plus.

3. La Prusse, dont une grande partie fut unie à la Pologne l'an 1466. après l'expulsion des Chevaliers Teutons, qui sous le Regne de Sigismond furent entierement chassez, & Albert Marquis de Brandebourg fut reconnu Duc de Prusse l'an 1525.

4. La Livonie, qui par la faute des Chevaliers Porte-glaives fut separée de l'Allemagne en 1660. les Polonois l'ont abandonnée à la Suede par le traité d'Oliva.

L'Empereur prétend comme Archiduc,

1. Le Duché de Frioul, dont la plus grande partie fut prise par les Venitiens, sous la conduite du Doge Thomas Mazeno. L'Empereur Ferdinand II. fit des protestations devant le Pape en 1628.

2. Tout ce que les Turcs possedent dans la Hongrie, dont dépendent encore la Moldavie, la Valachie, & la Bulgarie.

La Maison d'Autriche a le droit d'attente sur le Duché de Virtenberg, qui lui appartiendroit, si la famille qui le possede étoit éteinte. L'Empereur & la Maison d'Autriche forment encore d'autres pretentions, qui se trouvent fort au long dans le livre intitulé *Theatrum Prætentionum illustrium*, *par Shveder*, *in fol. imprimé à Leipsic en* 1712.

Les Armes de l'Empereur.

Il porte d'or une Aigle éployée de sable à deux têtes, entourées chacune d'un annelet d'argent, les becs & pieds de gueules. La plûpart du tems cette Aigle porte dans la serre droite une épée nuë & le sceptre d'or, & dans la gauche le globe Imperial : quelquefois aussi on le voit porter l'épée de la serre droite, & le sceptre de la gauche. Au-dessus de l'Aigle se voit suspenduë la Couronne Imperiale faite à la Persanne, dont la pointe se termine en une couronne fermée à une croix dessus d'or. Cette aigle fait les armes propres de l'Empire, & il est à croire qu'il a quelque chose de l'aigle Romaine, portée autrefois à la tête des Légions : au moins est-il vraisemblable que c'est de là, & à l'imitation de l'ancien Empire, que le moderne a pris l'aigle pour ses armes : & quant à ses deux têtes, elles pourroient bien marquer la division de l'Empire d'Orient, en celui d'Occident. Cette aigle est chargée en cœur d'un écu, parti (quelquefois avec une couronne dessus) & bordé de chaîne, ou collier de l'Ordre de la Toison d'or, qu'il faut blasonner ainsi. Il porte parti au premier de gueules à la fasce d'argent ; ce sont les armes propres d'Autriche : au second aussi de gueules au château d'or, sommé de trois tours de

même, la porte & les fenêtres fermées d'Azur, maçonné de traits de ſable; ce ſont les armes de Caſtille. L'an 1291. on rapporta du champ de la bataille donnée à la priſe de la ville Ptolémaide, la Caſaque blanche du brave Duc Leopold VII. de cette famille, laquelle étant toute teinte de ſang, excepté l'endroit où étoit la ceinture, donna occaſion aux Armes d'Autriche. L'Empereur Maximilien I. qui épouſa l'an 1496. Jeanne, fille de Ferdinand le Catholique & heritiere du Royaume de Caſtille, en prit les armes: au reſte, l'aigle de l'Empire eſt entourée d'onze Ecuſſons avec differentes eſpeces de Couronnes de Rois & de Princes, &c. le premier deſquels à droit l'Empereur porte burelé de huit pieces d'argent, & de gueules alternativement, à cauſe du Royaume de Hongrie, acquis à la Maiſon d'Autriche par le mariage de l'Empereur Ferdinand I. avec Anne, fille de Loüis II. Roi de Hongrie, & heritiere de ce Royaume: ce mariage ſe fit en 1526. Au ſecond écuſſon qui eſt à gauche vis-à-vis du premier, il porte de gueules à une Croix de Patriarche, ou d'Archevêque, d'argent, attachée à une couronne en chef d'or; mais autrefois à une colline à trois coupeaux de ſinople; encore à cauſe du Royaume de Hongrie, parceque l'an 1000. le Pape donna cette croix pour armes à Etienne I. Roi de Hongrie. Au 3. qui eſt à droit il porte de

gueules au lion d'argent couronné d'une couronne d'or, la queuë fourchuë & passée en sautoir, à cause du Royaume de Bohême, acquis en 1521. par le mariage de Ferdinand I. avec Anne heritiere d'Hongrie & de Bohême. Au 4. vis-à-vis, côté senestre, à gauche, il porte d'azur à trois têtes de léopard couronnées d'or 2. & 1. pour le Royaume de Dalmatie. Au 5. échiqueté d'argent & de gueules à 7. tires, pour le Royaume de Croatie. Au 6. (vis-à-vis) d'or à un dextrochere vétu de gueules armé d'un badelaire d'argent, pour le Royaume d'Esclavonie : tous ces trois Royaumes ont été acquis à la Maison d'Autriche avec celui de Hongrie. Au 7. de gueules à une face d'argent, qui est Austriche. Au 8. (vis-à-vis) bandé d'or & d'azur de six pieces enfermé à la bordure de gueules, qui est de Bourgogne (ancienne) que Marie fille unique de Charles, dernier Duc de Bourgogne, & heritiere de ce Duché, apporta pour dot à son Epoux l'Empereur Maximilien I. en 1477. Au 9. de sinople à un griffon sans aîles (ou comme d'autres veulent, un Taureau, ou bien un Panthere) d'argent contourné jettant du bec, ou gueule, ou naseau & oreilles, du feu, qui est Styrie, laquelle Ottocare qui n'avoit point d'enfans, vendit avec le consentement des Etats à son beau pere Leopold 7. Duc d'Autriche : ce transport de la Styrie se fit après que l'Empereur

Rod. I. eut crée le dit Ottocare premier Duc de Styrie. Au 10. (vis-à-vis) d'argent à l'aigle d'azur couronnée de gueules, chargée en cœur d'un croissant échiqueté d'argent & de gueules, qui est de Carniole dévoluë (au douziéme siecle) à Frideric Duc d'Autriche, surnommé le Belliqueux, ou Vaillant. A l'11. enfin, l'Empereur porte d'argent à l'aigle de gueules au pied d'or couronné de même, & un demi-annelet d'or sur chaque aîle, qui est Tyrol, autrefois Comté, maintenant Principauté, laissée par testament en 1463. à la Maison d'Autriche par Marguerite de Tyrol, surnommée Maultasche, à cause de la difformité de la bouche.

Il faut remarquer que les Armes de l'Empereur ont des supports, qui sont deux Griffons d'or, comme ceux de France sont deux Anges, ceux d'Angleterre un Lion, & une Licorne, ceux de Prusse deux sauvages; de sorte donc que les griffons supportent l'Aigle Imperial, & que les armes des Païs héréditaires de la Maison d'Autriche sont rangées tout au tour. Pilot, Auteur François, dans son Index Armorial, place l'aigle Imperial de front sous un Pavillon, & le fait supporter par deux Hérauts; mais c'est une erreur, & c'en est une autre que d'ôter tout support aux armes de l'Empereur, & dire quelles n'en ont aucuns, comme quelques-uns prétendent, puisque l'on a vû des Grif-

fons pour ſupports à ces Armes dans le grand ſceau, dont l'Empereur Leopold s'eſt ſervi toujours depuis l'année 1638.

Voici les titres de l'Empereur regnant.

Charles VI. élû Empereur des Romains, Roy de Germanie, toûjours Auguſte, de Hongrie, de Bohême, de Dalmatie, de Croatie, & d'Eſclavonie; Archiduc d'Autriche, Duc de Bourgogne, de Brabant, de Styrie, de Carinthie, de Carniole, de Luxembourg, de Wurtemberg, de la haute & baſſe Sileſie; Prince de Soüabe; Marquis du ſaint Empire Romain, de Burgau, de Moravie, de la haute & baſſe Luſace; Prince & Comte de Habsburg, de Tirol, de Pfirdf, de Kyburg, & de Goritz; Landgrave d'Alſace; Seigneur de Windiſech-Marck, de Portenau, & de Salins, &c. A Rome l'Empereur a la qualité d'Avocat, Grand Prévôt & protecteur de l'Egliſe.

A ces titres ordinaires l'Empereur d'aujourd'hui adjoute celui de Roi d'Eſpagne; mais par un article ſéparé du Traité de Raſtadt, ce Titre ne doit pas tirer à conſequence pour le Roi de France, qui ne le reconnoit point.

Dans les Païs héréditaires de la maiſon d'Autriche, les peuples ſont Catholiques, il y a ſix Evêchez.

Dans l'Empire on permet aux Luthe-

riens & aux Calvinistes l'exercice de leur Religion dans tous les lieux où elle étoit établie l'an 1624.

L'Empereur fait sa résidence à Vienne. Ses maisons de plaisance sont, Laxembourg, Favorita, Ebersdorf, Neustat & Schonbrunn.

De l'Empire des Turcs.

Sultan Achmet III. Empereur des Turcs, monta sur le trône en Septembre 1703. après la déposition de son frere Sultan Mustapha II. qui est mort en prison en 1704. Il est fils de Sultan Mahomet IV. qui avoit été reconnu Empereur en l'année 1684. & déposé en 1687. pour n'avoir pas été heureux dans la guerre. Son pere Sultan Ibrahim avoit eû le même sort en 1648. ayant été étranglé dans la prison.

Achmet III. aujourd'hui regnant, a eû de plusieurs Sultanes plusieurs enfans, à sçavoir de la

I. Sultane

1. Une Princesse mariée le 13. Mai 1709. à Aly-Bacha, Cabi-Vizir nommé Silichter al yfeudy.
2. Murath mort le 1. Avril 1702.
3. Selim mort le 4. Mai 1706.
4. Un Prince né en 1705. mort au mois de Juillet 1706.
5. Une Princesse morte en 1709.

II. Sultane.

7. Mehemet né le 15. Septembre 1707. mort.

8 Un Prince né en 1708. mort.

III. Sultane.

9. & 10. Deux Jumeaux, en 1708.

IV. Sultane.

11. Sultan Abdulmelik, né au mois de Decembre 1709.

12. Une Princeſſe née le 4. Octobre 1711.

13. Mehemet né le 17. Octobre 1712.

V. Sultane qui eſt Éſclave.

14. Sebeth une Princeſſe née au mois d'Avril 1714.

15. Selim né en 1715.

Il a eû deux freres, dont l'aîné Muſtapha II. a regné l'eſpace de huit ans, une ſœur qui epouſa le 19. Janvier 1696. Firazzi Ibrahim Bacha de Siliſtrie. Les Janiſſaires attribuant le malheur que Muſtapha avoit eſſuyé dans la guerre contre l'Allemagne à la mauvaiſe foi de ce Prince, qui avoit rompu la paix avant le tems preſcrit par le traité, on fit jurer Achmet III. en l'élevant ſur le Trône, qu'il obſerveroit religieuſement la tréve concluë avec les Chrétiens, & qu'il n'y donneroit aucune atteinte avant l'expiration du terme.

Oſman Gaſi, c'eſt-à-dire, conquerant, eſt le premier qui a formé le deſſein que

ses successeurs ont suivi avec tant de bonheur. Il naquit en 1357. dans la ville de Sogut. Aladin Sultan de Cogni qui l'avoit fait General de ses troupes, mourant sans enfans, Osman lui succeda dans ses Etats, & les joignit aux conquêtes qu'il avoit faites sur les Grecs. Il possedoit le Pont, la Bithynie, la Cilicie, la Pamphylie & la Thrace. On met sa mort à l'an 1328. il n'avoit d'autres biens que des armes, des chevaux & des moutons.

Orcan son fils, & son successeur, suivant les vûës de son pere, sçut profiter de la division des Grecs. Il choisit Nicée pour la capitale de ses Etats. Il mourut en 1348. on assure qu'il a créé le corps des Janissaires. Les Historiens Grecs qui lui donnent pour successeur Solyman son fils aîné, attribuent la prise de Philippopolis & d'Andrinople au fils, pendant que les Historiens Turcs disent que ces villes ont été prises par le pere, auquel ils font succeder Amurath I. troisiéme des Empereurs Turcs.

Celui-ci fit d'abord paroitre le grand désir qu'il avoit, d'abbatre l'Empire des Grecs. Pour faire passer soixante mille hommes en Europe, il loüa aux Genois des vaisseaux en payant deux ducats par tête; il prit Gallipolis sur l'Hellespont, & dans la Bulgarie plusieurs places, dont il se servit pour ravager l'Albanie & la Bosnie. Il mit à Andrinople le siege de l'Em-

pereur des Turcs, établit le Conſeil du Vizir, il donna aux troupes un Juge, nommé Cadileſcher ; il fit des ordonnances militaires, & il voulut que ſes conquêtes ſerviſſent à entretenir ſa Cavalerie. Après avoir remporté trente ſept victoires, il fut tué d'un coup de lance, par Lazare Prince de Servie.

Bajazet ſon fils fut ſon ſucceſſeur. On peut juger de ſon bonheur par ſes conquêtes : en Aſie il prit pluſieurs provinces, & fit priſonnier le Roi d'Armenie, avec ſa femme, & en Europe la Bulgarie, avec la Valachie, & une grande partie de la Gréce, furent obligées de ſubir le joug. Conſtantinople fut aſſiegé, & l'Empereur Sigiſmond, qui venoit au ſecours avec les troupes de toutes les puiſſances Chrétiennes, fut battu, & mis en fuite à Nicopoli en 1396.

Bajazet, enflé par une ſi grande proſperité, traita mal les Ambaſſadeurs de Tamerlan, qui le battit, le prit priſonnier, & le mit dans une cage de fer, où par déſeſpoir il ſe caſſa la tête en 1403. ſes fils travaillerent à remettre les forces des Turcs, mais n'ayant pû s'accorder entr'eux, les uns chaſſerent les autres. Solyman commença le premier à détrôner Iſa, ou Joſué ; lui-même fut chaſſé par Muſa, & Muſa par Mahomet I. qui eſt ſuivant les Hiſtoriens des Turcs le cinquiéme Empereur.

Mars 1718.

Il monta ſur le Trône par le ſecours de l'Empereur Emanuel. Son regne n'eſt remarquable que par la guerre qu'il fit à la Republique de Veniſe, dont les forces ſur mer étoient alors ſi grandes, qu'il ne put pas les ſoûtenir. Il mourut en 1420, ou 1422.

Amurat II. ſon fils aîné eut pour concurrent ſon propre Oncle Muſtapha, dont il fut bientôt délivré. Il mit le ſiege devant Conſtantinople, ſaccagea l'Albanie, la Bulgarie, & la Boſnie, & entreprit d'attaquer Belgrade, le rempart de la Chrétienté. Il en fut repouſſé par Jean Hunniade, dont la valeur humilia pluſieurs fois l'orgueil d'Amurat. Mais Uladiſlas Roi de Hongrie ayant eû le malheur de ſuivre les conſeils du Legat Julien, & de rompre la paix avec les Turcs, les Chrétiens perdirent en 1444. la bataille de Varna; Uladiſlas y fut tué, & la ville de Varna fut priſe. Amurat II. fit de nouvelles ordonnances pour la diſcipline des Janiſſaires formez par Orcan; il punit ſeverement la rebellion de ſon fils; il mourut en 1451 au ſiege de Croja, que deffendoit le fameux Scanderberg, qu'il ne put jamais réduire.

Mahomet II. n'eut pas plûtôt ſuccedé à ſon pere Amurat II. qu'il fit étrangler ſes freres. Cet Empereur ne penſa qu'à ſe rendre le maitre de Conſtantinople, pour achever la ruine entiere de l'Empire des

Grecs. Il bâtit un des forts des Dardanelles, pour empêcher qu'on ne secourût cette ville, qu'il attaqua avec toutes ses forces en 1453. Elle fut prise le 29. Mai, autant par stratageme, que par force. Cette conquête fut suivie en 1462 de celle de Trebisonde, qui donna aux Turcs tout l'Empire d'orient. Le siege de leur domination fut transferé d'Andrinople à Constantinople.

Mahomet II. fit encore la guerre aux Perses, aux Hongrois, aux Tartares, à la Moldavie, à la Bosnie, à la Servie, aux Genois & aux Venitiens. La fortune lui fut presque toujours favorable, cependant Hunniade & Scanderberg le battirent, & il fut obligé de lever le siege de Rhodes, defendue par le grand maître d'Aubusson, il mourut en 1481. après avoir conquis deux Empires, douze Royaumes, & deux cent villes.

Des Etats si vastes ne suffirent point à l'ambition de ses deux fils, Bajazet & Zizim. Ils disputerent long tems l'Empire. Deux batailles mirent sur le trône Bajazet, & contraignirent Zizim de se retirer à Rhodes, de là en France, & ensuite en Italie, où il mourut en 1491. à Rome. On croit qu'il fut empoisonné. Bajazet II. fit continuellement la guerre en Hongrie, il attaqua le Sultan d'Egypte, ou le Roi des Mammelucs & les Venitiens. Le Prince de Valachie fut rendu tributaire. Son

fils Selim, après l'avoir détrôné, le fit empoisonner en 1512. Ce barbare n'eut pas plûtôt acquis la couronne par un parricide, qu'il attaqua le Roi de Perse, Ismaël-Sophi; il remporta sur lui une grande victoire, & il lui enleva toute l'Armenie. Camson-Gauri, Sultan d'Egypte, attaqué & vaincu à son tour, perdit Alep, Damas, Tripoli, Braut, Sidon, & Antioche. Le Bassa Sina prit Gaza; & peu après toute l'Egypte fut entierement soumise, avec la Syrie, & la Palestine. L'Empire des Mammelucs qui avoit subsisté pendant près de trois cens ans, finit par la mort du dernier Roi Tommom Bey, qui fut pendu dans le Caire. Selim I. mourut en 1520. dans la même place où dix ans auparavant il avoit donné une bataille à son pere.

Il eut pour successeur son fils Solyman, un des plus celebres Empereurs qui ayent regné parmi les Turcs. Il fut d'autant plus redoutable aux Chretiens, qu'il tourna contr'eux la plus grande partie de ses forces. La Hongrie, qui fut la premiere attaquée, perdit Belgrade en 1521. Rhode fut prise l'année suivante, malgré la vigoureuse déffense des Chevaliers. Les Turcs revinrent bientôt dans la Hongrie, où le malheureux Roi Loüis périt à la bataille de Mohacs en 1526. La même année Solyman se vit maitre dans la capitale même, qui fut reprise par Zapoli, qu'on

avoit élû pour Roi. Solyman ne fut pas si heureux devant Vienne, dont il entreprit le siege en 1529. En 1535. il fit la guerre aux Perses & aux Arabes, sur tout au Roi à Aden; qu'il fit attaquer par le Bacha Solyman.

En 1540. il tourna ses armes contre les Chrétiens; & prit aux Venitiens Napoli de Malvasie, avec plusieurs isles de l'archipel. Après la prise de Possega & d'Esseck, il se rendit le maître pour la seconde fois de Bude en 1541. En 1545. il prit Gran & Weissenbourg. En 1565 il attaqua sans succès l'isle de Malthe. Personne n'ignore combien lui fut utile le fameux Barberousse. Ce celebre pirate fit mettre sous la protection des Turcs les Royaumes de Tunis & d'Alger, Solyman mourut en Hongrie en 1566. devant Sigeth, la derniere de ses entreprises. Selim II. lâche & plein de vices, monta sur le trône en faisant mourir ses freres. Après avoir fait en 1560. sur Astracan une entreprise qui ne lui réüssit pas, il se rendit le maitre du Royaume de Cypre, l'an 1571. La même année cette conquête fut suivie de la perte de toute sa flotte, battuë à Lépante par dom Jean d'Autriche.

En 1574 les Turcs reprirent Tunis & la Golette, dont les Espagnols s'étoient rendus les maitres peu de tems auparavant. Vers la fin de cette année Selim II. mourut. Sa mort fut cachée jusqu'à ce qu'on

eût remis le gouvernement à ſon fils Amurat III.

Sous ſon regne on voit la guerre des Princes de Georgie & de Mingrelie contre les Perſes, & celle des Tartares de la Crimée, dont le Cham, vaſſal des Turcs, s'étoit revolté. Capha, la Capitale, fut priſe, & le Sultan etablit un autre Cham.

Amurat III. abregea par l'excès de ſes plaiſirs ſa vie, qu'il finit en 1595. Son fils Mahomet III. ſans experience & ſans capacité, ſe laiſſa gouverner par ſa mere. Sa cruauté fit mourir dix neuf de ſes freres, & neuf femmes de ſon pere. Il continua en Hongrie la guerre que ſon pere avoit commencée. Les Chrétiens perdirent pluſieurs places, & en 1594. l'importante forteresſe de Raab, par la timidité du Comte de Hardeck. Les Turcs furent battus quelques fois, ſur tout par Sigiſmon Battori. En 1598. on reprit par par ruſe la ville de Raab.

Un Baſſa fit ſoulever les Saphis dans l'Aſie, Mahomet trouva les moyens d'éteindre cette revolte; il mourut en 1604. laiſſant pour ſucceſſeur ſon fils Achmet, qui n'avoit que treize ans. Sa jeuneſſe, qu'il n'employa qu'aux plaiſirs, cauſa de grandes pertes à l'Empire Ottoman. Les Perſes reprirent Tauris & Bagdad. Le rebelle Baſſa de Syrie s'empara d'Alep, de Tripoli, & de Damas, qu'on eut bien de la peine à reprendre. Les Arabes prirent

Aden, soûtenus par un imposteur qui prenoit le nom de Mahomet, frere ainé d'Achmet. La flotte des Turcs fut battuë plusieurs fois par les Chevaliers de Malthe, par les Florentins, & par les Espagnols. Les Cosaques interrompirent le commerce par leurs courses sur la mer noire. Les Turcs se trouvoient pressez de tous les côtez, sur tout depuis les victoires des Perses, lorsqu'Achmet mourut en 1617. après avoir déclaré pour successeur son frere Mustapha, qu'il avoit voulu faire étrangler deux fois.

Ce Prince, qui avoit passé toute sa vie dans une prison, n'étoit pas propre pour gouverner. Trois mois après il fut renfermé, & on éleva sur le Trône un enfant de douze ans, Osman fils d'Achmet. Sa minorité est connuë par les guerres que ses Ministres firent aux Cosaques & aux Perses. Il soumit la Moldavie & la Valachie. mais en 1521. il fut battu par les Polonois. Ce malheur, & le voyage de la Mecque, qu'il voulut entreprendre malgré les Janissaires, lui firent perdre l'Empire, la liberté, & enfin la vie, en 1622.

Les Janissaires tirerent de la prison Mustapha, qui par sa stupidité & par sa severité se fit déposer une seconde fois. La même année Amurath IV. monta sur le thrône. En seize mois les Turcs virent trois Empereurs. Amurath voulut abbatre l'orgueil & la puissance des Janissaires;

mais il fallut s'opposer aux Persans, qui prirent Babylone. Pour aller contr'eux il prolongea la paix avec Ferdinand II. Cette guerre fut douteuse, jusqu'à ce qu'Amurath vint lui même à la tête de trois cens mille hommes. Il reprit Babylone, & s'avança jusqu'à la mer Caspienne. Ces dernieres conquêtes furent perduës dès qu'il fut éloigné. Amurat, connu par ses grandes cruautez, mourut en 1640. lorsqu'il formoit le dessein d'attaquer les Chrétiens, & sur tout l'isle de Malthe. Ibrahim son frere prit sa place.

Il attaqua les Venitiens dans le tems qu'on croyoit qu'il assiegeroit Malthe. Les Turcs descendirent dans l'isle de Candie, ils prirent Canée en 1645. Et peu après toutes les places de l'isle. Il ne resta que la seule capitale, qui se déffendit pendant vingt trois ans.

Les Janissaires animez par le Mouffti, dont Ibrahim avoit violé la fille, se revolterent, le renfermerent dans les sept tours, où il fut étranglé avec trente de ses Sultanes en 1648.

Son fils Mahomet IV. âgé de sept ans fut mis sur le Trône. Son regne est marqué par la guerre de Candie, & par les deux guerres de Hongrie.

Dans la premiere les Venitiens battirent sa flotte près des Dardanelles en 1656. Dans la Transylvanie il déposa un Prince pour en établir un autre. C'est ce

qui donna occasion à la guerre de Hongrie, où les Chrétiens perdirent en 1660. le grand Varadin en 1663. Neuhausel & Serinvar, avec d'autres places. Le premier Août 1664. les Turcs furent battus à saint Godard. On fit une tréve pour vingt ans.

En 1669. Mahomet IV. prit la ville de Candie; & en 1672. la forteresse de Caminieck dans la Podolie. L'année suivante il fut battu par les Polonois à Chozim.

En 1682. il attaqua l'Empereur, & assiegea Vienne en 1683. Ses troupes ayant été battuës devant cette ville, & ensuite en plusieurs autres endroits, il perdit presque toute la Hongrie, jusqu'à Belgrade, & la plus grande partie de la Morée. Ces malheurs le rendirent si méprisable, qu'il fut déposé & enfermé au mois de Novembre 1687. Il est mort en 1694. le quatre Janvier.

Le regne de son frere Solyman, qui fut mis en sa place, est remarquable par la perte qu'il fit de Belgrade en 1688. Cette perte lui fit rechercher la paix, que l'Empereur refusa. Les Turcs reprirent Belgrade en 1690. Solyman mourut en 1691. Le 22. Juin son frere Achmet II. qui mourut en 1695. après un regne de quatre ans, ne fut pas plus heureux que lui.

Il eut pour successeur le fils de son frere aîné Mahomet IV. Mustapha II. qui fit la paix à Carlovitz en 1699. Il fut déposé en

1703. On couronna Achmet III. qui regne aujourd'hui.

Les commencemens de son regne ont été tranquilles jusqu'en 1709. qu'il epousa la querelle du Roi de Suede, lequel après la perte de la bataille de Pultova, s'étoit retiré dans ses Etats.

Achmet reçut ce Prince avec beaucoup de démonstrations d'amitié, il déposa même & fit étrangler le Vizir, qui s'étoit laissé corrompre par les ennemis de ce Roi, qu'il déclara en même tems être les siens, & rompit pour l'amour de lui avec les Moscovites, qui avoient été compris dans le traité de Carlovitz. La campagne de 1711. mit fin à cette guerre, ayant reduit l'armée du Czar à ne pouvoir plus se retirer, & la tenant comme enfermée derriere la riviere de Prut, il l'obligea de lui ceder Asoph, avec ses dépendances, Faiganroch, Kamenski, & le nouveau fort construit sur la riviere de Samar, de promettre qu'il évacueroit la Pologne le plûtôt qu'il pourroit, & qu'il ne se méleroit plus des Cosaques. Ce traité fut renouvellé & confirmé le 16. Avril 1712. par l'entremise des Ambassadeurs d'Angleterre & de Hollande. Le succès qu'il avoit eû contre les Moscovites en si peu de tems le flatta trop, pour ne pas tenter la même fortune en tournant ses armes contre d'autres puissances. Les Venitiens furent les premiers auxquels il déclara la guerre en

Mars 1718.

1715. la Morée fut conquise en peu de tems.

Mais en 1716. ayant rompu avec l'Empereur, il fut battu en Hongrie le 5. d'Août à Salankemen ; cette perte entraîna la levée du siege de Corfou. Il perdit encore cette campagne la forte place de Temeswar, qui se rendit par capitulation aux Allemans.

L'année 1717. ne lui a pas été plus favorable, quelque nombreuse que fût son armée, elle a été dissipée le 16. Août 1717 devant Belgrade, dont les troupes de l'Empereur avoient formé le siege ; la place tomba quelques jours après.

Le Grand Seigneur est maitre absolu dans son Empire, il déclare la guerre, conclut la paix, dispose des biens, de la vie & des honneurs de ses sujets, sans être obligé de demander avis à personne, ni assembler aucun conseil : cependant malgré ce pouvoir despotique, il faut qu'il se tienne toujours en garde, pour prévenir la sédition des Janissaires : une guerre désavantageuse, ou quelqu'autre accident fâcheux dans son Empire, les autorisant à se soulever contre lui, à s'en prendre à sa personne, à le déposer, & souvent même à lui ôter la vie, sans craindre de punition.

Les principaux Ministres sont 1. Le Mufti, qui est le Chef de la Religion Mahometane, & que le Grand Seigneur consulte dans les affaires importantes. 2. Le

Grand Vizir ou premier Miniſtre, qui préſide au Conſeil, ou au Divan, donne audiance au nom de l'Empereur aux Ambaſſadeurs, & a une inſpection generale ſur tout l'Etat, tant pour la guerre que pour la juſtice & la finance: il a ſous lui pluſieurs Vizirs, qui ſont comme les Conſeillers d'Etat, & auxquels il donne à chacun un département, dont ils lui rendent compte. 3. L'Aga, ou General des Janiſſaires, qui commande à toute l'infanterie. 4. Le Dinsbeglerby, ou Capitaine Bacha, qui eſt le Chef de l'Amirauté. 5. L'Aga de Sphahis, ou Colonel General de la Cavalerie. 6. Le Topzi-Bachi, ou grand maitre de l'artillerie. 7. Le Caimacan, ou Gouverneur de Conſtantinople. 8. Le Rihat Emir, ou Chancelier. 9. Le Haſnarda Bachi, ou grand Tréſorier de l'Empire. 10. l'Imbrohorbachi, ou Grand Ecuyer. 11. Les Bachas qui ſont gouverneurs des Provinces.

Le gouvernement de l'Etat eſt reglé dans le Divan, qui s'aſſemble preſque toutes les ſemaines, & auquel le grand Vizir préſide.

Les revenus du Grand Seigneur répondent à l'étenduë prodigieuſe de ſes Etats, & ſe montent à trente, & juſqu'à quarante millions d'or. Il y a dans le ſerrail des voutes deſtinées pour ſerrer les Tréſors de l'Empire, où il n'entre que de l'or, & auxquels, ſelon les loix de l'Etat, il n'eſt

permis de toucher que dans les dernieres extrémitez.

Les forces de cet Empire ont été regardées autrefois presque comme invincibles, par le nombre & l'habileté des Generaux qui les commandoient. Il n'en a pas été de même dans les dernieres guerres que les Chrétiens ont soutenuës contre les Turcs, où ceux-ci ont toujours fait des pertes considerables, quoiqu'avec des armées infiniment supérieures. La maison seule du Grand Seigneur, qui consiste dans ses Gardes à pied & à cheval, est de quarante jusqu'à soixante mille hommes. Le Cham des Tartares, comme vassal de l'Empire Ottoman, en fournit environ autant en tems de guerre. Le Waivodes de Walachie, de Moldavie, & de Bulgarie, en font plus de cent mille, de sorte qu'avec ceux qu'il tire de ses vastes païs de l'Asie & de l'Affrique, il peut mettre en campagne plus de quatre cens mille combattans. La Marine ne répond pas à une puissance si formidable, & quoique les Etats du Grand Seigneur environnent une bonne partie de la Mediterranée, il n'a jamais équipé plus de cent dix galeres, & fort peu de grands vaisseaux, ses peuples n'étant pas propres pour la navigation.

La politique de l'Empereur des Turcs, consiste à maintenir le pouvoir despotique sur son peuple, tel qu'il a été dès l'origine de cette Monarchie, à veiller sans cesse &

avec ſeverité ſur la conduite de ces Miniſtres, de les combler de bienfaits lorſqu'il a éprouvé leur fidelité, à les punir de mort, ſans leur donner le tems de ſe reconnoître, pour les fautes qui regardent le gouvernement, quelque ſervice qu'ils ayent rendu à l'Etat, & quelque merite perſonnel qu'ils ayent d'ailleurs, afin de tenir par là les Grands dans le reſpect, & d'imprimer la terreur dans les eſprits, à changer les garniſons des places fortes le plus ſouvent qu'il ſera poſſible, pour empêcher que le long ſéjour que les troupes font dans une ville, ne leur donne occaſion de faire de trop grandes liaiſons avec les habitans, & ne ſoit un ſujet de ſeditions & de complots. Mais ſur tout il regarde la Religion comme le plus fort appui de l'Empire Ottoman, à laquelle il ne permet jamais qu'on donne la moindre atteinte, ſes principes étant conformes en tout au gouvernement, & établis pour aſſurer l'autorité arbitraire du Souverain ſur ſes ſujets.

Les Etats & Provinces de l'Empire des Turcs ſont, en Europe, 1, la Romanie, ou l'ancienne Thrace, dont la capitale eſt Conſtantinople. 2. La Bulgarie. 3. La Moldavie, dont les Princes ſont ſes vaſſaux. 4. La Walachie. 5. La Servie. 6. La Croatie. 7. La Boſnie. 8. La Dalmatie. Toute la Grece qui contient l'Albanie ; l'Epire ; la Macedoine ; l'Achaïe ; les Iſles de Candie ; de Nigrepont ; l'Archipel ; la petite

Tartarie, sur le Pont-Euxin, sujette & tributaire; la Podolie. En Asie, la Natolie; la province de Damas; la petite Armenie; la Caramagne; les Isles de Cypre, de Rhodes, & autres; les païs qui sont entre la mer noire & la mer Caspienne, qui le reconnoissent tous pour leur Souverain; les provinces situées entre l'Euphrate & le Tigre, qui sont la Turcomanie & le Diarbeck; celles qui sont entre l'Euphrate & la Mediterranée, comme la Syrie, la Phénicie, & la Palestine; les Princes tributaires de l'Arabie.

En Affrique, les Royaumes d'Alger, de Tunis, & de Tripoli, qu'il tient sous sa protection, & dont il tire un tribut annuel; le Royaume de Barcan; le Royaume d'Egypte, dont la capitale est le grand Caire.

Les Titres du Grand Seigneur sont, Achmet Sultan, par les graces du Tout-puissant Createur, Seigneur des Seigneurs; Dominateur Souverain en Arabie, en Perse, & dans la Grece; le Rois des Rois; Glorieux; Invincible, & toujours Victorieux; Empereur de Constantinople; Distributeur des couronnes aux plus grands Princes de la terre; Souverain Maître des deux mers, & de tous les païs adjacents; Seigneur de l'Orient & de l'Occident; Protecteur des sacrées & augustes villes de la Mecque & de Medine, & d'une infinité d'autres païs, Royaumes, & Empires, isles, peuples; & de tant de milliers de

millions de valeureux ſoldats qui repoſent ſous l'obéïſſance & juſtice de moi qui ſuis Empereur par la grace de Dieu ; le recours des plus grands Princes du monde ; & le refuge des honorables Empereurs.

Il porte d'azur à un croiſſant d'argent, montant & poſé en pal, l'écu ſurmonté d'un Turban garni de perles & de diamans, à une double couronne ouverte.

La Religion des Turcs eſt la Mahometane ; on y ſouffre cependant les Chrétiens, les Grecs & les Juifs, moyennant un tribut qu'ils payent au Grand Seigneur. Sa réſidence eſt Conſtantinople, dans ſon Palais, qu'on appelle Serrail.

Il y a dans ſon Empire quelques Academies publiques, où la jeuneſſe apprend la Philoſophie de Platon; les Mathematiques; l'Aſtrologie ; la Poëſie, & les exercices de la guerre ; ſçavoir, à Conſtantinople, à Pera, à Andrinople, & à Belezno.

Du Roi de Siam.

Chaou a ſuccedé à ſon pere en 1708. il eſt petit fils de Pitre-Achat, qui pour aſſurer la couronne dans ſa famille, avoit épouſé la fille du Roi qu'il avoit détrôné ; ſon fils après la mort de ſon pere a épouſé la même femme, quoique malgré elle, le Roi d'à preſent l'a auſſi voulu épouſer ; mais elle ne l'a pas voulu, s'étant retirée dans un magnifique couvent qu'elle avoit fait bâtir. Elle eſt morte en Mai 1715.

Des Ordres Militaires.

Ce qui merite le plus d'attention dans l'histoire des Ordres militaires, ce sont les Ordres instituez il y a peu d'années, & sur tout des Ordres de Chevalerie instituez pour les Dames ; l'Ordre de la Sincerité, établi en 1690. par les Electeurs Jean George IV. de Saxe, & Frideric III. de Brandebourg ; l'Ordre de l'Aigle noir, fondé en 1701. par Frideric I. Roi de Prusse ; l'Ordre de l'Aigle blanc, institué en 1707. par Auguste II. Roi de Pologne ; l'Ordre de Saint André, établi par le Czar en 1698. Il a établi en 1717. l'Ordre de sainte Catherine pour les Dames. Eleonore de Gonzague est la premiere fondatrice des Ordres de Chevalerie pour les Dames ; elle institua l'an 1662. l'Ordre des Dames de la vertu, en 1668. celui des Dames réünies pour honorer la croix. L'incendie qui arriva au Palais de l'Empereur en 1668. donna occasion à l'établissement de cet Ordre. Parmi les effets precieux qui y furent consumez, les flâmes par un miracle visible avoient respecté un Crucifix d'or qui renferme du bois de la vraye croix, & que les Princes de la Maison d'Autriche gardent avec beaucoup de veneration depuis plusieurs siécles. On le trouva tout entier dans les cendres, quoique la violence du feu eût fait fondre toutes les au-

tres richesses, & les autres ornemens d'or & d'argent, que le danger joint à l'obscurité de la nuit avoit empêché de sauver. L'Imperatrice Eleonore de Gonzague, pour honorer un évenement aussi miraculeux, & remercier le ciel de cette grace singuliere, établit cet Ordre pour en rendre la memoire éternelle. Elle le mit sous la protection de la Vierge & saint Joseph. Le Pape Clement IX. le confirma depuis, & nomma l'Evêque de Vienne pour le diriger dans le spirituel.

L'Impératrice est la Protectrice & Grande Maitresse de l'Ordre; les Dames de qualité qu'elle y reçoit doivent être Catholiques, & sont obligées par les statuts à plusieurs devoirs de pieté. L'assemblée generale de l'Ordre se fait le troisiéme de Mai, qui est le jour de sa fondation.

Les Dames portent sur le côté gauche de la poitrine, au bout d'un ruban noir, une croix d'or, dont les quatre coins sont terminez par une étoile: deux petites branches de couleur de bois la traversent en sautoir, quatre aigles imperiales l'environnent, soûtenant cette dévise, *salus & gloria.*

L'Imperatrice regnante, Elisabeth Christine de Brunsvik, a établi en 1708. un Ordre de Chevaliers & de Dames sous le titre de l'amour du prochain.

L'Editeur du livre n'a pas eû des instructions assez récentes sur les Cham des

petits Tartares, le Roi de Perse, le Grand Mogol, le Roi de Maroc, l'Empereur des Abissins qui regnent aujourd'hui. Il a suivi l'Auteur Alleman, qui ne parle que de leurs prédécesseurs. Le suplément corrigera ce leger défaut.

ARTICLE XXXI.

MEMOIRE PRESENTE' A SON Altesse Royale Monseigneur le Duc d'Orleans, Regent du Royaume de France, concernant la precieuse plante du Gin-seng de Tartarie, découverte en Canada par le Pere Joseph François Lafitau de la Compagnie de Jesus, Missionaire des Iroquois du Sault Saint Loüis. A Paris, chez Joseph Mongé, ruë Saint Jacques M.DCC XVIII. *in* 12. pages 88.

JE publiai dans les Memoires du mois de Janvier de l'an passé la premiere nouvelle de la découverte du Gin-seng dans le Canada, le Pere Lafitau donne dans cet ouvrage toutes les connoissances de cette plante que les curieux peuvent désirer : il l'a offert à Monseigneur le Regent, il lui étoit dû ; l'ordre que ce Prince, dès qu'il commença de prendre le soin du Royaume, donna à Monsieur Begon, Intendant de Canada, de s'appliquer à enrichir la Botanique, & à favoriser ceux qui s'y addonneroient, a été, ce semble, secondé du ciel par une découverte si utile,

& l'Auteur a eu raiſon de conſerver la mémoire de ce fait, & du zele de Monſeigneur le Regent pour le bien public, & l'accroiſſement des Sciences, en donnant à cette plante le nom d'Aureliane, *Aureliana Canadenſis.* Le Pere Lafitau en raconte l'hiſtoire, qu'on a déja lûë dans nos Memoires, elle eſt ici plus détaillée.

L'hiſtoire de la découverte eſt ſuivie d'une deſcription exacte du Gin-ſeng accompagnée d'une planche fidelle, nette, & bien gravée. Je ne m'arrêterai pas à cette ſeconde partie de l'ouvrage, les réponſes de l'Auteur aux objections de Mr. Danty Dinard, les preuves ſur leſquelles il établit que le Gin-ſeng eſt la Mandragore de Theophraſte, ce qu'il nous apprend des vertus du Gin-ſeng & de la maniere de s'en ſervir, feront la matiere de mon extrait.

Monſieur Danty Dinard a propoſé dans l'Academie Royale des Sciences quelques doutes contre la découverte du Ginſeng dans le Canada. A l'autorité du Pere Jartoux, qui nous a décrit le Gin-ſeng de Tartarie d'une maniere qui rend certaine ſa conformité avec le Gin-ſeng de Canada, Mr. Danty oppoſe l'autorité de Mr. Kæmpfer, Medecin Alleman, la figure du Gin-ſeng qu'on voit dans le livre de ce Medecin, imprimé en 1712. & intitulé *Amænitatum Exoticarum faſciculi V.* eſt differente de celle du Pere Jartoux.

Mr. Kæmpfer n'eſt pas le ſeul qu'on puiſſe oppoſer au Pere Jartoux, Mr. Jean Philippe Breinius a fait imprimer à Leyde en 1700. une diſſertation ſur cette racine, & a fait graver une figure de la même plante qui n'a nul rapport à celle de Mr. Kæmpfer & à celle du Pere Jartoux. Il eſt vrai qu'il ne fait, ce ſemble, que la hazarder, ne ſçachant quel parti prendre, tant les Auteurs varient ſur ce point. Il en cite pluſieurs, & ſur tout Mentzelius, qui en donne ſept ou huit figures d'un genre tout different. Il rapporte enſuite la raiſon de cette varieté, qu'il attribuë aux divers noms qu'on lui donne; il eſt probable que ces differens noms ſont les noms de diverſes plantes qu'on aura mal à propos confonduës avec une ſeule.

Il eſt facile à des gens qui ſe trouvent dans un païs étranger de tomber dans cette ſorte d'erreur par rapport à pluſieurs choſes, mais ſur tout par rapport à une plante qui eſt étrangere elle même au païs où ils ſe trouvent. On raiſonne avec des peuples dont on n'entend point la langue, & dont on n'eſt point entendu, on comprend une partie des choſes qui ſe diſent par geſtes & par ſignes, on croit comprendre le reſte, & de là naît ordinairement une confuſion qui divertit ceux qui ſont au fait.

Il paroît donc vrai-ſemblable que tous les Auteurs qui nous ont donné des figures

differentes de cette plante, ne nous les ont données que sur des memoires infidelles, trompez eux-mêmes par d'autres qui l'avoient été avant eux. Il paroît naturel au contraire de croire que le Pere Jartoux, qui a vû la plante en Tartarie, endroit où tout le monde convient qu'on la recueille, & qui s'y est trouvé avec cette armée de Tartares que l'Empereur de la Chine employoit à la ramasser, nous en a donné une figure & une idée plus juste que Mr. Kæmpfer, & les autres Auteurs qui n'y ont jamais été.

La figure que le Pere Jartoux a dessinée lui même doit paroître d'autant moins suspecte, qu'elle se trouve très-parfaitement conforme à la plante decouverte en Canada. On peut dire même que celle-ci ne l'a été qu'à la faveur de cette figure, & sur les conjectures de ce Pere. Il a raisonné juste en jugeant sur l'idée qu'on lui avoit donnée du Canada, que cette plante y devoit croître plûtôt qu'ailleurs, à cause de la ressemblance de climat & de terroir qu'a cette partie de l'Amérique septentrionale avec les forêts de la grande Tartarie. C'est sur ces raisons que Mr. de Jussieu & Mr. Vaillant m'ont assuré qu'ils ne doutoient point que la plante du Pere Jartoux, & celle qui vient de Canada, ne fussent le veritable Gin-seng.

Ce qu'on pourroit dire pour justifier Mr. Kæmpfer, qu'on ne croit pas avoir voulu

imposer au public de gayeté de cœur, c'est qu'il se peut faire, qu'il croisse au Japon une plante dont la racine a quelque rapport au Gin-seng, mais dont la tige & les proprietez sont bien differentes. Il semble l'avoir voulu insinuer, lorsqu'il dit qu'il est défendu au Japon par une loi expresse de la vendre pour de veritable Gin-seng, ou Nisi. Cet Auteur s'est trompé en croyant que c'est le vrai Gin-seng transplanté au Japon, où il a, dit-il, dégeneré de sa vertu. Les Japonois n'ont du veritable Gin-seng, que les racines qu'ils achetent des Chinois, avec qui ils font commerce.

Ma conjecture sur cela, dit l'Auteur, est fondée sur celle de Mr. Breynius. Cet Auteur ayant observé une difference assez considerable entre les racines venuës de la Chine, & d'autres qui avoient été envoyées du Japon, établit deux especes de Gin seng, ou de Nisi : il appelle l'un Nisi de Corée, ou de la Chine, & l'autre Nisi du Japon : il prononce ensuite sur celui du Japon en ces termes, Je soupçonne que la plante de la racine Nisi, qui croît au Japon, est de tout un autre genre que celui de la Chine, quoique je ne puisse dire quel il est. Cet Auteur ajoute que celui du Japon a bien moins de vertu que celui qui vient de la Chine.

Ce qui aura encore pû contribuer à l'erreur de Mr. Kæmpfer, & de quelques autres Auteurs, c'est qu'on donne probable-

ment au Japon le nom de Nisi à des plantes de different genre, mais dont les racines ont quelque rapport avec la signification du mot. Je suppose ici, dit l'Auteur, que ce mot Nisi, qui est le nom Japonois, a la même signification que les mots Gin-seng & Garent-oguen, qui veulent dire la ressemblance de l'homme.

Mr. Kæmpfer dit lui-même qu'on donne dans le Japon le même nom de Nindsin aux panais des jardins, & aux panais sauvages, comme on le donne à la plante qu'il croit être le vrai Gin-seng transplanté au Japon.

Guillaume Pison dit la même chose, c'est peutêtre pour cela qu'il donne sur la foi d'autrui une figure du Gin-seng qui approche de celle des panais. Mais il dit en même tems qu'aucun des Hollandois n'a vû la plante, qui ne se trouve que dans le Katay & dans la Peninsule de Corée, dans la profondeur des terres, & à plus de deux cens lieuës de la mer.

Un Auteur de bonne foi pourroit tomber dans le même inconvenient en Canada par rapport à cette plante là même, si quelqu'un qui ne connût pas le Gin seng alloit le demander à un Iroquois sous le *nom de Garent-oguen que nos Sauvages lui donnent, on pourroit lui présenter une autre plante, qui a le même nom de Garent-oguen, & dont la racine ressemble encore plus parfaitement au corps de

'homme, le Pere Lafitau y a distingué communément les bras & les cuisses, ce qui n'est pas si ordinaire aux racines du Gin-seng. Un Voyageur ainsi trompé se croiroit bien autorisé à nous donner cette plante pour le vrai Gin-seng, cependant il y a une difference entiere. Celle là n'a qu'une seule feüille dentelée, épaisse, longue d'environ sept ou huit pouces, large par sa base à proportion, & terminée en pointe; elle n'a point de tige. Les Sauvages disent qu'elle ne pousse ni fleur ni fruit, & c'est peut-être la raison pourquoi ils ajoutent au nom de Garent-oguen celui de Tsiohontali, qui signifie qui n'a qu'une feüille. Les Sauvages mangent la racine de cette plante au printems, aussi bien que d'autres racines & pommes de terre, ils s'en servent aussi comme d'un remede topique pour les genoux & les autres parties du corps, lorsqu'elles sont enflées.

Mr. de Sarrazin, Medecin & Botaniste du Roi, Correspondant de l'Academie Royale des Sciences en Canada, avoit autrefois envoyé entre plusieurs plantes de ce païs-là, celle que le Pere Lafitau a decouverte, il l'avoit envoyée sous le nom d'*Aralia*; il ne pouvoit pas alors la connoitre pour ce qu'elle est, la lettre du Pere Jartoux n'ayant pas encore paru dans ce tems-là: il en avoit aussi envoyé une autre éspece beaucoup plus petite sous le

même nom d'Aralia, elle est dans l'Herbier du celebre Mr. Vaillant.

Tous les Auteurs qui parlent du Ginseng, s'accordent à lui donner de très-grandes vertus. Les Chinois & les Japonois, dit Mr. Kæmpfer, rapportent diverses proprietez de ces racines. Les principales sont, qu'elles fortifient, qu'elles engraissent, qu'elles sont utiles pour les maux des reins. Il n'est presque point de medecines, & il n'est point de cordiaux où ils ne les fassent entrer, après les avoir réduites en poudre. Elle augmente les esprits vitaux, dit le Pere Martini, quoiqu'on n'en prenne que la douziéme partie d'une once. Quand on augmente la dose, elle sert à rétablir les forces perduës, & à fortifier les foibles & les debiles. Elle échauffe agréablement & doucement le corps, lorsqu'on la fait bouillir au bain-marie. Quand elle est cuite elle exhale une odeur aromatique; ceux qui sont d'un temperament fort & robuste, & qui ont une grande chaleur naturelle, courent risque de perdre la vie s'ils en mangent, parcequ'elle augmente trop leurs esprits & leur chaleur: il n'en est pas ainsi des malades, ou des personnes affoiblies par une longue maladie; elle fait sur eux des especes de miracles: les mourans même trouvent quelquefois du soulagement à en user, par là leurs forces s'augmentent, & ils se trouvent en état de prendre les re-

nedes qui leurs sont neçessaires pour le ecouvrement de leur santé. Les Chinois acontent mille autres merveilles de cette acine., aussi la vend-on très-cher, & l'on n donne trois fois autant d'argent qu'el- e pese.

Nous pouvons dire avec assurance, dit e Pere Kirker, que cette herbe est mer- veilleuse, qu'elle a le pouvoir de rétablir a chaleur naturelle & les forces perduës; 'est ce que l'experience nous en a appris. Les plus habiles Medecins de la Chine, écrit le Pere Jartoux, ont fait des volu- nes entiers sur les proprietez du Gin-seng. ls le font entrer dans presque tous les emedes qu'ils vendent aux Grands Sei- gneurs; car il est d'un trop grand prix pour le peuple. Ils prétendent que c'est in remede souverain pour les épuisemens causez par des travaux excessifs du corps, ou de l'esprit, qu'il dissout les phlegmes, qu'il guerit la foiblesse du poumon & la pleuresie, qu'il arrête les vomissemens, qu'il fortifie l'estomac & ouvre l'appetit, qu'il dissipe les vapeurs, qu'il remedie à a respiration foible & précipitée en forti- fiant la poitrine, qu'il augmente les es- prits vitaux & produit de la lymphe dans le sang; enfin, qu'il est bon pour les vertiges & les éblouissemens, & qu'il prolonge la vie aux vieillards. En lisant dans la lettre du Pere Jartoux tous ces ad- mirables effets je doutois presque, dit

l'Auteur, ſi ce n'étoit point là un de ces panacées univerſels & de ces remedes à tous maux que l'on vante au delà de leur merite. Quoiqu'il aſſure en avoir fait l'experience dans une occaſion où il étoit ſi fatigué & ſi épuiſé, qu'il ne pouvoit ſe tenir à cheval, je n'étois pas tout à fait bien convaincu.

J'ai trouvé cependant, ajoute le Pere Lafitau, le Pere Jartoux bien moderé, quand j'ai lû dans Mr. Breynius le détail des proprietez du Gin-ſeng, tel qu'il avoit été envoyé du Japon. Ce détail eſt magnifique : il paroit outré à la verité, & Mr. Breynius en convient : mais il en rapporte lui-même de belles experiences, qui ont rapport à preſque toutes les maladies dont il eſt fait mention dans les relations du Japon. Il aſſure que ces épreuves ont été faites à Leyde, & qu'elles ont été recueillies par Mr. Frederic Dekkers, Recteur & Profeſſeur du College de Medecine de cette ville. Sur ces experiences on peut juger qu'on ne ſçauroit trop vanter une racine auſſi precieuſe & auſſi ſouveraine que l'eſt celle ci.

Ce qu'on pourroit peut-être objecter de plus plauſible, en avoüant que la plante de Canada eſt la même que celle de Tartarie, c'eſt qu'il ſe pourroit faire qu'elles n'euſſent pas les mêmes proprietez ; mais on peut repondre que celle-ci vient naturellement en Canada comme en Tartarie ;

c'eſt à peu près le même terroir & le même climat dans l'un & dans l'autre païs. Il eſt donc naturel de conclure que le Ginſeng qui croît en Canada eſt auſſi ſemblable par ſa vertu à celui qui croît en Tartarie, qu'il lui eſt ſemblable par ſa figure ; mais les experiences qu'on en a faites, & celles qu'on en fera dans la ſuite, décideront plus éfficacement cette difficulté.

L'Auteur demanda d'abord aux Sauvages quel uſage ils en faiſoient. On en uſe, me répondirent-ils, pour purger les enfans au berceau. Ils diſent qu'elle n'eſt pas aſſez forte pour purger des perſonnes plus âgées : c'eſt là ſans doute ce qui l'a fait appeller par quelques-uns la medecine des enfans. Les Sauvages s'en ſervent auſſi pour reveiller l'appetit, quoique le dégoût ſoit une maladie peu ordinaire parmi eux, un Huron & un Abenaqui, tous deux habiles à leur maniere, dirent à l'Auteur qu'ils l'employoient pour la dyſſenterie, mais qu'ils le mêloient avec d'autres plantes. Ces réponſes, & l'experience de la Sauvageſſe, qui s'étoit guerie trois fois de la fiévre, étoit, dit l'Auteur, tout ce que j'en ſçavois quand j'envoyai le Gin-ſeng de Canada à Paris. J'en avois fait l'épreuve ſur moi-même, & je m'étois perſuadé que par ſon uſage je m'étois gueri d'un reſte de Rhumatiſme dont j'étois très-fatigué, & dont je n'ai plus

rien ressenti. Je m'en suis servi depuis pour un flux de sang commencé que j'emportai d'une seule prise.

Je n'envoyai que peu de Gin-seng à Paris, & je n'en envoyai que pour le faire voir. Je ne laissai pas d'en addresser une petite boëte en Province à une personne incommodée pour laquelle je m'interessois, elle étoit malade depuis dix-neuf mois. Le principe de son mal étoit un dérangement d'estomac, qui avoit si fort empiré, qu'il s'y étoit joint une fiévre intermittante, avec une insomnie perpetuelle & un très-grand dégoût. Le Quinquina, dont elle usoit, ne lui ôtoit la fiévre que pour peu de jours, il lui causoit même une grande ardeur dans le gosier, & l'échaufoit considerablement. Ceux qui m'écrivoient à son sujet m'en parloient comme d'une personne de qui il n'y avoit plus rien à esperer.

Dès qu'elle eut reçu ces racines elle en usa durant sept jours de suite. Dès les premiers jours elle recouvra l'appetit, & le sommeil : mais la fiévre lui augmenta si considerablement sur la fin, qu'elle en seroit morte, dit-elle, si elle eût eû un troisiéme accès semblable aux deux premiers qu'elle avoit eûs. Elle crut devoir interrompre l'usage du Gin-seng. Son Medecin lui fit entendre que cette augmentation de fiévre pouvoit venir plutôt de ce qu'elle avoit usé de quelques-une de ces

racines moisies, que de la nature même du remede. Elle en reprit, & guerit. Il y a un mois, écrit elle, que je n'ai plus de fievre, & de tout mon mal il ne me reste plus que de la maigreur.

L'Auteur n'a point fait mystere en Canada de sa découverte ; à present tout le monde y connoit le Gin-seng, sur-tout à Montreal, où tout cet été les Sauvages l'ont vendu au marché, & l'ont même vendu assez cherement. L'abondance qu'on en a eûë a donné lieu à plusienrs experiences.

Mr. de Louvigni, Lieutenant du Roi de Quebec, & l'un des plus sages & des plus braves Officiers qu'ait sa Majesté, en connoit l'usage & la bonté. Après avoir terminé heureusement & glorieusement en 1716. la guerre qne nous avions contre une nation de Sauvages qu'on nomme les Outagamis, ou les Renards, il est remonté à Missilima-Kinak en 1717. pour les obliger à tenir les conditions qu'il les avoit forcé d'accepter en leur donnant la paix ; il écrit à l'Auteur qu'il y avoit trouvé le Gin-seng, qu'il l'avoit conseillé aux Sauvages, chez qui la petite verolle couroit pour lors, & que ces Sauvages s'en sont servis avec succès. C'est en effet un excellent cordial. Une personne de caractere & de distinction ; mais réduite presque toutes les années à l'éxtremité par un asthme, résolut de s'en servir. Dès les

premieres prises elle y reconnut un effet si prompt, qu'elle avouoit qu'on lui ôtoit, ce semble, le mal comme avec la main. Des personnes âgées en ayant fait usage pour des fluxions & des rhumatismes qui les rendoient comme impotentes depuis quelques années, en ont été délivrées par une espèce de prodige. Cette racine est veritablement amie de l'estomac, en remet les levains, dissipe les humeurs froides, pituiteuses, & scrophuleuses, subtilise le sang. C'est un spécifique pour rendre fluide la lymphe. Elle ouvre les conduits des reins, & pousse au dehors les sables & les matieres glaireuses. Elle excite sensiblement l'appetit, & fortifie veritablement. La chaleur qu'elle excite est douce, proportionnée à la chaleur naturelle, & propre à faire une bonne coction, & par là à remedier à presque tous les maux qui sont produits par les défauts de digestions.

C'est en particulier un excellent fébrifuge : l'Auteur connoit du moins trois ou quatre personnes qui ont été gueries de fiévres lentes de deux ans en très-peu de jours. Mr. Breynius dit que quand on en a pris la fiévre diminuë de moment en moment. Cependant quelques personnes en Canada ont éprouvé que le Gin-seng augmente la fiévre. Peut-être que ces differences viennent de la varieté des temperamens, & de la disposition où l'on se trouve, ou de le maniere de le prendre. Sur

quoi les épreuves qu'on en fera dans la suite acheveront de nous instruire. Il semble qu'il est meilleur pour les fiévres chroniques & lentes, que pour les fiévres aiguës. Il ne faut pas le donner dans l'accès de la fiévre, & les personnes d'un temperament trop vif doivent en user avec précaution.

La maniere de prendre le Gin-seng, selon Mr. Kæmpfer, est de le réduire en poudre. La dose est d'une dragme & demie, infusée dans quelque liqueur. On peut s'en servir de cette maniere selon le Pere Jartoux. On coupe la racine par tranches. Il en conseille aux personnes malades la cinquiême partie d'une once, & la dixieme partie à ceux qui n'en prennent que pour se conserver dans leur embonpoint, encore ne croit-il pas qu'on doive en faire un usage journalier. On met cette dose dans un vaisseau de terre bien bouché, sur un demi-septier d'eau, qu'on laisse bouillir jusqu'à ce qu'il soit réduit à une bonne tasse. On le prend aussi chaud qu'on peut, & on le mêle avec un peu de sucre, pour en corriger le goût, qui paroit d'abord désagréable. Ce goût consiste dans un sentiment de jus de reglisse, mais qui a un peu plus d'amertume. Quand on y est accoutumé il fait plaisir, & on sent en même tems une chaleur douce dans la bouche & dans l'estomac, qui déclare sa force & sa vertu. On peut remettre pareille quanti-

té d'eau sur la même dose, & il est bon même la seconde fois. C'est ainsi qu'on en use pour le thé. L'Auteur croit qu'il seroit meilleur infusé dans le vin blanc ; on en pourroit faire même une eau, comme l'eau de Geniévre, qui auroit pour le moins autant d'éfficace, & qui auroit les mémes usages. On peut le prendre à jeûn, ou mieux encore aprés avoir mangé ; car il aide la digestion, & guerit même l'indigestion. Une personne digne de foi a assuré en avoir été guerie subitement par une prise de Gin-seng.

Les Chinois ne se servent que de la racine de Gin-seng ; le fruit n'est bon à rien. Le Pere Jartoux assure que les feuilles prises en guise de thé sont aussi bonnes, ou meilleures que le thé-même. Quelques personnes ont fumé de ces feuilles en Canada ; le goût & l'odeur, selon leur rapport, en sont agréables, & leur fumée abat les vapeurs.

La racine vaut mieux étant seche, que lorsqu'on la tire de la terre, alors elle est impregnée d'une humeur qui lui ôte de sa bonté, & qui s'évapore à mesure qu'elle se desseche. On y trouve en effet une difference considerable au goût, qui est bien plus fort quand elle est seche que quand elle est nouvelle. D'ailleurs, elle ne fait point vomir étant nouvelle, ainsi que l'écrit Mr. Breynius.

Cette plante est très-délicate, & se gâte

aisément. Elle moisit d'abord dans un lieu humide, & les vers s'y mettent quand elle vieillit. Celles qu'on apporte de la Chine en passant deux fois la ligne doivent fermenter considerablement, & par conséquent perdre beaucoup de leurs sels volatils, en quoi consiste leur vertu ; de là vient qu'ordinairement elles sont toutes vermolues ; celles qui viendront du Canada seront incomparablement meilleures, puisqu'elles seront plus fraîches, & mieux conditionnées.

La conjecture de l'Auteur sur la conformité du Gin-seng avec la mandragore de Theophraste est plus qu'une conjecture. Quand il eut découvert le Gin-seng, il lui vint en pensée que ce pouvoit être une espece de mandragore. Il eut le plaisir de voir qu'il s'étoit rencontré sur cela avec le Pere Martini, cité par le Pere Kirker dans sa Chine illustrée. Voici les termes de Martini : *Je ne sçaurois mieux représenter cette racine qu'en disant qu'elle est presque semblable à nôtre Mandragore, hormis que celle-là est un peu plus petite, quoiqu'elle soit de quelqu'une de ses especes. Pour moi, ajoute t-il, je ne doute point du tout qu'elle n'ait les mêmes qualitez, & une pareille vertu, puisqu'elle lui ressemble si fort, & qu'elles ont toutes deux la même figure.*

Si le Pere Martini a eû raison de l'appeller une espece de mandragore à cause

de sa figure, il a eû tort de l'appeller ainsi à cause de ses proprietez. Nos especes de mandragore sont narcotiques, rafraîchissantes, & stupefiantes; ces qualitez ne conviennent point du tout au Gin-seng. Cependant l'idée du Pere Martini, justifiée ailleurs, a donné envie à l'Auteur de pousser plus loin sa recherche. En effet, ayant trouvé que nôtre mandragore d'aujourd'hui, d'un commun sentiment, n'étoit pas la mandragore des Anciens, il a cru qu'en cherchant un peu & qu'en comparant le Gin-seng avec ce que les Anciens on dit de leur mandragore, on pourroit soutenir que c'est l'ἀνθροπομόρφος de Pythagore, & la mandragore de Theophraste.

Theophraste est le premier des Auteurs anciens qui ait écrit des plantes; Theophraste nous fait la description d'une mandragore qui ne nous est point connuë, il est évident aussi qu'il ne connoissoit point celles que nous connoissons aujourd'hui, du moins sous ce nom-là; de là on pourroit conclure que celle de Theophraste s'est perduë, & qu'on lui en a substitué une autre.

Il est facile d'expliquer comment la mandragore des Anciens a pû s'être perduë. Premierement, elle aura été sans doute d'une grande recherche dans les premiers tems, à cause de ses effets singuliers, dont on peut voir des exemples dans l'anti-

quité. Secondement, la difficulté que cette plante avoit à se multiplier, l'aura renduë rare ; il est probable qu'elle ne se trouvoit que dans les forêts. Le païs s'étant dans la suite decouvert, & les racines en ayant été arrachées avant la maturité de leurs fruits, la plante aura été en peu de tems épuisée. On peut conjecturer avant l'évenement qu'il en sera ainsi du Gin-seng, cette racine étant fort précieuse, produisant peu, & ne croissant qu'à l'ombre des forêts.

La mandragore des Anciens étant ainsi perduë, on lui en aura substitué une autre, à raison de quelques rapports communs à l'une & à l'autre. Nos mandragores ont des racines qui ont quelque ressemblance avec le corps de l'homme depuis la ceinture en bas ; leurs semences sont blanches, & ont la figure d'un petit rein ; c'est sans doute ce qu'elles ont de commun avec la mandragore des Anciens, & cela se trouve parfaitement dans le Gin-seng ; le fruit du Gin-seng a de plus la même figure que ses semences. Il reste maintenant à voir ce que la mandragore de Theophraste a de particulier, & à examiner s'il convient au Gin-seng.

En premier lieu Theophraste reconnoit une tige à la mandragore, & établit une ressemblance par la tige entre elle & la ferule. Voici ce qu'il dit au chapitre second du liv. six. " Entre les autres (plan-

„ tes) il y en a quelques-unes qui appro-
„ chent plus de celle-ci (la ferule) par
„ leur tige : telles sont la mandragore, la
„ cigue, l'ellebore, &c.

Cette ressemblance doit être prise de celle qu'il établit lui-même ailleurs, entre les plantes qu'il range en diverses classes selon la diversité de leurs tiges ; c'est au chapitre huit du livre 7. qu'il parle ainsi.
„ Entre toutes les plantes il y a une diffe-
„ rence établie & reconnue de tout le mon-
„ de ; elle se prend de la varieté des tiges,
„ car il y a des tiges droites, des tiges
„ nerveuses . . . des tiges qui tombent,
„ & ne durent qu'une année, des tiges
„ qui s'accrochent . . . des tiges qui ram-
„ pent à terre . . . il y en a qui n'ont qu'u-
„ ne seule tige . . . quelques-unes en ont
„ beaucoup . . . & quelques autres peu.
Ce que je mets ici en précis est étendu plus au long dans tout ce chapitre huit du livre septiéme.

Cette difference generique étant ainsi établie, cherchons en quoi consiste la ressemblance particuliere qui est entre la ferule & la mandragore. C'est ce qu'on peut voir dans la description de la ferule, au même chapitre du livre six, il lui donne ces deux qualitez, elle ne produit " qu'u-
„ ne seule tige, & cette tige tombe & re-
„ nait toutes les années„. Or ce que Theophraste dit de la mandragore & de la ferule, se trouve vrai du Gin-seng, qui ne

pouſſe qu'une ſeule tige, que la même année voit ſe former & ſe détruire, & ne peut abſolument convenir aux deux eſpeces de *Solanum furioſum*, ou *lethale*, qui produiſent dix ou douze tiges ſur un ſeul pied; ainſi l'opinion de preſque tous les Botaniſtes qui croyent que ces eſpeces de *Solanum*, & en particulier celui à qui les Italiens ont donné le nom de *Belladona*, ſont la mandragore de Theophraſte, ſe trouve ici renverſée par Theophraſte même.

Il paroit manifeſtement que cette reſſemblance de la ferule & de la mandragore eſt fondée ſur ces deux qualitez de leurs tiges, puiſqu'immédiatement après avoir fait cette comparaiſon il établit une nouvelle reſſemblance par les tiges entre d'autres plantes, & comme une nouvelle claſſe. " Quelques-unes ont, dit-il, des tiges ,, nerveuſes, telles ſont le fenoüil, &c.

En ſecond lieu Theophraſte s'exprime ainſi au même chapitre ſecond du ſixiéme livre. " Le fruit de la Mandragore a cela ,, de particulier, qu'il eſt noir, qu'il naît ,, en grape, & qu'il a un goût vineux. Examinons ces trois qualitez.

A la verité le fruit du Gin-ſeng eſt d'un très-beau rouge dans ſa maturité, mais en ſechant ſur pied il devient ſi noir, qu'à peine apperçoit-on en quelques-uns qu'il ait été rouge. Il en eſt de même de quelques autres plantes, & en particulier de l'Apalachine, qui nous eſt venuë récem-

ment de la Loüisiane, on peut dire que son fruit est noir, quoiqu'on assure qu'il y a un tems où il est rouge. Communément le fruit de ces sortes de plantes a successivement differentes couleurs.

Ceux qui ont commenté Theophraste, & qui ont prétendu avoir trouvé sa mandragore, ont expliqué differemment le mot Grec ῥαγώδης, quelques-uns l'expliquent d'une grape, & d'autres d'un grain; de quelque maniere qu'on l'entende, si l'on considere le fruit du Gin-seng, ou l'ombelle qui porte ses fruits, cela lui convient parfaitement, & aussi bien qu'aux fruits des deux especes de *Solanum*, dont l'un, tel que la Morelle, produit une ombelle ou grape semblable à celle du Lierre, & l'autre ne produit qu'un grain qu'on appelle *faba inversa.*

La troisiéme qualité, qui est d'avoir un goût vineux, est propre à plusieurs plantes qui portent des bayes; le Gin seng en est une, l'eau qui se répand dans la bouche quand on presse le fruit du Gin-seng, tient du goût de sa racine & de ses feuilles.

En troisiéme lieu, Theophraste au chapitre 9. du neuviéme livre décrit les superstitions des anciens en cueillant la mandragore, les Sauvages qui ne sont pas encore Chretiens, haranguent aussi leurs herbes medicinales, & pratiquent autant de vaines ceremonies que faisoient autre-

fois les Payens. Comme je n'ai lû Theophraste que depuis mon arrivée à Paris, dit l'Auteur, je ne puis sçavoir si les Sauvages employent les mêmes superstitions que Theophraste rapporte, il seroit assez singulier que ce fussent les mêmes, mais quand bien même elles seroient differentes, ce ne seroit pas un préjugé contre le Gin-seng, depuis un si long intervalle de têms il s'est pû faire bien des changemens qui ne tirent point à conséquence.

En quatriéme lieu, Theophraste décrit les proprietez de sa mandragore, au chapitre 10. du même livre 9. " La feuille ,, de la mandragore, dit-il, pétrie avec ,, de la farine, est bonne, à ce qu'on assure ,, pour les ulceres; sa racine raclée & macerée dans le vinaigre sert pour l'eresipele, ,, pour toutes les fluxions de goute, pour ,, concilier le sommeil, &c. On la donne ,, dans le vinaigre, ou dans le vin. ,, Theophraste dit ensuite que la maniere de la conserver est de la couper par tranches qu'on enfile & qu'on suspend à la fumée. Ces effets de la mandragore de Theophraste se rapportent mieux à ceux qu'on attribuë au Gin-seng qu'à ceux des deux especes de *Solanum*, qui sont de veritables poisons qui feroient mourir si on ne les dosoit avec beaucoup de précaution.

Quand Theophraste dit que la mandragore est bonne pour faire dormir, il ne dit

rien qui ne ſoit conforme aux experiences qu'on a fait du Gin-ſeng ; mais le Gin-ſeng ne produit pas cet effet par une qualité narcotique, froide & ſtupéfiante qui ſeroit dangereuſe, mais par accident, en ôtant les cauſes de l'inſomnie. Theophraſte ne dit point que la mandragore fit mourir, ſi on en prenoit avec excès. Le Pere Martini dit du Gin-ſeng, que ſi les perſonnes robuſtes & vigoureuſes en mangent elles courent riſque de perdre la vie, parcequ'elle augmente trop leurs eſprits vitaux & leur chaleur naturelle. Il en faudroit pour cela un long & indiſcret uſage ; tel qu'on en pourroit faire des meilleures choſes qui ne conviennent pas également à tous les temperamens. La ſeconde eſpece de *Garent - oguen Tſiohontali*, & qui ſelon le rapport des Sauvages ne produit qu'une ſeule feüille ſans tige, ſans fleur & ſans fruit, eſt une autre eſpece de mandragore, perſonne n'en a encore parlé, elle peut faire une troiſiéme eſpece avec les deux mandragores de Dioſcoride qu'il nomme αχαυλος.

Les Sauvages ſe ſervent d'une autre plante pour rétablir les forces perdues, ils la nomment Tſioterеſe - goâ, ou la grande longue racine, pour la diſtinguer de la ſalſepareille, qu'ils nomment ſimplement Tſioterеſe, ou la longue racine. Les François la connoiſſent ſous le nom d'Anis ſauvage. Les Sauvages

ſont les plus grands mangeurs du monde ; mais ils ſçavent auſſi parfaitement ſupporter la faim, quand leurs proviſions leur manquent ils ſe ceignent fortement le ventre, & fatiguent doublement, à courir pour chercher de quoi vivre & à ſouffrir leur diſette, alors quand leurs genoux chancellent & que leurs yeux commencent à doubler les objets, ils prennent une poignée de la poudre de cette racine qu'ils délayent dans de l'eau, qu'ils boivent, & leurs forces ſont ſur le champ rétablies. Ils font le même remede avec ſuccès & avec la même préparation pour ſe guérir du coup de ſoleil, cette racine eſt d'ailleurs un des plus excellents vulneraires qu'on puiſſe trouver ; il y en a dans l'Herbier de Monſieur de Juſſieu & dans celui de Monſieur Vaillant.

ARTICLE XXXII.

NOUVELLES OBSERVATIONS DU R. P. Lafiteau, Jeſuite, ſur la transparence du Gin-ſeng.

LA tranſparence qu'on remarque dans les racines du Gin-ſeng de Tartarie, & qu'on ne voit pas, dit on, dans celles du Garent-oguen, ne peut pas faire prouver contre ce dernier & donner lieu d'aſſurer que ce ſoient des plantes differentes. Car cette tranſparence ne ſe trouve point dans

toutes les racines qu'on apporte de la Chine, celles qui ne l'ont pas & celles de Canada mêlées & confonduës ensemble sont si semblables, qu'on ne peut les discerner, ainsi que l'experience s'en fit devant moi-même à l'Academie Royale des Sciences, quand j'eus l'honneur d'y présenter mon Memoire.

Cette transparence dans les racines qui l'ont ne se trouve point dans tout le corps de la racine, mais seulement depuis le milieu jusques vers les extremitez, où elle est plus grêle & plus déliée. Depuis que mon Memoire est imprimé, ayant examiné une de ces racines venues de Tartarie, j'ai découvert la cause de cette transparence, car l'ayant coupée j'apperçus que le Parenchyme avoit ses pores plus droits, plus pressez & plus unis que le reste. La transparence y étoit aussi plus sensible, & telle qu'on la voit dans la corne, ou dans la colle d'Esturgeon. C'est de ce Parenchyme que la transparence se communique au corps ligneux, & à la premiere écorce. Voici comme je l'explique.

Le parenchyme est une seconde écorce plus délicate que la premiere, elle est comme une espece d'éponge, qui contient la sêve, ou le suc nouricier, & qui le prépare & le philtre dans ses ramositez nerveuses pour le distribuer & le transmettre dans le reste de la plante; ce Parenchyme

par conséquent en contient la veritable ſubſtance, ce qu'il y a de plus ſpiritueux, comme les ſels, les huiles, les ſouphres: au printems qnand la plante ſe renouvelle, cette ſêve eſt aqueuſe, elle s'épaiſſit enſuite, & prend plus de corps & de conſiſtence. Cette alteration ne ſe fait pas ſeulement quand la plante a ſa racine dans la terre, d'où elle tire ſa nourriture; après même qu'elle en eſt arrachée elle ſouffre de nouveaux changemens: il eſt des tems où elle fermente, & à proprement parler la fermentation y eſt continuelle, tandis qu'elle a du ſuc. Le phlegme ſe mêle avec les huiles, les ſouphres & les ſels, qui ſe rareſient, & compoſent une eſpece de gomme: ces huiles dans cet état de liquidité ſe gliſſent dans les pores du corps ligneux d'une part, & de la groſſe écorce de l'autre; mais comme le corps ligneux & l'écorce ſont beaucoup plus épais vers le haut de la racine que vers le bas, où l'écorce eſt plus fine & le corps ligneux plus grêle, ces huiles pénétrent moins en haut qu'en bas; enfin, comme la racine ne reçoit plus de nouriture, elle ſeche, ſes parties aqueuſes s'évaporent par la tranſpiration inſenſible, les huiles & les ſouphres perdent leur liquidité, les ſels ſe fixent, ſe concentrent, ſe criſtalliſent, durciſſent, & acquierent ainſi cette tranſparence.

Ayant expliqué la choſe de cette ma-

niere devant son Eminence, Monseigneur le Cardinal de Polignac, je rompis une racine entiere de Tartarie que j'avois en main, le corps ligneux étoit consumé par les vers, le parenchyme parut distinctement cristallisé, & plus transparent que l'écorce où ces huiles paroissoient ainsi s'être insinuées.

La préparation qu'on donne à la Chine à ces racines, avec l'eau où l'on les fait macerer, doit hâter cette fermentation.

La même fermentation se fait dans celle de Canada; j'en ai eû la preuve dans plusieurs. Je croyois d'abord qu'elles pourrissoient; mais les ayant coupées j'y vis clairement cette fermentation s'y faire. Le parenchyme étoit comme une espece de bouillie transparente, l'humeur s'étoit visiblement glissée dans les fibres droites qui forment les rayons du soleil qui se voyent dans la coupe de la racine, je l'ai fait voir à plusieurs personnes, & j'en conserve quelques unes exprès, qui deviendront certainement transparentes comme celles de Tartarie.

Le goût de ces racines, soit celles de Tartarie, soit celles de Canada, est certainement le même dans les unes & les autres, au jugement des personnes qui en ont pris pour les confronter. Celles de la Tartarie ont un peu plus de force, & celles de Canada ont une certaine âcreur qui prend, dit-on, au gosier; j'ai répondu à

cette difficulté dans mon Memoire, en disant que la racine est meilleure plus elle seche, les sels & les souphres ont plus de force étant dépouillez de tout leur phlegme, ce qui cause ce gout âcre s'évapore aussi à mesure que la racine vieillit. Comme tout n'est pas bon dans une plante, il faut attendre qu'elle ait atteint un certain point pour s'en servir. La Cassave, dont on fait le pain aux isles de la Martinique, est un poison pour ceux qui voudroient en manger quand elle est récente.

ARTICLE XXXIII.

EXERCITIUM ACADEMICUM DE prærogativis linguæ Luccanæ quod examini publico modestè subjicit Laurentius Arnell Stokolmiensis. C'est-à-dire, *Dissertation académique sur les avantages de la langue Suedoise, par Laurent Arnell de Stockolm*, à Upsal, l'an MDCCXI. de l'imprimerie de Vernor, *in* 8° *pages* 114.

CE n'est point une prévention aveugle pour sa langue maternelle qui a engagé Mr. Arnell à en faire valoir les avantages sur les autres langues : équitable dans la comparaison qu'il en fait, il renonce aux prérogatives qui ne lui paroissent pas assez établies. Il ne veut point excepter Japhet du nombre de ceux qui s'arrêterent

à élever la tour de Babel, malgré l'ordre de Dieu, qui les pressoit de se séparer.

En supposant, avec le docte Stiernhielm, que le Pere des nations Europeanes n'eut point de part à la folle entreprise des enfans de Cham, Monsieur Arnell assureroit à sa langue une origine plus ancienne que le Déluge; mais il ne se laisse point éblouir par une conjecture si favorable à la cause qu'il soutient, il en voit, il en avoüe la foiblesse, & il reconnoit que le Suedois s'est formé dans la confusion des langues. Le peuple qui le parle a porté les noms de Scythe, d'Hyperboréen, de Scandien, de Gete, de Goth, on a appellé nos ancêtres Scythes, dit Mr. Arnell, parcequ'ils passerent d'Asie en Europe par l'Armenie & par la Scythie, & qu'ils habiterent d'abord ces vastes païs qui sont les frontieres de l'Europe & de l'Asie du coté du septentrion, païs que les anciens n'ont presque connus que sous le nom de Scythie.

Les runes, c'est-à dire, les caracteres qui forment des inscriptions très anciennes sur des rochers, sont le monument le plus antique de la langue Suedoise. Mr. Celsius a trouvé l'art de les lire plus facilement, il en a découvert le chiffre. La version des Evangiles par Ulfilas dont on conserve dans la bibliotheque d'Upsal un manuscrit appellé le manuscrit d'argent, est un autre monument de cette langue qui la représente telle que les Goths sortis

de la Scandinavie la parloient dans la Thrace & dans la Mœſie Européanne. Mr. Arnell détruit ſçavamment les ſoupçons que Mr. Hikes a voulu faire naître ſur l'Auteur de la verſion qu'on lit dans ce manuſcrit, il vouloit l'ôter à Ulfilas, pour la donner à un Ecrivain Teutonique plus récent que l'Evêque Goth; il eſt certain que l'Allemand & l'Anglois ont beaucoup d'affinité avec le Suedois ; le Danois en a davantage. Les Allemands prétendent que leur langue eſt la langue matrice des trois autres, les Suedois & les Danois diſputent cet honneur aux Allemands, & ſe le diſputent entr'eux, les prétentions des Suedois vont plus loin, ils veulent que le Grec même ſoit une dialecte de l'ancienne langue Suedoiſe, & que l'Italien, le François, l'Eſpagnol, lui doivent beaucoup de mots dont on cherche en vain l'étymologie hors du Suedois. Ce n'eſt pas ici le lieu d'examiner les pretentions des Suedois ſur l'Alleman, l'Anglois, le Danois, le Grec; ils alleguent des raiſons aſſez fortes, mais qui ne ſont pas entierement convaincantes ; il eſt du moins certain qu'il y a beaucoup de Suedois dans le Grec, ou ſi l'on veut, beaucoup de Grec dans le Suedois ; ſoit que ce rapport des deux langues vienne du commerce ſeulement entre les Grecs & les Hyperboréens d'abord, & enſuite entre les Goths & les Grecs, commerce dont

on ne peut douter ; soit que le systeme de Rudbekius soit vrai, & que la Grece ait été peuplée par les nations septentrionales encore plus que par les Asiatiques, les Phéniciens, & les Egyptiens. Il est encor certain qu'il y a dans l'Italien, dans le François, dans l'Espagnol, quantité de mots Suedois d'origine; par exemple en François *harnois*, *éperons*, *auberge*, *banc*, *bourg*, *compagnon*, *blanc*, *harpe*, *flaçon*, *honte*, *vague*, *garde*, *balcon*, *bouc*, *étuve*, *bande d'etoffe*. L'histoire découvre le canal par lequel la langue Gothique s'est mêlée au François, à l'Espagnol à l'Italien. Les Goths ont regné long tems en Italie, & plus long tems en Espagne ; & les François venus d'Allemagne dans les Gaules ont retenu beaucoup de leur ancienne langue en prenant celle du païs conquis. Pour les mots Hebreux, ou ce sont des restes de la premiere langue, ou le commerce les a introduit dans le Suedois, ainsi que les mots Arabes & Persans. Je le repete, il est indubitable que les Suedois dès les tems les plus reculez ont été de grands navigateurs. N'a-t-on pas trouvé dans le Gothland des trésors de monoyes Arabes ? Ce n'est pas que je voulusse admettre toutes les preuves de ce grand commerce des Suédois que l'Auteur aporte, je ne balance pas à regarder le mariage d'Ingon Roi de Suede, avec Marsebile Princesse de Syrie, d'Hialmter son fils & d'Olivier, avec les

filles d'un Ptolomée Roi d'Egypte, & la conquête de l'Inde par Koler, comme des fictions romanesques. La lettre de je ne sçai quel Baltazar, Soldan de Babylone, à Christophle Roi de Suede, est une piece manifestement supposée.

Monsieur Arnell distingue quatre âges de sa langue maternelle; le premier depuis la confusion des langues jusqu'à l'arrivée d'Odin, qui passa de l'Asie dans la Suede vers le tems où Pompée vainquit Mitridate. Le second âge finit à la conversion de la nation entiere au Christianisme; le troisieme commence au regne d'Albert, & finit au regne de Gustave premier, où commence le quatrieme. Les Dalecarliens ont mieux conservé que les autres Suedois l'ancien langage, tel qu'on le parloit dans les premiers âges de la langue Suedoise. Dans le troisieme âge l'Allemand a été fort en usage sous des Rois Allemands, & il a beaucoup alteré l'ancien langage: la langue Suedoise a commencé dans le quatrieme âge à se purifier & à se perfectionner. L'Auteur condamne severement ceux qui se servent de termes empruntez des autres langues; il soutient que la langue Suedoise est si abondante, qu'elle a souvent jusqu'à neuf mots pour signifier la même chose. Un autre avantage plus réel de cette langue sur les autres, est que la force de ses mots est telle qu'elle signifie par un seul terme ce qu'on ne sçauroit exprimer

dans une autre langue que par une ou deux phrases, & qu'elle a des mots qui rendent parfaitement tout ce que contient l'idée la plus composée; par exemple, elle exprime par un seul verbe acquerir une grande somme en faisant souvent de petites dépenses. Monsieur Arnell attribue encore à la langue d'autres avantages, la clarté, la douceur, & il ne peut souffrir que feu Mr. Cramer ait avancé qu'elle n'est pas propre pour la Poësie. Il nomme plusieurs Poëtes de sa nation que les Connoisseurs estiment; c'est refuter sans replique Monsieur Cramer.

Ce premier ouvrage de Mr. Arnell donne une grande idée de son érudition, & en fait souhaiter d'autres. Son zele pour sa patrie doit le porter à en éclaircir les antiquitez. Une édition du Latin de l'Atlantique de Rudbekius, avec une continuation & des notes, & un recueil des anciennes loix de Suede traduites en Latin, seroient favorablement reçus des sçavans.

Je prendrai l'occasion de cet extrait pour publier une conjecture sur la vraye étymologie du mot Italien *addober*, auquel Octave Ferrarius, Menage, & Mr. Hikes approuvé par l'Auteur, en ont donné de peu vraisemblables; *addobare* signifie orner, *addober* signifie la même chose en François du tems des Valois. Octave Ferrarius le fait venir d'*opes*, richesses, ou de *doghæ*, mot de la basse latinité, qui signifie

des bandes d'étoffe. Monſieur Ménage lui a donné une plus longue genealogie ; ſelon lui *addobare* deſcend de *duplex*, en cette façon *duplex*, *duplus*, *dupus*, *dobo*, *dobbo*, *dobbare*, *addobare*. Mr. Hickes a imaginé une origine de ce mot fort recherchée ; il le tire du mot Suedois *dubba*, faire chevalier, parceque, dit-il, les chevaliers prenoient divers ornemens pour cette ceremonie. N'eſt-il pas plus ſimple, & plus naturel de faire venir *addober* d'*adoperire*, *couvrir*, on couvre de quelque choſe de precieux ce qu'on orne.

ARTICLE XXXIV.

LETTRE DU PERE CHAMILLARD, Jeſuite, à Monſieur de Chezelles, Lieutenant General de Montluçon, ſur pluſieurs Medailles.

MONSIEUR,

Vous m'avez fait un vrai plaiſir de m'apprendre que vous êtes arrivé aſſez à tems à Neris, pour acheter les medailles qui ont été trouvées depuis quelques jours dans ce païs-là. Vous avez en cela rendu ſervice au public ; car ſi vous ne vous étiez point tranſporté ſur les lieux, & ſi vous n'aviez pas fait la diligence que vous avez faite, ces medailles auroient eû le

même ſort, que tant de milliers d'autres ont châque jour dans pluſieurs de nos provinces, où nous ſçavons que de pareils tréſors ont été trouvez, & mis à la fonte.

Mais quelle obligation ne vous ai je pas, de m'avoir envoyé le catalogue des medailles que vous avez jugé être les plus rares ? Je l'ai lû avec attention, & j'y ai reconnu vôtre érudition, vôtre exactitude, & vôtre goût pour ces précieux monumens de l'antiquité. Il eſt vrai que les deux cens revers dont vous me parlez ſont déja connus, & qu'il n'y a rien dans vôtre Liſte qui ſoit unique & nouveau. Cependant il n'y en a pas un qui ne ſoit rare, & qui ne doive embellir la ſuite, que vous avez déja ſi nombreuſe en petit bronze depuis Gallien juſques à Conſtantin.

Il eſt donc inutile que je deſcende dans le détail de chaque revers, & que je vous en écrive mon ſentiment. Je ne vous dirois rien que vous ne ſçachiez, & que vous ne puiſſiez trouver aiſément dans les Auteurs qui ont traité de ces ſortes de matieres. Je m'arrête ſeulement à deux de vos medailles ſur leſquelles j'ai fait quelques reflexions.

IMP. C. M. AVR. CLAVDIVS GERM. La tête de Claude ayant une couronne de rayons.)(. VICTORIA GERMAN. Une victoire debout tenant d'une

main une couronne, & de l'autre une palme : à ses pieds un captif assis.

IMP. C. CLAVDIVS P. F. AVG. Claude couronné de rayons.)(. IMP. TETRICVS P. F. AVG. Tetricus couronné de rayons.

Le Pere Chamillart fit il y a six ou sept ans une dissertation sur ce revers. VICTORIA GERMANICA de Claude : & le Pere Hardoüin parle dans le recueil de ses ouvrages de Claude au revers de Tetricus. Il cite cette medaille du cabinet de Monsieur Foucault, & qui est à present à Monsieur le Duc de Parme. Or c'est en lisant les ouvrages du Pere Hardoüin, & la dissertation du Pere Chamillart, que j'ai trouvée dans les Journaux de Trevoux, que j'ai fait quelques remarques, qui serviront peut être à lever les difficultez que vous avez, & que vous me proposez dans la lettre que vous me faites l'honneur de m'écrire. Voici quelles sont vos difficultez.

Vous êtes convaincu, dites vous, que Claude a remporté une victoire signalée sur les Allemands, & que la défaite de ces peuples fut si complete & si avantageuse aux Romains, que ce Prince fut surnommé GERMANICVS, avant même que d'avoir combattu & vaincu cette nombreuse & formidable armée des Goths, qui par leur approche avoient jetté la terreur jusques dans l'enceinte de Rome.

Vous ne voyez pas quelle difference il y a entre IMP. C. M. AVR. CLAVDIVS. GERM.)(. VICTORIA GERMAN. & IMP. CAES. DOMIT. AVG. GERM. COS. XI.)(. DE GER. MAXIMINVS PIVS AVG. GERM.)(. VICTORIA GERMANICA. IMP. GALLIENVS P. F. AVG. GERM.)(. VICTORIA GERNANICA. De là vous concluez que GERMANICVS est un surnom donné à Claude, aussi bien qu'aux autres Empereurs, à cause de leurs victoires remportées sur les Allemands, & nullement un nom de famille.

Vôtre étonnement est que les Historiens, qui ont descendu dans un si long détail des combats que Claude donna aux Goths, tant sur terre que sur mer, n'ayent pas dit un mot de la défaite des Allemands par cet Empereur. Ce poïnt de l'histoire étoit néanmoins assez considerable pour ne le pas omettre, & il avoit fait assez de bruit dans Rome & dans tout l'Empire, pour n'être ignoré de personne. On passe si peu sous silence de semblables actions, que Claude seroit peut-être le seul des Empereurs à l'égard de qui cela seroit arrivé. Si les medailles nous apprennent que Domitien, que Caracalle, que Commode, que Maximin, que Gallien, & plusieurs autres Empereurs, ont eû le surnom de GERMANICVS ; il n'est pas un de ces Empereurs, dont les victoires sur les Al-

lemands ne ſoyent marquées par les Hiſtoriens.

Il me ſera très aiſé, Monſieur, de vous ſatisfaire, & de vous montrer qu'il n'a tenu qu'à vous de trouver dans l'hiſtoire que Claude a battu & défait les Allemands. Aurelius Victor le dit en termes exprès. *Hic Claudius, Gallieni morientis ſententia Imperator deſignatus: ad quem Ticini poſitum, per Gallionum Baſilidium direxerat; extinctoque à ſuis Aureolo, receptis Legionibus, adverſum aciem Alamannorum haud procul à lacu Benaco dimicans, tantam multitudinem fudit, ut ægrè pars dimidia ſuperfuerit.* Cet Auteur eſt du quatriême ſiécle, & il vivoit dans un tems où l'on ſçavoit juſques aux moindres particularitez de la vie de Claude, dont la famille des Conſtantins deſcendoit. Il marque le lieu où le combat ſe donna, proche le lac de Garde, c'eſt à-dire, au ſortir du Milanois, & à l'entrée de l'Allemagne. Claude eſt élû Empereur à Pavie: il marche à Milan, & il y défait Aureolus; il veut aller contre les Goths, qui déſoloient l'Illyrie, la Thrace, & la Macédoine; ils n'avoient point penetré dans les provinces qui confinent l'Allemagne du côté de l'Italie. Il faut donc que les Allemands ſe ſoyent opposé au paſſage de Claude, & que Claude pour continuer ſa route ait été obligé d'en venir aux mains avec eux, & qu'il les ait vaincus; cela devoit être de la

forte. Les Allemands, toûjours ennemis implacables des Romains, n'avoient garde de souffrir que Claude entrât dans leur païs. Il étoit de leur interêt de favoriser les Goths, & d'en empécher la ruine.

Or c'est après cette victoire que vôtre medaille a été frapée, & avant que Claude eût le surnom de Gothique. Après qu'il eut défait les Goths, il fut appellé GERMANICVS ET GOTHICVS, témoin la belle médaille d'or citée par Monsieur Tristan, IMP. C. M. AVR. CLAVDIVS GER. GOTHICVS. La tête de Claude couronnée de laurier.)(. INVICTVS AVG. une tête casquée. Le surnom de GERMANICVS précede celui de GOTHICVS, selon la coutume constante & ordinaire des Romains de marquer sur leurs monnoyes les victoires dans l'ordre qu'elles avoient été remportées. IMP. CAES. NERVAE TRAIANO OPTIMO AVG. GER. DAC. PARTH.)(. PARTHIA CAPTA. un trophée. L. SEPTIM. SEVER. PIVS PERT. AVG. IMP. XII.)(. ARAB. ADIAB. PARTH. MAX. P. M. TR. P. XVI. COS. III. P. P. Cet arrangement de surnoms est comme un abregé historique, & chronologique des victoires que ces Princes ont remportées.

Je viens à la médaille que vous attribuez à Claude, & à qui vous donnez un Tetricus pour revers. IMP. C. CLAVDIVS P. F. AVG.)(. IMP. TETRICVS P. F.

AVG. Je ne ſuis point étonné que dans cette penſée vous ayez de la peine à concevoir que Claude ait reconnu Tetricus pour Empereur, & lui ait donné cette qualité ſur une de ſes monnoyes. Non, Monſieur, cette medaille n'a point été frapée par les Monnoyeurs de l'Empire Romain. Ce ſont ceux de Tetricus qui dans les Gaules, qu'il occupoit, furent les auteurs de cette medaille, & qui la firent frapper. Il étoit de l'interêt de Tetricus d'en impoſer aux Gaulois, & de leur faire croire qu'il étoit d'intelligence avec Claude, & que cet Empereur conſentoit que Tetricus retint les belles provinces qu'il avoit uſurpées ſous Gallien. Rien n'étoit plus propre à répandre ce bruit qu'une pareille medaille.

Sans donner ici dans des conjectures chimeriques, je croirois aſſez que cette medaille a été frapée pendant le ſiege d'Autun, ou du moins à ſon occaſion. Les Autunois aſſiegez par Tetricus, & réduits aux dernieres extremitez, implorerent le ſecours de Claude, & le prierent de venir au plûtôt les défendre, & empêcher la ruine totale de leur ville, qui étoit inévitable. Vous le ſçavez, Autun étoit alors une des villes des plus conſiderables, des plus riches, & des plus peuplées des Gaules. La fidelité de ſes peuples avoit été ſi grande que pendant tout le regne de Gallien, ils lui étoient demeurez attachez, & qu'ils furent preſque les ſeuls, qui ne

prirent point le parti de Poſtume, quelque ſpécieux que fût le prétexte dont il couvroit ſa revolte.

Car loin de ſe déclarer contre l'Empire Romain, Poſtume affectoit de faire croire qu'il n'avoit en vûë que de le deffendre contre les entrepriſes de ces armées nombreuſes de Barbares, qui du fond de l'Allemagne venoient inceſſamment juſques ſur les bords du Rhin, & qui lui enleveroient infailliblement les Gaules entieres, s'il n'agiſſoit que par les ordes de Gallien, tout occupé de ſes plaiſirs, & inſenſible aux malheurs, dont ces provinces étoient menacées. Il fit donc un Senat, composé même de pluſieurs Senateurs Romains, qui avoient abandonné Rome : il ſe conforma en tout au gouvernement de la Republique, mêmes loix, mêmes coutumes, mêmes ceremonies ; il fit fraper des monnoyes du poids, du volume, au même titre, & avec la marque du Senat. En un mot, il ne changea rien ; & l'on pouvoit bien dire que Poſtume étoit bien plûtôt l'ennemi de l'Empereur, que l'ennemi de l'Empire.

Tetricus, qui marchoit ſur les traces de Poſtume, mais qui n'avoit plus le même pretexte de ſa rebellion après le choix que le Senat venoit de faire de Claude pour l'élever ſur le trône de l'Empire Romain, coloroit en quelque façon ſa revolte par une medaille, en ne prenant la qua-

lité d'Auguste, que comme associé à l'Empire par Claude même, & pour gouverner les Gaules. Les circonstances ne pouvoient pas être plus favorables qu'elles l'étoient pour son dessein ; car malgré les instances des Autunois, & les raisons pressantes qu'il y avoit de les secourir, & de prevenir la ruine d'une ville aussi importante & aussi considerable qu'étoit Autun, Claude n'écouta point les Autunois & marcha contre les Goths. Zonaras remarque que le Senat fut d'abord surpris de cette expedition, & qu'il n'approuva point que Claude ne tournât pas ses armes contre Tetricus. Claude ne calma même les esprits qu'en faisant cette réponse si digne d'un Empereur, que les Goths en vouloient à Rome & à l'Empire, au lieu que Tetricus ne songeoit qu'à partager avec lui la qualité d'Empereur, & qu'il étoit de son devoir de sacrifier ses interêts au bien public.

Il étoit donc de la politique que Tetricus en prenant le titre d'Auguste sur ses monnoyes, le donnât également à Claude. C'est une vûë toute naturelle, & la raison la plus plausible qu'on puisse apporter de l'union de ces deux Empereurs ennemis sur une même médaille. Il n'en faut donc point chercher d'autre. Je suis, &c.

ARTICLE XXXV.

REGLE ARTIFICIELLE DU TEMS, traité de la diviſion naturelle & artificielle du tems, des horloges & des montres de differentes conſtructions, de la maniere de les connoître & de les regler avec juſteſſe. Par H. Sulli. A Paris, chez Gregoire Du Puis, ruë S. Jacque, M. DCCXVII. *pages* 235. *in* 12.

VOici un Artiſte genereux & de bonne foi, qui plus touché de l'honneur & de la perfection de ſon art, que d'un vil interêt, voudroit que ſon art fût plus connu, & que tant de perſonnes qui ſe ſervent d'horloges & de montres ſçuſſent & les choiſir & les regler. Il ne tiendra pas à lui que les curieux ne s'inſtruiſent ; il leur revele les ſecrets de l'horlogerie. Deux Auteurs Anglois ont travaillé ſur la même matiere ; mais ils ne vont pas juſqu'où il faut aller pour rendre la connoiſſance des montres plus commune. L'Auteur de *la Connoiſſance des tems* eſt le ſeul François qui ait donné des Regles pour les pendules ; mais il n'a eû en vûë que les perſonnes deja ſçavantes. Monſieur Sulli, Anglois, s'eſt donné d'abord tout le ſoin d'aprofondir ſon art, & de le porter aſſez prés de la perfection, il a enſuite penſé à l'éclaircir, & à le rendre acceſſi-

ble à tout le monde. Il commence son livre par expliquer la construction des horloges & des montres en general ; & il fait entrer dans cette explication l'histoire abrégée des découvertes qui se succedant l'une à l'autre ont corrigé les défauts des anciennes horloges. Cet endroit merite d'être raporté.

On ne peut pas douter que les premieres horloges ne fûssent des machines très-lourdes, & propres seulement pour être placées dans les Eglises, & dans les édifices publics, & qu'elles ne fûssent faites aussi d'une maniere fort grossiere ; ce qui est assez évident par les ouvrages qui nous restent encore de l'Antiquité. On peut aussi croire avec beaucoup de vraisemblance que l'on s'est contenté longtems de ces horloges simples, avant que d'avoir eû la pensée d'ajouter la sonnerie, le reveil, & d'autres choses de cette nature. Cependant on s'est avisé avec le tems d'en faire d'assez petites, pour en avoir dans les maisons, & ensuite on a tenté d'en faire de portatives, qu'on appelle des montres.

Ces montres portatives, par raport au roüage, & à la maniere d'en rallentir le mouvement par un balancier, ressemblent entierement aux horloges ; mais elles en different essentiellement, en ce que le principe de leur mouvement est un ressort

au lieu que le principe du mouvement des grandes horloges est un poids.

On a cependant bientôt reconnu dans ces ressorts un grand inconvenient ; c'est que leur force n'est pas par tout égale depuis le commencement jusqu'à la fin de son action, car tout ressort diminue de sa force à mesure qu'il se débande, de sorte que le mouvement de ces premieres montres a dû être fort inégal ; c'est ce qui a donné lieu de penser à quelque moyen pour y remedier.

Dans la suite du tems on a entrepris de corriger l'inégalité de la force du ressort, & après plusieurs tentatives on y a très-bien réüssi par l'invention de la fusée.

Cette fusée est formée à peu près en figure de cloche, & elle est attachée sur l'axe de la premiere roue, le ressort lui communiquant sa force par le moyen d'une corde, car le ressort qui est enfermé dans une espece de tambour, auquel un des bouts de la corde est attaché, comme l'autre bout l'est au bas de la fusée, le ressort, dis-je, étant bandé par l'action de remonter la montre, il commence à tirer la corde de toute sa force : mais cette force s'afoiblissant à mesure que le ressort se débande, & la corde en même tems se désentortillant de la fusée, le ressort agit toujours sur un bras du levier de la fusée, qui va en augmentant à mesure que la force du ressort diminuë, de sorte que les

rouës ne reçoivent par ce moyen que des influences assez égales des orces inégales du ressort.

Longtems après l'invention de la fusée & de la corde, on a reconnu que ces cordes étoient aussi sujettes à plusieurs inconveniens, comme de s'allonger & de se retrecir, selon les changemens de la temperature de l'air, & enfin de se casser très-souvent ; ce qui a donné naissance à l'invention de la chaîne, invention très-belle, & qui n'est point sujette à de pareils inconveniens. Enfin, la derniere, & la plus belle découverte qu'on a jamais faite pour perfectionner le mouvement de ces montres portatives, est le petit ressort spiral qu'on ajoute presentement au balancier, pour rendre les mouvemens de ses vibrations plus égaux.

Mais pendant qu'on travaille à rendre plus parfaites les montres portatives, on n'a point negligé les horloges à poids, & d'autres qu'on a fait à ressort ; on les a perfectionnées, ces horloges, de mille manieres, & principalement par l'application de la pendule. Des remarques de feu Mr. de Leibnits sur le livre de Mr. Sulli éclaircissent cette petite histoire des horloges, on les lira volontiers.

Remarques de Mr. de Leibnits.

Il seroit fort à souhaiter qu'il yeût un

ouvrage ſur l'horlogerie, propre à faire entendre toute la pratique de l'art, non ſeulement dans le principal, qui eſt la meſure du tems ; mais encore par rapport à l'acceſſoire, qui conſiſte en quantité de jolies inventions pratiquées par les Maîtres de l'art. L'Auteur de ce diſcours, qui a joint la théorie à la pratique, & qui a encore le talent de s'exprimer aſſez bien, y ſeroit très-propre.

La partie Arithmetique, par rapport à la denture, a été bien traitée en Latin par Mr. Oughtread. Ce qui appartient au reglement des pendules, c'eſt-à-dire, des poids en vibration, a été bien expliqué par Mr. Huguens, premierement dans un diſcours Flamand, qu'il fit imprimer lorſqu'il donna au public les premieres pendules ; & puis plus amplement & plus entierement dans ſon ouvrage Latin, *de pendulis*, où il rend raiſon de la Cycloïde. Mais il y auroit encor quelque choſe à dire de la nature des vibrations des reſſorts, dont l'égalité eſt verifiée par celles des cordes touchées, qui rendent toujours le même ton, quand elles ſont également tenduës.

Ce fut environ en 1674. qu'on fit paroitre dans le monde le premier reſſort ſpiral reglant la montre par ſes vibrations. Je fus alors à Paris, ou Mr. Huguens fit éxécuter cette invention par Mr. Turet, fameux Horloger. Mr. Hook lui fit une

querelle là deſſus, prétendant dans un écrit public d'avoir déja fait auparavant une montre reglée par les vibrations d'un reſſort; mais on n'avoit encore point vû de montres de ſa façon, au moins avec un reſſort vibrant ſpiral. Un François nommé Mr. Haute-feüille, intenta même un Procès au Parlement de Paris à Mr. Huguens, prétendant que c'étoit ſon invention; mais il fut débouté. Il y a des horloges à pendule d'une eſpece toute particuliere, où le poids vibrant ne va pas en allant & retournant, mais toujours d'un même côté. Ces horloges ont cela de particulier, qu'elles vont ſans bruit, & ont été recherchées quelques fois par ceux qui manquent de ſommeil, & veulent avoir des horloges dans leurs chambres qui ne les empêchent pas de dormir. Mr. Huguens en a fait un diſcours, qui n'a pas été imprimé; ou au lieu de cycloïde, il a employé une eſpéce de ſolide parabolique, pour en rendre les vibrations égales.

Lorſque Mr. Huguens publia ſon reſſort vibrant ſpiral, je publiai uu peu après dans le Journal des Sçavans un autre principe d'égalité, qui n'eſt pas phyſique, comme eſt la ſuppoſition de l'égalité des vibrations des pendules, ou des reſſorts; mais purement mécanique, conſiſtant dans une parfaite reſtitution de ce qui doit vibrer, puiſqu'alors les vibrations ſont égales, parcequ'elles ſont juſtement les mê-

mes. Monsieur Hook en écrivant contre Monsieur Huguens, dit, qu'il avoit aussi eû la même pensée que moi, mais qu'il avoüoit ne l'avoir point fait paroître. J'ai pensé quelquefois à faire executer cette invention, qui promet des nouveaux avantages assez considerables ; mais j'ai toujours manqué de l'assistance d'un bon maitre, qui eût la volonté d'y travailler ; les ouvriers ordinaires, sur tout en Allemagne, n'ayant point d'envie de s'écarter de leur routine. Cependant une montre, ou horloge, faite de cette maniere, pourroit se passer de la fusée, & iroit de même, quand on en redoubleroit le poids, ou la force du premier mobile, elle seroit aussi plus propre aux horloges de mer que l'horloge à pendule.

Par raport au ressort spiral dont on se sert dans les montres de poche, il seroit important d'examiner, combien l'air a d'influence sur les vibrations d'un tel ressort, & particulierement combien le froid & le chaud en changent l'égalité. Entre les causes qui changent la justesse de l'horloge, ou de la montre vulgaire, est aussi le tems qui se perd en les remontant, lorsqu'elles sont arrêtées pendant ce tems là, comme il arrive ordinairement ; car le tems de la remonte n'est pas toujours de même ; mais des bonnes, & d'excellentes montres, ont, ou peuvent avoir une construction, suivant laquelle elles conti-

nuent d'aller pendant qu'on les remonte.

Dans la comparaiſon de la reſiſtance de l'air aux vibrations du balancier des montres, avec la reſiſtance que l'air fait aux oſcillations des pendules, il ſemble qu'il faudroit rabattre quelque choſe, parceque le chemin du poids, qui va & vient, eſt plus grand que celui du balancier.

Il eſt vrai que la pendule a beaucoup plus de part au gouvernement de l'horloge, que le reſſort ſpiral n'en a au gouvernement de la montre. Outre la preuve qu'on a alleguée, en voici une autre tout auſſi ſenſible, c'eſt que l'horloge à pendule ne ſçauroit aller, à moins qu'on ne mette la pendule en vibration; mais la montre va par ſa propre force, & fait vibrer le reſſort ſpiral.

Les longues pendules à ſecondes font des vibrations aſſez égales, par la raiſon, qu'un ſi petit arc de cercle d'un ſi grand rayon ne ſçauroit guere être diſtingué ſenſiblement d'un arc de cycloïde. Cependant il faut avouër, que le premier mobile & le roüage ont encore quelque influence ſur les tems de la pendule, puiſque dans l'axe de ſa vibration elle tombe dans la denture, & agiſſant ſur les dents qui réſiſtent, ne ſçauroit vibrer avec une liberté entiere, ce qui fait auſſi que la pendule eſt un peu avancée par une grande aug-

mentation de la force du premier mobile.

On pourroit regler la figure de la fusée des montres par experience, en bandant le ressort avec des poids, & marquant par quelque addition de poids, jusqu'où le ressort est bandé ; & les diametres des endroits de la fusée seront reciproquement comme les poids, qui peuvent tenir le ressort dans l'état où il est en agissant sur cet endroit de la fusée.

Je ne veux point parler ici de la reduction du tems égal au tems apparent, cependant je reconnois, que si la machine de l'horloge, ou de la montre, faisoit cette reduction par elle même suivant ce que l'ingénieux Auteur de ce discours nous fait esperer, ce seroit quelque chose de très-beau & de très-commode.

Ce sont là les remarques de Monsieur de Leibnits à l'occasion de ce qu'il dit que *si une montre ou pendule faisoit de soi même la reduction du tems egal à l'apparente, ce seroit une belle chose & bien commode.*

Le Pere Kresa, Jésuite, nous apprend dans une lettre imprimée à la fin du livre de M. Sulli, qu'il a vû les années 1699. & 1700. dans le cabinet du Roi Catholique Charle second une horloge à pendule faite au poids, non au ressort, qu'on montoit une seule fois en 400 jours, & qui marquoit l'équation du tems égal & apparent exactement selon les tables de Flams-

ted & les Rudolphines. Il obſerva que la difference d'un jour étoit de quatorze minutes *montre moins.*

Mr. Sulli ajoute qu'il y a plus de vingt ans qu'on fait de ces horloges à Londres, & il croit avoir été le premier qui ait appliqué ce même mouvement à une montre de poche, il y a environ quatorze ans.

Après avoir traité des horloges & des montres en general, l'Auteur traite des differentes eſpeces d'horloges & de montres, & il examine quel degré d'exactitude on doit attendre de chacune de ces eſpeces en particulier.

Il employe un Chapitre entier à enſeigner pourquoi les montres ne peuvent pas aller auſſi juſte que les pendules; & il s'eſt attaché à le prouver, parcequ'il y a bien des gens qui attendent de ces petites machines beaucoup plus d'exactitude que raiſonnablement ils n'en devroient attendre, s'ils étoient inſtruits de la nature de leur conſtruction.

Dans ces deux premiers Chapitres il a été obligé de ſe ſervir de quelques nouveaux termes pour s'expliquer, & pour former en même tems dans l'eſprit du Lecteur des idées de choſes que perſonne n'a traitées avant lui; comme ſont les termes *de puiſſance motrice*, *puiſſance propagative*, *& puiſſance reglante*; il croit les avoir aſſez bien choiſi, puiſqu'ils fourniſſent des juſtes idées des choſes dont il veut parler,

& les expriment en peu de mots. Après avoir expliqué la construction des montres ; il étoit naturel d'enseigner comment on les doit conduire ; & pour cela il a fallu traiter de la distinction que l'on doit faire entre la division naturelle & artificielle du tems ; ce qui est le sujet du troisiéme Chapitre. C'est aussi dans la distinction de ces deux tems que l'Auteur a jugé à propos de se servir encore de nouveaux termes. Il a donc employé les termes de *tems apparent*, & *de tems égal*, pour le tems vrai & le tems moyen des Astronomes ; il lui a semblé que ces termes ne font pas si bien sentir la difference qu'il y a entr'eux, comme le font ceux dont il s'est servi.

Le quatriéme & le cinquiéme Chapitre servent à faire voir, comment on trouve ces deux tems par le soleil & par les étoiles fixes ; & le sixiéme Chapitre est employé à montrer de la maniere la plus claire l'usage de ces deux tems, pour regler les horloges & les montres.

Ce que l'Auteur a traité jusqu'ici roule sur cette supposition que l'on a de bonnes montres, ce que chacun souhaite naturellement d'avoir : mais comme il y a malheureusement beaucoup de supercherie, & un peu d'inhabileté parmi les gens de l'art, & que ceux qui se servent des montres, les conservent mal, l'Auteur a employé ce septiéme & huitiéme Chapitre pour preve-

nir les fraudes des ouvriers, & pour instruire les possesseurs des montres.

Dans le neuviéme Chapitre il a expliqué la chose la plus necessaire d'être sçûë à tous ceux qui se servent des montres; c'est le moyen d'ajuster leur mouvement, & il découvre toute la délicatesse de cette operation.

Sçachant bien qu'il n'y a point de montre qui ne s'use, & qui ne soit sujette à plusieurs accidens, & qu'il y a aussi bien des gens qui se sont trompez dans l'achat qu'ils en ont fait, il finit en traitant dans le dixiéme Chapitre de ce que l'on doit sçavoir pour bien conserver les montres qui sont une fois en bon ordre, & pour faire bien accommoder celles qui en auront besoin.

Les choses qu'il a traitées principalement dans les cinq premiers Chapitres, l'ont obligé de se servir de plusieurs termes des Arts & des Sciences, qui ne sont pas connus à tout le monde : mais il a tâché de contenter les Sçavants, en s'exprimant d'une maniere qui n'est pas trop diffuse, & d'aider aux personnes qui n'ont pas de ces sortes d'étude, par des éclaircissemens en marge, qui auroient trop interrompu le fil de son discours.

Pour ce qui est du stile, il s'est principalement attaché à la netteté, & il a mieux aimé les repetitions dans des matieres un peu abstruses, que d'affecter de la

politeſſe mal à propos au prix d'être obſcur. Enfin, il prie le lecteur de conſiderer que j'ai écrit dans une langue qui lui eſt étrangere. Il na pas trop beſoin de cette excuſe, je l'avertis que ce ne ſera pas aſſez de lire ce traité purement pour ſatisfaire à ſa curioſité ; cela ne ſuffira pas pour apprendre tant de regles, & d'inſtructions.

Il eſt impoſſible d'abreger un ouvrage auſſi précis & auſſi chargé que celui-ci, & ſi je voulois raporter tout ce qu'on y trouve d'utile, il faudroit le tranſcrire. Je choiſis ce que l'Auteur dit des cauſes principales pourquoi on ne peut pas juger de la bonté d'une montre de poche, par l'eſſai & les regles qu'il donne pour apprendre à en juger en deux jours, autant qu'il eſt poſſible ; écoutons le lui même. " Il „ faut faire une grande difference entre „ aller juſte, & aller regulierement dans „ une montre, ces deux termes renferment „ des choſes bien differentes l'une de l'au„ tre ; car aller juſte, c'eſt montrer toujours „ le vrai tems du jour comme il nous eſt „ meſuré par le ſoleil, ce que la meilleure „ pendule ne ſçauroit faire, & bien moins „ quelque montre de poche que ce ſoit, „ mais une montre peut aller regulierement, & alors on pourra facilement „ la regler de maniere qu'elle aille bien.

„ Poſons donc pour principe, que le „ bien aller dans une montre conſiſte dans „ la regularité de ſon mouvement ; & je

„ prendrai occasion de ce principe d'expli-
„ quer les particularitez suivantes. Pre-
„ mierement , comment il peut arriver
„ fort naturellement , qu'une montre qui
„ aura cette régularité ne sera pas estimée
„ une bonne montre ; en second lieu ,
„ comment au contraire une montre , qui
„ ira fort irrégulierement , pourra passer
„ pour une montre qui va bien ; & enfin ,
„ je donnerai des regles les plus seures
„ que je crois qu'on puisse trouver , pour
„ distinguer autant bien qu'il est possible
„ par l'essai une bonne montre d'avec une
„ méchante.

„ Pour ce qui est de la premiere parti-
„ cularité , il pourra arriver fort naturel-
„ lement , qu'une bonne montre ne plaise
„ pas , & qu'elle soit regardée comme une
„ méchante montre , ou une montre qui
„ va mal , & cela pour les raisons suivan-
„ tes. Premierement , lorsque des gens
„ de peu de reflexion croyent qu'il est es-
„ sentiel à une bonne montre d'aller toû-
„ jours juste , sans qu'il soit besoin ou de
„ remettre de tems en tems l'aiguille , ou
„ de regler son mouvement : secondement,
„ lorsqu'on ne se donne pas la peine d'a-
„ juster sa montre ou au soleil , ou à quel-
„ que pendule bien reglée , se fiant seu-
„ lement à des horloges publiques , qui
„ d'ordinaire sont les plus mal entrete-
„ nuës ; ou enfin , lorsqu'on ne sçait
„ pas comment regler sa montre , ou

„ que l'on néglige d'en avancer ou d'en
„ retarder le mouvement, comme les
„ meilleures le demandent de tems en
„ tems.

„ Car celui, par exemple, qui croit que
„ sa montre doit toujours aller juste d'elle
„ même, & qui en a une qui avance ou
„ qui retarde d'une minute seulement en
„ vingt-quatre heures (ce qui sera aller
„ avec une regularité admirable, & aussi
„ juste qu'on puisse jamais le prétendre d'u-
„ ne montre de poche) une personne, dis-je,
„ qui aura une telle montre, quand elle la
„ laisse aller dans cet état un mois seule-
„ ment, sans en remettre l'aiguille, elle
„ trouvera que la montre se sera dans ce
„ tems-là écartée d'une demie heure d'u-
„ ne pendule bien reglée, & plus ou
„ moins écartée du soleil, selon le tems
„ de l'année que cela arrivera : ainsi faute
„ d'y faire reflexion on pourra être porté à
„ blamer sa montre, croyant tout de bon
„ qu'elle ne va pas bien.

„ Un autre qui n'ayant point de soin
„ d'ajuster sa montre, ou au soleil, ou à
„ quelque pendule bien reglée, & qu'il
„ ait une montre, qui ne varie pas d'u-
„ ne minute dans un mois (si l'on peut
„ supposer une telle chose) se fiant cepen-
„ dant aux horloges publiques, qu'il sup-
„ pose être justes, quoique souvent on les
„ trouve changées une ou deux fois la se-
„ maine d'un quart ou d'une demie heure,

„ il croira facilement, que les variations „ dont il s'apperçoit ne ſçauroient être „ que dans ſa montre.

„ Un troiſiéme, qui ou ne ſçait pas, „ ou neglige d'avancer ou de retarder le „ mouvement de ſa montre, quand elle „ en a beſoin, la laiſſera peutétre aller „ juſqu'à ce que ſa variation monte à 10 „ ou 15 minutes en 24 heures, après quoi „ cette variation, bien qu'elle ſoit parfai„ tement reguliere, & par conſequent fa„ cile à redreſſer, ne laiſſera pas pourtant „ de ſe chagriner, quoi que la faute ne „ ſoit pas dans la montre, mais unique„ ment dans celui qui la doit mieux gou„ verner.

„ Ayant ainſi fait voir comment une „ montre qui va bien, peut être facile„ ment décriée, je montrerai en ſecond „ lieu de quelle maniere il peut bien arri„ ver qu'une montre, qui va fort irregu„ guliérement, puiſſe être regardée com„ me ſi elle alloit bien : mais afin de le „ rendre plus intelligible, il ſera neceſſai„ re de remarquer quelques-unes des irré„ gularitez auxquelles les mauvaiſes mon„ tres ſont le plus ordinairement ſujettes.

„ Je n'aurois jamais fait ſi je voulois „ parler de toutes les ſortes d'irrégularitez „ qui ſe trouvent dans les méchantes mon„ tres : c'eſt pourquoi je n'en donnerai „ qu'un échantillon, en n'en traitant que

„ de deux ſortes, qui ſont les plus ſen-
„ ſibles.

„ La premiere irrégularité vient d'un „ défaut de la fuſée, ſur laquelle la chaîne „ s'entortille en remontant la montre: & „ conſiſte en ce que cette fuſée ne ſera pas „ proportionnée de telle maniere, que ſon „ diamétre croiſſe juſtement à meſure que „ le reſſort s'affoiblit en ſe débandant. Cet- „ te faute eſt fort commune, & derive en „ partie de l'ignorance & en partie de la „ negligence des ouvriers, & l'effet qu'el- „ le produit eſt de faire qu'une montre „ aille fort irrégulierement à compter du „ tems qu'on la remonte, juſqu'au tems „ qu'elle ſera écoulée ; de ſorte qu'elle „ avance quelques fois 10, ou 15 minu- „ tes dans les premieres douze heures, & „ qu'elle en retarde autant les douze heu- „ res après ; & ſi par hazard on la laiſſe „ aller 3 ou 4 heures au delà de 24. oubliant „ de la remonter, elle retardera encore „ beaucoup davantage. Le défaut eſt fort „ groſſier, & ne ſe trouve jamais dans „ les meilleures montres, mais preſque „ toujours en quelque degré dans les „ montres méchantes, ou médiocres.

„ La ſeconde irrégularité conſiſte en „ ceci ; que ſuppoſant qu'une montre aille „ paſſablement bien, pendant qu'on la „ tient dans la même ſituation ; ſoit, par „ exemple, que d'ordinaire on la pende, „ ou qu'on la porte dans la poche. La

„ même montre étant poſée ſur une table,
„ & ainſi changée de ſituation, ira autrement qu'elle n'a fait auparavant, même jusqu'à varier de pluſieurs minutes
„ en 24 heures. Il y a peu de montres qui
„ n'ayent cette imperfection dans un degré plus ou moins grand ; mais pendant
„ que dans les meilleures montres cette
„ irrégularité ne ſera preſque point ſenſible, on trouvera que dans les montres
„ mal faites cette irrégularité ira quelquefois juſqu'à 4, 5, ou plus de minutes
„ en 24 heures. Il y a un nombre infini
„ d'autres cauſes d'irregularitez dans les
„ montres qui ſont mal faites.

„ Suppoſé donc dans une montre la premiere de ces irregularitez, qui vient de
„ la fuſée, une telle montre étant remontée tous les jours à la même heure, pourra fort bien être tellement ajuſtée, qu'elle s'accorde à peu près au tems tous les
„ jours à une certaine heure, quoiqu'entre
„ cette heure d'un jour & la même heure
„ du jour ſuivant, le mouvement de la
„ montre ſoit fort inégal ; & quand une
„ montre va de cette maniere là, celui qui
„ en eſt le poſſeſſeur, ne remarquant pas
„ l'inégalité de ſon mouvement entre les
„ heures (quoique ce ſoit un défaut des
„ plus groſſiers) croit avoir une bonne
„ montre.

„ Pour ce qui eſt de la ſeconde de ces
„ irrégularitez, ſçavoir, de la variation

„ causée par la difference de la situation ; „ je n'ai trouvé que fort peu de personnes „ qui l'ayent jamais remarquée dans leurs „ montres, quelque grande qu'elle soit ; „ & même quand ces deux sortes d'irrégu- „ laritez, jointes à plusieurs autres aux- „ quelles sont sujettes les méchantes mon- „ tres, se rencontrent dans une, il ar- „ rive souvent que celui qui a une telle „ montre, ne laisse pas de croire qu'il en „ a une bonne, & voici comment il se „ trompe.

„ Supposé que quelque jour il ait mis „ sa montre juste avec une horloge publi- „ que, laquelle nous devons supposer être „ avancée ou retardée aussi souvent que le „ soin, ou la negligence, l'adresse, ou „ l'ignórance de celui qui la gouverne, lui „ donne quelque mouvement, & la mon- „ tre pendant ce tems là, suivant ses mou- „ vemens irréguliers avançant quelquefois, „ & quelquefois retardant, il arrive par „ hazard qu'au bout de trois ou quatre se- „ maines cette horloge si mal conduite ; „ & cette montre dont le mouvement est si „ irregulier, se rencontrent assez juste en- „ semble.

„ Enfin, pour finir l'idée, que je veux „ donner de toutes ces bizarreries, il est „ fort à propos de remarquer, qu'il n'y a „ que trop de ceux qui se servent des mon- „ tres, qui sont de ces deux sortes, ou „ de ceux qui ne se contentent pas sans

„ voir des degrez d'exactitude qu'il est im-
„ possible de jamais donner, ou de ceux
„ qui étant d'un caractere tout opposé, par-
„ donnent plus facilement des quarts d'heu-
„ res de variations, que les autres ne font
„ des minutes.

„ En troisiéme lieu, je m'adresse à ceux
„ qui souhaitent de sçavoir, autant qu'il
„ est possible, comment distinguer par l'es-
„ sai une montre qui va bien d'avec une
„ qui va mal ; & la regle que je leur don-
„ nerai leur apprendra à en faire un plus
„ sûr jugement en deux fois vingt-quatre
„ heures, que sans cette regle ils ne fe-
„ roient en deux mois.

„ Ayant posé pour principe, qu'une
„ montre qui va régulierement, va bien,
„ ne comptez pour rien, si la montre que
„ vous voulez essayer avance ou retarde de
„ 4, 5, ou plus de minutes par jour, pour-
„ vû que ce soit constamment ou l'un ou
„ l'autre ; puisque, comme je vous mon-
„ trerai ci après, il sera toujours dans
„ vôtre pouvoir de regler cela fort facile-
„ ment. Prenez donc la montre, remon-
„ tez la, & mettez la juste avec quelque
„ pendule, & la tenant les premieres
„ vingt-quatre heures dans la même si-
„ tuation (comme par éxemple suspen-
„ duë) alors comparez la toutes les 4
„ heures des 24 avec la pendule, & à
„ chaque fois que vous regarderez de cet-
„ te maniere la montre & la pendule en-

„ ſemble, marquez ſur du papier l'heure „ de vôtre obſervation, & en même tems „ les minutes, ou les parties d'une minu- „ te, que la montre differe de la pendule; „ & repetant cela comme j'ai dit de 4 heu- „ res en 4 heures, par ce moyen vous ver- „ rez à un grand point d'exactitude, ſi la „ montre va également ou non dans ces „ vingt-quatre heures de ſuite. Cepen- „ dant aprés que les vingt-quatre heures „ ſeront écoulées, laiſſez aller la montre „ encore 3 ou 4 heures davantage, & ſi „ vous trouvez qu'elle va regulierement „ dans la même ſituation juſqu'à 27 ou „ 28 heures, vous avez une bonne preuve „ que vôtre montre n'a pas cette premie- „ re imperfection de la fuſée, ce qui eſt „ un fort indice d'une bonne montre: „ mais ſi au contraire vous trouvez qu'elle „ va fort irrégulierement, vous aurez rai- „ ſon de ſoupçonner que ce n'eſt qu'un ou- „ vrage mediocre.

„ Ayant ainſi obſervé le mouvement „ de la montre dans une ſituation ſuſpen- „ duë, pendant un jour, remarquez de „ combien a été ſa variation totale pen- „ dant 24 heures au juſte; remontez la „ encore une fois, & mettez l'aiguille „ juſte avec la même pendule, mettez „ alors la montre ſur une table, ou cabi- „ net, & laiſſez-la aller encore une fois „ 24 heures ſeulement, ſans vous donner „ la peine de l'obſerver à chaque 4 heu-

„ res, comme auparavant, & au bout „ de ces 24 heures, que la montre a été „ posée sur une table &c. comparez sa va- „ riation avec la pendule, dans cette der- „ niere situation avec sa variation avec „ la pendule pendant les 24 heures du „ jour precedent, lorsque la montre étoit „ suspenduë, & si la difference de ces „ deux variations n'est que d'une minute „ environ, cela ne merite point d'atten- „ tion; mais si elle est de 4, 6, ou plus de „ minutes, c'est un grand défaut, & un „ fort mauvais indice pour la bonté de la „ montre.

„ Voilà la méthode la plus sûre qu'il y „ ait pour découvrir les défauts les plus „ communs des méchantes montres, & „ c'est presque tout ce que l'on peut dé- „ couvrir par l'essai. Mais après tout cela, „ il est bon de sçavoir qu'on ne peut pas „ absolument s'assurer de la bonté d'une „ montre en l'essayant, parceque ce n'est „ pas assez pour une bonne montre d'aller, „ mais elle doit être aussi en état de pou- „ voir continuer cette régularité de son „ mouvement, ce qu'on ne peut pas prévoir „ en l'essayant.

Les regles que donne Monsieur Sulli pour conserver les montres de poche ne sont pas moins importantes que celles qu'on vient de lire.

I°. C'est une erreur que de croire qu'on gâte une montre quand on tourne l'aiguil-

le en arriere, l'on doit toujours tourner l'aiguille du côté qu'elle aura le moins à tourner pour la remettre juſte à l'heure, & tandis qu'on ne ſent pas que l'aiguille s'arrête ſenſiblement en la reculant, on peut la reculer, ou l'avancer indifferemment, ſans faire le moindre tort à la montre.

II°. Il faut remonter une montre tous les jours à la même heure.

III°. Il faut tenir la montre toujours dans la même ſituation, autant qu'il ſe peut.

IVo. Il ne faut jamais ouvrir les montres que quand il y a une neceſſité abſoluë de toucher aux reſſorts reglants, alors on ne peut être trop attentif pour empêcher que la poudre des cheveux, ou des perruques, que la moindre ordure ne tombe ſur la machine.

L'Auteur finit ſon traité par des avis ſur la maniere de racommoder les montres. Il a préſenté à l'Academie Royale des Sciences la deſcription d'une montre d'une nouvelle conſtruction, exempte des défauts des autres montres.

Les deux cauſes les plus conſiderables & les moins connuës de l'irrégularité des montres ſont les frotemens, & le peu de convenance des parties de la montre à leurs fonctions. L'Auteur corrige ces deux défauts par ſa nouvelle conſtruction, il donne encore aux montres plus de juſteſſe, &

il rend cette justesse plus durable. Nous avons, disent le fameux Pere Sebastien, Messieurs Varignon, Cassini, Saurin, commis par l'Académie pour examiner la nouvelle montre. " Nous avons remar-
„ qué dans l'invention de l'Auteur trois
„ choses principales. 1°. une diminution
„ des frotemens très-considerables, & par
„ des voyes qui nous ont paru egalement
„ simples & ingenieuses. 2°. Une adresse
„ singuliere pour conserver dans une éga-
„ lité constante ce qui reste de frotement.
„ 3°. Un arrangement des parties de la
„ montre qui marque beaucoup de saga-
„ cité dans l'inventeur, & qui promet une
„ plus grande perfection ; l'arrangement
„ ordinaire étant une des principales causes
„ de l'inégalité du mouvement dans une
„ montre mise en differentes positions. Au
„ reste, les attentions sensées & délicates
„ que l'Auteur a eûës dans ses recherches,
„ & qu'on voit avec plaisir dans son mé-
„ moire, jointes à l'ordre & à la netteté qui
„ y regne, annoncent un talent qui pour-
„ roit devenir d'autant plus utile, qu'il
„ est moins commun aux personnes qui
„ s'attachent à la pratique de l'art dont
„ il fait profession ; & l'exactitude plei-
„ ne d'adresse qui paroit dans l'éxecu-
„ tion de sa montre, nous fait esperer
„ de sa main des ouvrages plus achevez
„ que ce qu'on a vû jusques à present.

ARTICLE XXXVI.

EXAMEN DU SENTIMENT D'APER sur l'éloquence de Ciceron.

ON a lû dans les Memoires de Novembre de l'an passé l'extrait d'un Dialogue où l'on fait le Parallele de Seneque & de Ciceron. Les principaux Interlocuteurs sont ; Muret, qui parle pour Ciceron, & Quevedo, qui parle pour Seneque. On ne prétend pas examiner ici les raisons qu'apporte le défenseur de Ciceron, les personnes de goût se persuaderont aisément qu'il n'a pas été embarassé à soutenir sa cause. Ce qui doit le plus piquer la curiosité, c'est l'examen que nous allons faire des reproches que le défensenseur de Seneque fait à Ciceron. Il se sert contre lui du jugement d'Aper. Cet Orateur, parlant dans le Dialogue attribué à Tacite, accuse Ciceron *d'être lent dans les exordes, long dans les narrations, de s'émouvoir rarement & difficilement, ses pensées, dit il, n'ont rien qui frappe, rien qu'on retienne volontiers, rien qui s'imprime dans l'esprit du Lecteur.*

Je demande d'abord qu'on fasse reflexion à ce que tous les Maîtres de l'éloquence nous disent de l'exorde. Il n'est fait que pour prévenir l'esprit des Auditeurs en faveur de l'Orateur. Qu'on remarque avec

combien d'art Ciceron s'acquite de ce premier devoir. S'il y a un mot obligeant à dire aux Juges, quelque trait de satire à lancer contre l'adversaire, quelque fâcheux préjugé à faire valoir contre lui, c'est à cela qu'il employe l'exorde. Qu'on lise l'exorde de la plûpart des oraisons prononcées devant le peuple,& qu'on voye si l'on n'y trouvera pas autre chose que des phrases. Au commencement de la deuxiéme oraison *de Lege agraria*, matiere délicate à traiter devant le peuple, avec quel artifice ne ramasse-t-il point tout ce qui peut le faire regarder comme un homme populaire ? On ne nie point qu'il n'y ait peut-être quelquefois dans les exordes de Ciceron quelque periode un peu trop enflée, on l'en accusoit de son tems : mais il ne faut pas confondre l'enflure de quelques-unes avec l'harmonie & la veritable magnificence des autres. D'ailleurs, depuis quand quelques défauts, effacez par par mille beautez, ont-ils donné droit de mépriser un Auteur ? On fait le procez à Ciceron pour trois particules de trop ; si l'on condamnoit ainsi un livre pour quelques pensées fausses & outrées, où en seroient les Défenseurs de Seneque ?

Après tout ce n'est pas l'exorde qui fait l'Orateur, puisque le détail des preuves & la force des monumens n'y ont point de lieu. Or c'est dans ces deux choses qu'a excellé Ciceron.

J'avouë qu'il y a quelques narrations qui peuvent paroître longues. Tout ce qui demandoit un grand détail de loix, d'édits, de comptes ; en un mot, tout ce qui étoit embarrassé de beaucoup de chicanes, ne pouvoit être traité aussi vivement que le reste. Telles sont les oraisons pour Cluentius, pour Cécina ; tels sont plusieurs endroits des livres contre Verres, & sur tout du troisiéme. Mais faut il s'en prendre à Ciceron ? Dans un plaidoyer l'Orateur dépend de la matiere. Si elle est seche & épineuse, il suffit qu'il la traite nettement & solidement ; & c'est ce qu'a fait Ciceron. Mais quand il a eû des sujets qui l'affranchissoient de la fâcheuse necessité où il s'est trouvé quelquefois d'être ennuyeux, comment s'en est il tiré ? Quelle force, quels traits dans la plûpart des narrations des deux dernieres Verrines, de l'oraison pour Milon, de l'oraison pour Sextius, & de la seconde Philippique ! Nous nous imaginons que les choses se passent devant nos yeux : quelle impression devoient elles faire sur les Romains ? Au reste, je ne comprends pas comment on peut accuser Ciceron de s'émouvoir rarement & avec peine. Hors les endroits épineux dont j'ai parlé, je ne trouve par tout que mouvemens, & que les mouvemens les plus forts, ou les plus tendres. Quelles invectives contre Verres, contre Catilina, contre Antoine ! Il abandonne

alors le ſtile periodique ; ce n'eſt plus un fleuve qui roule ſes flots avec majeſté, c'eſt un torrent qui entraîne tout, & à qui rien ne reſiſte. Je ſuis attendri toutes les fois que je lis l'hiſtoire du ſupplice de Gavius, du chandelier d'Antiochus, de ces malheureux Siciliens, qui furent obligez de donner de l'argent aux Licteurs pour acheter une mort plus prompte & moins douloureuſe, l'oraiſon pour Ligarius, qui fit de ſi vives impreſſions ſur le cœur de Céſar, la plûpart des péroraiſons, ſur tout celle de l'oraiſon pour Milon, & de l'oraiſon pour Muréna. C'eſt dans ces endroits qu'il faut chercher Ciceron, & ce ſont eux qui juſtifient ſa reputation. Mais, dira-t-on, dans ces endroits là même, on ne lit rien qui s'imprime dans l'eſprit, rien qu'on retienne volontiers ; c'eſt-à-dire, qu'on n'y trouve point, comme dans Seneque & dans Pline, de ces jeux d'eſprit, de ces penſées recherchées & alambiquées, de ces vrayes pointes d'épigrammes qui amuſent agréablement l'eſprit, on l'avouë ; mais ce reproche eſt un fort grand éloge. On peut admirer ou excuſer ces traits dans l'éloquence que nous appellons académique, que les Romains mépriſoient, & qu'ils renvoyoient aux Sophiſtes & aux déclamateurs. Mais demander des antitheſes à un Orateur chargé de rendre odieux un ſcélerat, ou de mettre en évidence l'innocence d'un malheureux, à un

Consul que l'amour de la liberté oblige à s'élever contre des conjurez, ce n'est point connoitre la veritable éloquence. Quand les Cliens de Ciceron venoient le prier de les défendre, ou d'accuser leurs ennemis, lui demandoient-ils qu'il fit un discours ingénieux & brillant qui n'auroit prouvé autre chose, sinon que Ciceron avoit de l'esprit ? Non sans doute, ils vouloient qu'il remplît le cœur de leurs Juges d'indignation contre leurs adversaires, & de compassion pour eux, & c'est ce qu'il imprimoit dans l'ame de ses Auditeurs. On ne retenoit point de ces discours quelques jeux d'esprit, ou quelques anthiteses recherchées ; mais on en sortoit indigné contre Verres & contre Catilina, attendri sur les malheurs de la Sicile & de la République. On peut dire aussi que le stile ingénieux n'a pas été inconnu à Ciceron, lorsqu'il a dû l'employer. Les oraisons pour Marcellus, pour Cœlius, & les railleries délicates sur la severité de Caton répanduës dans l'oraison pour Muréna, en sont des preuves. Enfin, pour finir par un éloge digne de Ciceron, & qu'on peut opposer à toutes les censures de ses adversaires, souvenons nous du mot de Velleïus Paterculus. *Effecit ne, quorum arma viceramus, eorum ingenio vinceremur. Il a empêché que nous ne fussions vaincus par l'esprit des Grecs, que nous avions vaincus par les armes.*

Mars 1718.

ARTICLE XXXVII.

DECLARATION DE MONSIEUR Clermont sur un livre qu'on lui a faussement imputé.

MOnsieur Clermont, Pasteur de l'Eglise Walonne d'Amsterdam, ayant vû son nom avec étonnement à la fin de la préface d'un livre intitulé Recueil de pieces historiques & curieuses contenant &c.... qu'on lui attribuë d'avoir publié à Delft en Hollande, chez Isaac Dorburger, demeurant sur le Straud, l'an 1717. avec privilege (comme il est dit au bas du Titre) de nos Seigneurs les Etats Generaux de Hollande & de Westfrise, titre qui est absolument faux, puisqu'il paroit manifestement, que ce Recueil a été imprimé en France, ou du moins hors de ces Provinces, il proteste & déclare, que non seulement il n'a aucune part audit Recueil, ni à son impression, ayant un éloignement infini pour ces sortes d'ouvrages, mais qu'il auroit sujet de demander reparation publique, s'il connoissoit celui qui a emprunté son nom pour le noircir impunément. Monsieur Clermont nous a mis lui même en main cet avertissement, pour l'inserer dans les Memoires, afin que le public soit désabusé par le désaveu qu'il fait de ce Recueil; & j'assure que Monsieur

Clermont, qui m'est connu, & dont j'estime la candeur & la probité, merite qu'on le croye, & qu'il est très incapable de ce qu'on lui impute.

ARTICLE XXXVIII.

NOUVELLES LITERAIRES.

D'ALLEMAGNE, DE HALL.

UN jeune Medecin a entrepris l'histoire des plantes qui naissent autour de cette ville. *Hodegus botanicus menstruus, præmissis rudimentis botanicis, plantas quæ potissimum circa Halam Saxoniæ vel sponte proveniunt, vel studiose nutriuntur, non solum usitatioribus nominibus enumerans, sed quo loco eædem inveniantur, & quo tempore juxta seriem mensium floreant indigitans, plantis officinalibus peculiariter notatis, in Botanophilorum gratiam consignatus, ab Abrahamo Hebfeldt Medicinæ Candidato, in* 8°.

Si d'habiles Medecins imitoient chacun dans leur contrée l'Auteur de ce livre, on auroit bientôt une histoire des plantes plus parfaite que celles qui ont paru. Il faudroit qu'ils n'attribuassent point aux plantes d'autres vertus que celles que des experiences réïterées auroient confirmées.

Mr. de Frankenau s'étoit laissé persuader il y a trente sept ans qu'on pouvoit res-

susciter les plantes réduites en cendres. Le livre qu'il avoit écrit sur ce prétendu secret vient de reparoitre, augmenté de beaucoup de notes, de citations, de digressions par Mr. Nehringius.

D. Georgii Franci de Frankenau S. R. I. Equitis aurati Consiliarii atque Archiatri Regii de Palingenisia, sive de ressuscitatione artificiali plantarum, animalium, hominum è suis cineribus, liber singularis jam revisus, emendatus, nec non commentario & variorum suisque experimentis quam plurimis illustratus; à Joanne Christiano Nehringio, Pastore Ecclesiæ Morlensis, 1717.

DE ALTEMBOURG.

Mr. Loescher a fait paroitre quelques dissertations sur des matieres de Théologie, sous le titre de

Valentini Loescheri sacræ Theologiæ Doctoris, Superintendentis & Pastoris primi Rochlitani parergonum sacrorum exercitationes III

Dans la premiere dissertation il montre qu'il est dangereux d'avancer que l'on peut demontrer la Trinité des personnes en Dieu par les seules lumieres de la raison.

Il combat dans la seconde un Socinien Anglois qui dans l'apologie des Unitaires a osé soutenir que les trois personnes de la sainte Trinité sont trois Dieux subalter-

nes differens du Dieu supreme.

Il refute dans la troisiéme Herman d'Eusingius, qui admet deux generations divines du fils de Dieu.

DE TUBINGE.

Monsieur Pregizer a fait imprimer *l'histoire Ecclesiastique de Suabe & de Wirtemberg*, composée par son pere. *Joannis Ulrici Pregizeri Suevia & Virtembergia sacra. Opus posthumum*, in 4° l'Auteur étoit Luthérien.

DE LIPSIC.

Le Titre bizarre du livre de Mr. Vokenius ne doit pas vous prévenir contre lui, il explique assez heureusement des endroits difficiles de l'Ecriture sainte. C'est un Luthérien rigide, & un Hebraïsant fort zelé pour les accens Hébreux. Il réfute souvent Mr. Ulman, Auteur d'un ouvrage pareil au sien, & dont le titre *Deliciæ rurales* n'est pas moins extraordinaire que celui de Mr. Vokenius. Le dernier ne peut souffrir la multitude d'ellipses que certains Interpretes supposent dans l'Ecriture. Il refute un visionnaire, nommé Triller, qui a prétendu que l'insufflation étoit essentielle au baptême, parceque Jesus-Christ respirant le même air que nous, le souffle

du Miniſtre de ce Sacrement étoit le ſouffle de Jeſus-Chriſt.

Franciſci Vokenii meditationes privatæ Theologico-Philologico-Philoſophico-Critica, in 4°.

Le ſuccès qu'ont des nouvelles literaires que le ſieur du Sauzet publie à la Haye toutes les ſemaines, a inſpiré à Monſieur Krauſe d'en faire paroitre tous les mois, où il s'étendra ſur les nouvelles d'Allemagne, plus que ſur celles des autres païs. Le mois de Janvier que j'ai lû prévient avantageuſement pour ce nouveau Journal.

DE FRANCFORT.

De Sande vend une nouvelle édition de l'Oedippe chymique, ou des inſtitutions chymiques de Jean Jacques Bekerus. C'eſt un livre eſtimé.

Joannis Jacobi Bekeri Oedippus Chymicus, ſive inſtitutiones chymicæ. Editio noviſſima, in 8.

DE PRAGUE.

On ne doute plus que la Geometrie ne ſoit très utile, & preſque neceſſaire pour faire de grands progrès dans la Philoſophie. Mr. Le Comte d'Herberſtein, Geometre & Philoſophe du premier ordre, enſeigne dans un ouvrage imprimé chez Rudiger, comment une de ces ſciences doit

conduite à l'autre. *Specimen Philosophiæ Methodo geometrica tractandæ.* On a de cet illustre Auteur *la Cyclo-diatomia* dont vous avez parlé, & *diatome circulorum.*

D'ITALIE, DE MANTOUE.

Monsieur Ceva a tenté d'expliquer la construction du monde par la seule pesanteur des corps, il fait dans le même livre quelques observations sur le mouvement des rivieres, *de mundi fabrica unico gravitatis principio innixa, de que fluminibus quatenus eorum effectus à motu pendentes exhibentur, ac eorum decursus metiri licet, Autore Joanne Ceva Mediolanensi*, in 4°.

DE MODENE.

Ceux qui aiment les Lettres voyent avec douleur périr une infinité de petits ouvrages dignes d'être conservez, les uns ne parviennent pas à l'impression, d'autres imprimez disparoissent bientôt, on les a nommez feüilles volantes, & leur sort répond à leur nom. On ne peut les sauver qu'en leur donnant place dans des recueils, mais ce moyen de les transmettre à la posterité ne réüssit pas toujours, les recueils entrepris par des hommes sans goût ne presentent que peu de pieces interessantes, parmi une foule d'écrits méprisables, on neglige les recueils; ils perissent.

La bibliotheque volante de Cinelli a eû une destinée plus heureuse, & elle la meritoit; *les seize parties* de cet ouvrage qu'il a données pendant sa vie sont encore recherchées après sa mort. Monsieur Sancassani a fait imprimer *la dixseptieme*, & il fait imprimer la dixhuitieme; Monsieur Apostolozeno, entre les mains de qui elles étoient tombées, les a volontiers accordées à l'empressement public; Monsieur Sancassani continuera ce recueil, il est capable d'en soutenir la réputation.

DE NAPLES.

On ne devine pas ce qui peut avoir donné lieu aux payens d'accuser les Chrétiens d'adorer un âne; le fait est certain neantmoins. Tertullien assure que de son tems on exposoit à Rome la figure d'un homme qui avoit une tête d'un âne, avec cette inscription *le Dieu des Chrétiens.* Monsieur del Monaco, à qui on avoit contesté ce fait, a publié un écrit pour le prouver; il y explique le passage de Tertullien, & il en tire des consequences pour le culte des images établi dans l'Eglise dès les premiers siecles.

Discorso del signor Giacomo Antonio del Monaco, in cui si prova contra al reverende Signor Nicolo Falcone la calumnia del culto asinino imputato à gli antichi Christiani, s'illustra un luogo di Tertulliano e ra-

Mars 1718.

gronasi dell antichita delle sacre imagini contra i Settari, in 4°.

DE MESSINE.

Monsieur Renda Ragusa a donné à son commentaire sur le Pentateuque la forme d'une paraphrase. *Pentateuctus Mosis commentario paraphrastico explicatus, Autore Hyeronimo Renda Ragusa Siculo Sacra Theologia Doctore, Vicario Episcopi Syracusani*, in 8. pages 434.

DE PADOUE.

Le traité de feu *Monsieur Mistichilli*, habile Medecin, *sur l'apoplexie*, in 4. & l'addition de ce traité qui a été imprimée séparément, passent pour des bons livres, quoique l'Auteur n'ait pû prevenir le mal dont il vouloit preserver les autres, & qu'il soit mort d'une attaque d'apoplexie.

DE RAVENNE.

L'Abbé Thesée François de Corno a publié une histoire Italienne de cette ville; il y explique beaucoup d'inscriptions anciennes, & il y éclaircit habilement l'histoire du bas Empire.

Ravenna dominante sede d'Imperadori e des archi one si descrivono Ravenna antica e moderna ai lei dominio e gouerni con l'in-

terpretazione di molto lapide antiche, sespongono distincta mente le parti dell orientale & occidentale imperio, triomso eliguochi, le vite degl Imperadori, re degli eruli & de gothi che in essa risedettoro si tratta diffusamente dell esarcato con le vite di ciaschéduno degli esarschi, molte erudisioni sagre e profane, appendice con varie singularita & indice copiosissimo istoriato, opera di Teseo Francisco dal Corno, nobile Ravannate.

D'ANGLETERRE, DE LONDRES.

Monsieur Bentley est toujours dans le dessein de donner un *Terence* de sa façon. Il prétend y faire d'aussi grands changemens qu'il en a fait dans Horace, quoique la hardiesse de ses corrections ait déplû presque à tout le monde, on espere qu'au moins il sera plus reservé dans l'édition *Grecque & Latine du nouveau Testament* qu'il promet. Il refute actuellement *le traité du libre arbitre de Mr. Collins*, Gentil-homme Anglois, Auteur du discours *sur la liberté de penser*, auquel Mr. Bentley a fait une reponse fort sçavante divisée en trois parties. Remarquez que Mr. Collins a pris deux voyes pour ébranler les fondemens de la religion & de la là morale. Il donne à l'esprit la dangereuse liberté d'examiner les veritez revelées, & de soumettre la foi aux

lumieres naturelles. Il ôte la liberté à la volonté, afin de justifier tous les crimes. Si l'esprit a la liberté de penser, plus de religion. Si la volonté n'a pas la liberté de choisir, plus de morale. Mr. Collins va droit à son but, & s'il lui falloit entrer dans quelque accommodement, je suis sûr qu'il renonceroit à la liberté d'esprit, plûtôt que d'admettre la liberté de la volonté. Les Protestans ne sont pas en état de le confondre, il se mettra toujours à couvert sous les noms respectables pour eux de Luther, de Calvin, de Bucer, de Gomarus. Il leur opposera le synode de Dordrecht; partagez entre eux sur la realité du libre arbitre, dont beaucoup ne retiennent que le nom, ils ne sçauroient défendre avec succès ce grand principe des mœurs.

DE HOLLANDE, DE GRONINGUE.

Suetone, & quelques autres Anciens, ont appellé le fondateur de la secte des Chrétiens *Chrestus*. Ils prenoient ce nom, qui marque son ministere, pour son nom propre, & ils l'entendoient mal. Il exprime le nom Hebreu de Messie, & signifie l'onction qui consacroit les Rois, les Prêtres & les Prophetes du peuple de Dieu. S. Justin le Martyr, qui devoit être mieux instruit, a cru qu'il signifioit la bonté du Sauveur, & il a tiré de cette fausse etymo-

logie une allusion à la bonté des Chrétiens. Mr. Rossal, Professeur de la langue Grecque, vient de montrer dans une dissertation que l'erreur de quelques Anciens sur ce nom sacré n'a son origine que dans une équivoque causée par la maniere dont on prononçoit ce nom, il prétend qu'on confondoit souvent l'heta, avec l'iota, & il se sert de cette confusion supposée pour faire évanoüir la prétendue diverse lection de κάμηλον, ou κάμιλον, dans S. Mathieu XIX. 24. & S. Luc. XVIII. 27. & pour expliquer un passage de S. Justin le Martyr, dont Joseph Scaliger & Mr. Grabe n'ont pû dissiper l'obscurité.

L'Auteur a fait imprimer à la fin de sa dissertation le discours d'Erasme Schmid sur la prononciation Grecque, où il propose un temperament pour réünir les deux opinions differentes. Mr. Rossal fait remarquer une bizarrerie de nôtre langue, nous disons *Christ*, & nous disons pourtant *Chrétiens*. Il voudroit aussi qu'on traduisît *Jesus Christus*, par *Jesus le Christ*. L'exactitude le demande, mais l'usage a trop prévalu pour que cette nouveauté réüssisse. *Michaelis Rossal observatio de Christo per errorem in Christum commutato*, in 8.

D'AMSTERDAM.

Mr. Streſo, dont nous avons *les meditations ſur l'epitre aux Coloſſiens imprimées en* 1708. vient de faire imprimer chez Boom *des meditations ſur les deux épitres de S. Pierre.* L'Imprimeur l'a mal ſervi, mais le livre meritoit un meilleur ſort, & Mr. Streſo peut être mis au rang des bons Commentateurs de l'Ecriture. Il a inſeré dans ſon ouvrage l'explication du 53^e^ chapitre d'Iſaïe.

Meditationes in utramque Petri Apoſtoli epiſtolam catholicam, per quas verborum vim & connexionem, Apoſtoli ſcopum & mentem demonſtrare & planiſſimè explicare quaſivit Clemens Streſo &c. in 4°.

Le premier *tome in* 4° *de l'hiſtoire de Loüis le Grand par Mr. de Larrey* va paroitre, on vendra en meme tems *les quatres premiers tomes de l'édition in* 12.

Mr. Baſnage, le Miniſtre, chargé par les Etats d'écrire *l'hiſtoire des provinces unies depuis la paix de Munſter* juſqu'à preſent, en donnera le premier tome in folio avant la fin de l'année.

Le Sieur Hontrake, Graveur eſtimé, veut donner *les vies des Peintres Hollandois*, avec leurs portraits, écrites en Flamand.

DE LEIDE.

Ceux qui aiment l'étude de la vraye Physique sont obligez à Vander Aa, fameux Libraire de cette ville, d'avoir recueilli en deux volumes *in quarto les œuvres de Mr. l'Abbé Mariotte*, dont les experiences & les reflexions ont beaucoup contribué au progrès que la science de la nature a fait dans le siecle passé. Elles se vendent à Paris chez *de Laulne & Montalant.*

DE PARIS.

Les pensées de Mr. Mallemans, Chanoine de Ste Oportune, sur le sens literal des 18. *premiers versets de l'Evangile de St. Jean imprimées chez Jean Mariette*, sont ingénieuses & extraordinaires ; cet habile homme n'aime pas à suivre les chemins battus, ni à copier les autres : on l'a vû dans plusieurs explications de l'Ecriture qu'il a bien voulu nous communiquer, & que nous avons inserées dans nos Memoires ; il est le même dans cette explication du premier chapitre de S. Jean. On n'admettra pas toutes ses conjectures, mais on profitera de quelques-unes, & on estimera son esprit.

Mr. l'Abbé de Berny de Partenai, Aumônier de Madame la Duchesse de Berry, a traduit en Latin *l'excellent discours de*

Mr. de Meaux sur l'histoire universelle. On reconnoit dans la version Latine la noblesse & la force du stile de l'Auteur. Pepie vend cette traduction.

Les anecdotes des Cardinaux Richelieu & Mazarin, que Ribou vend, sont des extraits des Memoires *de l'Abbé Siri* traduits par Mr. de Valdory, la matiere du livre, curieuse & interessante d'elle même, a reçu de l'esprit penetrant, de l'exactitude de l'Auteur Italien, du jugement & de la fidelité, du stile du Traducteur ; ou plutôt de l'abbreviateur, la forme qui lui convenoit pour devenir un livre agreable & utile tout ensemble.

FIN.

TABLE

Des Memoires pour l'Hiſtoire des Sciences & des beaux Arts. Mois de Mars 1718.

ART. XXVIII. DI Tito Lucrezio Caro della natura delle coſe libri ſei &c. *Six livres de Tite Lucrece ſur la nature des choſes, traduits par Alexandre Marchetti.* page 381

ART. XXIX. *Lettres ſur divers ſujets, concernant la Religion & la Metaphyſique, par feu Monſeigneur l'Archevéque de Cambray.* p. 394

ART. XXX. *Les Souverains du monde, ouvrage qui fait connoitre la genealogie de leurs maiſons, l'étenduë & le gouvernement de leurs Etats, leur religion, leurs revenus, leurs forces &c.* p. 440

ART. XXXI. *Memoire préſenté à ſon Alteſſe Royale, Monſeigneur le Duc d'Orleans, Regent du Royaume de France, concernant la préticuſe plante du Gin-ſeng de Tartarie, dé-*

couverte par le P. Lafiteau Jésuite. p. 485

Art. XXXII. *Nouvelles observations du P. Lafiteau, Jésuite, sur la transparence du Gin seng.* p. 509

Art. XXXIII. Exercitium Academicum &c. *Dissertation Académique sur les avantages de la langue Suédoise, par Laurent Arnell de Stockolm.* p. 513

Art. XXXIV. *Lettre du P. Chamillard, Jésuite, à Monsieur de Chezelles, Lieutenant general de Montluçon, sur plusieurs medailles.* p. 519

Art. XXXV. *Regle artificielle du tems, traité de la division naturelle & artificielle du tems, des horloges & des montres de differentes constructions, de la maniere de les connoitre & de les regler avec justesse, par H. Sulli.* p. 528

Art. XXXVI. *Examen du sentiment d'Aper sur l'éloquence de Ciceron.* p. 552

Art. XXXVII. *Déclaration de Mr. Clermont sur un livre qu'on lui a faussement imputé.* p. 557.

ART. XXXVIII. *Nouvelles Literaires.*
D'Allemagne, de Hall. p. 558
D'Altembourg. p. 559
De Tubinge. p. 560
De Lipsic. Ibid.
De Francfort. p. 561
De Prague. ibid.
D'Italie, de Mantoüe. p. 562
De Modene. ibid.
De Naples. p. 563
De Messine. p. 564
De Padoüe. ibid.
De Ravenne. ibid.
D'Angleterre, de Londres. p. 565
D'Hollande, de Groningue. p. 566
D'Amsterdam. p. 568
De Leide. p. 569
De Paris. ibid.

Fin de la Table.

GETTY CENTER LINRARY
3 3125 00672 1530